

# OMPI



AB/XXXI/5  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 29 août 1997

## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

### ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

**Trente et unième série de réunions  
Genève, 22 septembre - 1<sup>er</sup> octobre 1997**

ACTIVITÉS MENÉES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 1997; RAPPORT FINANCIER  
INTERMÉDIAIRE POUR 1996; SITUATION DU PAIEMENT  
DES CONTRIBUTIONS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1997

*Rapport du Directeur général*

*INTRODUCTION*

*Le présent document comprend trois parties : Première partie : Activités menées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1997; Deuxième partie : Rapport financier intermédiaire pour 1996; et Troisième partie : Situation du paiement des contributions au 1<sup>er</sup> juillet 1997.*

*Le nom complet des organisations, etc., désignées dans le corps du texte par leur sigle est indiqué à l'annexe E du présent document.*

*Il convient de noter que, en ce qui concerne le compte rendu d'activités, les organes directeurs de l'OMPI seront saisis, à leurs sessions de septembre-octobre 1997, non seulement du présent document mais aussi de deux autres, à savoir :*

- i) un document portant sur les activités de l'année civile 1996 (document AB/XXXI/4);*
- ii) un document résumant en 14 pages les activités menées de janvier 1996 à juin 1997 (document AB/XXXI/6), soit sur la période de 18 mois dont le document AB/XXXI/4 et le présent document rendent compte de manière détaillée.*

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
Introduction	
PREMIÈRE PARTIE : ACTIVITÉS MENÉES DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 1997	1 – 1000
Chapitre premier : Activités des organes directeurs et de leurs comités	1 – 17
Organes directeurs	1 – 11
Comités du budget et des locaux	12 – 17
Chapitre II : Activités de coopération pour le développement	18 – 706
Mise en valeur des ressources humaines	20 – 418
Afrique	20 – 124
Pays arabes	125 – 168
Asie et Pacifique	169 – 298
Amérique latine et Caraïbes	299 – 418
Renforcement de la législation nationale et régionale et de son application; aménagement d'institutions; adhésion aux traités administrés par l'OMPI	419 – 693
Afrique	419 – 481
Pays arabes	482 – 538
Asie et Pacifique	539 – 624
Amérique latine et Caraïbes	625 – 693
Autres activités de coopération pour le développement	694 – 706
Appui sectoriel interrégional	694
Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion	695 – 699
Médailles de l'OMPI décernées à des inventeurs	700 – 706
Chapitre III : Activités normatives et autres visant à améliorer la protection juridique de la propriété intellectuelle	707 – 739
Protection du folklore	708 – 710
Radiodiffusion et nouvelles techniques de communication	711 – 715
Technique numérique et droit d'auteur	716 – 722
Projet de traité sur le droit des brevets	723 – 729
Enregistrement et mention des licences de marques	730 – 733
Marques et noms de domaine de l'Internet	734 – 736
Signes distinctifs de l'entreprise	737

Chapitre IV :	Noms et emblèmes d'organisations à but non lucratif	738
	Inventions réalisées ou utilisées dans l'espace extra-atmosphérique	739
Chapitre V :	Activités de classification internationale et de normalisation	740 – 770
	Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)	742 – 763
	Union pour la classification internationale des brevets	764 – 768
	Union de Nice pour la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	769 – 770
	Activités d'enregistrement international	771 – 831
	Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)	772 – 802
	Nouveaux États contractants	772 – 773
	Statistiques	774 – 782
	Automatisation	783 – 785
	Publications	786 – 793
	Formation et promotion	794 – 795
	Développement du système du PCT	796 – 802
	Système de Madrid (Enregistrement international des marques)	803 – 822
	Nouvelles adhésions ou ratifications; États membres (système de Madrid)	803 – 805
	Statistiques	806 – 807
	Automatisation	808 – 810
	Publications	811 – 816
	Formation et promotion	817 – 821
	Développement du système de Madrid	822
	Système de La Haye (Dépôt international des dessins et modèles industriels)	823 – 831
	Nouveaux États contractants	823
	Statistiques	824 – 825
	Automatisation	826
	Publications	827 – 828
	Formation et promotion	829 – 830
	Développement du système de La Haye	831

*Paragraphes*

Chapitre VI :	Activités d'arbitrage et de médiation	832	–	843
	Arbitres et médiateurs			833
	Formation et promotion	834	–	840
	Litiges concernant les noms de domaines de l'Internet			841
	Publications	842	–	843
Chapitre VII :	Activités visant à promouvoir la reconnaissance et le respect universels de la propriété intellectuelle	844	–	1000
	Adhésions aux traités	846	–	847
	Activités spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché			848
	Contacts individuels avec les gouvernements de pays autres que les pays en développement	849	–	883
	Coopération avec les organisations du système des Nations Unies	884	–	899
	Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	900	–	915
	Coopération avec d'autres organisations intergouvernementales	916	–	935
	Coopération avec des organisations non gouvernementales et des universités	936	–	982
	Visites du directeur général			983
	Missions du personnel de l'OMPI			984
	Publications	985	–	995
	Information	996	–	1000
DEUXIÈME PARTIE :	RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR 1996			1001
TROISIÈME PARTIE :	SITUATION DU PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 1 <sup>er</sup> JUILLET 1997	1002	–	1007
DÉCISIONS DEMANDÉES				1008

## ANNEXES

ANNEXE A. Activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin : pays et organisations bénéficiaires et participants

ANNEXE B. Réunions organisées par l'OMPI du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1997

ANNEXE C. Publications de l'OMPI parues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 1997

ANNEXE D. Utilisation actuelle des techniques de l'information par le Bureau international de l'OMPI (Mémorandum du Bureau international, établi pour la première session du Groupe de travail de l'OMPI sur les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle (Genève, 14 – 18 juillet 1997), document ITIP/WG/I/2)

ANNEXE E. Sigles utilisés dans le présent document

ANNEXE F. Index des pays et territoires et de certaines organisations intergouvernementales

— . —

Note : Dans le présent document, les activités relatives aux pays et organisations sont présentées sous chaque rubrique dans l'ordre alphabétique des noms anglais des États et organisations intéressées.

**PREMIÈRE PARTIE : ACTIVITÉS MENÉES DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 1997****CHAPITRE PREMIER : ACTIVITÉS DES ORGANES DIRECTEURS  
ET DE LEURS COMITÉS***Organes directeurs*

1. Le Comité de coordination de l'OMPI a tenu sa trente-septième session (dixième session extraordinaire), à Genève, les 18 et 19 mars. Les 66 États membres suivants du comité étaient représentés à la session : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, MAROC, MEXIQUE, NIGERIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, ZAMBIE.
2. La question essentielle à l'ordre du jour du comité de coordination était la désignation d'un candidat au poste de Directeur général de l'OMPI. Dix candidatures avaient été reçues.
3. Le comité de coordination a décidé de proposer à l'Assemblée générale de l'OMPI de nommer M. Kamil Idris au poste de directeur général.
4. M. Idris, de nationalité soudanaise, est depuis 1994 vice-directeur général de l'OMPI. La nomination proprement dite devrait être effectuée par l'Assemblée générale en septembre 1997.

— . —

5. Les trois *organes directeurs de l'OMPI* ci-après ont tenu leur trentième série de réunions à Genève les 20 et 21 mars :

Assemblée générale de l'OMPI, vingtième session (huitième session extraordinaire);  
Comité de coordination de l'OMPI, trente-huitième session (onzième session extraordinaire);  
Assemblée de l'Union de Berne, vingt et unième session (neuvième session extraordinaire).

6. Les 95 États et sept organisations intergouvernementales ci-après étaient représentés à ces réunions : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANDORRE, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BÉNIN, BRÉSIL, BRUNEI DARUSSALAM, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ÉRYTHRÉE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GHANA, GRÈCE, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBYE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NIGERIA, NORVÈGE, OMAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINT-SIÈGE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, CCE, OUA, UNESCO, OIT, OMM, OMC, UIT.

7. En ce qui concerne les travaux préparatoires relatifs à un protocole concernant les interprétations ou exécutions audiovisuelles et à un traité sur la propriété intellectuelle en matière de bases de données, les organes directeurs ont décidé ce qui suit : i) un comité d'experts sur le protocole concernant les interprétations ou exécutions audiovisuelles se réunira les 15 et 16 septembre 1997 et une réunion d'information consacrée à la propriété intellectuelle en matière de bases de données se tiendra les 17 et 18 septembre. Le lendemain 19 septembre sera réservé à l'adoption des rapports du comité d'experts et de la réunion d'information; ii) le Bureau international établira pour chacun des deux sujets un document sur les lois et règlements nationaux et régionaux existants. Il invitera en outre, par voie de circulaire, les gouvernements des États membres de l'OMPI et la Communauté européenne à lui communiquer par écrit les renseignements sur la situation, et en particulier sur les pratiques contractuelles, existant dans leurs pays, ainsi que toutes statistiques officielles; iii) le nombre des États membres de l'OMPI dont l'Organisation financerà la participation à chacune de ces réunions (un représentant désigné par le gouvernement dans le cas de 38 pays : 10 pays en développement d'Afrique, 10 pays en développement d'Asie, 10 pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, la Chine et sept pays en transition d'Europe orientale et d'Europe centrale) sera augmenté de 30 % pour chaque groupe de pays mentionné.

8. L'Assemblée générale de l'OMPI a examiné une proposition des États-Unis d'Amérique concernant la création d'un comité ad hoc des techniques de l'information, qui serait chargé de donner des orientations en ce qui concerne l'utilisation des techniques d'information modernes pour l'ensemble du programme de travail de l'OMPI et pour les opérations du Bureau international.

9. L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé qu'un groupe de travail se réunira en juin ou en juillet 1997<sup>1</sup> et formulera des recommandations sur la question de savoir s'il y a lieu de créer un nouveau comité ou de confier la tâche correspondante à des organes existants de l'OMPI, quels devraient être les programmes dans ce domaine pour le reste de l'année 1997 et l'exercice biennal suivant, et les objectifs généraux au-delà de 1999.

10. L'Assemblée générale de l'OMPI a aussi examiné une proposition de la Fédération de Russie concernant la représentation à l'OMPI de la région de l'Europe centrale et de l'Est (pays

<sup>1</sup> À cet égard, l'Assemblée générale a demandé au Bureau international d'élaborer un document sur son utilisation actuelle des techniques de l'information qui serait soumis à ce groupe de travail lors de sa première session. Ledit document a été établi par le Bureau international en juin et figure à l'annexe D du présent rapport (document de l'OMPI ITIP/WG/I/2).

en transition vers l'économie de marché), qui vise à rétablir l'équilibre qui existait naguère au sein du Bureau international, avec un poste de vice-directeur général et un office régional pour ces pays. Puisqu'un nouveau directeur général entrera en fonction à la fin de 1997, il a été décidé que cette proposition sera examinée en même temps que la question de la structure du secrétariat dans son ensemble à la prochaine occasion.

11. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé l'intention du directeur général de promouvoir à la classe D.1 (directeur) MM. Kurt Kemper (ressortissant de l'Allemagne), Sharif Saadallah (ressortissant de l'Égypte) et Albert Tramposch (ressortissant des États-Unis d'Amérique).

#### *Comités du budget et des locaux*

12. La seizième session du *Comité du budget de l'OMPI* et la septième session du *Comité des locaux* se sont tenues conjointement à Genève, les 14 et 15 avril. Les 22 États ci-après, membres du Comité du budget, du Comité des locaux ou des deux comités, étaient représentés à la session : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, ÉGYpte, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, INDE, JAPON, NIGERIA, PAKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI, SUISSE et URUGUAY. En outre, les 27 États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du Comité du budget ni du Comité des locaux, étaient représentés par des observateurs : AFRIQUE DU SUD, AUSTRALIE, BANGLADESH, BELGIQUE, BÉNIN, COLOMBIE, CÔTE D'IVOIRE, ÉQUATEUR, ESPAGNE, GHANA, INDONÉSIE, ITALIE, JAMAÏQUE, KAZAKSTAN, KENYA, LETTONIE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MAROC, MEXIQUE, PANAMA, PARAGUAY, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SRI LANKA, TUNISIE et VIET NAM.

13. Les comités ont examiné le rapport d'un consultant indépendant sur l'évaluation des possibilités du marché immobilier genevois en vue de faire face aux besoins de locaux futurs de l'OMPI (1997-2006) ainsi qu'un mémorandum du directeur général sur le concours international d'architecture en vue de la construction d'un bâtiment sur la "parcelle Steiner". Après un examen approfondi des deux documents et de longues consultations officieuses, les comités n'ont pu parvenir à un consensus sur la question de savoir s'il y a lieu ou non de poursuivre la mise en œuvre du concours international d'architecture en vue de la construction d'un bâtiment sur la "parcelle Steiner" et ont donc renvoyé la question à l'Assemblée générale de l'OMPI pour que celle-ci décide à sa session de septembre-octobre 1997 de la procédure à suivre.

— . —

14. Le *Comité du budget de l'OMPI* a tenu sa dix-septième session à Genève les 16 et 18 avril. Les 18 pays ci-après, membres du comité, étaient représentés à la session : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, INDE, JAPON, PAKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, ROYAUME-UNI, SUISSE (*ex officio*) et URUGUAY. En outre, les 30 États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du Comité du budget, étaient représentés par des observateurs : AFRIQUE DU SUD, ARGENTINE, AUSTRALIE, BANGLADESH, BELGIQUE, BÉNIN, BRUNEI DARUSSALAM, CAMEROUN, COLOMBIE, CÔTE D'IVOIRE, ÉGYpte, ÉQUATEUR, ESPAGNE, GHANA, INDONÉSIE, ITALIE, JAMAÏQUE, KAZAKSTAN, KENYA, LETTONIE, LITUANIE,

MAROC, MEXIQUE, PANAMA, PARAGUAY, SÉNÉGAL, SRI LANKA, TUNISIE, UKRAINE et VIET NAM.

15. Le comité a tout d'abord examiné les comptes de l'exercice biennal 1994-1995 et a approuvé le contenu du document qui lui a été soumis.

16. Puis, il a examiné une proposition visant à geler les arriérés de contributions des pays en développement pour les années antérieures à 1994 mais n'a pas été en mesure d'adopter cette proposition. Il a été convenu que la question serait réexaminée, peut-être avec un complément d'information du Bureau international et la possibilité d'examiner quelles autres solutions pourraient convenir.

17. Après un examen détaillé du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999, le comité a approuvé le texte suivant :

*“Le Comité du budget,  
Se déclarant conscient et satisfait de l'efficacité de la gestion de l'Organisation,  
Soulignant la nécessité d'assurer la continuité du programme de travail de  
l'Organisation tout en l'améliorant encore, et*

*Considérant qu'il est souhaitable que l'examen du programme et budget pour  
l'exercice biennal 1998-1999 repose sur des propositions présentées par le nouveau  
directeur général qui sera en fonction pendant cet exercice,*

*Recommande :*

- aux organes directeurs d'adopter le programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999 aussitôt que possible après l'entrée en fonction du nouveau directeur général, sur la base d'un projet qui sera présenté par celui-ci;
- aux organes directeurs de décider, à leurs sessions de septembre-octobre 1997, de maintenir les contributions pour l'exercice biennal 1998-1999 à leur niveau de 1996-1997 et
- à l'Assemblée de l'Union du PCT d'étudier, à sa session de septembre-octobre 1997, la réduction des taxes proposée dans le document WO/BC/XVII/2 et de prendre une décision à cet égard,

Et note que, conformément aux dispositions de la Convention instituant l'OMPI et des autres traités applicables administrés par l'Organisation, le budget, s'il n'était pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998, resterait à son niveau antérieur jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice biennal 1998-1999.”

## **CHAPITRE II : ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

18. *OBJECTIF.* L'objectif est de coopérer avec les pays en développement et de leur fournir une assistance technique pour les aider à créer ou moderniser des systèmes de propriété intellectuelle (propriété industrielle et droit d'auteur) adaptés à leurs objectifs et à leurs besoins, selon différentes modalités pouvant consister à:
- 1) mettre en valeur les ressources humaines;
  - 2) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application effective et encourager l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI;
  - 3) faciliter la création ou la modernisation, notamment l'automatisation, d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration de systèmes nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle (aménagement des institutions);
  - 4) développer les capacités et l'infrastructure qui permettront aux industriels et autres utilisateurs de valoriser, gérer et exploiter leurs droits de propriété intellectuelle;
  - 5) sensibiliser l'opinion aux questions touchant à la propriété intellectuelle;
  - 6) consulter les deux comités permanents chargés de la coopération pour le développement;
  - 7) faciliter la participation de représentants de pays en développement à certaines réunions organisées par l'OMPI.

19. Les activités menées par l'OMPI au cours de la période examinée pour atteindre les objectifs précités sont décrites dans le présent chapitre, à l'exception de celles entreprises au titre de l'objectif 7), qui sont présentées aux chapitres III et IV du rapport.

### **Mise en valeur des ressources humaines**

#### *Afrique*

20. *Séminaire interrégional de formation OMPI/OEB/Office allemand des brevets sur les nouvelles tendances dans les domaines de la recherche et de l'examen en matière de brevets.* En mars, ce séminaire organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office allemand des brevets s'est tenu à Munich et à Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays africains, du GHANA et du KENYA. Ils se sont rendus à l'OMPI après avoir passé deux jours à l'Office allemand des brevets, et une semaine à l'OEB, à Munich. Des conférences ont été données par des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets, et des fonctionnaires de l'OEB et de l'OMPI. Les exposés qui ont été présentés à Genève ont été axés sur les programmes de coopération pour le développement de l'OMPI, les services d'information en matière de brevets et le PCT.

21. *Cours de formation spécialisé OMPI/Bureau Benelux des marques (BBM) sur les aspects juridiques et administratifs des marques.* En avril, l'OMPI a organisé ce cours en

coopération avec le BBM, qui s'est tenu à La Haye et à Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays africains, d'ANGOLA, du BÉNIN, du BURKINA FASO, de GUINÉE, de GUINÉE-BISSAU, de MADAGASCAR, de MAURITANIE et du TCHAD. Des exposés ont été présentés par des représentants du BBM et des fonctionnaires de l'OMPI. Ce cours a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

22. *Cours de formation OMPI/OEB/Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle sur l'utilisation du disque compact ROM pour la recherche en matière de brevets et l'examen des brevets.* En avril, l'OMPI a organisé ce cours en collaboration avec l'OEB et l'institut fédéral suisse susmentionné, qui s'est tenu à Vienne, Berne et Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays africains, du GHANA, du MALAWI et de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des représentants de l'institut fédéral suisse et des fonctionnaires de l'OMPI.

23. *Académie de l'OMPI pour les pays arabes et les pays d'Afrique et des Caraïbes.* En juin, l'OMPI a organisé la session en anglais de cette académie, qui s'est tenue à Genève. Elle avait pour objet de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité dans ce domaine, afin de leur permettre de mieux participer à la formulation des politiques nationales en matière de propriété intellectuelle, une fois de retour dans leurs pays respectifs. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays d'Afrique, du BOTSWANA, d'ÉRYTHRÉE, du LESOTHO, du MALAWI, de MAURICE, du MOZAMBIQUE, de NAMIBIE, du NIGÉRIA et de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, du Kenya, de l'Inde, du Zimbabwe, de l'ARIPO, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), et par 19 fonctionnaires de l'Organisation. Les travaux de l'Académie ont porté sur l'Accord sur les ADPIC.

24. *Académie de l'OMPI pour les pays arabes et les pays d'Afrique et des Caraïbes.* Fin juin et début juillet, l'OMPI a organisé la session en français de cette académie, qui s'est tenue à Genève. Elle avait pour objet de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité dans ce domaine, afin de leur permettre de mieux participer à la formulation des politiques nationales en matière de propriété intellectuelle, une fois de retour dans leurs pays respectifs. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays d'Afrique, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, de GUINÉE-BISSAU, de MADAGASCAR, du MALI, de SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, du TCHAD et du TOGO. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Algérie, d'Allemagne, de France, de Suisse et de l'OMC et par 15 fonctionnaires de l'Organisation. Les travaux de l'Académie ont porté sur l'Accord sur les ADPIC.

25. ALGÉRIE. Voir sous "Pays arabes".

26. ANGOLA. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

27. BÉNIN. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

28. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

29. En avril, un *colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement béninois, s'est tenu à Cotonou. Il a été suivi par 43 fonctionnaires nationaux venant d'ANGOLA, du BURKINA FASO, du BURUNDI, du CAMEROUN, de CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de GUINÉE, de GUINÉE-BISSAU, de MADAGASCAR, du MALI, de MAURITANIE, du MOZAMBIQUE, du NIGER, de RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TCHAD et du TOGO, par un fonctionnaire de l'OAPI et 13 participants béninois. Le colloque a été officiellement ouvert par un vice-directeur général de l'OMPI. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant de France, de Suisse, de l'OMC et de l'OMD, et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Un groupe d'experts composé de quatre participants venant du Bénin, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Togo et de l'OAPI a aussi apporté sa contribution au débat.

30. En mai, deux magistrats du Bénin ont participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui ont eu lieu à Yaoundé.

31. BOTSWANA. En mars, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

32. En mai, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Botswana, s'est tenu à Gaborone. Il a été suivi par plus de 80 participants venant des administrations publiques et de l'université du Botswana et par des juristes et des titulaires de droits. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant du Malawi, de Maurice et de Suisse, un conférencier du Botswana et deux fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets abordés pendant le séminaire figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

33. BURKINA FASO. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

34. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

35. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l’Afrique sur l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s’est tenu à Cotonou.

36. En mai, deux magistrats du Burkina Faso ont participé aux journées d’étude régionales de l’OMPI sur la propriété intellectuelle à l’intention des magistrats des États membres de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui ont eu lieu à Yaoundé.

37. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d’introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

38. BURUNDI. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l’Afrique sur l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s’est tenu à Cotonou.

39. CAMEROUN. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d’étude sous-régionales de l’OMPI sur le rôle de l’information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

40. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d’étude régionales de l’OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l’intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

41. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l’Afrique sur l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s’est tenu à Cotonou.

42. En mai, des *journées d’étude régionales de l’OMPI sur la propriété intellectuelle à l’intention de magistrats des États membres de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)*, organisées par l’OMPI en collaboration avec l’OAPI et le Gouvernement camerounais, se sont tenues à Yaoundé. Elles ont été suivies par 25 participants camerounais, dont cinq étaient magistrats, et par deux magistrats de chacun des neuf États membres ci-après de l’OAPI : BÉNIN, BURKINA FASO, CÔTE D’IVOIRE, GUINÉE, MALI, NIGER, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, SÉNÉGAL et TOGO. Des exposés ont été présentés par des consultants français de l’OMPI, trois fonctionnaires de l’OAPI, deux conférenciers camerounais et deux fonctionnaires de l’OMPI. Parmi les sujets abordés pendant les journées d’étude figuraient les dispositions pertinentes de l’Accord sur les ADPIC.

43. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d’introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

44. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d’étude sous-régionales de l’OMPI sur le rôle de l’information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

45. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

46. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

47. En mai, deux magistrats de la République centrafricaine ont participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui ont eu lieu à Yaoundé.

48. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

49. TCHAD. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

50. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

51. En avril, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement tchadien, s'est tenu à N'Djamena. Il a été suivi par une soixantaine de participants venant des milieux gouvernementaux et juridiques, de l'industrie et d'instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par un consultant français de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

52. En avril aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

53. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

54. CONGO. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

55. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

56. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

57. CÔTE D'IVOIRE. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

58. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

59. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

60. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

61. DJIBOUTI. Voir sous "Pays arabes".

62. ÉGYPTE. Voir sous "Pays arabes".

63. GUINÉE ÉQUATORIALE. En mars, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Guinée équatoriale, s'est tenu à Malabo. Il a réuni une centaine d'écrivains, de musiciens, d'éditeurs et de fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

64. ÉTHIOPIE. En mai, des *journées d'étude nationales de l'OMPI à l'intention des conseils en brevets*, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement éthiopien, se sont tenues à Addis Abeba. Elles ont été suivies par quelque 60 participants, juristes ou ingénieurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, deux venant du Royaume-Uni et l'un d'Afrique du Sud, et un fonctionnaire de l'Organisation. Ces journées d'étude ont porté sur l'Accord sur les ADPIC.

65. GABON. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

66. En mars, des *journées d'étude régionales sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)*, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI et le Gouvernement gabonais, se sont tenues à Libreville. Elles ont réuni 14 chefs de bureaux nationaux de liaison du BÉNIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, de la CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de la GUINÉE, du MALI, de la MAURITANIE, du NIGER, de la

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TCHAD et du TOGO, un fonctionnaire de DJIBOUTI et quatre fonctionnaires de l'OAPI. Des exposés ont été présentés par deux des fonctionnaires de l'OAPI participants, un consultant français de l'OMPI et trois fonctionnaires de l'OMPI. Ces journées d'étude ont porté sur l'Accord sur les ADPIC.

67. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

68. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

69. GHANA. En février, deux fonctionnaires nationaux ont reçu une formation au siège de l'OMPI sur les procédures administratives selon le PCT et se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives au PCT.

70. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

71. En mai, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des organes chargés de faire respecter la loi*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen, s'est tenu à Accra. Il a été suivi par plus de 150 participants, parmi lesquels des juges, des fonctionnaires de la police et des douanes, des juristes travaillant dans le secteur privé et des titulaires de droits. Des exposés ont été présentés par un consultant de l'OMPI venant du Royaume-Uni, deux conférenciers ghanéens et deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

72. GUINÉE. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

73. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

74. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

75. En mai, deux magistrats de Guinée ont participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui ont eu lieu à Yaoundé.

76. En juin, l'OMPI a organisé un *cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI*, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Guinée, qui s'est tenu à Conakry. Il a été suivi par 15 fonctionnaires nationaux de l'ALGÉRIE, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, de la CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de la GUINÉE-BISSAU, de MADAGASCAR, du MALI, du MAROC, de MAURITANIE, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL et du TCHAD, par 12 fonctionnaires venant des différentes régions de la Guinée, par plus de 30 participants locaux de Conakry et par trois fonctionnaires de l'OAPI. Des exposés ont été présentés par des consultants français de l'OMPI, par un fonctionnaire de l'OEB et deux fonctionnaires de l'Institut français de la propriété industrielle (INPI) et de l'OAPI, respectivement, par un participant guinéen et par trois fonctionnaires de l'Organisation. Ce cours a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

77. GUINÉE-BISSAU. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

78. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

79. KENYA. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

80. LESOTHO. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

81. LIBYE. Voir sous "Pays arabes".

82. MADAGASCAR. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

83. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

84. MALAWI. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

85. MALI. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

86. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

87. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

88. En mai, deux magistrats du Mali ont participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui ont eu lieu à Yaoundé.

89. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

90. MAURITANIE. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

91. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

92. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

93. MAURICE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

94. MAROC. Voir sous "Pays arabes".

95. MOZAMBIQUE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

96. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

97. NAMIBIE. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

98. NIGER. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

99. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

100. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

101. En mai, deux magistrats du Niger ont participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui ont eu lieu à Yaoundé.

102. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

103. NIGÉRIA. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

104. En mai, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des fonctionnaires de la police et des douanes*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement nigérian, s'est tenu à Lagos. Il a été suivi par plus de 60 participants, fonctionnaires de la police et des douanes venant de la plupart des États du pays. Des exposés ont été présentés par un consultant de l'OMPI venant de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), cinq conférenciers nigérians et deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

105. SÉNÉGAL. En février, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel, qui se sont déroulées à Lomé.

106. En mars, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sénégalais, s'est tenu à Dakar. Il a réuni environ 120 participants des secteurs juridiques et

gouvernementaux. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant de France et de Suisse, par un conférencier sénégalais et par un fonctionnaire de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

107. En mars aussi, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

108. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

109. En mai, deux magistrats du Sénégal ont participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui ont eu lieu à Yaoundé.

110. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

111. SIERRA LEONE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

112. AFRIQUE DU SUD. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

113. SOUDAN. Voir sous "Pays arabes".

114. SWAZILAND. En mars, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

115. TOGO. En février, des *journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel*, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement togolais, se sont tenues à Lomé. Elles ont été suivies par 12 participants venant des administrations de propriété industrielle du BÉNIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, de CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de GUINÉE, du MALI, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL et du TCHAD ainsi que par 20 participants locaux. Des exposés ont été présentés par un consultant français de l'OMPI, un fonctionnaire de l'OAPI et un fonctionnaire de l'OMPI.

116. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

117. En avril, un *séminaire national de l'OMPI à l'intention des magistrats, avocats et auxiliaires de justice sur l'évolution internationale récente de la protection du droit d'auteur et des droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement togolais, s'est tenu à Lomé. Il a été suivi par plus de 160 participants composés de magistrats, d'avocats, d'auxiliaires de justice, et de fonctionnaires des douanes et de la police. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant de France et de Suisse, un conférencier togolais et un fonctionnaire de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

118. En avril aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui s'est tenu à Cotonou.

119. En mai, deux magistrats du Togo ont participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui ont eu lieu à Yaoundé.

120. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".

121. OUGANDA. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

122. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En mars, un *colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC)*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, s'est tenu à Arusha. Il a été suivi par 35 fonctionnaires nationaux, notamment des juges, des fonctionnaires de police de haut niveau, des avocats et des représentants des organisations nationales d'auteurs et de compositeurs. Il a réuni des participants ressortissants d'AFRIQUE DU SUD, du BOTSWANA, du GHANA, du KENYA, du LESOTHO, du MALAWI, de MAURICE, du MOZAMBIQUE, de la NAMIBIE, du NIGÉRIA, de l'ouganda, de la SIERRA LEONE, du SWAZILAND, de la ZAMBIE et du ZIMBABWE. Douze participants tanzaniens et un représentant de l'ARIPO et de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe ont également suivi le colloque. Les débats ont été conduits par un groupe composé de consultants de l'OMPI venant d'Afrique du Sud, du Ghana, du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie, de Suède, de l'ARIPO, de l'OMC, de l'OMD et de l'IFPI, ainsi que par cinq fonctionnaires de l'OMPI.

123. ZAMBIE. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

124. ZIMBABWE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

### *Pays arabes*

125. *Séminaire interrégional de formation OMPI/OEB/Office allemand des brevets sur les nouvelles tendances dans les domaines de la recherche et de l'examen en matière de brevets.* En mars, ce séminaire organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB et l'Office allemand des brevets s'est tenu à Munich et à Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays arabes, d'ÉGYPTE. Ils se sont rendus à l'OMPI après avoir passé deux jours à l'Office allemand des brevets, et une semaine à l'OEB, à Munich. Des conférences ont été données par des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets, et des fonctionnaires de l'OEB et de l'OMPI. Les exposés qui ont été présentés à Genève ont été axés sur les programmes de coopération pour le développement de l'OMPI, les services d'information en matière de brevets et le PCT.

126. *Cours de formation spécialisé OMPI/BBM sur les aspects juridiques et administratifs des marques.* En avril, l'OMPI a organisé ce cours en coopération avec le BBM, qui s'est tenu à La Haye et à Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays arabes, d'ALGÉRIE et du MAROC. Des exposés ont été présentés par des représentants du BBM et des fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets traités pendant ce cours figuraient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

127. *Cours de formation OMPI/OEB/Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle sur l'utilisation du disque compact ROM pour la recherche en matière de brevets et l'examen des brevets.* En avril, l'OMPI a organisé ce cours en collaboration avec l'OEB et l'institut fédéral suisse susmentionné, qui s'est tenu à Vienne, Berne et Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays arabes, de JORDANIE, de LIBYE, du MAROC et de SYRIE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des représentants de l'institut fédéral suisse et des fonctionnaires de l'OMPI.

128. *Académie de l'OMPI pour les pays arabes et les pays d'Afrique et des Caraïbes.* En juin, l'OMPI a organisé la session en anglais de cette académie, qui s'est tenue à Genève. Elle avait pour objet de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité dans ce domaine, afin de leur permettre de mieux participer à la formulation des politiques nationales en matière de propriété intellectuelle, une fois de retour dans leurs pays respectifs. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays arabes, de JORDANIE, du LIBAN, d'OMAN et du SOUDAN. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant du Canada, des États-Unis d'Amérique, du

Ghana, du Kenya, de l'Inde, du Zimbabwe, de l'ARIPO, de l'OMC et de l'OMD, et par 19 fonctionnaires de l'Organisation. Les travaux de l'Académie ont porté sur l'Accord sur les ADPIC.

129. *Académie de l'OMPI pour les pays arabes et les pays d'Afrique et des Caraïbes.* Fin juin et début juillet, l'OMPI a organisé la session en français de cette académie, qui s'est tenue à Genève. Elle avait pour objet de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité dans ce domaine, afin de leur permettre de mieux participer à la formulation des politiques nationales en matière de propriété intellectuelle, une fois de retour dans leurs pays respectifs. En ce qui concerne les pays arabes, il y a eu un seul participant venant du MAROC. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Algérie, d'Allemagne, de France, de Suisse et de l'OMC et par 15 fonctionnaires de l'Organisation. Les travaux de l'Académie ont porté sur l'Accord sur les ADPIC.

130. ALGÉRIE. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

131. En juin aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

132. Au cours du même mois, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Amman.

133. BAHREÏN. En février, un *séminaire national de l'OMPI sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC)*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce et le Centre d'arbitrage pour les questions commerciales du Conseil de coopération du Golfe (CCG), s'est tenu à Manama. Il a été suivi par 70 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, de Bahreïn, du Canada et du Royaume-Uni, ainsi que par deux fonctionnaires de l'Organisation.

134. En juin aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

135. Au cours du même mois, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Amman.

136. DJIBOUTI. En mars, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui se sont déroulées à Libreville.

137. ÉGYPTE. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

138. Au cours du même mois, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Amman.

139. JORDANIE. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, à Genève, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement à Stockholm, et à l'Office égyptien des brevets au Caire. Ce voyage d'étude était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

140. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

141. En juin aussi, un *colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère jordanien de la culture, s'est tenu à Amman. Il a réuni 25 participants venant d'ALGÉRIE, d'ARABIE SAOUDITE, de BAHREÏN, d'ÉGYPTE, des ÉMIRATS ARABES UNIS, du MAROC, d'OMAN, du QATAR, du SOUDAN et de TUNISIE, et plus de cent vingt participants locaux dont des fonctionnaires nationaux et des diplomates étrangers en poste à Amman. Le colloque a été officiellement ouvert par le vice-directeur général de l'OMPI. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants du Canada, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Jordanie, du Royaume-Uni, de l'OMC et de l'OMD et par trois fonctionnaires de l'OMPI. Trois autres fonctionnaires de l'Organisation étaient aussi présents.

142. KOWEÏT. En juin, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

143. LIBAN. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, à Genève, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement à Stockholm, et à l'Office égyptien des brevets au Caire. Ce voyage d'étude était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

144. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

145. En juin aussi, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'économie et du commerce, s'est tenu à Beyrouth. Il a réuni 80 participants locaux venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants du Canada, de l'Égypte et du Liban et par quatre fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

146. LIBYE. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, à Genève, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement à Stockholm, et à l'Office égyptien des brevets au Caire. Ce voyage d'étude était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

147. En juin, trois fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

148. MAROC. En mars, un *séminaire national de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce et de l'industrie et l'Université Hassan II, s'est tenu à Casablanca. Il a réuni environ 150 participants des secteurs public, privé et universitaire, ainsi qu'un consultant canadien de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation. Le programme du séminaire comportait notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

149. En juin, un fonctionnaire national a participé au cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, qui a eu lieu à Conakry.

150. Au cours du même mois, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Amman.

151. En juin aussi, un *séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce et de l'industrie et avec le PNUD, s'est tenu à Casablanca. Il a été suivi par 27 fonctionnaires venant d'ALGÉRIE, de BAHREÏN, d'ÉGYPTE, des ÉMIRATS ARABES UNIS, de JORDANIE, du KOWEÏT, du LIBAN, de LIBYE, d'OMAN, du QATAR, de SYRIE, du SOUDAN, de TUNISIE et du YÉMEN, ainsi que par deux représentants de l'Autorité palestinienne et trois fonctionnaires de l'OMPI. Ont également participé au séminaire quelque cent vingt personnes venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Égypte, de la France, de la Jordanie, du Maroc et de la Suisse et par trois fonctionnaires de l'Organisation. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

152. OMAN. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

153. Au cours du même mois, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Amman.

154. QATAR. En juin, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

155. Au cours du même mois, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Amman.

156. ARABIE SAOUDITE. En juin, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Amman.

157. SOUDAN. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude, à Genève, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement à Stockholm, et à l'Office égyptien des brevets au Caire. Ce voyage d'étude était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

158. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

159. Au cours du même mois, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Amman.

160. SYRIE. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, à Genève, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement à Stockholm, et à l'Office égyptien des brevets au Caire. Ce voyage d'étude était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

161. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

162. TUNISIE. En juin, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

163. Au cours du même mois, cinq fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Amman.

164. ÉMIRATS ARABES UNIS. En février, un *séminaire national de l'OMPI sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC)*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'information et de la culture, s'est tenu à Abu Dhabi. Il a été suivi par plus de 80 participants venant des secteurs public et privé ainsi que d'universités et d'instituts de développement. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant du Canada et d'Égypte et trois fonctionnaires de l'Organisation.

165. En juin, trois fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

166. Au cours du même mois, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Amman.

167. YÉMEN. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, à Genève, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement à Stockholm, et à l'Office égyptien des brevets au Caire. Ce voyage d'étude était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

168. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arabes, qui a eu lieu à Casablanca (Maroc).

### *Asie et Pacifique*

169. *Séminaire interrégional de formation OMPI/OEB/Office allemand des brevets sur les nouvelles tendances dans les domaines de la recherche et de l'examen en matière de brevets.* En mars, ce séminaire organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB et l'Office allemand des brevets s'est tenu à Munich et à Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays

d'Asie, d'INDE, d'INDONÉSIE, de MALAISIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de THAÏLANDE et du VIET NAM. Ils se sont rendus à l'OMPI après avoir passé deux jours à l'Office allemand des brevets, et une semaine à l'OEB, à Munich,. Des conférences ont été données par des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets, et des fonctionnaires de l'OEB et de l'OMPI. Les exposés qui ont été présentés à Genève ont été axés sur les programmes de coopération pour le développement de l'OMPI, les services d'information en matière de brevets et le PCT.

170. *Cours de formation spécialisé OMPI/BBM sur les aspects juridiques et administratifs des marques.* En avril, l'OMPI a organisé ce cours en coopération avec le BBM, qui s'est tenu à La Haye et à Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays d'Asie, du VIET NAM. Des exposés ont été présentés par des représentants du BBM et des fonctionnaires de l'OMPI. Ce cours a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

171. *Cours de formation OMPI/OEB/Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle sur l'utilisation du disque compact ROM pour la recherche en matière de brevets et l'examen des brevets.* En avril, l'OMPI a organisé ce cours en collaboration avec l'OEB et l'institut fédéral suisse susmentionné, qui s'est tenu à Vienne, Berne et Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays d'Asie, de CHINE, d'INDONÉSIE, de SINGAPOUR et du VIET NAM. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des représentants de l'institut fédéral suisse et des fonctionnaires de l'OMPI.

172. *Programme d'orientation et d'étude OMPI-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur la sanction des droits de propriété intellectuelle à l'intention des hauts fonctionnaires des douanes (États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et Suisse).* En juin, ce programme, organisé par l'OMPI à l'intention de fonctionnaires de l'ANASE, s'est tenu à Genève, à Londres et à Washington. Il a été suivi par 14 fonctionnaires nationaux des sept pays de l'ANASE (BRUNÉI DARUSSALAM, INDONÉSIE, MALAISIE, PHILIPPINES, SINGAPOUR, THAÏLANDE et VIET NAM). Les participants ont suivi un programme d'orientation de trois jours à Genève, qui comportait la visite de l'OMC. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMD et par huit fonctionnaires de l'OMPI. Les participants ont ensuite effectué un voyage d'étude de deux jours à l'administration des douanes du Royaume-Uni, à Londres, et un voyage d'étude de cinq jours à l'Office des brevets et des marques et à l'Office du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique, à Washington, pour se familiariser avec les mesures à la frontière et les procédures de sanction des droits de propriété intellectuelle. Ce programme était consacré à l'Accord sur les ADPIC.

173. BANGLADESH. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

174. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s'est tenu à Ho Chi Minh Ville.

175. En mars aussi, cinq fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

176. En avril, un *séminaire national de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère des industries du Bangladesh, s'est tenu à Dacca. Il a été suivi par 70 participants venant des milieux gouvernementaux, de l'industrie, des milieux juridiques, des universités et des instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par deux consultants australiens de l'OMPI, trois experts du Bangladesh et deux fonctionnaires de l'OMPI.

177. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

178. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

179. BHOUTAN. En janvier, un fonctionnaire national a assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

180. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

181. BRUNÉI DARUSSALAM. En janvier, un fonctionnaire national a assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

182. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

183. En mars aussi, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Cabinet du procureur général du Gouvernement du Brunéi Darussalam, s'est tenu à Bandar Seri Begawan. Il a réuni une centaine d'écrivains, d'éditeurs, de professeurs d'université, d'avocats, d'experts en informatique et de fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par des

consultants de l'OMPI venant du Canada, du Bureau pour l'Asie et le Pacifique de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC) et du Bureau de l'IFPI pour l'Asie, ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

184. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

185. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

186. Au cours du même mois, un fonctionnaire national a participé, à Jakarta, à la table ronde sous-régionale OMPI - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle.

187. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande).

188. CAMBODGE. En janvier, un fonctionnaire national a assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

189. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

190. Au cours du même mois, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde sous-régionale OMPI - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle.

191. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande).

192. CHINE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

193. En mars, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s'est tenu à Ho Chi Minh Ville.

194. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

195. En mai aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

196. FIDJI. En janvier la *cinquième réunion de haut niveau de l'OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement des Fidji, s'est tenue à Suva. Elle a été suivie par deux fonctionnaires nationaux de chacun des pays suivants : ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE, ÎLES SALOMON, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, SAMOA, TONGA et VANUATU. Ont également suivi la réunion une vingtaine de participants locaux venant de l'administration publique, de l'industrie, des milieux juridiques, des universités et des instituts de recherche, notamment trois membres du secrétariat du Forum du Pacifique Sud (dont le siège est à Suva) et deux personnes venant de l'Université du Pacifique Sud. Les participants de la réunion ont passé en revue les principes de la protection de la propriété intellectuelle et les pratiques dans ce domaine, notamment les questions actuelles de législation, d'administration et de coopération internationale, et ont examiné les dispositions de l'Accord sur les ADPIC ainsi que ses incidences pratiques. Des rapports sur la situation en matière de protection de la propriété intellectuelle au niveau national ont été présentés par des représentants de chacun des pays participants susmentionnés. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Australie et des Philippines et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

197. En janvier aussi, un fonctionnaire national a assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

198. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays du Pacifique Sud, qui s'est tenu à Nuku'Alofa (Tonga).

199. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

200. INDE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

201. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s'est tenu à Ho Chi Minh Ville.

202. En mars aussi, cinq fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

203. En avril, des *journées d'étude nationales itinérantes de l'OMPI sur les brevets d'invention*, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Gouvernement indien, se sont tenues à Pune, Bangalore et Hyderabad. Elles ont été suivies par 357 participants venant des milieux gouvernementaux, de l'industrie, des milieux juridiques et des instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Allemagne et des États-Unis d'Amérique, un conférencier indien et un fonctionnaire de l'OMPI. Ces journées d'étude ont porté sur l'Accord sur les ADPIC.

204. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

205. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

206. INDONÉSIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

207. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s'est tenu à Ho Chi Minh Ville.

208. En mars aussi, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

209. En mai, une *table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien, s'est tenue à Jakarta. Elle a réuni 25 participants venant des pays suivants : BANGLADESH, BRUNÉI DARUSSALAM, CHINE, INDE, MALAISIE, MONGOLIE, NÉPAL, PAKISTAN, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SINGAPOUR, SRI LANKA et THAÏLANDE, fonctionnaires nationaux travaillant dans le domaine du droit d'auteur et fonctionnaires de sociétés de gestion collective des droits d'auteur. Elle a également été suivie par environ 40 participants venant des milieux artistiques, littéraires et musicaux indonésiens. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Australie, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du bureau Asie et Pacifique de la CISAC, du comité Asie-Pacifique de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), ainsi que par deux conférenciers indonésiens et deux fonctionnaires de l'OMPI. Cette table ronde a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

210. En mai aussi, une *table ronde sous-régionale OMPI – Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle*, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'ANASE, s'est tenue à Jakarta. Le directeur général et le secrétaire général de l'ANASE, ont prononcé des allocutions d'ouverture. La table ronde a réuni 24 participants venant de six pays de l'ANASE (BRUNÉI DARUSSALAM, MALAISIE, PHILIPPINES, SINGAPOUR, THAÏLANDE et VIET NAM) et de trois futurs États membres de l'ANASE, ainsi que 40 participants indonésiens venant de l'administration publique, de l'industrie, des milieux juridiques, des universités et des instituts de recherche. Des exposés sous la forme de discussions de groupe ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant du Canada, de Malaisie et de la Commission européenne, un fonctionnaire du comité de l'ANASE à Genève ainsi que par deux fonctionnaires du secrétariat de l'ANASE, un représentant de chaque État membre de l'ANASE et un fonctionnaire de l'OMPI. Deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont également participé à la table ronde, qui a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

211. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

212. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande).

213. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

214. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

215. KIRIBATI. En février, un fonctionnaire national a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays du Pacifique Sud, qui s'est tenu à Nuku'Alofa (Tonga).

216. LAOS. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

217. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

218. Au cours du même mois, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde sous-régionale OMPI - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle.

219. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande).

220. MALAISIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

221. En mars, un *colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce intérieur et de la consommation, s'est tenu à Kuala Lumpur. Il a réuni 56 participants venant du BANGLADESH, du BRUNÉI DARUSSALAM, des ÎLES SALOMON, d'INDE, d'INDONÉSIE, des MALDIVES, de MONGOLIE, du MYANMAR, du PAKISTAN, de PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de THAÏLANDE, de HONG KONG et de MACAO, et de 54 participants malaisiens venant des milieux gouvernementaux, de l'industrie, des professions juridiques, des universités et des instituts de recherche. Les débats ont été dirigés par un groupe de 13 personnes comprenant des consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique, d'Inde, d'Indonésie, du Japon, des Philippines, du Royaume-Uni, de Thaïlande, de Hong Kong, de l'OMC et de l'OMD, un conférencier malaisien et deux fonctionnaires de l'OMPI. Trois autres fonctionnaires de l'Organisation ont aussi participé à ce colloque; l'un deux a présidé toutes les séances de travail du colloque.

222. En mars aussi, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s'est tenu à Ho Chi Minh Ville.

223. En mai, un fonctionnaire national a assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

224. Au cours du même mois, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde sous-régionale OMPI - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle.

225. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande).

226. MALDIVES. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

227. MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE). En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la cinquième réunion de haut niveau de l'OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud, qui a eu lieu à Suva.

228. MONGOLIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

229. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s'est tenu à Ho Chi Minh Ville.

230. En mars aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

231. En mai, un fonctionnaire national a assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

232. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

233. En juin, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office mongol de la propriété intellectuelle, s'est tenu à Oulan Bator. Il a réuni une cinquantaine de participants venant de l'administration publique, de l'industrie, des milieux juridiques et de l'enseignement. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Australie, d'Inde, du Japon et de la CISAC, par deux conférenciers mongols et par trois fonctionnaires de l'Organisation. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

234. MYANMAR. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

235. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

236. Au cours du même mois, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde sous-régionale OMPI - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle.

237. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande).

238. NÉPAL. En mars, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture et le Département des industries du Gouvernement népalais, s'est tenu à Katmandou. Il a réuni environ 150 écrivains, compositeurs, artistes, musiciens, éditeurs de musique et fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant du Canada et du Bureau pour l'Asie et le Pacifique de la CISAC, ainsi que par deux conférenciers népalais et deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

239. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

240. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

241. PAKISTAN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

242. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

243. En mai, un fonctionnaire national a assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

244. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

245. PAPOUASIE-NOUVELLE-GuinÉE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la cinquième réunion de haut niveau de l'OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud, qui a eu lieu à Suva.

246. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays du Pacifique Sud, qui s'est tenu à Nuku'Alofa (Tonga).

247. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

248. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

249. PHILIPPINES. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

250. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s'est tenu à Ho Chi Minh Ville.

251. En mars aussi, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

252. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

253. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

254. Au cours du même mois, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde sous-régionale OMPI - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle.

255. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande).

256. RÉPUBLIQUE DE CORÉE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

257. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s'est tenu à Ho Chi Minh Ville.

258. En mars aussi, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

259. En mai, un *forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec

l’Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPTI) et l’Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) et avec le concours du PNUD, et au cours duquel a eu lieu une cérémonie marquant le dixième anniversaire de la création de l’IIPTI, s’est tenu à Daeduk (République de Corée). Il a été suivi par 43 participants venant des pays suivants : BANGLADESH, BHOUTAN, BRUNÉI DARUSSALAM, CAMBODGE, CHINE, FIDJI, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D’), LAOS, MONGOLIE, MYANMAR, NÉPAL, PAKISTAN, PAPOUASIE-NOUVELLE-Guinée, PHILIPPINES, SINGAPOUR, SRI LANKA, THAÏLANDE, TONGA et VIET NAM. Le forum a été officiellement ouvert par un vice-directeur général de l’OMPI. Quelque 60 participants venant du secteur public, de l’industrie, des milieux juridiques, des universités et des instituts de recherche de la République de Corée ainsi que trois fonctionnaires de l’OMPI y ont également participé. Des exposés ont été présentés par des consultants de l’OMPI venant d’Australie, des États-Unis d’Amérique et de Finlande, quatre fonctionnaires nationaux venant de Chine, du Japon et de la République de Corée, trois conférenciers ressortissants de la République de Corée et un fonctionnaire de l’OMPI.

260. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l’OMPI pour l’Asie sur la protection et la gestion collective du droit d’auteur et des droits voisins, qui s’est tenue à Jakarta.

261. SAMOA. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la cinquième réunion de haut niveau de l’OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle à l’intention de fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud, qui a eu lieu à Suva.

262. SINGAPOUR. En janvier, une *table ronde régionale de l’OMPI pour l’Asie consacrée à la mise en œuvre de l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC)*, organisée par l’OMPI en collaboration avec le Gouvernement singapourien et avec le concours de l’Office japonais des brevets (JPO), s’est tenue à Singapour. Financée dans le cadre de l’accord instituant des fonds fiduciaires conclu entre le Gouvernement japonais et l’OMPI, elle a été suivie par 32 personnes venant du BANGLADESH, du BHOUTAN, du BRUNÉI DARUSSALAM, du CAMBODGE, de la CHINE, des FIDJI, de l’INDE, de l’INDONÉSIE, de l’IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D’), du LAOS, de la MALAISIE, de la MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de SRI LANKA, de la THAÏLANDE et du VIET NAM, ainsi que par quelque 70 participants singapouriens venant de l’administration publique, de l’industrie, des milieux juridiques, des universités et des instituts de recherche. Six fonctionnaires du JPO (dont un conférencier) y ont également participé. Des exposés ont été présentés par des consultants de l’OMPI venant de l’Allemagne, de l’Australie, des États-Unis d’Amérique, du Japon et de l’OMC. Des rapports nationaux ont été présentés par un représentant de chacun des pays participants. Six fonctionnaires de l’OMPI ont participé à cette table ronde.

263. En mars, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l’OMPI pour l’Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s’est tenu à Ho Chi Minh Ville.

264. En mars aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l’OMPI pour l’Asie consacré aux incidences de l’Accord sur les ADPIC, qui s’est tenu à Kuala Lumpur.

265. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

266. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

267. Au cours du même mois, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde sous-régionale OMPI - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle.

268. En juin, un fonctionnaire national a suivi le colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande).

269. ÎLES SALOMON. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la cinquième réunion de haut niveau de l'OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud, qui a eu lieu à Suva.

270. En février, un fonctionnaire national a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays du Pacifique Sud, qui s'est tenu à Nuku'Alofa (Tonga).

271. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

272. SRI LANKA. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

273. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s'est tenu à Ho Chi Minh Ville.

274. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

275. En avril, un *séminaire national de l'OMPI sur l'Accord sur les ADPIC et la promotion de l'activité inventive et l'innovation*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce intérieur et extérieur et de l'alimentation, s'est tenu à Colombo. Il a réuni 46 participants venant des milieux gouvernementaux, de l'industrie, des milieux juridiques, des universités et des instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Australie et des Philippines.

276. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

277. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

278. THAÏLANDE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

279. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation, qui s'est tenu à Ho Chi Minh Ville.

280. En mars aussi, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

281. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, qui s'est tenue à Jakarta.

282. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

283. Au cours du même mois, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde sous-régionale OMPI - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle.

284. Fin juin et début juillet, un *colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle du Gouvernement thaïlandais, s'est tenu à Phuket. Il a réuni 17 participants ressortissants du BRUNÉI DARUSSALAM, du CAMBODGE, de l'INDONÉSIE, du LAOS, de la MALAISIE, du MYANMAR, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR et du VIET NAM et six participants

thaïlandais. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique, de France, du Royaume-Uni, de la Business Software Alliance (BSA), de la CISAC, de l'IFPI et de la Motion Picture Association (MPA), et par trois fonctionnaires de l'Organisation. Ce colloque a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

285. TONGA. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la cinquième réunion de haut niveau de l'OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud, qui a eu lieu à Suva.

286. En février, un *séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays du Pacifique Sud*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère tongan du travail, du commerce et de l'industrie et avec l'assistance de l'Agence japonaise pour les affaires culturelles, s'est tenu à Nuku'Alofa. Il a été suivi par 10 fonctionnaires nationaux des FIDJI, de KIRIBATI, de PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, des ÎLES SALOMON, du SAMOA, de TUVALU et de VANUATU, et 55 participants locaux représentant des associations de musiciens, des éditeurs et des groupes d'écrivains. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant du Japon et du Bureau pour l'Asie et le Pacifique de la CISAC ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

287. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

288. TUVALU. En février, un fonctionnaire national a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays du Pacifique Sud, qui s'est tenu à Nuku'Alofa (Tonga).

289. VANUATU. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la cinquième réunion de haut niveau de l'OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud, qui a eu lieu à Suva.

290. En février, un fonctionnaire national a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays du Pacifique Sud, qui s'est tenu à Nuku'Alofa (Tonga).

291. VIET NAM. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui a eu lieu à Singapour.

292. En mars, un *colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national de la propriété industrielle et le Département de la science, de la technologie et de l'environnement du Comité du peuple de Ho Chi Minh Ville, et avec l'aide du JPO, s'est tenu à Ho Chi Minh Ville. Il a réuni 20 participants du BANGLADESH, de CHINE, d'INDE, d'INDONÉSIE, de MALAISIE, de MONGOLIE, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA et de THAÏLANDE et une soixantaine

de participants vietnamiens venant des milieux gouvernementaux, de l'industrie, des professions juridiques, des universités et des instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Australie, du Canada, du Danemark, du Japon et de la Suède, quatre conférenciers participants ressortissants de la Chine, de l'Inde, de la Malaisie et de Singapour, deux participants vietnamiens, un fonctionnaire du JPO et un fonctionnaire de l'OMPI. Des rapports nationaux ont été présentés par des fonctionnaires du Bangladesh, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Mongolie, des Philippines, de la République de Corée, de Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam.

293. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Daeduk (République de Corée).

294. Au cours du même mois, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde sous-régionale OMPI - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle.

295. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande).

296. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays du Pacifique Sud, qui s'est tenu à Nuku'Alofa (Tonga).

297. HONG KONG. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

298. MACAO. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Kuala Lumpur.

#### *Amérique latine et Caraïbes*

299. *Séminaire interrégional de formation OMPI/OEB/Office allemand des brevets sur les nouvelles tendances dans les domaines de la recherche et de l'examen en matière de brevets.* En mars, ce séminaire organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB et l'Office allemand des brevets s'est tenu à Munich et à Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays d'Amérique latine, d'ARGENTINE, du BRÉSIL, du CHILI, de COLOMBIE, de CUBA et du VENEZUELA. Ils se sont rendus à l'OMPI après avoir passé deux jours à l'Office allemand des brevets, et une semaine à l'OEB, à Munich. Des conférences ont été données par des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets, et des fonctionnaires de l'OEB et de l'OMPI. Les exposés qui ont été présentés à Genève ont été axés sur les programmes de coopération pour le développement de l'OMPI, les services d'information en matière de brevets et le PCT.

300. *Cours de formation spécialisé OMPI/BBM sur les aspects juridiques et administratifs des marques.* En avril, l'OMPI a organisé ce cours en coopération avec le BBM, qui s'est tenu à La Haye et à Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays d'Amérique latine, du BRÉSIL, de COLOMBIE, de CUBA et d'HAÏTI. Des exposés ont été présentés par des représentants du BBM et des fonctionnaires de l'OMPI. Ce cours a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

301. *Cours de formation OMPI/OEB/Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle sur l'utilisation du disque compact ROM pour la recherche en matière de brevets et l'examen des brevets.* En avril, l'OMPI a organisé ce cours en collaboration avec l'OEB et l'institut fédéral suisse susmentionné, qui s'est tenu à Vienne, Berne et Genève. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays d'Amérique latine, d'ARGENTINE, du BRÉSIL, de CUBA, du MEXIQUE et du PÉROU. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des représentants de l'institut fédéral suisse et des fonctionnaires de l'OMPI.

302. *Académie de l'OMPI pour les pays arabes et les pays d'Afrique et des Caraïbes.* En juin, l'OMPI a organisé la session en anglais de cette académie, qui s'est tenue à Genève. Elle avait pour objet de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité dans ce domaine, afin de leur permettre de mieux participer à la formulation des politiques nationales en matière de propriété intellectuelle, une fois de retour dans leurs pays respectifs. Les participants venaient, en ce qui concerne les pays des Caraïbes, de la BARBADE, du BELIZE et de TRINITÉ-ET-TOBAGO. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, du Kenya, de l'Inde, du Zimbabwe, de l'ARIPO, de l'OMC et de l'OMD, et par 19 fonctionnaires de l'Organisation. Les travaux de l'Académie ont porté sur l'Accord sur les ADPIC.

303. *Séminaire de formation OMPI-OEB-Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) sur la recherche et l'examen en matière de brevets à l'intention des pays d'Amérique latine.* En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB et l'OEPM s'est tenu à Madrid, à Genève et à Munich. Il a été suivi par 16 participants ressortissants de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du CHILI, de la COLOMBIE, de CUBA, d'EL SALVADOR, de l'ÉQUATEUR, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA, qui se sont rendus au siège de l'OMPI après avoir passé 10 jours à l'OEPM, à Madrid. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, de l'OEPM et de l'OMPI. Ceux qui ont été présentés à Genève portaient en particulier sur les activités de l'OMPI et notamment sur le PCT.

304. *Programme de formation OMPI-Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) sur la gestion des opérations relatives aux marques et des services d'information en matière de marques à l'intention des fonctionnaires des pays en développement.* En juin, ce programme de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OPIC, a eu lieu à Hull (Canada). Il a été suivi par neuf participants ressortissants de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du CHILI, de CUBA, du MEXIQUE, du PÉROU, de SAINTE-LUCIE, de TRINITÉ-ET-TOBAGO et de l'URUGUAY, et par quatre fonctionnaires de l'OMPI.

305. *Académie de l'OMPI pour les pays arabes et les pays d'Afrique et des Caraïbes.* Fin juin et début juillet, l'OMPI a organisé la session en français de cette académie, qui s'est tenue à Genève. Elle avait pour objet de donner aux participants des informations sur les principaux

éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité dans ce domaine, afin de leur permettre de mieux participer à la formulation des politiques nationales en matière de propriété intellectuelle, une fois de retour dans leurs pays respectifs. En ce qui concerne les pays des Caraïbes, il y a eu un seul participant venant d'HAÏTI. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Algérie, d'Allemagne, de France, de Suisse et de l'OMC et par 15 fonctionnaires de l'Organisation. Les travaux de l'Académie ont porté sur l'Accord sur les ADPIC.

306. ANTIGUA-ET-BARBUDA. En mars, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

307. ARGENTINE. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

308. En mars aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur la protection juridique des dessins et modèles industriels pour les pays du MERCOSUR (Marché commun du Sud), qui s'est tenu à Asunción.

309. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présidé une table ronde sur l'Accord sur les ADPIC, à laquelle participaient un fonctionnaire de l'OMC et les chefs des offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a présenté à cette occasion un exposé sur le PCT. Les deux événements ont été suivis par des fonctionnaires nationaux et des avocats spécialistes de la propriété industrielle.

310. En avril aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

311. En avril encore, un journaliste argentin a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

312. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui ont eu lieu à Rio de Janeiro.

313. En juin aussi, un *séminaire national d'introduction au droit d'auteur et aux droits voisins de l'OMPI*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le bureau argentin du droit d'auteur, s'est tenu à Buenos Aires. Il a réuni une cinquantaine de participants venant principalement du secteur privé et 17 fonctionnaires du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay. Des exposés ont été présentés par un consultant vénézuélien de l'OMPI, par trois représentants, respectivement de la CISAC, de l'Association internationale de radiodiffusion (AIR) et de la Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (FLAPF), par sept conférenciers argentins et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

314. Au cours du même mois, une *réunion nationale OMPI d'experts gouvernementaux en droit d'auteur et en droits voisins des pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR)*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement argentin, s'est tenue à Buenos Aires. Elle a été suivie par 16 participants : quatre experts du Gouvernement argentin et quatre experts gouvernementaux invités par l'OMPI pour chacun des autres pays membres, à savoir, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. La réunion était consacrée au droit d'auteur et aux droits voisins dans le cadre du MERCOSUR, et son principal thème était "La mise en évidence de domaines dans lesquels une harmonisation de la législation en matière de droit d'auteur et de droits voisins serait souhaitable". Les participants de la réunion ont adopté des recommandations qui doivent être soumises au sous-groupe 07 du MERCOSUR et ont décidé de se réunir à nouveau en 1998.

315. BAHAMAS. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

316. BARBADE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

317. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

318. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Kingston.

319. BELIZE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

320. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Kingston.

321. BOLIVIE. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

322. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

323. En avril encore, un journaliste bolivien a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

324. En juin, un *séminaire national de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère bolivien de la culture et avec le concours de la société bolivienne des auteurs et compositeurs, s'est tenu à Santa Cruz. Il a réuni une centaine de participants venant de La Paz ainsi que de différentes provinces de la Bolivie. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants du Chili, de la Suisse et de l'Uruguay, par un représentant du Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC), par deux conférenciers boliviens et par un fonctionnaire de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

325. BRÉSIL. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

326. En mars aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur la protection juridique des dessins et modèles industriels pour les pays du MERCOSUR (Marché commun du Sud), qui s'est tenu à Asunción.

327. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

328. En avril encore, un journaliste brésilien a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

329. En juin, des *journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine*, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et la confédération nationale des industries du Brésil, ont eu lieu à Rio de Janeiro. Elles ont réuni 13 participants ressortissants de l'ARGENTINE, du CHILI, de CUBA, d'EL SALVADOR, du MEXIQUE, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA, et quelque 70 participants brésiliens venant de l'administration publique ainsi que des milieux scientifiques, industriels et commerciaux. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant de Cuba, du Venezuela et de l'OEB, par six experts nationaux, ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI. Ces journées d'étude ont fourni l'occasion d'échanger des données d'expérience sur l'organisation des services d'information en matière de brevets grâce à l'utilisation des techniques modernes de l'information.

330. CHILI. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

331. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

332. En avril encore, un journaliste chilien a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

333. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui ont eu lieu à Rio de Janeiro.

334. En juin aussi, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des entrepreneurs et une journée d'étude sur la gestion des marques*, organisés par l'OMPI en collaboration avec la chambre de commerce et le Département de la propriété industrielle du Chili, ont eu lieu à Santiago. Ils ont réuni près de 350 participants qui étaient pour la plupart des entrepreneurs, des juristes d'entreprise et des agents de propriété industrielle. Des exposés ont été présentés par un consultant brésilien de l'OMPI, six experts chiliens et un fonctionnaire de l'Organisation. Le séminaire avait pour objet de fournir des renseignements sur la protection dans le domaine des marques et des brevets, et tout particulièrement sur la sanction des droits. Le séminaire et la journée d'étude ont également porté sur l'Accord sur les ADPIC.

335. COLOMBIE. En mars, un *colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement colombien et le Système économique latino-américain (SELA), s'est tenu à Cartagena. Il a réuni 84 participants ressortissants d'ANTIGUA-ET-BARBUDA, de l'ARGENTINE, de la BARBADE, du BELIZE, de la BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, du COSTA RICA, de CUBA, de la DOMINIQUE, d'EL SALVADOR, de l'ÉQUATEUR, de la GRENADE, du GUATEMALA, du GUYANA, d'HAÏTI, du HONDURAS, de la JAMAÏQUE, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, de SAINTE-LUCIE, de SAINT-KITTS-ET-NÉVIS, de SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, du SURINAME, de la TRINITÉ-ET-TOBAGO, de l'URUGUAY et du VENEZUELA. Quelque 120 participants locaux venant des secteurs public et privé y ont aussi assisté. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Colombie, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Pérou, de Sainte-Lucie, de l'OMC et de l'OMD, et par quatre fonctionnaires de l'OMPI.

336. En mars aussi, un *séminaire national de l'OMPI sur le PCT*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement colombien, dans la perspective d'une éventuelle adhésion de ce pays au PCT, s'est tenu à Santa Fe de Bogota. Il a été suivi par quelque 70 participants, pour la plupart des avocats de la région spécialisés dans le droit des brevets. Des exposés ont été présentés par un consultant mexicain de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation.

337. En avril, un *séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le CERLALC, le Bureau national du droit d'auteur et la Fondation Santillana pour l'Amérique latine et avec le concours de la Chambre colombienne du livre (CCL) et du Centre colombien du droit d'auteur (CECOLDA), s'est tenu à Santa Fe de Bogota. Il a été suivi par 17 journalistes venant d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, d'ÉQUATEUR, du GUATEMALA, du HONDURAS, du MEXIQUE, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, de l'URUGUAY et

du VENEZUELA, et par 50 participants colombiens. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de la Suisse, un conférencier colombien et deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

338. En avril aussi, un *séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le CERLALC, l'IFRRO et le Bureau national du droit d'auteur, et avec l'aide de la CCL et du CECOLDA, s'est tenu à Santa Fe de Bogota. Il a été suivi par 23 fonctionnaires nationaux venant d'ARGENTINE, des BAHAMAS, de la BARBADE, de BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, du COSTA RICA, de CUBA, d'ÉQUATEUR, du GUATEMALA, du GUYANA, du HONDURAS, de la JAMAÏQUE, du MEXIQUE, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, de SAINTE-LUCIE, du SURINAME, de la TRINITÉ-ET-TOBAGO, de l'URUGUAY, et du VENEZUELA, et par 80 participants de la région dont quelques éditeurs venant d'Argentine, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et de l'Uruguay, et un certain nombre d'observateurs venant de l'Université des Andes du Venezuela. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de la Suisse, des représentants de la Canadian Copyright Organization (CANCOPY), de la CCL, du CERLALC, de l'IFRRO, de l'Organisation norvégienne pour les droits de reprographie (KOPINOR) et de l'Organisation brésilienne pour les droits de reproduction, un conférencier colombien et deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

339. COSTA RICA. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

340. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

341. En avril encore, un journaliste costa-ricien a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

342. En mai, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle, s'est tenu à San José. Cent cinquante participants, conseils en propriété intellectuelle, juges, fonctionnaires nationaux, professeurs d'université et étudiants en droit, y ont assisté. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, du Chili et du Mexique, deux conférenciers costa-riciens et un fonctionnaire de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

343. CUBA. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

344. En avril, un *colloque national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges*, organisé en collaboration avec l'Office cubain de la propriété industrielle et le Centre national du droit d'auteur, s'est tenu à La Havane. Il a été suivi par environ 70 juges et procureurs de La Havane et d'autres provinces du pays. Des exposés ont été présentés par des conférenciers ressortissants de l'Allemagne, de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie et du Mexique, quatre conférenciers cubains et deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce colloque a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

345. Au cours du même mois, des *journées d'étude nationales de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisées par l'OMPI, se sont tenues à La Havane et ont été suivies par 50 participants. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie et du Mexique, deux conférenciers cubains et deux fonctionnaires de l'OMPI. Les exposés ont porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

346. En avril aussi, des *journées d'étude nationales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des fonctionnaires des douanes et de la police*, organisées par l'OMPI, se sont tenues à La Havane et ont été suivies par 50 participants. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie et du Mexique, deux conférenciers cubains et deux fonctionnaires de l'OMPI. Ces journées d'étude ont porté sur l'Accord sur les ADPIC.

347. En avril aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

348. En avril encore, un journaliste cubain a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

349. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui ont eu lieu à Rio de Janeiro.

350. DOMINIQUE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

351. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

352. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

353. En avril encore, un journaliste dominicain a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

354. ÉQUATEUR. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

355. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

356. En avril encore, un journaliste équatorien a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

357. EL SALVADOR. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

358. En mai, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Centre national des registres, a eu lieu à San Salvador. Il a été suivi par environ 80 participants, notamment des fonctionnaires nationaux, des conseils en propriété industrielle, des juges et des procureurs. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, du Chili et du Mexique, deux conférenciers salvadoriens et un fonctionnaire de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

359. En juin, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui ont eu lieu à Rio de Janeiro.

360. GRENADE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

361. GUATEMALA. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

362. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

363. En avril encore, un journaliste guatémaltèque a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

364. GUYANA. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

365. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

366. HAÏTI. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

367. HONDURAS. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

368. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

369. En avril encore, un journaliste hondurien a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

370. JAMAÏQUE. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

371. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

372. En juin, une *table ronde de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays des Caraïbes*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement jamaïcain, s'est tenue à Kingston. Elle a réuni huit participants qui venaient de la BARBADE, du BELIZE, de SAINTE-LUCIE, du SURINAME et de TRINITÉ-ET-TOBAGO. Plus de 40 participants jamaïquains y ont également assisté. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, neuf conférenciers jamaïquains et deux fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les principaux thèmes de discussion

figuraient le cadre juridique international de la protection de la propriété industrielle, les lois et pratiques en matière de marques, la sanction des droits de propriété industrielle, l'information en matière de brevets et l'administration de la propriété industrielle. Cette table ronde a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

373. MEXIQUE. En janvier, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des professeurs d'université*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Université de Colima, s'est tenu dans cette ville. Il a été suivi par 63 participants venant de 15 universités nationales et institutions publiques. Des exposés ont été présentés par un consultant colombien de l'OMPI, quatre conférenciers locaux et un fonctionnaire de l'Organisation. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

374. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

375. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

376. En avril encore, un journaliste mexicain a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

377. En juin, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui ont eu lieu à Rio de Janeiro.

378. NICARAGUA. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

379. En avril, un *séminaire national de l'OMPI sur le cadre juridique international de la protection de la propriété industrielle, la Convention de Paris et l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement nicaraguayen, s'est tenu à Managua. Il a été suivi par une cinquantaine de participants, notamment des avocats spécialistes de la propriété intellectuelle, des fonctionnaires nationaux et des entrepreneurs privés. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de la Colombie et du Mexique, deux conférenciers nicaraguayens et deux fonctionnaires de l'OMPI.

380. PANAMA. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

381. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

382. En avril encore, un journaliste panaméen a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

383. En juin, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui ont eu lieu à Rio de Janeiro.

384. PARAGUAY. En mars, un *séminaire régional de l'OMPI sur la protection juridique des dessins et modèles industriels pour les pays du MERCOSUR (Marché commun du Sud)*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère paraguayen de l'industrie et du commerce, s'est tenu à Asunción. Il a été suivi par six participants ressortissants de l'ARGENTINE, du BRÉSIL et de l'URUGUAY. Trente-deux participants locaux des secteurs public et privé y ont aussi assisté. Des exposés sur divers aspects de la protection des dessins et modèles industriels ont été présentés par des conférenciers paraguayens, des représentants de chacun des quatre offices de propriété industrielle des pays du MERCOSUR et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

385. En mars aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

386. En avril, une *réunion de l'OMPI sur les dessins et modèles industriels à l'intention d'experts gouvernementaux du Marché commun du Sud (MERCOSUR)*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Ministère paraguayen de l'industrie et du commerce, s'est tenue à Asunción. Elle a été suivie par une vingtaine de fonctionnaires nationaux venant d'ARGENTINE, du BRÉSIL, du PARAGUAY et d'URUGUAY et par deux fonctionnaires de l'OMPI. La législation pertinente de ces pays a été examinée en vue de déterminer les domaines dans lesquels une harmonisation serait possible.

387. En avril aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

388. En avril encore, un journaliste paraguayen a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

389. En juin, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui ont eu lieu à Rio de Janeiro.

390. PÉROU. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

391. En avril, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des procureurs péruviens*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI), la Cour suprême et l'Académie judiciaire du Pérou, s'est tenu à Arequipa. Il a été suivi par 100 juges et procureurs. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants du Chili, de l'Espagne et de la Suisse, six conférenciers péruviens et un fonctionnaire de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

392. En avril aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

393. En avril encore, un journaliste péruvien a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

394. En juin, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui ont eu lieu à Rio de Janeiro.

395. SAINT-KITTS-ET-NÉVIS. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

396. SAINTE-LUCIE. En février, un fonctionnaire national a reçu, au siège de l'OMPI, une formation sur les procédures administratives selon le PCT et s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives au traité.

397. En mars, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

398. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

399. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont assisté à la table ronde de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Kingston.

400. SAINT-VINCENT-ET-LES GRENAINES. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

401. SURINAME. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

402. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

403. En juin, un fonctionnaire national a assisté à la table ronde de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Kingston.

404. TRINITÉ-ET-TOBAGO. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

405. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

406. En juin, un représentant du secteur privé a assisté à la table ronde de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Kingston.

407. URUGUAY. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

408. En mars aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur la protection juridique des dessins et modèles industriels pour les pays du MERCOSUR, qui s'est tenu à Asunción.

409. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

410. En avril encore, un journaliste uruguayen a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

411. En juin, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui ont eu lieu à Rio de Janeiro.

412. VENEZUELA. En mars, six fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie).

413. En avril, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des procureurs vénézuéliens*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Bureau national du droit d'auteur et l'École judiciaire du Conseil des juges du Venezuela, s'est tenu à Caracas. Il a été suivi par une centaine de juges et de procureurs. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de la Colombie et de l'Équateur, des représentants de la CISAC, de la FLAPF et de la Société des auteurs du Venezuela (SACVEN), six conférenciers vénézuéliens et un fonctionnaire de l'OMPI. Ce séminaire a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

414. En avril aussi, un *cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des fonctionnaires des douanes et de la police*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Bureau national du droit d'auteur et l'Institut universitaire de la police scientifique, s'est tenu à Caracas. Il a été suivi par plus de 50 fonctionnaires de la police et des douanes. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine et de la Colombie, des représentants de la CISAC, de la FLAPF et de la SACVEN, quatre experts vénézuéliens, un fonctionnaire national et un fonctionnaire de l'OMPI. Ce cours a porté sur l'Accord sur les ADPIC.

415. En avril aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur la regraphie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

416. En avril encore, un journaliste vénézuélien a participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota.

417. En juin, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui ont eu lieu à Rio de Janeiro.

418. En juin aussi, des *journées d'étude de l'OMPI sur les signes distinctifs et les appellations d'origine à l'intention des fonctionnaires des offices de propriété industrielle des pays andins*, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Office de la propriété industrielle, ont eu lieu à Caracas. Elles ont été suivies par huit fonctionnaires de la BOLIVIE, de la COLOMBIE, de l'ÉQUATEUR et du PÉROU, par 20 participants vénézuéliens et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Elles portaient sur la protection juridique des marques notoires, des noms commerciaux et des appellations d'origine dans le cadre du système commun de propriété industrielle des pays andins.

**Renforcement de la législation nationale et régionale et de son application; aménagement d'institutions; adhésion aux traités administrés par l'OMPI***Afrique*

419. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Yaoundé, à la 34<sup>e</sup> session du Conseil de l'OAPI. Ont également participé des ministres ou des hauts représentants des Gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal et du Togo.

420. Au cours du même mois, trois fonctionnaires de l'OAPI se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, notamment du programme d'activités de coopération entre l'OAPI et l'OMPI pour 1997.

421. En avril, le Bureau international a rédigé et communiqué à l'OAPI, sur sa demande, un projet de révision de l'Accord de Bangui et des projets d'annexes y relatives, sur la protection des brevets et des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des marques et des noms commerciaux, des indications géographiques, des circuits intégrés et sur la concurrence déloyale.

422. ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ARIPO). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une conférence de l'ARIPO, organisée à Newport (Royaume-Uni) en collaboration avec l'Office des brevets du Royaume-Uni, pour des fonctionnaires nationaux des États membres de l'ARIPO en vue d'échanger des informations et des données d'expérience dans le domaine de la propriété industrielle.

423. ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE (OUA). En février, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une session du Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est tenue à Tripoli. Au cours de leur séjour, les trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec le secrétaire général de l'OUA et d'autres fonctionnaires de l'Organisation d'éventuelles activités de coopération futures.

424. Au cours du même mois, deux fonctionnaires de l'OUA se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'Accord sur les ADPIC.

425. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Addis-Abeba, avec un fonctionnaire de l'OUA, de la coopération entre les deux organisations.

426. En juin, un vice-directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la trente-troisième session de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue à Harare (Zimbabwe).

427. COMMUNAUTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE. En mars, un représentant de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe s'est entretenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre les deux organisations.

428. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à une réunion organisée par le PNUD pour examiner la première version du descriptif du projet régional financé par le PNUD pour l'Afrique, consacré au renforcement des capacités pour le commerce et le développement en Afrique; une partie de ce projet sera exécutée par l'OMPI. Ce projet de trois ans devrait débuter avant la fin de 1997.

429. ALGÉRIE. Voir sous "Pays arabes".

430. ANGOLA. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

431. BÉNIN. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu à Cotonou avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de la coopération en matière de formation régionale et de propriété industrielle pour l'année en cours.

432. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions relatives à la coopération.

433. En avril également, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Cotonou, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération.

434. En avril toujours, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Cotonou, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération dans le domaine du droit d'auteur.

435. BOTSWANA. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Gaborone, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la législation du Botswana relative à la propriété industrielle, notamment des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

436. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Gaborone, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation du système de propriété industrielle de ce pays dans le cadre d'un futur projet devant être exécuté par l'OMPI et financé conjointement par l'Organisation et le Gouvernement.

437. BURKINA FASO. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur la compatibilité de la législation sur le droit d'auteur en vigueur au Burkina Faso avec l'Accord sur les ADPIC ainsi qu'un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

438. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération, notamment du programme de travail prévu dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Burkina Faso.

439. CAP-VERT. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la mission de haut niveau portant sur la propriété industrielle, organisée par l'OMPI et l'Institut national de la propriété industrielle du Portugal, qui devrait avoir lieu à Praia en juillet.

440. ÉGYPTE. Voir sous "Pays arabes".

441. ÉRYTHRÉE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

442. ÉTHIOPIE. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Addis-Abeba, avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

443. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Addis Abeba, du renforcement de l'office national des brevets.

444. GAMBIE. En mars, un fonctionnaire national s'est rendu au Bureau international, à Genève, où il s'est entretenu avec le directeur général et a été informé par des fonctionnaires de l'OMPI des divers aspects de l'activité de l'Organisation en matière de protection internationale de la propriété industrielle. Il s'est également rendu au Département des opérations du PCT, au Service d'enregistrement international des marques et au Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels.

445. GHANA. En février, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance apportée par l'Organisation dans la modernisation et l'informatisation de l'administration nationale de la propriété industrielle et de la révision de la législation nationale en matière de propriété industrielle, en particulier pour la rendre conforme aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

446. GUINÉE. En janvier, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre la Guinée et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

447. En juin, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Conakry, avec des fonctionnaires nationaux de questions de coopération.

448. GUINÉE-BISSAU. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi relative à la propriété industrielle. Ce projet de loi tient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

449. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération, notamment de l'adhésion éventuelle du pays au PCT et à l'Arrangement de Madrid.

450. KENYA. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération et de la mise en œuvre du projet national pour le Kenya financé par l'OMPI.

451. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la mise en œuvre du projet national de l'OMPI pour le Kenya.

452. LESOTHO. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une étude sur la législation du Lesotho relative à la propriété industrielle et sa compatibilité avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

453. En avril également, un consultant malawien de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru pour conseiller le gouvernement en ce qui concerne la mise en place d'une société de gestion collective et l'élaboration du projet de règlement d'application de la loi du Lesotho sur le droit d'auteur.

454. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'élaboration de modifications de la législation du pays en matière de propriété industrielle et de questions relatives au PCT.

455. LIBÉRIA. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une version mise à jour d'un projet de loi relative à la propriété industrielle, accompagné d'un commentaire, tenant compte d'éléments nouveaux au niveau international dans le domaine de la propriété industrielle, y compris les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

456. LIBYE. Voir sous "Pays arabes".

457. MADAGASCAR. En mars, un consultant mauricien de l'OMPI s'est rendu en mission à Antananarivo pour donner des conseils au Gouvernement en ce qui concerne la modernisation des opérations de l'Office malagasy du droit d'auteur dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur.

458. En mai, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Antananarivo, où ils se sont entretenus avec le Premier ministre et d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux de la modernisation de l'office national de propriété industrielle et de l'éventuelle adhésion de Madagascar à certains traités administrés par l'OMPI.

459. MALAWI. En mars, trois fonctionnaires de la Société malawienne du droit d'auteur (COSOMA) se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Accra, à l'Office du droit d'auteur du Ghana, pour étudier les méthodes et les moyens de lutter contre la piraterie.

460. En mars également, un fonctionnaire du COSOMA s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude portant sur la gestion collective du droit d'auteur organisé par l'OMPI, au Bureau burkinabé du droit d'auteur à Ouagadougou.

461. MAURICE. En juin, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu de questions concernant le PCT et des avantages que celui-ci présente pour les pays en développement.

462. MAROC. Voir sous "Pays arabes".

463. MOZAMBIQUE. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi relative à la propriété industrielle. Ce projet de loi tient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

464. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Mozambique et l'Organisation dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Mozambique, en particulier de la formation.

465. NAMIBIE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Windhoek, de la modernisation du système national de la propriété industrielle dans le cadre d'un projet national envisagé par l'OMPI.

466. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'élaboration d'une nouvelle législation en matière de propriété industrielle pour le pays.

467. NIGER. En avril, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Niamey pour aider le Bureau nigérien du droit d'auteur, récemment créé, à démarrer ses opérations.

468. En avril également, deux fonctionnaires nationaux ont participé à un programme de formation sur les aspects pratiques de la gestion collective des droits organisé par l'OMPI au Bureau burkinabé du droit d'auteur, à Ouagadougou.

469. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi une formation pratique dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur, aux bureaux du droit d'auteur du Bénin à Cotonou (BUBEDRA) et du Mali à Bamako (BUMDA), respectivement.

470. En juin, un fonctionnaire national a commencé à suivre, à Paris, une formation pratique dans les domaines de la gestion collective et des droits voisins à la Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI).

471. NIGÉRIA. En mars, le ministre de l'information et de la culture a rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, et s'est entretenu avec eux de questions relatives à la coopération.

472. SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE. En mars, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu de la coopération entre Sao Tomé-et-Principe et l'OMPI.

473. SÉNÉGAL. En mars, le ministre de l'énergie, des mines et de l'industrie et un autre fonctionnaire national ont rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, et se sont entretenus avec eux de questions relatives à la coopération. Il a été convenu qu'un projet national financé par l'OMPI visant à moderniser le Service de la propriété industrielle et de la technologie serait mis en œuvre.

474. SEYCHELLES. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre les Seychelles et l'Organisation, en particulier, des modifications à apporter à la législation nationale en matière de propriété intellectuelle pour la rendre conforme à l'Accord sur les ADPIC et du renforcement de l'administration nationale de la propriété industrielle.

475. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi relative à la propriété industrielle accompagné d'un commentaire et portant sur les brevets, les dessins et modèles industriels, les marques et les actes de concurrence déloyale, ainsi que sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

476. SIERRA LEONE. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle accompagné d'observations sur ses principales dispositions. Ce projet de loi tient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

477. En mars, un fonctionnaire national s'est rendu au Bureau international, à Genève, dans le cadre d'un voyage d'étude. Il s'est entretenu avec le directeur général et a été informé par des fonctionnaires de l'OMPI des différents aspects des activités de l'Organisation en matière de protection internationale de la propriété industrielle. Il s'est rendu au Département des opérations du PCT, au Service d'enregistrement international des marques et au Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels.

478. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels et un projet de loi sur les marques, les marques collectives, les noms commerciaux et les actes de concurrence déloyale. Chaque projet de loi était accompagné d'un commentaire sur les dispositions principales qui tenait compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

479. AFRIQUE DU SUD. En mars, un fonctionnaire national a rencontré des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, et s'est entretenu avec eux de questions relatives à la coopération.

480. TOGO. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

481. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".

#### *Pays arabes*

482. ORGANISATION ISLAMIQUE POUR L'ÉDUCATION, LES SCIENCES ET LA CULTURE (ISESCO). En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège de l'ISESCO, à Rabat, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'ISESCO et du PNUD de l'organisation d'un colloque régional sur le droit d'auteur et les droits voisins et les activités culturelles à l'intention des États membres de l'ISESCO, qui doit avoir lieu à Rabat en juin. À cette occasion, il s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires de l'ISESCO de la poursuite des activités de coopération entre l'OMPI et cette organisation.

483. AUTORITÉ NATIONALE PALESTINIENNE. En mars, un fonctionnaire de l'Autorité nationale palestinienne a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la future coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et des activités proposées pour 1997.

484. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à New York pour s'entretenir avec des représentants du PNUD du programme de travail pour 1997 en ce qui concerne le projet régional pour les pays arabes financé par le PNUD visant à renforcer et à mobiliser leurs systèmes de propriété intellectuelle pour la promotion du développement technique, industriel et culturel. Ce projet sera exécuté par l'OMPI.

485. En mars également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à une réunion du PNUD avec les centres nationaux de liaison et les agents d'exécution. Un exposé a été présenté par un fonctionnaire de l'OMPI sur le projet régional susmentionné.

486. En mai, un représentant du PNUD s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du programme de travail pour 1997 précité.

487. ALGÉRIE. En avril, un fonctionnaire national du Ministère de la justice s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle assistance en matière de formation et d'informatisation.

488. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine du droit d'auteur.

489. BAHREÏN. En février, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Manama, avec des fonctionnaires nationaux de l'adhésion de Bahreïn à certains traités administrés par l'OMPI, de l'élaboration d'une nouvelle loi sur la propriété industrielle et de la révision de la législation nationale sur le droit d'auteur compte tenu de l'Accord sur les ADPIC ainsi que de l'assistance dans le domaine de l'informatisation de l'administration nationale de la propriété industrielle.

490. En mai, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle accompagné d'un commentaire de ses principales dispositions, qui tenait compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

491. ÉGYPTE. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'éventuelle restructuration de l'administration nationale de la propriété intellectuelle et de l'éventuelle adhésion de l'Égypte au PCT et au Protocole de Madrid.

492. En avril, un fonctionnaire du Centre régional d'informatique et de génie logiciel s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération en ce qui concerne l'utilisation des techniques de l'information.

493. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle de l'Égypte à certains traités administrés par l'Organisation. Les entretiens ont porté notamment sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC.

494. JORDANIE. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des commentaires sur les modifications apportées en 1996 à la loi jordanienne de 1992 sur le droit d'auteur. Ces commentaires mentionnaient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

495. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération dans le domaine de la formation et de l'informatisation.

496. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Amman, avec des responsables gouvernementaux de la coopération entre la Jordanie et l'Organisation, en particulier du renforcement et de la modernisation du système de propriété intellectuelle du pays.

497. En juin également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

498. KOWEÏT. En février, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur la loi relative aux brevets, aux dessins et modèles industriels et aux marques, en particulier en ce qui concerne sa compatibilité avec la Convention de Paris et l'Accord sur les ADPIC.

499. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine du conseil et de la formation spécialisée en matière de législation, ainsi que de questions relatives à différents traités administrés par l'OMPI, notamment le PCT.

500. LIBAN. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Beyrouth, en tant que conférenciers à une conférence sur l'évolution des droits de propriété intellectuelle organisée par le Gouvernement libanais en collaboration avec la Chambre de commerce franco-arabe. Les deux fonctionnaires de l'OMPI se sont aussi entretenus, à Beyrouth, avec des dirigeants et fonctionnaires nationaux de la coopération entre le Liban et l'OMPI, en particulier dans le cadre du projet national pour le Liban financé par l'OMPI.

501. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des commentaires sur le projet de loi libanaise sur le droit d'auteur. Ces commentaires mentionnaient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

502. En mai, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions liées à la coopération et à la formation, notamment du plan des activités devant être menées dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Liban.

503. En juin, quatre fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Beyrouth, avec des responsables gouvernementaux de la coopération future entre le Liban et l'Organisation.

504. En juin également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

505. LIBYE. En février, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Tripoli, avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération entre la Libye et l'Organisation en vue de renforcer le système national de propriété industrielle.

506. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu à Genève avec des fonctionnaires de l'OMPI de certaines activités qui doivent être exécutées dans le cadre du projet national financé par le PNUD relatif au renforcement du système de la propriété industrielle et à la promotion de la capacité inventive. Ce projet est exécuté par l'OMPI.

507. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités futures dans le cadre du projet national précité.

508. MAROC. En mars, le Bureau international a réalisé et envoyé aux autorités marocaines, sur leur demande, une étude sur la compatibilité de la législation marocaine relative au droit d'auteur avec les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

509. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

510. OMAN. En février, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives à la compatibilité de la législation sur les marques d'Oman avec les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

511. En avril, le ministre du commerce et de l'industrie et deux autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de l'assistance dans les domaines de la révision de la législation et de la formation en automatisation, ainsi que des projets relatifs à la tenue de deux séminaires à Oman en 1997.

512. En avril également, un consultant égyptien de l'OMPI s'est rendu en mission au Ministère du commerce et de l'industrie, à Mascate, pour donner des conseils en ce qui concerne l'informatisation du registre national des marques.

513. En avril toujours, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant canadien de l'Organisation se sont rendus en mission à Mascate afin de s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la nouvelle législation relative au droit d'auteur et de sa compatibilité avec l'Accord sur les ADPIC. À cette occasion, ils ont aussi eu des entretiens au sujet des commentaires envoyés par le Bureau international aux autorités nationales, sur leur demande, en ce qui concerne la nouvelle loi omanaise sur le droit d'auteur.

514. En mai, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur les brevets et les dessins industriels et un projet de loi sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés.

515. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

516. En juin également, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au Bureau marocain du droit d'auteur, à Rabat, dans le cadre d'un voyage d'étude consacré à la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

517. QATAR. En mars, deux fonctionnaires nationaux de l'Office du droit d'auteur du Qatar se sont rendus à l'Office national algérien du droit d'auteur à Alger dans le cadre d'une visite d'étude organisée par l'OMPI sur la mise en œuvre de la législation en matière de droit d'auteur.

518. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une note sur les conditions et les avantages de l'adhésion du Qatar à la Convention de Berne.

519. ARABIE SAOUDITE. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance future de l'OMPI, notamment pour la révision de la législation saoudienne relative à la propriété intellectuelle afin de la mettre en conformité avec les obligations découlant des ADPIC, la formation et l'organisation d'un séminaire national sur l'Accord sur les ADPIC.

520. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'aide que l'OMPI pourrait apporter à l'Arabie saoudite dans le cadre de la révision de sa législation sur la propriété industrielle compte tenu des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC, de la création d'un réseau d'information sur les techniques à l'usage des universités et des centres de recherche, et de la formation.

521. SOUDAN. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Khartoum, au Cabinet du procureur général, pour donner des conseils sur la compatibilité de la législation soudanaise sur la propriété industrielle avec les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

522. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération en matière de propriété intellectuelle.

523. En mai, un fonctionnaire national, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités menées dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Soudan et de l'organisation par l'OMPI d'une mission à Khartoum, dans le domaine de l'informatisation.

524. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'adhésion éventuelle du Soudan à certains traités administrés par l'Organisation et de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

525. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission, à Khartoum, pour donner des conseils sur l'informatisation du cabinet du procureur général.

526. SYRIE. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI et des activités qui doivent être menées dans le cadre d'un projet national de l'OMPI envisagé pour la Syrie.

527. En avril, le président de l'Association des inventeurs syriens s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle assistance future.

528. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités prévues dans le cadre du projet national de l'OMPI pour la Syrie, et de l'organisation d'une mission de l'OMPI à Damas, dans le domaine de l'informatisation.

529. TUNISIE. En février, deux fonctionnaires de l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude consacré aux brevets, organisé et financé par l'OMPI, à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et à l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), à Paris.

530. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et des activités proposées pour 1997.

531. En avril, l'OMPI a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des commentaires sur un projet de loi relative à la propriété industrielle. Ces commentaires mentionnaient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

532. En mai, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la protection des schémas de configuration (topographies) des circuits intégrés.

533. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle, à Tunis, pour donner des conseils sur l'informatisation des opérations de celui-ci et dispenser une formation spécialisée au personnel de l'institut.

534. En juin également, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OEB, à Munich et à La Haye, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.

535. ÉMIRATS ARABES UNIS. En février, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Abu Dhabi, avec des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion des Émirats arabes unis à la Convention de Berne et de la coopération future dans le domaine de la législation et de la formation.

536. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Dubai, aux journées nationales de formation sur les marques organisées par l'Institut de droit international du Golfe.

537. En mars aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération en matière de propriété intellectuelle pour l'année 1997.

538. YÉMEN. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération pour le développement et à la formation, et notamment des activités prévues en 1997 dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Yémen.

*Asie et Pacifique*

539. ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST (ASEAN). En juin, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Bruxelles, au séminaire Communautés européennes – ANASE sur la propriété intellectuelle, au cours duquel des fonctionnaires ressortissants des sept pays de l'ANASE (Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam) ont présenté dans ses grandes lignes le système de propriété industrielle de leurs pays respectifs.

540. FONDS FIDUCIAIRES DU JAPON. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi la mise en œuvre des deux accords instituant des fonds fiduciaires qu'elle a conclus avec le Gouvernement japonais, respectivement pour l'exercice budgétaire 1996-1997, puis pour l'exercice budgétaire 1997-1998 du Japon. L'un d'eux vise à aider les pays en développement de la région Asie et Pacifique à utiliser la propriété industrielle pour leur développement économique et technique, et l'autre à aider la même région à utiliser le droit d'auteur et les droits voisins pour le développement culturel et économique. Les activités financées dans le cadre de ces accords sont décrites dans la présente partie ainsi que dans d'autres parties du présent rapport, sous "Asie et Pacifique". Les activités menées au cours de l'exercice budgétaire 1996-1997 dans le cadre de l'accord portant sur la propriété industrielle ont été évaluées en avril, à Tokyo, par trois fonctionnaires de l'OMPI et des hauts fonctionnaires du JPO. À cette occasion, un projet de programme d'activités pour l'exercice budgétaire 1997-1998 a été examiné. Ce projet a été définitivement mis au point en juin, à Genève, par deux fonctionnaires du JPO et des fonctionnaires de l'OMPI. Les activités menées au cours de l'exercice budgétaire 1996-1997 dans le cadre de l'accord portant sur le droit d'auteur et les droits voisins ont été évaluées en mars, à Genève, par deux représentants de l'Agence japonaise des affaires culturelles et par des fonctionnaires de l'OMPI. À cette occasion, un projet de programme d'activités pour l'exercice budgétaire 1997-1998 a été examiné.

541. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). En mars, un consultant du PNUD s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'activités qui pourraient être menées en faveur de la coopération pour le développement dans le cadre de trois projets pilotes envisagés pour l'Indonésie, Sri Lanka et le Viet Nam dans le cadre du programme régional du PNUD pour la région Asie et Pacifique.

542. BANQUE MONDIALE. En février, un fonctionnaire de la Banque mondiale s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation d'activités de coopération pour le développement entre les deux organisations dans le domaine des droits de propriété intellectuelle en Asie et dans le Pacifique.

543. BANGLADESH. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens à Dacca avec des hauts fonctionnaires nationaux au sujet d'une future collaboration avec l'OMPI, notamment en ce qui concerne l'éventuelle adhésion du Bangladesh à la Convention de Berne et au PCT et du projet national proposé par l'OMPI pour la modernisation du Service de l'enregistrement des marques du Bangladesh.

544. En avril aussi, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une note sur la Convention de Berne en vue de l'adhésion éventuelle du Bangladesh à cette convention.

545. BHOUTAN. En janvier, un fonctionnaire national s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude, au bureau régional de la Direction de l'enregistrement des marques, à Calcutta, pour recevoir une formation à l'utilisation de la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne).

546. Fin janvier et début février, un consultant indien de l'OMPI s'est rendu en mission au Ministère du commerce et de l'industrie, à Thimbu, pour fournir une assistance concernant la mise en place des procédures d'administration des marques et pour former le personnel visé.

547. Au cours de la même période, un autre consultant indien de l'OMPI s'est rendu en mission au même ministère pour aider à la mise au point des spécifications techniques d'un système informatisé pour les procédures administratives relatives à la propriété industrielle. Les activités susmentionnées ont été menées dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Bhoutan.

548. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des commentaires sur la révision d'un projet de loi relative à la propriété industrielle et le règlement d'application correspondant, ainsi que sur les formulaires élaborés en vertu de ce règlement. Ce projet de loi tient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

549. En mai, un consultant de l'OMPI venant d'Inde s'est rendu en mission à Thimbu pour prêter son concours dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives concernant les marques et pour former le personnel du Ministère du commerce et de l'industrie. Le consultant a également dispensé une formation sur les nouvelles règles et la nouvelle réglementation du pays en matière de propriété industrielle aux conseils en propriété industrielle.

550. En mai aussi, un autre consultant de l'OMPI venant d'Inde s'est rendu en mission auprès du même Ministère pour aider à préparer les spécifications techniques d'un système d'informatisation des procédures administratives de propriété industrielle. Ces activités étaient menées dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Bhoutan.

551. En juin, un expert indien de l'OMPI s'est rendu en mission au nouvel office des marques du Ministère du commerce et de l'industrie, à Thimbu, pour fournir une assistance et des conseils techniques concernant l'examen des marques et les questions connexes.

552. BRUNÉI DARUSSALAM. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

553. En mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au projet de décret d'urgence de 1997 sur les brevets, notamment en ce qui concerne la compatibilité de ce décret avec la Convention de Paris, le PCT, le Traité de Budapest et l'Accord sur les ADPIC.

554. CHINE. En février, six fonctionnaires de l'Office chinois des brevets se sont rendus dans le cadre d'un voyage d'étude au JPO, à Tokyo, pour recevoir une formation sur l'informatisation et l'information en matière de propriété industrielle et sur les procédures d'examen et de réexamen en matière de brevets. Au cours du même mois, deux fonctionnaires de l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce (AEIC) se sont rendus au JPO, à Tokyo, dans le cadre d'un voyage d'étude semblable portant sur les marques. Ces deux voyages étaient financés par des crédits du fonds fiduciaire constitué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

555. En février également, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à l'Arrangement de Madrid et au protocole y relatif.

556. En mars, neuf fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant à la propriété intellectuelle en relation avec la situation de Hong Kong après le 30 juin 1997. Les fonctionnaires nationaux se sont aussi rendus au Département des opérations du PCT et au Service d'enregistrement international des marques.

557. En mars également, cinq fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

558. En avril, une délégation de sept fonctionnaires nationaux de la province du Yunnan, ayant à sa tête le vice-directeur général de la Commission des sciences et des techniques de la Province du Yunnan, s'est rendue au Bureau international, à Genève, dans le cadre d'une visite d'étude. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI sur le programme de coopération pour le développement de l'Organisation, le PCT et le Système de Madrid.

559. Le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet, sur l'invitation des Gouvernements du Royaume-Uni et de la Chine, le directeur général, un vice-directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont assisté à la cérémonie de rétrocession de Hong Kong à la République populaire de Chine, qui s'est tenue à Hong Kong.

560. En juin également, cinq fonctionnaires nationaux se sont rendus dans le cadre d'un voyage d'étude au siège de l'OMPI et à la faculté de droit de l'Université de Genève et à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle à Berne. Au siège de l'OMPI, ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation du projet de modification de la législation chinoise sur le droit d'auteur.

561. En juin toujours, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté, à Genève, un exposé sur l'Organisation devant neuf fonctionnaires nationaux inscrits à un programme de formation CE - Chine d'une durée de six mois.

562. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE. En avril, sept fonctionnaires nationaux en visite à Genève ont suivi une séance d'information sur les activités de l'OMPI au siège de l'Organisation.

563. FIDJI. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Suva, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de futurs domaines de coopération éventuelle avec l'OMPI.

564. INDE. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur plusieurs questions concernant la législation relative à la protection des indications géographiques.

565. En février, deux fonctionnaires du Bureau du contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, au JPO, à Tokyo, pour recevoir une formation sur l'administration de la propriété industrielle, l'informatisation et l'information en matière de propriété industrielle et les procédures d'examen en matière de brevets. Le voyage était financé par des crédits du fonds fiduciaire japonais portant sur le domaine de la propriété industrielle.

566. En mars, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'une éventuelle assistance en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle en Inde.

567. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

568. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux, à New Delhi, de questions ayant trait à la coopération.

569. En juin, un fonctionnaire national et un représentant de la Confédération des industries indiennes ont eu des entretiens au sujet du PCT avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, et les avantages de l'adhésion à ce traité leur ont été exposés.

570. En juin aussi, deux experts de l'OMPI ressortissants de l'Australie et du Canada se sont rendus en mission à l'office des brevets, à Calcutta et à Mumbai, pour examiner le rapport élaboré par le conseil national de la productivité sur la modernisation de l'Office.

571. INDONÉSIE. En janvier, un consultant australien de l'OMPI a commencé une mission, d'une durée totale de six mois, dans le cadre de laquelle il donnera des conseils sur la modernisation et l'informatisation de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques.

572. En février, deux fonctionnaires de la direction générale précitée se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, au JPO, à Tokyo, pour recevoir une formation sur les procédures d'examen en matière de brevets et de marques. Le voyage était financé par des crédits du fonds fiduciaire japonais portant sur le domaine de la propriété industrielle.

573. Au cours du même mois, un fonctionnaire de la Banque mondiale s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un éventuel projet financé par la Banque en faveur de l'Indonésie, qui porterait, entre autres, sur la propriété intellectuelle.

574. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération, notamment de la modernisation du système de propriété intellectuelle de l'Indonésie et de la ratification éventuelle par ce pays de l'Acte de

Stockholm de la Convention de Paris et du TLT et de son adhésion au PCT et à la Convention de Berne, qui ont eu lieu depuis.

575. En mai, le directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en visite officielle en Indonésie sur l'invitation du gouvernement. Le directeur général a été reçu à Jakarta par le Président Suharto, avec qui il s'est entretenu de la situation des droits de propriété intellectuelle dans le pays. Le Président a remis au directeur général la *Bintang Jasa Utama* (médaille du mérite suprême) pour son rôle prépondérant et ses réalisations dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que pour les services qu'il a rendus aux pays en développement, notamment l'Indonésie. Le directeur général s'est vu remettre des copies des décrets récemment signés par le Président concernant l'adhésion de l'Indonésie à la Convention de Berne et au PCT, la ratification du TLT et du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur ainsi que le retrait de la réserve concernant les articles 1 à 12 de la Convention de Paris, et des exemplaires de la nouvelle législation portant modification des lois indonésiennes sur les brevets, les marques et le droit d'auteur afin de les rendre conformes aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC. Au cours de sa visite, le directeur général s'est également entretenu avec d'autres responsables gouvernementaux et fonctionnaires de questions ayant trait à la coopération, notamment du projet financé par l'OMPI destiné à moderniser le système de la propriété intellectuelle du pays.

576. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet du PCT et en particulier d'une éventuelle coopération à l'organisation d'un séminaire sur le PCT en Indonésie, suite à la récente ratification du PCT par ce pays.

577. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué d'exécuter un projet national financé par le PNUD visant à moderniser l'administration de la propriété industrielle dans la République islamique d'Iran.

578. En février, un fonctionnaire du PNUD s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation d'activités de coopération pour le développement dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

579. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

580. En mars également, un fonctionnaire du PNUD en poste en Iran a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet notamment de la mise en œuvre d'un nouveau projet national financé par le PNUD pour le développement de l'administration, de la protection et de l'utilisation de la manière la plus efficace possible de la propriété intellectuelle en Iran. Ce projet doit être exécuté par l'OMPI.

581. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi une réunion consultative pour l'élaboration d'un programme d'enseignement et de formation concernant la gestion des techniques à l'intention des pays en développement de la région de la CESAP, organisée par l'Organisation iranienne de recherche pour la science et les techniques et le Centre de transfert des techniques pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Téhéran.

582. En mai aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la cérémonie qui a eu lieu à Téhéran pour la signature d'un nouveau projet financé par le PNUD, dont bénéficie la République islamique d'Iran, pour le développement de la protection administrative et de l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle. Ce projet doit être exécuté par l'OMPI.

583. En mai encore, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré des fonctionnaires nationaux, à Téhéran, pour s'entretenir de questions touchant à la coopération, notamment des modalités de mise en œuvre du projet susmentionné.

584. En juin, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'exécution du projet précité.

585. LAOS. En juin, quatre fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, à l'Office des marques et des brevets de Singapour. Ils se sont également rendus à l'office de la productivité et de la normalisation et à la faculté de droit de l'Université nationale de Singapour. Ce voyage était financé au titre du projet national de l'OMPI pour le Laos.

586. MALAISIE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système de la propriété industrielle dans le pays.

587. En février, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus en mission à la Division de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce intérieur et de la consommation, à Kuala Lumpur, pour dispenser une formation sur l'administration de la propriété industrielle, l'informatisation des procédures de l'office de propriété industrielle et l'information et la documentation en matière de brevets.

588. Au cours du même mois, deux fonctionnaires de la même division se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, au JPO, à Tokyo, pour recevoir une formation sur les procédures d'examen en matière de marques et de dessins et modèles industriels. La mission et le voyage étaient financés par des crédits du fonds fiduciaire japonais portant sur le domaine de la propriété industrielle.

589. En mars, cinq fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Kuala Lumpur, des dirigeants et des fonctionnaires nationaux avec lesquels ils se sont entretenus des activités relatives à la coopération pour le développement, notamment en ce qui concerne la modernisation du système national de propriété intellectuelle et les questions relatives au PCT et au Protocole de Madrid.

590. En mars également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à l'essai et à la validation du système de gestion de base de données pour les marques figuratives mis en place à la Division de la propriété intellectuelle dans le cadre d'un projet financé au titre du programme CE - ANASE pour les brevets et les marques.

591. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venant du Royaume-Uni se sont rendus en mission à la division susmentionnée pour donner des conseils sur le renforcement de la protection des dessins et modèles industriels dans le pays.

592. En juin, un expert australien de l'OMPI s'est rendu en mission à cette même division afin de fournir une assistance pour la révision du manuel du droit et des pratiques en matière de marques. Cette mission était organisée dans le cadre du projet national financé par le PNUD susmentionné.

593. MONGOLIE. En janvier, quatre fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, aux offices de propriété industrielle, aux centres d'information en matière de brevets et dans les sociétés de gestion collective de la Malaisie et de Singapour.

594. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération à la suite de l'adhésion de la Mongolie à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Les fonctionnaires se sont aussi rendus à l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle à Berne et au Bureau de Lausanne de la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA).

595. En avril, le recteur de l'Université nationale de Mongolie s'est rendu au siège de l'OMPI et a nommé le directeur général docteur *honoris causa* de cette université.

596. En juin, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Oulan Bator, avec des fonctionnaires nationaux de questions de coopération.

597. NÉPAL. En mai, un consultant de l'OMPI venant d'Inde s'est rendu en mission à Katmandou pour donner des conseils aux autorités sur l'automatisation de la section de propriété industrielle du Département de l'industrie.

598. En juin, un expert indien de l'OMPI s'est rendu en mission au Département précité, à Katmandou, pour donner des conseils sur des questions relatives au droit et à l'administration des marques.

599. PAKISTAN. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des observations communiquées par le Bureau international aux autorités, sur leur demande, au sujet du projet de loi pakistanaise sur les marques, pour le mettre en conformité avec l'Accord sur les ADPIC. La question de la modernisation du système national d'administration des marques et de l'assistance que l'OMPI pourrait apporter dans ce domaine a aussi été examinée.

600. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une note explicative sur l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne.

601. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Islamabad pour des entretiens portant sur les activités de coopération pour le développement au Pakistan, notamment sur un éventuel projet national financé par le PNUD pour la modernisation du système de propriété intellectuelle du pays, dont l'OMPI assurerait l'exécution. Ils se sont également entretenus avec des fonctionnaires nationaux des obligations incombant au Pakistan au titre des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC et de l'éventuelle adhésion du pays à divers instruments, dont la Convention de Paris, l'Arrangement de Madrid et le PCT. Au cours de leur visite, les deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens avec des membres du personnel d'instituts de recherche, des représentants des milieux d'affaires et des conseils en propriété intellectuelle au sujet de questions ayant trait au développement.

602. En mai également, deux fonctionnaires nationaux ont chacun rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI pour l'examen de questions liées au projet envisagé du PNUD et des mesures devant être prises afin que le pays se conforme dans les délais aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

603. En juin, un expert australien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office des brevets et à l'Office des marques, à Karachi, pour donner des conseils sur l'automatisation de ces deux offices.

604. PHILIPPINES. En février, deux fonctionnaires du Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (BPTTT) se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, au JPO, à Tokyo, pour recevoir une formation sur l'informatisation et l'information en matière de propriété industrielle. Le voyage était financé par des crédits du fonds fiduciaire japonais portant sur le domaine de la propriété industrielle.

605. En février également, un consultant canadien de l'OMPI s'est rendu en mission au BPTTT, à Manille, pour donner des conseils sur la modernisation du service d'information en matière de brevets et l'informatisation des procédures relatives à l'administration des brevets et des marques.

606. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré, à Manille, des fonctionnaires nationaux pour s'entretenir avec eux de questions ayant trait à la coopération dans le domaine de l'informatisation, notamment de la production d'un prototype de disque compact ROM sur les données relatives aux marques de quatre pays de l'ANASE et de l'installation d'un système de gestion de base de données pour les marques figuratives.

607. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'éventuelle adhésion de ce pays au PCT et de questions connexes ayant trait aux préparatifs de cette adhésion.

608. En juin aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions concernant la nouvelle législation du pays en matière de propriété intellectuelle et l'élaboration d'un règlement d'application de cette législation.

609. RÉPUBLIQUE DE CORÉE. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération et à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international.

610. En mai, trois fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Séoul, des fonctionnaires nationaux pour s'entretenir avec eux de questions ayant trait à la coopération, notamment de la possibilité de voir la République de Corée devenir une administration chargée de la recherche internationale et une administration chargée de l'examen préliminaire international dans le cadre du PCT.

611. SAMOA. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins. Ce projet de loi tient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

612. SINGAPOUR. En janvier, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Singapour, avec des fonctionnaires nationaux de questions de coopération future.

613. En février, le directeur général et le représentant permanent de Singapour à Genève ont signé un mémorandum d'accord établissant le Programme de formation commun Singapour-OMPI dans le domaine de la propriété industrielle. Ce programme de formation, qui doit être financé conjointement par le Gouvernement singapourien et l'OMPI, a pour objet de dispenser une formation aux fonctionnaires nationaux de pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique dans des domaines tels que l'utilisation dans l'industrie et les activités de recherche et développement des informations techniques contenues dans les documents de brevet; l'informatisation des collections de brevets et de l'administration des brevets et des marques; la promotion et la commercialisation des inventions; le renforcement des relations entre l'université et l'industrie; et l'enseignement du droit de propriété intellectuelle. Il est envisagé d'organiser dans le cadre de ce programme un ou plusieurs cours de formation par an pendant une période initiale de deux ans (1997-1998), qui se tiendront à Singapour.

614. En mai, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle à Singapour sur l'invitation du gouvernement. Il s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires du renforcement de la coopération bilatérale, notamment dans le cadre de l'informatisation du nouveau système de gestion des brevets, de l'élaboration de la législation relative à la propriété intellectuelle, de l'organisation du premier cours de formation à l'intention des pays en développement de la région Asie et Pacifique dans le cadre du programme de formation Singapour-OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, ainsi que de l'organisation d'un séminaire sur l'Internet et la protection des droits de propriété intellectuelle.

615. SRI LANKA. En janvier, un fonctionnaire national s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude, aux offices de propriété industrielle de l'Inde, de la Malaisie et de Singapour, et aux centres d'information en matière de brevets et dans les sociétés de gestion collective de la Malaisie et de Singapour. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet national de l'OMPI pour la modernisation de l'administration de la propriété industrielle de Sri Lanka.

616. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Colombo, avec des représentants du PNUD du prochain cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui se tiendra à Colombo en août 1997.

617. En avril également, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Colombo au Service de l'enregistrement des brevets et des marques afin de déterminer ses besoins sur le plan de l'informatisation de l'administration des marques et de faire le point sur la mise en place dans ce service d'un système d'information en matière de brevets.

618. En juin, l'OMPI a élaboré et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi type sur le droit d'auteur et les droits voisins.

619. THAÏLANDE. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté, à Genève, un exposé général sur l'Organisation devant 17 juges et fonctionnaires de l'administration judiciaire venant du Ministère thaïlandais de la justice.

620. VIET NAM. En janvier, 15 hauts fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre ce pays et l'Organisation et, notamment, des besoins particuliers du Viet Nam en ce qui concerne le respect des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC et de l'assistance de l'OMPI dont le pays a besoin dans ce domaine.

621. Au cours du même mois, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion préparatoire organisée par le PNUD en vue d'une table ronde sur la coopération technique liée au commerce, qui doit se tenir à Genève dans le cadre d'un projet financé par le PNUD.

622. En février, deux fonctionnaires de l'Office national de la propriété industrielle se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, au JPO, à Tokyo, pour recevoir une formation sur les procédures d'examen en matière de marques. Le voyage était financé par des crédits du fonds fiduciaire japonais portant sur le domaine de la propriété industrielle.

623. En avril, un fonctionnaire de l'office national précité s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

624. PACIFIQUE SUD. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux représentants nationaux participant, à Suva, à la cinquième réunion de haut niveau de l'OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud un projet de loi actualisé sur la propriété industrielle pour les pays du Pacifique Sud, ainsi qu'un commentaire sur ses principales dispositions; ce projet doit servir de référence lors de la révision et de la mise à jour de la législation nationale en matière de propriété industrielle des pays en question, compte tenu en particulier des prescriptions de l'Accord sur les ADPIC.

*Amérique latine et Caraïbes*

625. RÉGION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES. En février, un consultant chilien de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'Organisation du programme d'activités de l'OMPI pour 1997 en ce qui concerne l'informatisation des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

626. SECRÉTARIAT PERMANENT DU TRAITÉ GÉNÉRAL D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE (SIECA). En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont suivi à Guatemala une réunion organisée par le SIECA pour les chefs des offices de la propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain. Cette réunion a été suivie par les chefs des offices de la propriété industrielle du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. Ils ont approuvé le projet final du texte de la convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (inventions et dessins et modèles industriels).

627. ARGENTINE. En avril, le directeur général et trois autres fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Buenos Aires sur l'invitation du Gouvernement argentin. Le but de leur visite était de participer à l'inauguration officielle des nouveaux locaux de l'Institut national argentin de la propriété industrielle (INPI). Pendant la cérémonie d'inauguration, le directeur général a prononcé une allocution et a remis une médaille d'or de l'OMPI à une femme inventeur. Durant sa visite, le directeur général a été reçu par le Président de la République et d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux.

628. En avril également, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'INPI, à Buenos Aires, pour apporter son concours à l'examen des demandes de brevet dans le domaine des produits pharmaceutiques. Cette mission était financée par l'OEB.

629. En mai, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'INPI, pour donner des conseils sur l'examen des demandes de brevet dans le domaine de l'électronique. Cette mission était financée par l'OEB.

630. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'INPI, pour des entretiens portant sur des questions de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

631. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Buenos Aires, au premier congrès sur la propriété intellectuelle, la culture, les sciences et les techniques, qui était organisé par l'université de cette ville.

632. BAHAMAS. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la Direction générale de l'enregistrement, à Nassau, pour examiner des questions de coopération et l'éventuelle adhésion des Bahamas à certains traités administrés par l'OMPI.

633. BARBADE. En avril, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Bridgetown pour donner des conseils au personnel de l'Office des sociétés et de la propriété intellectuelle dans le domaine de l'informatisation des opérations en matière de marques et de brevets.

634. En juin, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'office précité, à Bridgetown, pour donner des conseils sur les éventuels moyens de combler les retards dans le traitement des demandes de brevet en instance.

635. BRÉSIL. En février, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future dans le domaine de la promotion de l'innovation technique.

636. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

637. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont rendus en mission à Rio de Janeiro à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) pour s'entretenir du projet de coopération technique en vue de la modernisation de cet institut.

638. En avril également, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'INPI, à Rio de Janeiro, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine des produits pharmaceutiques. Cette mission était financée par l'OEB.

639. En mai, le directeur général a rencontré des fonctionnaires nationaux, à Genève, dans le cadre de la signature d'un accord entre l'OMPI et le Gouvernement brésilien portant sur cinq ans et concernant la modernisation et l'informatisation de l'INPI. À la même occasion, les deux parties ont également signé le renouvellement de l'accord de coopération entre le Gouvernement brésilien et l'Organisation, qui prévoit l'organisation annuelle de cours sur la propriété industrielle à l'INPI, à Rio de Janeiro.

640. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Rio de Janeiro pour examiner le programme de travail du projet susmentionné.

641. CHILI. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Santiago pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de la Société des auteurs chiliens de la coopération future entre le Chili et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, notamment en matière de formation. Ce fonctionnaire de l'OMPI a donné une conférence pour les étudiants de la faculté de droit de l'Université du Chili.

642. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

643. COLOMBIE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Santa Fe de Bogota où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des dispositions du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.

644. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction générale de l'industrie et du commerce, à Bogota, pour examiner avec des fonctionnaires colombiens le cahier des charges d'un système informatisé de recherche et d'affichage de l'information en matière de brevets à l'aide de disques compacts ROM.

645. COSTA RICA. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités costa-riennes, sur leur demande, des commentaires explicatifs sur certaines dispositions de la Convention de Paris.

646. En mai, deux consultants de l'OMPI venant du Chili et du Venezuela se sont rendus en mission à l'Office de la propriété intellectuelle, à San José, pour des entretiens portant sur l'assistance dans le domaine de l'informatisation. Cette mission était financée dans le cadre du projet national destiné à moderniser cet office.

647. En mai également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à San José, avec des hauts fonctionnaires nationaux des activités de coopération, notamment dans le cadre du projet susmentionné, qui est financé par le gouvernement et exécuté par l'OMPI.

648. CUBA. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future dans le domaine de l'enregistrement international des marques.

649. En avril, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'Office cubain de la propriété industrielle pour contribuer à la poursuite de l'informatisation des services d'information de l'office en matière de brevets et à l'amélioration du réseau électronique local.

650. En juin, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'office précité, afin de fournir une assistance pour l'examen de demandes de brevet dans le domaine de la biotechnologie.

651. En juin également, deux fonctionnaires du Centre national du droit d'auteur ont participé, à Santa Fe de Bogota, à un cours de formation d'une semaine dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins au bureau colombien du droit d'auteur. Cette formation était organisée dans le cadre du projet national de l'OMPI pour Cuba.

652. En juin encore, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à La Havane pour assurer une formation au personnel de l'institut cubain de radiodiffusion dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

653. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Saint-Domingue pour prêter son concours à la rédaction d'une nouvelle loi relative à la propriété industrielle. Les entretiens ont porté notamment sur les répercussions de l'Accord sur les ADPIC.

654. ÉQUATEUR. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la question de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

655. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Quito, pour des entretiens portant sur des questions de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

656. En juin également, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à la direction nationale afin de fournir une assistance pour le traitement des demandes d'enregistrement de marques.

657. EL SALVADOR. En février, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation d'activités de coopération pour le développement dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

658. En avril, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission au Centre national des registres, à San Salvador, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'utilisation de la classification de Vienne.

659. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération et du PCT.

660. En mai également, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération pour le développement dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

661. GUATEMALA. En avril, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle, à Guatemala, pour donner des conseils sur l'utilisation de la classification de Vienne.

662. HAÏTI. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Port-au-Prince pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de questions de coopération et de l'éventuelle adhésion d'Haïti à certains traités administrés par l'OMPI.

663. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, en particulier de la mise en place éventuelle d'un système de gestion collective et d'un programme de formation dans ce domaine.

664. JAMAÏQUE. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Kingston, avec les autorités nationales de l'éventuelle adhésion de la Jamaïque à certains traités administrés par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national de l'OMPI pour la Jamaïque.

665. MEXIQUE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu, à Mexico, à l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) afin d'examiner le programme de travail pour 1997 dans le cadre de l'accord de coopération technique conclu entre l'institut et l'Organisation.

666. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

667. En avril également, un fonctionnaire national s'est rendu à l'IMPI, à Mexico, pour observer le système d'informatisation du traitement des demandes d'enregistrement de marques et des demandes de brevet mis sur pied par l'institut. Sa visite était financée par l'OMPI.

668. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé aux journées d'étude internationales de l'OMPI sur l'établissement des demandes de brevet dans le domaine de la biotechnologie, qui ont eu lieu à Mexico.

669. En juin aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'IMPI, à Mexico, de questions ayant trait au PCT; il a en outre présenté un exposé sur le PCT devant 25 fonctionnaires de l'IMPI.

670. En juin toujours, deux consultants de l'OMPI ressortissants du Chili et de l'Uruguay se sont rendus en mission à l'IMPI, à Mexico, pour examiner la conception et la mise au point d'un système automatisé permettant d'effectuer les opérations relatives aux brevets. Cette mission était organisée au titre de l'accord de coopération précité.

671. NICARAGUA. En avril, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle, à Managua, pour donner des conseils sur l'utilisation de la classification de Vienne.

672. En avril également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à cet office pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et un représentant de l'Agence suédoise d'aide au développement international d'un éventuel projet de modernisation de l'office.

673. PANAMA. En avril, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle, à Panama, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'utilisation de la classification de Vienne.

674. PARAGUAY. En février, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

675. En mars, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Asunción pour donner des conseils sur la création éventuelle d'un tribunal spécialisé en propriété intellectuelle. Cette mission était financée dans le cadre du projet national pour la modernisation et le renforcement du système de propriété intellectuelle du Paraguay qui est exécuté par l'OMPI. Ce projet est financé par un prêt au Paraguay de la Banque interaméricaine de développement (BID).

676. En avril, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre uruguayen, se sont rendus en mission à la Direction de la propriété industrielle, à Asunción, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'informatisation des opérations de la direction en matière de propriété industrielle.

677. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait à la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

678. PÉROU. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'OMPI, l'un espagnol et l'autre suisse, ont participé à Lima à deux tables rondes sur le droit d'auteur dans le cadre d'une économie de marché organisées respectivement par l'Université de Lima et l'Université des femmes du Sacré Cœur. Ils ont également participé à une troisième table ronde organisée par l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

679. En juin, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'INDECOPI, à Lima, afin de fournir une assistance pour l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la biotechnologie.

680. SAINTE-LUCIE. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la future coopération dans le domaine de la formation et de l'informatisation de l'office ainsi que de l'éventuelle organisation d'un séminaire national à l'intention des spécialistes de la propriété industrielle.

681. TRINITÉ-ET-TOBAGO. En février, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités, sur leur demande, des observations sur le projet de règlement régissant les marques (amendement) de 1996-1997 et sa compatibilité avec les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

682. En mars, un consultant canadien de l'OMPI s'est rendu à Port of Spain pour donner des conseils sur la création éventuelle d'une unité chargée du droit d'auteur au sein de l'Office de la propriété intellectuelle et sur les éventuelles améliorations à apporter au système de gestion collective du droit d'auteur de ce pays.

683. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'office précité pour des entretiens portant sur la coopération dans le cadre de l'Arrangement de Nice et pour former le personnel de l'office à l'utilisation de cette classification.

684. En juin, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu à l'office précité, pour donner des conseils sur le traitement des demandes de brevet.

685. En juin également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

686. URUGUAY. En février, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Montevideo, pour donner des conseils sur la poursuite de l'informatisation des opérations de cet office.

687. En mars, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour s'entretenir de l'organisation du cours régional de formation OMPI/Société générale des auteurs et éditeurs (SGAE) [Espagne] sur le droit d'auteur et les droits voisins et du III<sup>e</sup> congrès international ibéro-américain sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui doivent se tenir respectivement à Punta del Este et à Montevideo avant la fin de l'année.

688. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Montevideo, pour s'entretenir de la coopération avec l'Uruguay en matière de propriété industrielle et de formation.

689. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant un projet de loi sur les brevets, les modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels. Ces observations portaient notamment sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

690. En juin également, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo et à Punta del Este pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation de plusieurs réunions régionales de l'OMPI qui doivent avoir lieu dans le courant de l'année.

691. VENEZUELA. En avril, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle, à Caracas, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine des produits pharmaceutiques. Cette mission était financée par l'OEB.

692. En avril également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Mérida afin de s'entretenir avec des représentants de l'Université des Andes du programme de bourses à long terme de l'OMPI pour les étudiants diplômés.

693. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins, eu égard à la fusion de l'office de la propriété industrielle et de l'administration du droit d'auteur, qui devrait avoir lieu au début de 1998.

### **Autres activités de coopération pour le développement**

#### *Appui sectoriel interrégional*

694. Au cours de la période examinée, l'OMPI a mené des activités dans le cadre d'un projet financé par le PNUD et portant sur les services d'appui sectoriel au niveau interrégional, au profit des pays en développement des quatre régions en développement. Ce projet, qui comprend des services de consultants et des missions de conseil et de formation, permet à l'OMPI de diversifier son champ d'action en aidant les pays en développement à définir leurs grandes options de propriété intellectuelle et de leur apporter une coopération technique dans ce domaine, et notamment à concevoir et à formuler des projets nationaux visant à renforcer leur infrastructure nationale. Au cours de la période examinée, les fonctionnaires et les consultants de l'OMPI se sont rendus, dans le cadre dudit projet, dans les pays suivants : BOTSWANA, INDE, LESOTHO, MADAGASCAR, NAMIBIE, SOUDAN.

*Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès  
à l'information technique contenue dans les documents  
de brevet et de sa diffusion*

695. *Services d'information en matière de brevets de l'OMPI.* Ces services, qui sont offerts gratuitement aux pays en développement, consistent notamment à fournir des rapports sur l'état de la technique, de renseignements sur les documents de brevet équivalents et sur la documentation en matière de brevets, d'exemplaires de documents de brevet particuliers et de renseignements sur la situation juridique des demandes de brevet et des brevets délivrés.

696. *Recherches sur l'état de la technique et services connexes.* Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1997, 428 rapports de recherche ont été remis aux 23 pays en développement et à l'organisation régionale ci-après : ARGENTINE, CAMEROUN, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, ÉGYPTE, GHANA, GUINÉE, HONDURAS, INDE, LIBAN, MADAGASCAR, MALAISIE, MAROC, MEXIQUE, PÉROU, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, URUGUAY, VIET NAM, ZAMBIE et ARIPO. Ces rapports de recherche avaient été établis par les offices de propriété industrielle des pays suivants : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BULGARIE, CANADA, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, JAPON, NORVÈGE, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE, et 228 d'entre eux avaient été établis par l'OMPI grâce à l'accès en ligne à Questel-Orbit. Environ 12% de ces rapports portaient sur des inventions liées à l'environnement. Au cours de la même période, 408 rapports de recherche ont été demandés par 26 pays en développement. Le délai moyen entre la réception de la demande et la remise du rapport de recherche est d'environ trois mois.

697. En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur la demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1997, elle a ainsi fourni 2770 exemplaires de documents de brevet à des demandeurs des 24 pays en développement et de l'organisation régionale ci-après : ALGÉRIE, ARGENTINE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, CUBA, ÉGYPTE, ÉTHIOPIE, GHANA, INDE, INDONÉSIE, KENYA, LIBAN, MALAISIE, MAROC, PAKISTAN, PÉROU, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURQUIE, URUGUAY, VIET NAM, YOUGOSLAVIE et ARIPO. De tels exemplaires ont été fournis régulièrement par les offices de propriété industrielle d'AFRIQUE DU SUD, d'ALLEMAGNE, d'AUSTRALIE, d'AUTRICHE, de BELGIQUE, du BRÉSIL, du CANADA, de CHINE, d'ESPAGNE, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, de FÉDÉRATION DE RUSSIE, de FRANCE, du JAPON, du PORTUGAL, du ROYAUME-UNI et de SUISSE, ainsi que par l'OEB et le BUREAU INTERNATIONAL de l'OMPI.

698. *Assistance pour l'examen des demandes de brevet ARIPO.* Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1997, cinq rapports de recherche et d'examen, établis par les offices de propriété industrielle de l'ALLEMAGNE et du CANADA, ont été communiqués à l'ARIPO. Au cours de la même période, neuf demandes de brevet ont été envoyées par l'ARIPO.

699. *Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI).* Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1997, l'office de la propriété industrielle de l'AUTRICHE a fourni cinq rapports de recherche et d'examen à l'office de la propriété industrielle du MAROC, sur sa

demande. Pendant la même période, 28 demandes de brevet ont été envoyées par cinq offices de propriété industrielle et organisations régionales pour faire l'objet d'un examen dans le cadre de ce programme.

*Médailles de l'OMPI décernées à des inventeurs*

700. En février, le président de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) s'est rendu au siège de l'OMPI pour examiner la question de l'éventuelle coopération entre l'Organisation et l'IFIA en vue de fournir des avis à un certain nombre de pays arabes sur le développement de l'activité inventive et innovatrice.

701. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles d'or aux gagnants d'un concours sur les inventions et l'innovation organisé à Ho Chi Minh Ville sous les auspices de l'Office national de la propriété industrielle du Viet Nam. Les médailles ont été décernées pour la meilleure invention (présentée par une équipe de six inventeurs) et au jeune inventeur le plus remarquable.

702. Ce même mois, une médaille de l'OMPI a été remise à un élève japonais à l'occasion de l'exposition nationale des inventions réalisées par des écoliers japonais, organisée à Tokyo par l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation.

703. En avril, à l'occasion de l'inauguration officielle des nouveaux locaux de l'INPI à Buenos Aires, le directeur général a remis une médaille de l'OMPI à la gagnante du premier concours national pour les femmes inventeurs, organisé par l'INPI et l'Association argentine des inventeurs avec le soutien de l'IFIA.

704. En avril également, deux médailles de l'OMPI ont été remises par un fonctionnaire de l'OMPI lors du vingt-cinquième Salon international des inventions et des techniques nouvelles de Genève, l'une à un inventeur marocain pour la meilleure invention en provenance d'un pays en développement et l'autre à une femme inventeur venant d'Afrique du Sud.

705. En juin, deux inventeurs sud-africains ont reçu des médailles et des certificats de l'OMPI des mains de M. Robert Gabriel Mugabe, président du Zimbabwe, en la présence des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique qui participaient, à Harare, à la trente-troisième conférence de l'OUA.

706. En juin également, à l'occasion de la conférence sur les aspects scientifiques et pratiques du système public de protection des objets de propriété industrielle, qui s'est tenue à Douchanbé, une médaille de l'OMPI a été décernée à un inventeur tadjik pour ses réalisations et pour les services remarquables qu'il a rendus aux inventeurs du Tadjikistan.

**CHAPITRE III : ACTIVITÉS NORMATIVES ET AUTRES VISANT À  
AMÉLIORER LA PROTECTION JURIDIQUE DE  
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

707. *OBJECTIF.* L'objectif est de rendre plus efficaces la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle dans le monde compte tenu des buts sociaux, culturels et économiques des différents pays, qui varient en fonction du niveau de développement de chacun d'eux. Il est possible d'atteindre cet objectif en élaborant de nouveaux traités ou en adaptant ceux qui existent (à l'aide de dispositions tendant à modifier les textes en vigueur ou à les compléter) et en étudiant des questions pour la solution desquelles une coopération internationale ou une volonté d'harmonisation semble hautement souhaitable.

*Protection du folklore*

708. Du 8 au 10 avril, l'OMPI a organisé le *Forum mondial UNESCO-OMPI sur la protection du folklore*, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande), avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et en collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce du Gouvernement thaïlandais.

709. Quelque 180 personnes venant d'environ 50 pays ont participé à ce forum. Des exposés ont été présentés par des conférenciers invités ressortissants de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Côte d'Ivoire, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Ghana, de l'Inde, du Japon, de la Suède et de la Thaïlande ainsi que par deux fonctionnaires de l'UNESCO et un fonctionnaire de l'OMPI. Les sujets ci-après ont été traités : préservation et conservation du folklore dans les différentes régions du monde; voies juridiques de protection des expressions du folklore dans le cadre de la législation nationale; exploitation économique des expressions du folklore; protection internationale des expressions du folklore. À l'issue de ce forum, les participants ont adopté le "plan d'action" suivant :

"Les participants des secteurs public et privé des pays membres de l'OMPI et de l'UNESCO ont procédé à un échange de vues et de données d'expérience approfondi dans le cadre du Forum mondial UNESCO-OMPI sur la protection du folklore, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande) du 8 au 10 avril 1997. Ils ont pris note du discours liminaire et de bienvenue prononcé par M. Somporn Asavahame, qui a invité les participants à relever le défi que constitue l'établissement d'une nouvelle norme internationale pour la protection du folklore. Ils ont aussi pris note de la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-cinquième session, qui s'est tenue à Paris le 15 novembre 1989.

"Les participants ont estimé qu'il n'existe actuellement aucune norme internationale de protection du folklore et que le régime du droit d'auteur ne permet pas d'assurer cette protection. Ils ont aussi réaffirmé qu'il était nécessaire de définir, recenser, conserver, préserver, diffuser et protéger le folklore, héritage culturel vivant qui joue un rôle considérable sur le plan économique, social et politique depuis des temps immémoriaux. Ils ont souligné combien il est important d'établir un équilibre

judicieux entre les intérêts de la communauté dépositaire du folklore et ceux des utilisateurs des expressions du folklore. Ils se sont déclarés convaincus que l'élaboration d'une nouvelle norme internationale de protection du folklore passait par une intensification de la coopération régionale et internationale.

“Les participants ont aussi instantanément demandé à l'OMPI et à l'UNESCO de poursuivre les efforts qu'elles déploient en vue de mettre en place un régime international efficace et approprié pour la protection du folklore.

“Compte tenu de ce qui précède, la plupart des participants proposent les mesures suivantes :

- création dès que possible, en collaboration avec l'UNESCO, d'un comité d'experts, composé d'experts en préservation et en protection du folklore et établissant un juste équilibre en termes de répartition géographique;
- tenue de forums consultatifs régionaux;
- élaboration, par le comité d'experts, d'un projet de nouvel accord international sur la protection *sui generis* du folklore d'ici au deuxième trimestre de 1998 en vue de la tenue éventuelle d'une conférence diplomatique, de préférence au cours du second semestre de 1998.

Les participants des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont déclaré expressément qu'ils ne pouvaient pas s'associer au plan d'action.”

710. Il est prévu que le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 tiendra compte du “plan d'action” susmentionné ainsi que des débats et des conclusions que ce sujet suscitera lors des réunions des organes directeurs et des unions administrées par l'OMPI, du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1997.

#### *Radiodiffusion et nouvelles techniques de communication*

711. Du 28 au 30 avril, l'OMPI a organisé le *colloque mondial de l'OMPI sur la radiodiffusion, les nouvelles techniques de communication et la propriété intellectuelle*, à Manille, en collaboration avec le Gouvernement philippin et avec le concours de l'Association nationale des organismes de radiodiffusion des Philippines.

712. Il a réuni environ 300 participants venant de quelque 50 pays. Le président de la République des Philippines a assisté à la séance d'ouverture et prononcé un discours liminaire. Cinq débats ont eu lieu sur les thèmes suivants : les organismes de radiodiffusion en tant que titulaires de droits voisins; le régime juridique des programmes de radiodiffusion à la limite du droit d'auteur et des droits voisins; les organismes de radiodiffusion en tant qu’“utilisateurs”; la convergence des techniques de communication : radiodiffusion de Terre, radiodiffusion par satellite et communication au public par câble; les transmissions numériques sur l'Internet et d'autres réseaux analogues. Ces débats ont été suivis d'un débat de clôture (sixième débat). Ils ont été animés par des experts des États-Unis d'Amérique, du Japon, des Philippines et de la CCE ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI. Parmi les membres des groupes de discussion

se trouvaient des experts des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Mexique, du Nigéria, des Philippines et de la CCE ainsi que de diverses unions régionales d'organismes de radiodiffusion et de plusieurs organismes non gouvernementaux représentant les auteurs, les artistes interprètes ou exécutants, les producteurs de phonogrammes, les producteurs d'œuvres audiovisuelles, les fabricants de logiciels, les câblodistributeurs et les prestataires de services sur l'Internet.

713. Les participants sont convenus que l'OMPI devrait traiter les questions relatives à la protection des droits des organismes de radiodiffusion en vue d'une harmonisation internationale et qu'à cette fin une réunion d'experts devrait être convoquée.

714. Les participants n'ont pas pu s'entendre sur la façon de réaliser l'harmonisation internationale. Les représentants de certains gouvernements ont appuyé la proposition, faite au nom des organismes de radiodiffusion, tendant à l'élaboration et à l'adoption d'un nouveau traité sur les droits des organismes de radiodiffusion. Des représentants d'autres gouvernements, tout en n'étant pas opposés à l'élaboration d'un traité international, se sont interrogés sur l'opportunité et la faisabilité de ce projet; d'autres encore ont estimé qu'il était prématûr d'élaborer un nouveau traité; l'harmonisation pourrait être réalisée autrement, notamment en donnant des conseils aux gouvernements et aux législateurs.

715. Il est prévu que le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 tiendra compte des délibérations du colloque de Manille ainsi que des débats et des conclusions que ce sujet suscitera lors des réunions des organes directeurs et des unions administrées par l'OMPI, du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1997.

#### *Technique numérique et droit d'auteur*

716. Du 14 au 16 mai, l'OMPI a organisé le *Forum international de l'OMPI sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins face aux défis de la technique numérique*, qui s'est tenu à Séville (Espagne), en collaboration avec le Ministère espagnol de l'éducation et de la culture et avec le concours de la Société générale des auteurs et éditeurs d'Espagne (SGAE).

717. Ce forum a réuni quelque 450 participants d'environ 50 pays. Neuf débats ont eu lieu sur les sujets suivants : incidence de la technique numérique sur la protection et l'exercice du droit d'auteur et des droits voisins; exercice des droits en ce qui concerne les "productions multimédias"; moyens techniques de protection et information sur le régime des droits; nouvelles formules de gestion centralisée : "guichets uniques" (c'est-à-dire, organismes de gestion collective de type agence proposant des tarifs et des conditions de licence individualisés); gestion collective "traditionnelle" et technique numérique; situation actuelle en matière de gestion centralisée des droits (gestion collective "traditionnelle" – "guichets uniques"); examen des principes relatifs à l'établissement et à la mise en œuvre d'une gestion centralisée du droit d'auteur et des droits voisins; gestion collective dans les pays en développement.

718. Les débats ont été animés par des experts venant du Chili, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de France et du Royaume-Uni ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les participants se trouvaient des experts venant d'un certain nombre d'organisations non

gouvernementales représentant les auteurs, les artistes interprètes ou exécutants, les éditeurs, les producteurs de phonogrammes, les producteurs d'œuvres audiovisuelles, les producteurs de logiciels, les organismes de radiodiffusion et de câblodistribution ainsi que les prestataires de services sur l'Internet.

719. Les participants sont tombés d'accord sur le fait que les principes formulés dans l'étude intitulée *Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins* publiée par l'OMPI en 1990 (publication OMPI n° 688 (F)) restent valables et sont également applicables dans les nouvelles conditions d'exercice et de gestion des droits. De l'avis général, cependant, il s'avère nécessaire d'adapter et de compléter ces principes à certains égards afin de tenir compte des nouvelles voies d'exercice et de gestion des droits (par exemple les "guichets uniques" et l'éventail de possibilités plus larges dont dispose un titulaire de droits pour exercer ses droits de façon individuelle); les participants ont estimé que, dans certains domaines nouveaux (par exemple la concession de licences pour les "productions multimédias"), une gestion centralisée des droits pourrait être utile et que, dans un environnement numérique, les mesures techniques de protection et les systèmes électroniques d'information sur le régime des droits jouaient un rôle décisif.

720. Les participants, parmi lesquels se trouvaient également des représentants de plusieurs pays de différentes régions du monde, ont demandé à l'OMPI de publier les actes du forum aussi rapidement que possible, et de les communiquer aussi bien aux autorités publiques qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées.

721. Il a été jugé que ce forum avait été utile et fructueux, entre autres parce qu'il avait donné aux représentants des différents groupes intéressés par la protection, l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins l'occasion de se réunir, de mettre en évidence leurs intérêts communs, d'échanger des informations et de définir les domaines dans lesquels la coopération et l'action commune étaient nécessaires. Les participants ont demandé à l'OMPI d'envisager d'inviter à l'avenir des représentants des différents groupes intéressés à des réunions de consultation ayant le même objet; de telles réunions seraient particulièrement utiles compte tenu du besoin croissant d'harmonisation et d'actions communes face aux défis de la technique numérique et particulièrement de l'Internet.

722. Les participants ont également jugé que trois sujets méritaient de faire l'objet de forums ou de colloques internationaux de l'OMPI, à savoir le régime juridique des "productions multimédias" et la concession de licences y relatives, la mise en œuvre de mesures techniques de protection et de systèmes d'information sur le régime des droits, et enfin les aspects de droit international privé (droit applicable) de la protection du droit d'auteur et des droits voisins dans des infrastructures d'information mondiales telles que l'Internet.

*Projet de traité sur le droit des brevets*

723. La quatrième session du *Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets* s'est tenue au siège de l'OMPI, à Genève, du 23 au 27 juin.

724. Les 58 États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à la session : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRÉSIL, BURKINA FASO, CANADA, CAP-VERT, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, DANEMARK, ÉMIRATS ARABES UNIS, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, GUATEMALA, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, MALI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, THAÏLANDE, UKRAINE, VIET NAM. En outre, les deux États suivants, membres de l'Organisation des Nations Unies ou d'institutions spécialisées, étaient représentés par des observateurs : BELIZE, KOWEÏT. Des représentants de quatre organisations intergouvernementales (CE, OEB, OMC, OUA), ainsi que de 21 organisations non gouvernementales, ont participé à la session en qualité d'observateurs (ABA, ABPI, AIPLA, AIPPI, APAA, BDI, CII, CIPA, CNCPI, CNIPA, EPI, FICPI, JIPA, JPAA, KPAA, LIDC, MPI, PAK, TMPDF, UNICE, UPEPI).

725. Le comité d'experts a examiné le dernier projet établi par le Bureau international pour le traité sur le droit des brevets et le projet de règlement d'exécution, ainsi que les notes correspondantes expliquant chaque disposition contenue dans ces projets.

726. Le projet de traité contenait 16 articles et le projet de règlement d'exécution, 17 règles. Ces articles et ces règles ont été élaborés sur la base des dispositions examinées lors de la deuxième et de la troisième sessions du comité d'experts, tenues en juin et novembre 1996, respectivement. Un certain nombre de nouvelles dispositions relatives aux questions suivantes ont été soumises à l'examen du comité d'experts lors de sa quatrième session : caractéristiques particulières de certains types de demande et de certains types de brevet, défense nationale, requête en inscription d'un accord de licence ou d'une sûreté réelle, prorogation d'un délai imparti par la législation nationale ou par un traité régional.

727. Toutes les délégations ont exprimé leur soutien aux efforts déployés en vue d'harmoniser les législations existantes sur les brevets, et ont souligné l'importance des travaux du comité d'experts pour une conclusion du traité dans un avenir proche. Plusieurs délégations ont exprimé à nouveau leur souhait d'une harmonisation sur le fond des législations sur les brevets, afin d'assurer des procédures simples et une protection efficace des brevets partout dans le monde.

728. Le comité d'experts s'est de façon générale déclaré favorable au projet de traité proposé, même si un certain nombre de suggestions ont été faites concernant des points à modifier ou à examiner plus en détail. En particulier, le comité d'experts s'est prononcé pour la nécessité d'un rapprochement entre le futur traité sur le droit des brevets et le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), et il a été convenu que le résultat des discussions en cours concernant la modification du règlement du PCT serait pris en compte pour le prochain projet de traité et de règlement d'exécution.

729. En ce qui concerne les travaux à venir, le Bureau international établira, au vu des conclusions du comité d'experts, des projets révisés pour la cinquième session du comité, qui devrait en principe avoir lieu du 15 au 19 décembre 1997. Les propositions relatives à la date et à l'ordre du jour de la conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des brevets et à la convocation d'une réunion préparatoire de la conférence diplomatique portant sur les questions de procédure seront soumises à l'Assemblée générale de l'OMPI au début de 1998, sur la base des résultats de la cinquième session et compte tenu de l'éventuelle nécessité de réunir le comité d'experts pour une sixième session.

#### *Enregistrement et mention des licences de marques*

730. Le Comité d'experts sur les licences de marques a tenu sa première session à Genève, du 17 au 20 février. Les 61 États suivants, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à la première session : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AZERBAÏDJAN, BANGLADESH, BÉLARUS, BRÉSIL, CAMEROUN, CANADA, CHINE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GÉORGIE, HAÏTI, HONGRIE, INDONÉSIE, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBYE, LITUANIE, MAROC, MAURICE, MEXIQUE, MONGOLIE, PAKISTAN, PANAMA, PAYS-BAS, PÉROU, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, SYRIE, THAÏLANDE, TUNISIE, UKRAINE, VENEZUELA, VIET NAM, ZIMBABWE. Les Communautés européennes (CE) étaient également représentées. Un représentant du Bureau Benelux des marques (BBM) a participé à la session en qualité d'observateur. Les représentants des 17 organisations non gouvernementales ci-après ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs : AIDV, AIM, AIPLA, AIPPI, ASPIP, CEIPI, CNIPA ECTA, FICPI, INTA, JIPA, JPAA, JTA, LIDC, MPI, PAK, UNICE.

731. Le comité d'experts a examiné un mémorandum et ses deux annexes, établis par le Bureau international, qui contenaient cinq projets d'articles visant à simplifier et à harmoniser les procédures concernant l'inscription des licences de marques, et un formulaire international type pour les requêtes en inscription de licences. Les projets d'articles s'inscrivent dans la continuité rédactionnelle du Traité sur le droit des marques (TLT), et il est proposé qu'ils deviennent les dispositions de fond d'un protocole relatif au TLT.

732. Toutes les délégations et tous les représentants d'organisations ayant le statut d'observateur qui ont fait des déclarations générales ont salué les efforts déployés par l'OMPI pour simplifier et harmoniser les procédures administratives concernant l'inscription des licences de marques et ont déclaré soutenir cette initiative.

733. Le texte des projets d'articles sera révisé pour la deuxième session du comité d'experts, eu égard aux suggestions formulées pendant la présente session. En particulier, la portée des projets d'articles sera étendue aux licences concernant les marques en instance d'enregistrement et aux sous-licences.

*Marques et noms de domaine de l'Internet*

734. En février, la première session d'une réunion de consultants sur les marques et les noms de domaines sur l'Internet, convoquée par l'OMPI, s'est tenue à Genève. Seize consultants venant d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France, du Japon, du Royaume-Uni, de la Commission européenne et de l'UIT ont participé à la session. Un large éventail de questions liées à l'objet de la réunion ont été examinées. Le rapport final du Comité international ad hoc de la Société Internet sur le système des noms de domaine de l'Internet a été examiné en détail, notamment les aspects qui nécessiteront des activités suivies de la part de l'OMPI. Sur la base de ces échanges de vues, il a été décidé que l'OMPI convoquera une réunion consultative en mai 1997, à laquelle tous les États membres de l'OMPI et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées seront invités, afin de poursuivre l'examen de ces questions.

735. La Réunion consultative sur les marques et les noms de domaine de l'Internet a tenu sa première session à Genève, du 26 au 30 mai. Les 53 États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à cette session : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ALGÉRIE, ANDORRE, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHREÏN, BRÉSIL, CANADA, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, HAÏTI, HONGRIE, ISLANDE, INDONÉSIE, ITALIE, JAPON, KIRGHIZISTAN, LETTONIE, LIBAN, LUXEMBOURG, MEXIQUE, NIGERIA, NORVÈGE, PAKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, UKRAINE. Des représentants de l'UIT, du BBM, de la Commission européenne et de l'OCDE ont participé à la session, de même que des représentants de 23 organisations non gouvernementales (AIM, AIPLA, AIPPI, APNIC, CASIE, CCI, CIPA, CNIPA, ECTA, ETNO, FICPI, GETIT, INTA, ITAA, JIPA, JPAA, LIDC, MPI, Nominet U.K., PAK, SOFTIC, UNICE, UNIFAB), et que sept participants présents à titre individuel.

736. Les participants de la réunion ont abordé différentes questions relatives aux marques et aux noms de domaine de l'Internet, notamment les bases de données relatives aux marques, le répertoire des marques, le contrôle préalable des demandes d'enregistrement de noms de domaine, les éventuels droits de propriété intellectuelle *sui generis* attachés aux noms de domaine, les termes génériques utilisés comme noms de domaine, l'enregistrement des noms de domaine en tant que marques, l'harmonisation des politiques et des règles applicables aux noms de domaine de premier niveau, l'harmonisation des règles applicables à l'utilisation et à la violation des marques sur l'Internet, les formes apparentées de propriété intellectuelle et les nouvelles méthodes d'harmonisation internationale, et enfin le règlement des litiges dans le contexte des noms de domaine de l'Internet. Une deuxième réunion consultative aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 1997.

*Signes distinctifs de l'entreprise*

737. Au cours du premier semestre 1997, le Bureau international a poursuivi une étude sur les moyens juridiques existants, ou qui pourraient être utiles mais n'existent pas encore, de protéger les signes distinctifs de l'entreprise. Cette étude a montré qu'il n'était pas nécessaire de prévoir un régime particulier de protection étant donné que dans la plupart des pays, les signes distinctifs de l'entreprise peuvent être protégés en tant que noms commerciaux et, en tout état de cause (par exemple, lorsqu'un signe distinctif d'une entreprise n'est pas considéré comme un nom commercial du fait qu'il s'agit d'un emblème), contre tout risque de confusion ou tout acte de concurrence déloyale.

*Noms et emblèmes d'organisations à but non lucratif*

738. Au cours du premier semestre 1997, le Bureau international a poursuivi une étude sur les moyens juridiques existants, ou qui pourraient être utiles mais n'existent pas encore, de protéger les noms et emblèmes d'organisations à but non lucratif. Cette étude a montré qu'il n'était pas nécessaire de prendre des mesures à cet égard. Dans la plupart des cas, en effet, de tels noms et emblèmes bénéficient de la même protection que les noms et emblèmes d'entreprises commerciales. Ils peuvent également être protégés et enregistrés en tant que marques; la disposition selon laquelle le titulaire d'une marque enregistrée doit exercer des activités industrielles ou commerciales a été abrogée dans les lois dans lesquelles elle figurait.

*Inventions réalisées ou utilisées dans l'espace extra-atmosphérique*

739. Au cours du premier semestre 1997, le Bureau international a effectué une étude, avec l'aide de consultants venant de l'Agence nationale de la mise en valeur de l'espace (NASDA) du Japon, de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) des États-Unis d'Amérique, et de l'Agence spatiale européenne (ASE) sur la possibilité et l'opportunité d'adopter des règles ou de recommander des principes propres à être utilisés par tous les États et toutes les organisations intergouvernementales intéressés en vue de la protection des inventions réalisées ou utilisées dans l'espace extra-atmosphérique. Cette étude a permis de conclure qu'il n'était pas nécessaire de prévoir des dispositions législatives spéciales concernant la protection des inventions réalisées ou utilisées dans l'espace extra-atmosphérique, mais qu'il était souhaitable que le Bureau international fournisse aux États et organisations intéressés des renseignements sur les moyens de protéger ce type d'inventions qui existent actuellement.

## CHAPITRE IV : ACTIVITÉS DE CLASSIFICATION INTERNATIONALE ET DE NORMALISATION

740. *OBJECTIFS.* En ce qui concerne les activités d’information et de documentation des offices de propriété industrielle, l’objectif est de favoriser et d’instaurer une étroite coopération entre les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle dans leurs relations mutuelles, d’une part, et entre ces offices et le Bureau international, d’autre part, pour tout ce qui touche à l’information et à la documentation se rapportant aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels, y compris en particulier la normalisation de la forme des données et supports de données (papier et supports électroniques, par exemple) et de l’indexation et du classement des documents de brevet, pour faciliter l’échange d’informations en matière de propriété industrielle (entre les offices de propriété industrielle), la restitution de l’information contenue dans les supports de données, la détermination de l’état de la technique, la recherche aux fins de l’examen des brevets et l’utilisation efficace de l’information par le public. Ces activités sont organisées et suivies par le Comité permanent de l’OMPI chargé de l’information en matière de propriété industrielle (PCIPI).
741. En ce qui concerne les classifications internationales, l’objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale des brevets (CIB), la classification des produits et des services aux fins de l’enregistrement des marques (“classification de Nice”), la classification de Vienne des éléments figuratifs des marques (“classification de Vienne”) et la classification de Locarno pour les dessins et modèles industriels (“classification de Locarno”), outils importants pour le classement systématique des documents pertinents, la recherche de l’information technique contenue dans les documents de brevet, ainsi que pour l’enregistrement et l’examen des marques de produits et de services (qu’elles comportent ou non des éléments figuratifs) et des dessins et modèles industriels. On entend par “perfectionner” le fait i) d’étendre les classifications à de nouveaux domaines techniques, à de nouvelles désignations de produits et de services, à de nouveaux types de produits faisant l’objet de dessins ou de modèles et à de nouveaux éléments figuratifs de marques et ii) de décrire et classer plus précisément les domaines techniques existants, d’éliminer les désignations périmées de produits, de services et d’éléments figuratifs, et de décrire et classer plus précisément ceux qui existent – et aussi de mettre à jour les classifications dans diverses langues.

*Comité permanent de l’OMPI chargé de l’information en  
matière de propriété industrielle (PCIPI)*

742. Ce comité comprend les États membres de l’Union du PCT et de l’Union de l’IPC ainsi que les États membres de l’Union de Paris qui ont informé le directeur général de leur désir d’en devenir membres. Les organisations intergouvernementales ci-après en sont également membres : ARIPO, BBDM, BBM, OAPI et OEB.

743. Durant le premier semestre 1997, la COLOMBIE, la GAMBIE, l'INDONÉSIE, le PANAMA, le PARAGUAY, la SIERRA LEONE, l'URUGUAY et le ZIMBABWE sont devenus membres du PCIPI, ce qui portait à 123 le nombre des membres du comité au 30 juin 1997 : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BARBADE, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBÉRIA, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YUGOSLAVIE, ZAMBIE, ZIMBABWE, ARIPO, BBDM, BBM, OAPI, OEB.

744. Le *Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI)* a tenu sa dix-huitième session à Genève du 7 au 11 avril. Les 21 membres ci-après du Groupe de travail étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, LITUANIE, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE, OEB. Le groupe de documentation sur les brevets (PDG) était représenté par des observateurs.

745. Le PCIPI/GI a achevé la révision des normes de l'OMPI ST.2 (Désignation normalisée des dates à l'aide du calendrier grégorien), ST.9 (Recommandation concernant les données bibliographiques qui figurent sur les brevets ou qui se rapportent aux brevets ou aux certificats complémentaires de protection (CCP)) et ST.34 (Recommandation concernant l'enregistrement des numéros de demandes sous forme électronique aux fins de l'échange de données bibliographiques). Il a été procédé à la révision des normes ST.2 et ST.34 de manière à faire face aux problèmes liés à l'indication de l'an 2000 dans les documents de propriété industrielle et à faciliter l'échange électronique de certaines données bibliographiques entre les offices de brevets. Par ailleurs, le PCIPI/GI a convenu de modifier les normes ST.9 et ST.16 de l'OMPI (Code normalisé recommandé pour l'identification de différents types de documents de brevet) afin de prévoir des codes INID dans la norme ST.9 et des codes numériques associés au code du type de document dans la norme ST.16 pour annoncer la publication de documents de brevet corrigés. Enfin, le PCIPI/GI a examiné ce qu'il y avait lieu de faire et a convenu d'un calendrier pour l'élaboration d'une norme de l'OMPI concernant la mise à disposition de documents de brevet sur disques compacts ROM en mode mixte.

746. Le *Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC)* a tenu sa vingtième session à Genève du 26 au 30 mai. Les 31 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CUBA, DANEMARK,

ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, LESOTHO, MADAGASCAR, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, TURQUIE, UKRAINE, OEB. Le CHILI, le LIBAN, le PAKISTAN, l'OEAB et l'éiteur de la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

747. Les délégations des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Pologne et de la République de Corée ont présenté des exposés sur leur expérience dans le domaine de l'informatisation de l'information en matière de propriété industrielle ainsi que sur leurs activités sur l'Internet.

748. Le comité a approuvé la révision des normes suivantes de l'OMPI : ST.2 (Indication normalisée des dates à l'aide du calendrier grégorien), ST.34 (Recommandation concernant l'enregistrement des numéros de demande sous forme électronique aux fins de l'échange de données bibliographiques), ST.9 (Recommandation concernant les données bibliographiques qui figurent sur les brevets ou qui se rapportent aux brevets ou aux CCP), ST.16 (Code normalisé recommandé pour l'identification de différents types de documents de brevets).

749. Le comité a relevé qu'un secteur PCIP a été mis en place avec succès sur le site Web de l'OMPI (<http://www.wipo.int>) et qu'il fonctionne depuis le début d'avril 1997. Étant donné que l'expérience des offices qui ont eu accès au secteur PCIP sur le site de l'OMPI a été fructueuse, le comité a approuvé la proposition de cesser d'envoyer la documentation par courrier électronique et de la placer sur le site, et de réduire ainsi progressivement la quantité de documents sur papier à envoyer.

750. Le comité a également noté que plus de 30 offices de la propriété industrielle ont créé leur site Web et envisagent d'utiliser l'Internet pour diffuser de l'information en matière de propriété industrielle. Les études réalisées par le Bureau international au sujet des sites Web des offices de propriété industrielles (dossier de projet P16 Rev.4, publié en janvier 1997) se sont avérées utiles en permettant aux offices de propriété industrielle de modifier la présentation et le contenu de leur site Web. Enfin, la délégation des États-Unis d'Amérique a présenté un exposé sur son projet Internet 2, qui devrait améliorer le réseau actuel grâce à la mise en œuvre d'applications de pointe telle que les applications interactives sur réseau et les calculs à grande échelle.

751. Le comité a adopté le rapport sur les activités menées par le PCIP entre le 1<sup>er</sup> juillet 1995 et le 4 juillet 1997. Il a été noté que la ligne générale d'action du PCIP serait examinée au cours du second semestre, compte tenu de toute décision qui pourra être prise par le Groupe de travail de l'OMPI sur les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle en juillet, et par les organes directeurs en septembre et octobre.

752. Le *Groupe de travail ad hoc du PCIP sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIP/MI)* a tenu sa vingtième session à Genève du 26 au 30 mai. Les 31 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, LESOTHO, MADAGASCAR, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SLOVÉNIE, SUÈDE,

SUISSE, TURQUIE, UKRAINE et OEB. Le CHILI, le LIBAN, le PAKISTAN, l'OEAB et l'éditeur de la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

753. La délégation de l'OEB a informé les membres du groupe de travail de l'état d'avancement du projet EASY (*Electronic Application SYstem*) relatif au dépôt électronique des demandes de brevet ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre du logiciel pour disque compact ROM en mode mixte (MIMOSA).

754. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté un exposé qui comprenait la projection d'une vidéocassette sur les signatures numériques ainsi qu'une démonstration d'un prototype de logiciel de dépôt via l'Internet pour les demandes PCT, mis au point par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO). Elle a également fait le point sur l'état d'avancement d'une législation relative à l'introduction du système de publication avant délivrance (PGPubs).

755. Le *Groupe de travail du PCIP sur l'information en matière de recherche (PCIP/SI)* a tenu sa dix-neuvième session à Genève du 2 au 13 juin. Les 20 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, IRLANDE, JAPON, NORVÈGE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE, OEB.

756. Le groupe de travail a examiné 48 projets de révision de la CIB (Classification internationale des brevets) inscrits au programme de la période biennale 1996-1997, dont 23 relevaient du domaine de la mécanique et 25 de celui de l'électricité. Huit de ces projets de révision ont été menés à terme.

757. Le groupe de travail a étudié les projets de révision C28, C79 et C80, dont avait débattu son sous-groupe B réuni à Munich en novembre 1996, et il a approuvé (sous réserve de certains changements) les modifications de la CIB proposées par ce sous-groupe. Afin de mener à terme le projet de révision C384 pour la septième édition de la CIB, le groupe de travail a convenu de créer un organe subsidiaire, le sous-groupe C, qui sera chargé de ce projet; ce sous-groupe se réunira à Washington en octobre 1997.

758. Le groupe de travail a brièvement débattu des principes directeurs pour l'introduction de nouveaux mots clés dans les index officiels des mots clés de la CIB, sur la base du projet élaboré par le Bureau international, et il a décidé d'en débattre de manière approfondie à sa prochaine session, en décembre 1997.

759. Enfin, le groupe de travail a approuvé un certain nombre de nouveaux mots clés qui seront introduits dans les index officiels des mots clés français et anglais et il a décidé d'étendre l'échange électronique des documents à tous les projets en instance dont il est saisi.

760. Le *Groupe de travail ad hoc sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIP/MI)* a tenu sa vingt et unième session à Rio de Janeiro, du 30 juin au 4 juillet. Les 30 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : BRÉSIL, CANADA, COLOMBIE, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, HONGRIE, INDONÉSIE, JAPON, MEXIQUE, NORVÈGE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE, URUGUAY, OEB.

761. Le groupe de travail a arrêté le texte d'un projet de recommandation qui représente les lignes générales d'action à long terme qu'il estime souhaitables pour le PCIPI et a convenu de recommander au PCIPI/EXEC d'adopter cette recommandation en novembre 1997.

762. Voici un extrait des principaux points contenus dans ce projet de recommandation :

1. *Objectifs.* Le PCIPI devrait, à titre de ligne générale d'action à long terme, fixer comme objectif la création et l'utilisation, par les offices de propriété industrielle et le Bureau international, de bibliothèques numériques de propriété industrielle (BNPI). Une bibliothèque numérique est une collection organisée d'informations électroniques diffusées auprès d'une communauté déterminée (par exemple, l'ensemble des offices de propriété industrielle) grâce à un réseau permettant un accès facile (tel que l'Internet). Les bibliothèques numériques peuvent être incorporées dans des réseaux ouverts (Internet public), des réseaux fermés (Intranet privé) ou des réseaux hybrides (Extranet sécurisé).

2. *Contenu des bibliothèques numériques de propriété industrielle (BNPI)* : données sur les brevets publiés, données sur les marques, données sur les dessins et modèles industriels, données administratives et de procédure non publiées, références.

3. *Infrastructure de soutien.* Les BNPI reposeraient sur une infrastructure constituée par un réseau mondial sécurisé à large bande passante qui relierait les offices de propriété industrielle participant au projet ainsi que sur une infrastructure intérieure aux offices faisant appel aux techniques modernes de l'information et permettant l'accès au réseau.

4. *Participation.* Tous les offices de propriété industrielle devraient avoir la possibilité de participer. La participation des offices pourrait s'étendre aux deux rôles ci-après ou être limitée à l'un d'eux : i) établissement et tenue à jour des bases de données qui sont mises à disposition des autres participants du réseau; ii) accès aux données mondiales des BNPI et leur utilisation.

5. *Règles internationales et principes d'action communs (normes, question juridiques et grandes options).* Des normes internationales concernant le traitement des données et notamment la saisie, le stockage, la communication et la publication des données devraient être arrêtées. Il y aurait lieu de préférer des normes relatives à des systèmes ouverts, étayés par des produits disponibles dans le commerce.

Les problèmes juridiques liés à la transmission des données par le réseau (par exemple la signature électronique, l'authentification, les considérations de sécurité, etc.) devraient être examinés.

Une approche commune en matière de diffusion de l'information, en particulier pour ce qui est de la vente de données à des centres serveurs commerciaux, ainsi qu'en matière de fixation des prix, de téléchargement et d'accès aux données devrait être recherchée.

6. *Ressources nécessaires.* Les ressources (humaines, techniques et financières) nécessaires pour la mise en œuvre, les dispositions institutionnelles (organe international de coordination du projet) et les services de formation et d'assistance technique devraient être prévus et un programme mis en œuvre par un organe approprié de l'OMPI.

7. *Utilisation de l'information (pour la recherche, la fourniture de documents, etc.).*

Des efforts devraient être mis en œuvre au niveau international pour l'élaboration d'une méthode rationnelle et efficace d'utilisation des BNPI (par exemple des outils de recherche puissants, mieux adaptés à l'environnement d'une bibliothèque numérique).

8. *Plan de réalisation.* Le calendrier de création des BNPI devrait prévoir une mise en place progressive.

9. *Dispositions transitoires.* Pendant la période de transition, jusqu'à ce que les progrès techniques permettent de disposer, dans de nombreux pays, de réseaux sécurisés à large bande passante et de réaliser le stockage en ligne de toutes les données, la planification et le déroulement de la coopération internationale devraient tenir compte de la nécessité d'éviter toute perturbation des échanges actuels entre offices.

763. *Internet.* Au cours du premier semestre 1997, des documents, des projets et des circulaires concernant les réunions du PCIP ont été mis à disposition sur le site Web de l'OMPI.

*Union pour la classification internationale des brevets*

764. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a tenu sa vingt-cinquième session à Genève, du 10 au 14 mars. Les 16 membres ci-après du comité étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, CANADA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, IRLANDE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE, TURQUIE. L'OEB était aussi représenté.

765. Le comité a adopté des modifications de la sixième édition de la CIB, soumises par le Groupe de travail du PCIP sur l'information en matière de recherche (PCIP/SI), visant 75 sous-classes de la CIB. Le comité a aussi adopté une liste de renvois à introduire dans la classe G 05 ainsi que les modifications de la CIB en résultant.

766. Le comité a examiné la question de l'introduction de mots clés se rapportant à des positions d'indexation dans les index officiels des mots clés de la CIB et a convenu de donner des instructions détaillées au PCIP/SI en ce qui concerne le choix de ces mots clés. Le comité a aussi approuvé un texte relatif à la présentation des formules chimiques développées dans la CIB et a demandé au Bureau international d'insérer ce texte dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle*.

767. *Publications.* Les mises à jour de 1997 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (quatre volumes en anglais, en français et en espagnol paraissant sous forme de classeurs à feuillets mobiles), ont été publiées au mois d'avril.

768. *Internet.* Au cours du premier semestre 1997, des documents concernant la CIB (y compris des informations générales et le manuel d'introduction à la CIB) ont été mis à disposition sur le site Web de l'OMPI.

*Union de Nice pour la classification internationale des produits et  
des services aux fins de l'enregistrement des marques*

769. Le *Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice* a tenu sa dix-septième session à Genève, du 28 avril au 2 mai. Les 13 membres ci-après du groupe de travail préparatoire étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, JAPON, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE. Les 10 pays et les deux organisations intergouvernementales suivants étaient représentés par des observateurs : CHINE, CROATIE, HONGRIE, ITALIE, LITUANIE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, TURQUIE, BBM et CCE.

770. Le groupe de travail préparatoire a approuvé un certain nombre de changements à apporter à la classification de Nice. Ces changements seront communiqués au Comité d'experts de l'Union de Nice en vue de leur adoption lors de sa prochaine session qui doit se tenir en 2001.



**CHAPITRE V : ACTIVITÉS D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL**

771. *OBJECTIFS.* Les objectifs sont : i) de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (“PCT”) et de développer davantage le système du PCT; ii) de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques (“Arrangement de Madrid”) et du Protocole de Madrid (1989) relatif à cet arrangement ; iii) de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l’Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (“Arrangement de La Haye”).

**Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)***Nouveaux États contractants*

772. À la suite du dépôt d'instruments d'adhésion au cours du premier semestre 1997, les trois États ci-après sont devenus liés par le PCT aux dates indiquées, ce qui porte à 92 le nombre des États contractants au 5 septembre 1997 : INDONÉSIE, le 5 septembre 1997; SIERRA LEONE, le 17 juin 1997; ZIMBABWE, le 11 juin 1997. (Il convient aussi de noter que l'ESPAGNE a retiré les réserves qu'elle avait formulées concernant le chapitre II du PCT et que ce retrait prendra effet le 6 septembre 1997.)

773. Le Gouvernement de la République populaire de CHINE a déclaré, dans une lettre datée du 6 juin 1997, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997, le PCT, auquel la CHINE est partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, s'appliquera à la Région administrative spéciale de Hong Kong, que la désignation de la CHINE dans toute demande internationale déposée selon le PCT à partir de cette date couvrira également la Région administrative spéciale de Hong Kong, et que les modalités relatives à l’“ouverture de la phase nationale” en vertu des articles 22 et 39 du PCT en ce qui concerne les demandes internationales déposées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1997 et désignant la CHINE seront communiquées au directeur général de l'OMPI le 31 décembre 1997 au plus tard.

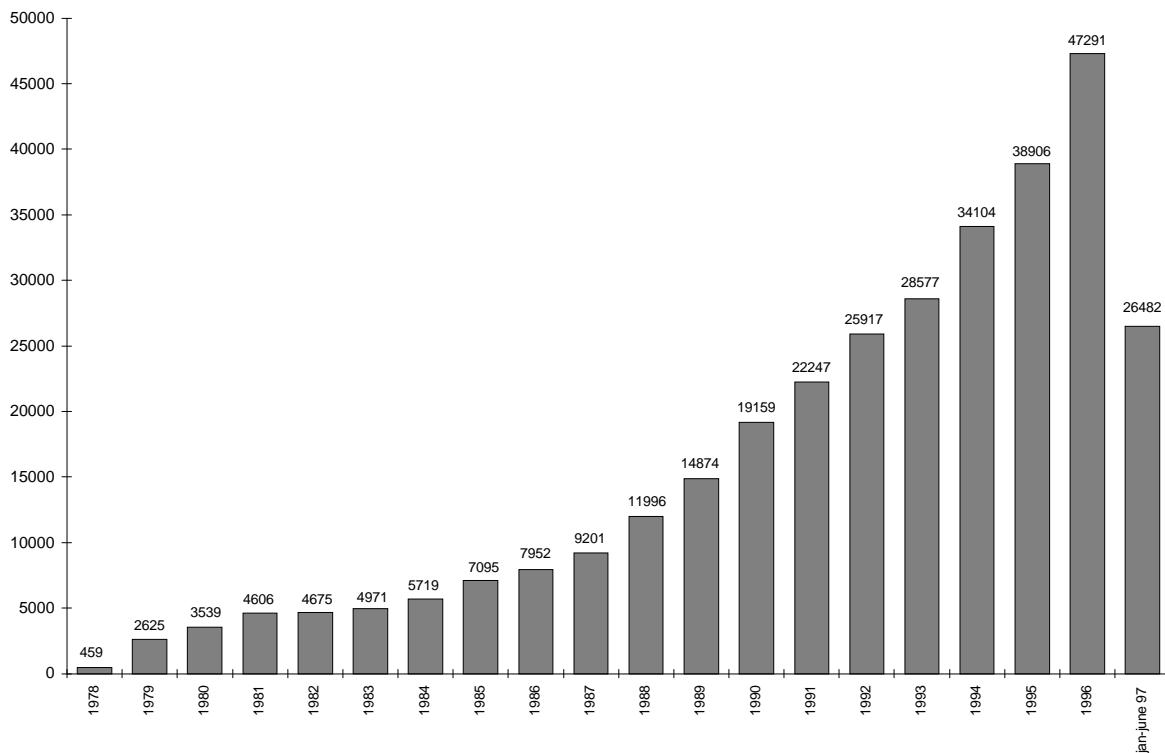
*Statistiques*

774. Au cours des six premiers mois de 1997, le Bureau international a reçu les “exemplaires originaux”\* de 26 482 demandes internationales : 25 659 provenaient des différents “offices récepteurs”, c'est-à-dire des offices nationaux et régionaux auprès desquels les demandes internationales sont déposées, et 823 ont été déposées directement auprès du Bureau international.

775. On a ainsi comptabilisé durant les six premiers mois de l'année 2965 demandes de plus que sur la même période de 1996, ce qui représente une augmentation de 12,61%.

776. Le nombre des exemplaires originaux reçus chaque année civile depuis le début du fonctionnement du PCT s'établit comme suit :

*Nombre d'exemplaires originaux reçus depuis 1978*



\*

On appelle “exemplaire original” l'exemplaire authentique – transmis au Bureau international – d'une demande internationale déposée auprès d'un “office récepteur”.

777. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine (c'est-à-dire le pays où le déposant est domicilié ou dont il a la nationalité), le nombre des demandes internationales dont le Bureau international<sup>1</sup> a reçu l'exemplaire original au cours du premier semestre 1997, avec les pourcentages correspondants.

<b>Exemplaires originaux reçus<sup>3</sup></b>	<b>Pays d'origine du déposant<sup>2</sup></b>	<b>Pourcentage des exemplaires originaux reçus</b>
10 447	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE <sup>3</sup>	39,45
3 950	ALLEMAGNE <sup>3</sup>	14,92
2 305	JAPON <sup>3</sup>	8,70
2 025	ROYAUME-UNI <sup>3,4</sup>	7,65
1 256	FRANCE <sup>3</sup>	4,74
1 093	SUÈDE <sup>3</sup>	4,13
960	PAYS-BAS <sup>3</sup>	3,63
590	SUISSE <sup>3,5</sup>	2,23
492	CANADA <sup>3</sup>	1,86
423	FINLANDE <sup>3</sup>	1,60
414	AUSTRALIE <sup>3</sup>	1,56
399	ITALIE <sup>3</sup>	1,51
316	DANEMARK <sup>3</sup>	1,19
224	ISRAËL <sup>3</sup>	0,85
194	ESPAGNE <sup>3</sup>	0,73
190	FÉDÉRATION DE RUSSIE <sup>3</sup>	0,72
181	NORVÈGE <sup>3</sup>	0,68
176	AUTRICHE <sup>3</sup>	0,66
165	BELGIQUE <sup>3</sup>	0,62
152	REPUBLIQUE DE CORÉE <sup>3</sup>	0,57
83	NOUVELLE-ZÉLANDE	0,31
69	CHINE <sup>3</sup>	0,26
66	IRLANDE <sup>3</sup>	0,25
41	HONGRIE	0,15
36	BRÉSIL <sup>3</sup>	0,14
28	GRÈCE <sup>3</sup>	0,11
28	SINGAPOUR <sup>3</sup>	0,11
25	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE <sup>3</sup>	0,09
22	LUXEMBOURG <sup>3</sup>	0,08
21	SLOVÉNIE <sup>3</sup>	0,08
19	MEXIQUE <sup>3</sup>	0,07
15	POLOGNE <sup>3</sup>	0,06
11	TURQUIE	0,04
7	ROUMANIE	0,03
6	SLOVAQUIE	0,02

<sup>1</sup> Chiffres calculés à partir du nombre d'exemplaires originaux de demandes internationales envoyées, en vertu de l'article 12 du PCT, au Bureau international par les offices récepteurs selon le PCT (y compris les exemplaires originaux transmis par le Bureau international lui-même en sa qualité d'office récepteur).

<b>Exemplaires originaux reçus<sup>3</sup></b>	<b>Pays d'origine du déposant<sup>2</sup></b>	<b>Pourcentage des exemplaires originaux reçus</b>
5	PORUGAL <sup>3</sup>	0,02
5	UKRAINE	0,02
5	YOUNGOSLAVIE	0,02
4	BÉLARUS	0,02
4	BULGARIE	0,02
4	ESTONIE	0,02
4	ISLANDE <sup>3</sup>	0,02
4	EX-RÉPUBLIQUE YOUNGOSLAVE DE MACÉDOINE	0,02
3	MONACO <sup>3</sup>	0,01
3	OUZBÉKISTAN	0,01
2	CUBA	0,01
2	GÉORGIE	0,01
2	LETONIE	0,01
1	ARMÉNIE	0,00
1	BARBADE <sup>3</sup>	0,00
1	KAZAKSTAN	0,00
1	KENYA	0,00
1	LITUANIE	0,00
1	SRI LANKA <sup>3</sup>	0,00
26 482		100,00

Suite des notes relatives au tableau figurant à la page précédente :

<sup>2</sup> Sur l'ensemble des demandes internationales reçues, 3363 demandes (soit 12,7%) ont été déposées auprès de l'OEB agissant en qualité d'office récepteur et 823 (soit 3,1%) auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur; ces demandes sont comptabilisées dans les chiffres relatifs au pays d'origine du déposant.

<sup>3</sup> Des résidents des pays suivants ont déposé des demandes internationales auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur : ALLEMAGNE (18), AUSTRALIE (5), AUTRICHE (3), BARBADE (1), BELGIQUE (2), BRÉSIL (1), CANADA (31), CHINE (1), ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (134), FÉDÉRATION DE RUSSIE (4), FINLANDE (2), FRANCE (35), GRÈCE (6), IRLANDE (9), ISLANDE (1), ISRAËL (16), ITALIE (30), JAPON (15), LUXEMBOURG (5), MEXIQUE (3), NORVÈGE (6), PAYS-BAS (397), POLOGNE (1), PORTUGAL (1), RÉPUBLIQUE DE CORÉE (1), RÉPUBLIQUE TCHÈQUE (5), ROYAUME-UNI (16), SINGAPOUR (2), SLOVÉNIE (1), SRI LANKA (1), SUÈDE (4), SUISSE (66). En outre, les ressortissants et résidents des pays suivants peuvent déposer une demande soit auprès de l'OEB, soit auprès de leur office national (les chiffres placés ci-après entre parenthèses, à la suite du nom des pays, indiquent le nombre d'exemplaires originaux reçus de l'office national intéressé (avant la barre oblique) et de l'OEB (après la barre oblique)) : ALLEMAGNE (1750/2182), AUTRICHE (133/40), BELGIQUE (75/88), DANEMARK (290/26), ESPAGNE (183/11), FINLANDE (405/16), FRANCE (1152/69), GRÈCE (22/0), IRLANDE (45/12), ITALIE (159/210), LUXEMBOURG (0/17), MONACO (0/3), PAYS-BAS (350/213), PORTUGAL (4/0), ROYAUME-UNI (1816/193), SUÈDE (1059/30), SUISSE et LIECHTENSTEIN (271/253).

<sup>4</sup> Y compris HONG KONG et l'ÎLE DE MAN, l'Office national du ROYAUME-UNI agissant aussi en tant qu'office récepteur pour les résidents de HONG KONG (jusqu'au 30 juin 1997) et de l'ÎLE DE MAN.

<sup>5</sup> Y compris le LIECHTENSTEIN, l'Office national SUISSE agissant aussi en tant qu'office récepteur pour les ressortissants et résidents du LIECHTENSTEIN.

778. Durant le premier semestre 1997, le nombre moyen d'États contractants désignés dans chaque demande internationale a été de 60,32 (54,07 pendant la période correspondante de 1996). Ce chiffre est nettement supérieur au nombre d'États où une protection par brevet aura finalement été demandée : en effet, les déposants, pour 50% des demandes internationales reçues par le Bureau international au cours du premier semestre 1997 (48,34% pendant la période correspondante de 1996) ont exploité la possibilité offerte, en payant le nombre de taxes de désignation maximum, de désigner un nombre illimité d'États contractants du PCT (et ils les ont souvent désignés tous) afin d'étendre les effets de leurs demandes internationales au plus grand nombre possible d'États susceptibles de les intéresser, tout en gardant la faculté de décider ultérieurement dans quels États ils souhaitaient poursuivre la procédure. En moyenne, les 60,32 désignations contenues dans une demande internationale ont finalement équivaut à 33 demandes nationales ou régionales déposées dans ou pour les États contractants désignés (29,13 pendant la période correspondante de 1996). La différence entre le nombre d'États contractants désignés par demande internationale et l'équivalence en demandes nationales ou régionales tient au fait que chaque désignation pour l'obtention d'un brevet régional (brevet européen, brevet de l'ARIPO, brevet eurasien ou brevet de l'OAPI) couvre plusieurs États. Durant les six premiers mois de 1997, des brevets européens ont été demandés dans 25 533 demandes internationales, soit 96,4% de l'ensemble des demandes internationales (période correspondante de 1996 : dans 22 660 demandes, soit 96,3%).

779. Le tableau qui suit indique le nombre total des désignations faites dans les demandes internationales dont l'exemplaire original a été reçu au cours du premier semestre 1997, ventilé par État désigné. Il indique aussi (en pourcentage) le nombre de fois où, pour 100 demandes, un État contractant a été désigné.

Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale <sup>1</sup>	État désigné	Fréquence de désignation, en pourcentage des demandes <sup>1</sup>
36 918	ROYAUME-UNI	139,41
36 847	ALLEMAGNE	139,14
36 564	FINLANDE	138,07
36 345	SUÈDE	137,24
36 307	ESPAGNE	137,10
36 283	SUISSE <sup>2</sup>	137,01
36 280	AUTRICHE	137,00
36 250	DANEMARK	136,89
36 219	PORTUGAL	136,77
36 182	LUXEMBOURG	136,63
25 516	FRANCE	96,35
25 431	ITALIE	96,03
25 389	PAYS-BAS	95,87
25 350	BELGIQUE	95,73
25 323	IRLANDE	95,62
25 321	GRÈCE	95,62
25 319	MONACO	95,61
25 277	FÉDÉRATION DE RUSSIE <sup>1</sup>	95,45

<b>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale<sup>1</sup></b>	<b>État désigné</b>	<b>Fréquence de désignation, en pourcentage des demandes<sup>1</sup></b>
23 696	BÉLARUS <sup>1</sup>	89,48
23 624	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA <sup>1</sup>	89,21
23 597	ARMÉNIE <sup>1</sup>	89,11
23 573	KIRGHIZISTAN <sup>1</sup>	89,02
23 560	KAZAKSTAN <sup>1</sup>	88,97
23 439	TADJIKISTAN <sup>1</sup>	88,51
23 343	TURKMÉNISTAN <sup>1</sup>	88,15
23 197	AZERBAÏDJAN <sup>1</sup>	87,60
22 911	JAPON	86,52
22 825	SOUDAN <sup>1</sup>	86,19
22 815	KENYA	86,15
22 812	MALAWI <sup>1</sup>	86,14
22 723	OUGANDA <sup>1</sup>	85,81
22 591	LESOTHO <sup>1</sup>	85,31
19 296	CANADA	72,86
17 769	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	67,10
17 366	CHINE	65,58
17 300	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	65,33
16 328	AUSTRALIE	61,66
15 019	MEXIQUE	56,71
14 952	BRÉSIL	56,46
13 703	NORVÈGE	51,74
13 697	SINGAPOUR	51,72
13 550	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	51,17
13 525	POLOGNE	51,07
13 354	NOUVELLE-ZÉLANDE	50,43
13 312	HONGRIE	50,27
12 919	UKRAINE	48,78
12 874	SLOVAQUIE	48,61
12 681	TURQUIE	47,89
12 668	ROUMANIE	47,84
12 572	SLOVÉNIE	47,47
12 571	BULGARIE	47,47
12 548	ISRAËL	47,38
12 533	VIET NAM	47,33
12 426	LETTONIE	46,92
12 290	LITUANIE	46,41
12 285	ESTONIE	46,39
12 277	GÉORGIE	46,36
12 163	SRI LANKA	45,93
12 130	BARBADE	45,80
12 122	OUZBÉKISTAN	45,77
12 122	ISLANDE	45,77
12 091	MONGOLIE	45,66
12 075	MADAGASCAR	45,60

<b>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale<sup>1</sup></b>	<b>État désigné</b>	<b>Fréquence de désignation, en pourcentage des demandes<sup>1</sup></b>
12 065	TRINITÉ-ET-TOBAGO	45,56
12 001	LIBÉRIA	45,32
11 991	EX-RÉP. YUGOSLAVE DE MACÉDOINE	45,28
11 917	ALBANIE	45,00
11 895	ÉTATS MEMBRES DE L'OAPI <sup>3</sup>	44,92
11 779	RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	44,48
11 765	SWAZILAND <sup>1</sup>	44,43
10 034	CUBA	37,89
10 028	GHANA <sup>1</sup>	37,87
9 968	BOSNIE-HERZÉGOVINE	37,64
9 792	SAINTE LUCIE	36,98
5 105	YUGOSLAVIE	19,28
74	ZIMBABWE <sup>1</sup>	0,28
20	SIERRA LEONE <sup>1</sup>	0,08

Notes relatives au tableau figurant aux pages précédentes :

<sup>1</sup> Deux désignations ont été comptées lorsqu'un État membre d'un système de brevets régionaux (ARIPO, OEAB ou OEB) a été désigné aux fins de la protection nationale et aux fins d'un brevet régional (ARIPO, OEAB ou OEB), ce qui explique pourquoi le pourcentage indiqué pour certains États est supérieur à 100%.

<sup>2</sup> Inclut la désignation simultanée du LIECHTENSTEIN.

<sup>3</sup> Inclut la désignation simultanée du BÉNIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, de la CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de la GUINÉE, du MALI, de la MAURITANIE, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TCHAD et du TOGO.

780. Les langues de dépôt des demandes internationales dont le Bureau international a reçu l'exemplaire original au cours du premier semestre 1997 et les pourcentages correspondants sont les suivants :

<b>Langue de dépôt</b>	<b>Nombre de demandes</b>	<b>Pourcentage des demandes reçues</b>
anglais	17 055	64,40
allemand	4 428	16,72
japonais	2 135	8,06
français	1 328	5,02
suédois	508	1,92
finnois	214	0,81
espagnol	201	0,76
russe	183	0,69
néerlandais	176	0,66
norvégien	109	0,41
danois	79	0,30

<b>Langue de dépôt</b>	<b>Nombre de demandes</b>	<b>Pourcentage des demandes reçues</b>
chinois	66	0,25
Total	26 482	100,00

781. Au cours du premier semestre 1997, les offices mentionnés ci-dessous, agissant en qualité d'administrations chargées de l'examen préliminaire international, ont reçu 19 470 demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II du PCT, soit une augmentation de 17,84% par rapport à la période correspondante de 1996. On trouvera dans le tableau qui suit une ventilation de ces demandes par administration chargée de l'examen préliminaire international les ayant reçues, ainsi que les pourcentages correspondants.

<b>Administration chargée de l'examen préliminaire international</b>	<b>Nombre de demandes d'examen</b>	<b>Pourcentage des demandes d'examen</b>
OEB	10 111	51,93
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	6 612	33,96
SUÈDE	1 126	5,78
JAPON	951	4,89
AUSTRALIE	434	2,23
FÉDÉRATION DE RUSSIE	92	0,47
AUTRICHE	87	0,45
CHINE	57	0,29
Total	19 470	100,00

782. L'augmentation de 17,84% du nombre des demandes d'examen préliminaire international au cours du premier semestre 1997 par rapport à la période correspondante de 1996, outre qu'elle reflète un accroissement des dépôts de demandes internationales, s'explique par le fait que les déposants ont plus systématiquement (dans une proportion équivalant à environ 80%) profité des avantages de la procédure prévue au chapitre II du PCT, qui permet d'obtenir une opinion sur la question de savoir si l'invention revendiquée répond aux critères de brevetabilité selon le PCT (nouveauté, activité inventive et application industrielle) et qui a pour effet de différer de 10 mois supplémentaires l'ouverture de la phase nationale ou régionale.

### *Automatisation*

783. L'automatisation de l'administration du PCT s'est poursuivie au cours de la période examinée. Le remplacement des postes de saisie des données dépassés par des ordinateurs individuels dotés de logiciels de traitement de texte de pointe et permettant une automatisation ultérieure plus poussée a été achevé. Le système SPIDI (*Système de Publication Informatisé pour Demandes Internationales*) a été amélioré de sorte à devenir plus fonctionnel et à disposer d'une capacité accrue qui tienne compte du développement du PCT. Les données relatives au PCT présentées sous forme électronique ont gagné en importance et ont été mises à la

disposition de plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales nouvelles, ce qui a permis d'accroître considérablement leur diffusion tout en réduisant le recours au support papier.

784. *Projet EASY.* Au cours du premier semestre 1997, des entretiens ont eu lieu à Genève, à La Haye, à Tokyo et à Washington entre des fonctionnaires de l'OMPI et des fonctionnaires de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Office japonais des brevets (JPO) et de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, au sujet de la coopération technique et juridique visant la poursuite de la mise au point du logiciel de dépôt EASY (*Electronic Application SYstem*). L'OMPI a travaillé en étroite collaboration avec l'OEB à la mise au point d'un logiciel de dépôt EASY pour le PCT qui soit compatible avec le logiciel EASY de l'OEB. Plusieurs autres offices nationaux travaillent aussi à l'élaboration de logiciels de dépôt de demandes de brevet nationales dans le cadre de la même initiative. L'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique a également mis au point un prototype Internet montrant comment les demandes relevant du PCT peuvent être déposées à l'aide de ce support, ce qui permettra d'aboutir à la mise en œuvre d'un tel système.

785. L'objectif final est d'arriver à un dépôt complètement électronique, en ligne, de manière à éliminer le dépôt sur support papier, mais le projet EASY vise, dans un premier temps, à permettre les dépôts électroniques sur disquette. L'élaboration des demandes de brevet au moyen du système EASY devrait se traduire par des avantages importants et des économies substantielles pour les déposants et les offices de brevets; c'est ainsi qu'il sera possible de valider les données dès leur saisie (plus de 140 règles de validation ont été établies), de recourir à des écrans d'aide, de réduire le volume de papier utilisé et, enfin, de rationaliser la publication des demandes de brevet tout en améliorant la qualité de celle-ci. Une version de démonstration du logiciel EASY pour le PCT doit être distribuée durant l'automne.

### *Publications*

786. La *Gazette du PCT*, qui contient des données bibliographiques et l'abrégé de chaque demande internationale publiée selon le PCT, a continué à paraître chaque semaine, en deux éditions distinctes (française et anglaise). Au cours du premier semestre 1997, elle a comporté des rubriques relatives aux 23 121 demandes internationales (19 913 pendant la période correspondante de 1996) publiées sous forme de brochures du PCT (en allemand, anglais, chinois, espagnol, français, japonais ou russe, selon la langue de dépôt) le même jour que les numéros correspondants de la gazette.

787. Le nombre de demandes internationales publiées au cours du premier semestre 1997 sous forme de brochures du PCT dans les langues précitées s'établit comme suit :

<b>Langue de publication</b>	<b>Nombre de demandes</b>	<b>Pourcentage des demandes internationales publiées</b>
anglais	16 149	69,85
allemand	3 662	15,84
japonais	1 772	7,66
français	1 202	5,20
russe	158	0,68

espagnol	115	0,50
chinois	63	0,27
Total	<u>23 121</u>	<u>100,00</u>

788. Un numéro spécial de la *Gazette du PCT* regroupant des informations de caractère général sur les États contractants, les offices nationaux et régionaux et les autorités internationales est paru en janvier. Un index bilingue de la *Gazette du PCT* pour 1996 a été publié en juin.

789. Le *Guide du déposant*, manuel publié en cinq classeurs à feuillets mobiles (soit plus de 1000 pages) en français et en anglais à l'intention des utilisateurs du système du PCT, a continué d'être régulièrement mis à jour par le Bureau international.

790. La brochure intitulée *Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* a été mise à jour et peut être obtenue gratuitement en français, allemand, anglais, espagnol, japonais et portugais.

791. Le bulletin *PCT Newsletter*, qui contient des informations récentes à l'intention des utilisateurs du PCT, a été publié tous les mois pendant la période examinée.

792. *Disques compacts ROM du PCT*. Toutes les demandes internationales publiées depuis 1978 ont été mises à disposition sur disque compact ROM dans la série ESPACE-WORLD (au total, 649 disques). On a pu se procurer auprès de l'OMPI les disques compacts ROM contenant les demandes internationales publiées entre 1978 et 1989, tandis que ceux contenant les demandes internationales publiées depuis 1990 étaient vendus par l'OEB à Vienne.

793. *Internet*. Au cours du premier semestre 1997, un grand nombre d'informations concernant le système du PCT (y compris les données essentielles, le texte du PCT et de son règlement d'exécution, le *Guide du déposant du PCT*, les communiqués de presse du PCT, les Newsletters du PCT et des formulaires) ont été mises à disposition sur le site Web de l'Internet.

#### *Formation et promotion*

794. Au cours du premier semestre 1997, 42 séminaires d'information et de formation sur la promotion, l'utilisation et les avantages du PCT (représentant environ 60 jours de formation pour quelque 1550 personnes), organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux, d'inventeurs, de conseils en brevets et autres juristes ainsi que de représentants du secteur industriel, ont eu lieu dans les 12 pays suivants : ALLEMAGNE, ARGENTINE, COLOMBIE, DANEMARK, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, JAPON, MEXIQUE, ROYAUME-UNI, SUISSE, TURKMÉNISTAN, YOUGOSLAVIE.

795. Outre les activités mentionnées ci-dessus, visant à promouvoir l'utilisation du PCT, des séances d'information sur le PCT et son fonctionnement ou une formation ont été proposées à des fonctionnaires des pays et des organisations intergouvernementale et non gouvernementales indiqués ci-après, au siège de l'OMPI ou auprès d'offices nationaux de propriété industrielle : ALLEMAGNE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, CHINE, FÉDÉRATION DE

RUSSIE, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, JAPON, MONACO, PARAGUAY, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SAINTE-LUCIE, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, SIERRA LEONE, SOUDAN, THAÏLANDE, YOUGOSLAVIE, ARIPO, OEAB, OEB, CEIPI.

### *Développement du système du PCT*

796. La *Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT (PCT/MIA)* a tenu sa sixième session à Canberra, du 17 au 21 février. Neuf administrations internationales étaient représentées à la session, à savoir, l'Agence de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques, l'Office autrichien des brevets, l'Office chinois des brevets, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, l'Office européen des brevets (OEB), l'Office japonais des brevets (JPO), l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement et l'Organisation australienne de la propriété industrielle (AIPO) – en leur qualité à la fois d'administrations chargées de la recherche internationale et d'administrations chargées de l'examen préliminaire international – et l'Office espagnol des brevets et des marques en sa qualité d'administration chargée de la recherche internationale.

797. Les participants à la réunion ont examiné, entre autres, les questions suivantes : les modifications qui pourraient être apportées aux directives concernant la recherche selon le PCT; les modifications qu'il a été proposé d'apporter aux directives concernant l'examen préliminaire selon le PCT; l'établissement d'une norme uniformisée pour la présentation des listes de séquences de nucléotides et d'acides aminés dans les demandes internationales; la recherche internationale lorsqu'il y a un nombre disproportionné de revendications ou des revendications extrêmement générales, vagues, ou imprécises, ou les trois; la demande d'examen préliminaire international (dépôt tardif, qualité pour déposer la demande, paiement tardif de la taxe, dépôt auprès d'autorités non compétentes); la nature confidentielle de l'examen préliminaire international; le renouvellement des accords dans le cadre desquels les administrations chargées de la recherche internationale et les administrations chargées de l'examen préliminaire international s'acquittent de leurs fonctions; l'incidence de la transmission électronique des documents (y compris des demandes internationales et des rapports de recherche internationale) sur la procédure selon le PCT.

798. En avril, un *Groupe consultatif ad hoc sur les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT*, comprenant des représentants de 12 offices récepteurs et autorités internationales selon le PCT et de sept organisations non gouvernementales, s'est réuni au siège de l'OMPI pour donner au Bureau international son avis sur des modifications qui pourraient être apportées au règlement d'exécution du PCT et qui ont trait notamment aux points suivants : la langue de la demande internationale, la *Gazette du PCT* en deux langues, les revendications de priorité et les documents de priorité, les taxes, les listages de séquences de nucléotides et d'acides aminés, et le dépôt électronique des demandes internationales.

799. Le *Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC)* a tenu sa dix-neuvième session à Genève, du 26 au 30 mai. Les 31 membres ci-après du comité étaient représentés : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, LESOTHO, MADAGASCAR, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, TURQUIE, UKRAINE et OEB. L'OEAB était représenté en qualité

d'observateur spécial. Le CHILI, le LIBAN et l'éditeur de la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

800. Le comité a décidé à l'unanimité de recommander à l'Assemblée de l'Union du PCT de nommer l'Office coréen de la propriété industrielle en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international dans le cadre du PCT. Cette nomination prendra effet sous réserve que l'Assemblée de l'Union du PCT adopte la recommandation du PCT/CTC lors de sa session de septembre-octobre 1997, au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord entre l'Office coréen de la propriété industrielle et le Bureau international de l'OMPI concernant les fonctions de cet organisme en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.

801. En outre, le comité a approuvé les modifications de la liste de périodiques du PCT établie en vertu de la règle 34.1.b)iii) du PCT. La liste modifiée contient désormais 134 périodiques et revues techniques devant être consultés par les autorités compétentes aux fins de la recherche et de l'examen. Le PCT/CTC a décidé que la liste modifiée entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1998. Cette liste devait être publiée dans un numéro spécial de la *Gazette du PCT* (section IV) ainsi que dans la prochaine mise à jour du *Manuel sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle de l'OMPI*.

802. En juin, un *groupe consultatif ad hoc sur les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT*, où sont représentés 15 offices de propriété industrielle en leur qualité d'office national d'État contractant du PCT, d'administration chargée de la recherche internationale ou d'administration chargée de l'examen préliminaire international, ainsi que sept organisations non gouvernementales, s'est réuni pour la deuxième fois, au siège de l'OMPI, pour donner des orientations au Bureau international sur les modifications qu'il est envisagé d'apporter au règlement d'exécution du PCT en ce qui concerne, en particulier, les points suivants : dépôt électronique des demandes internationales, demande d'examen préliminaire international, langue de la demande internationale, revendication de priorité et documents de priorité, taxes afférentes à la demande internationale.

**Système de Madrid**  
**(Enregistrement international des marques)**

*Nouvelles adhésions ou ratifications;*  
*États membres (système de Madrid)*

803. À la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion ou de ratification au cours du premier semestre 1997, i) la SIERRA LEONE est devenue liée par l'*Accord de Madrid* le 17 juin 1997 et ii) les quatre États ci-après sont devenus liés par le *Protocole de Madrid* aux dates indiquées : FÉDÉRATION DE RUSSIE, le 10 juin 1997; ISLANDE, le 15 avril 1997; SLOVAQUIE, le 13 septembre 1997; SUISSE, le 1<sup>er</sup> mai 1997.

804. À la date du 13 septembre 1997, le système de Madrid (c'est-à-dire l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid) comptait ainsi 53 États membres, dont

– 12 liés à la fois par l'arrangement et par le protocole : ALLEMAGNE, CHINE, CUBA, ESPAGNE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, MONACO, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, SLOVAQUIE, SUISSE,

– 35 liés uniquement par l'arrangement : ALBANIE, ALGÉRIE, ARMÉNIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BELGIQUE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BULGARIE, CROATIE, ÉGYPTE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, LETTONIE, LIBÉRIA, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MAROC, MONGOLIE, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SAINT-MARIN, SIERRA LEONE, SLOVÉNIE, SOUDAN, TADJIKISTAN, UKRAINE, VIET NAM, YOUGOSLAVIE,

– six liés uniquement par le protocole : DANEMARK, FINLANDE, ISLANDE, NORVÈGE, ROYAUME-UNI, SUÈDE.

805. Le Gouvernement de la République populaire de CHINE a déclaré, dans une lettre datée du 6 juin 1997, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997, l'application de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid (auxquels la CHINE est partie depuis le 4 octobre 1989 et le 1<sup>er</sup> décembre 1995, respectivement) à la Région administrative spéciale de Hong Kong sera différée, et que les États membres seront informés en temps voulu de la date et des modalités d'application dudit arrangement et dudit protocole à la Région administrative spéciale de Hong Kong.

### *Statistiques*

806. Au cours du premier semestre 1997, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu du système de Madrid. Le nombre total des enregistrements portés au Registre international a été de 9553 et celui des renouvellements de 2486, soit, respectivement, une augmentation de 0,75% et de 5,25% par rapport au nombre d'enregistrements et de renouvellements publiés pendant la période correspondante de 1996 (9482 et 2362, respectivement). Le nombre total d'enregistrements et de renouvellements a donc été de 12 039, contre 11 844 pendant la période correspondante de 1996, soit une augmentation de 1,65%. Le nombre des pays couverts par un enregistrement international ayant été en moyenne de 11,40, les enregistrements internationaux inscrits au cours du premier semestre 1997 ont eu l'effet de 108 923 enregistrements nationaux (103 500 environ pendant la période correspondante de 1996).

807. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements et des renouvellements opérés au cours du premier semestre 1997, ventilés par pays d'origine de la marque ou du titulaire de l'enregistrement renouvelé, avec les pourcentages correspondants :

Enregistrements		Pays d'origine ou du titulaire	Renouvellements		Total	
Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%
2 973	31,12	ALLEMAGNE	720	28,96	3 693	30,67
1 764	18,46	FRANCE	682	27,44	2 446	20,32
1 260	13,19	BENELUX	241	9,70	1 501	12,47
980	10,26	SUISSE	234	9,41	1 214	10,08
773	8,09	ITALIE	306	12,31	1 079	8,96
423	4,42	ESPAGNE	122	4,91	545	4,53
395	4,13	AUTRICHE	76	3,06	471	3,91
107	1,12	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	27	1,09	134	1,11
121	1,27	CHINE	—	—	121	1,01
75	0,79	SUÈDE	—	—	75	0,62
71	0,74	BULGARIE	—	—	71	0,59
60	0,63	PORTUGAL	10	0,40	70	0,58
50	0,52	HONGRIE	17	0,68	67	0,56
61	0,64	POLOGNE	—	—	61	0,51
50	0,52	LIECHTENSTEIN	10	0,40	60	0,50
45	0,47	SLOVAQUIE	14	0,56	59	0,49
46	0,48	SLOVÉNIE	—	—	46	0,38
43	0,45	DANEMARK	—	—	43	0,36
34	0,36	MONACO	7	0,28	41	0,34
38	0,40	ROYAUME-UNI	—	—	38	0,32
36	0,38	FÉDÉRATION DE RUSSIE	1	0,04	37	0,31
34	0,36	CROATIE	—	—	34	0,28
16	0,17	MAROC	2	0,08	18	0,15
17	0,18	NORVÈGE	—	—	17	0,14
11	0,12	YUGOSLAVIE	5	0,20	16	0,13
3	0,03	ROUMANIE	12	0,48	15	0,12
14	0,15	FINLANDE	—	—	14	0,12
13	0,14	LETTONIE	—	—	13	0,11
12	0,13	ÉGYPTE	—	—	12	0,10
9	0,09	KAZAKSTAN	—	—	9	0,07
7	0,07	CUBA	—	—	7	0,06
5	0,05	SAINT-MARIN	—	—	5	0,04
3	0,03	ALGÉRIE	—	—	3	0,02
2	0,02	VIET NAM	—	—	2	0,02
1	0,01	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	—	—	1	0,01
1	0,01	BÉLARUS	—	—	1	0,01
<hr/> 9 553	<hr/> 100,00		<hr/> 2 486	<hr/> 100,00	<hr/> 12 039	<hr/> 100,00
<hr/>	<hr/>		<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

*Automatisation*

808. *MAPS (Madrid Agreement and Protocol System)*. Le système automatisé de gestion, d'enregistrement et de publication dénommé MAPS, qui est devenu opérationnel en 1996,

permet d'assurer les services du Bureau international dans le cadre de l'Arrangement et du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Ce système s'est effectivement traduit par un traitement sans papier de toutes les transactions à l'intérieur du Registre international des marques, le registre se présentant sous forme électronique et tous les documents sur papier étant stockés sur disques optiques.

809. La lecture électronique (commencée en 1990) des dossiers d'enregistrements internationaux de marques en vue du stockage dans le système d'archivage à disques optiques numériques dénommé MINOS (*Marques internationales numérisées et optiquement sélectionnées*) a continué pendant la période examinée. Au 30 juin 1997, 4,40 millions de pages environ (représentant quelque 370 000 dossiers d'enregistrements internationaux de marques) avaient été lues électroniquement et stockées sur les disques optiques, et quelque 9000 dossiers d'enregistrements internationaux de marques seulement restent archivés sur papier. Ces derniers doivent être supprimés d'ici à la fin de 1997.

810. *Échange électronique de données.* La communication électronique de données entre le Bureau international et les services nationaux et régionaux d'enregistrement des marques dans le cadre du système de Madrid a commencé en 1996, avec l'établissement de liens avec le service d'enregistrement du Royaume-Uni. Au cours de la période examinée, le même dispositif a été étendu au service d'enregistrement de la Suède et au BBM, et des mesures ont été prises en vue de son extension aux services d'enregistrement finlandais et suisse. Ce système d'échange de données électronique est dénommé MECA (*Madrid Electronic CommunicAtions*).

#### *Publications*

811. Au cours de la période examinée, le périodique bilingue français/anglais *Gazette OMPI des marques internationales/WIPO Gazette of International Marks*, dans lequel sont publiés les enregistrements de marques, les renouvellements, les modifications, les refus et les invalidations inscrits au Registre international des marques, a continué de paraître toutes les deux semaines.

812. Une publication intitulée *Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et règlement d'exécution commun (texte en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1996)*, déjà disponible en français, en allemand, en anglais, en espagnol, en portugais (sans le règlement d'exécution) et en russe est parue en italien en janvier et en arabe en juin.

813. *Disques compacts ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé).* Au cours du premier semestre 1997, les données concernant tous les enregistrements de marques effectués selon l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid qui ont fait l'objet d'une inscription au Registre international des marques et qui sont toujours en vigueur ont continué d'être mises à disposition sur des disques compacts ROM dénommés ROMARIN, à savoir : i) le disque "BIBLIO", contenant les données bibliographiques complètes de quelque 326 500 enregistrements internationaux en vigueur, qui paraît toutes les quatre semaines (chaque nouveau disque BIBLIO remplace le précédent); et ii) le disque

“IMAGE”, contenant tous les éléments picturaux des marques figuratives en vigueur, soit quelque 117 500 images en noir et blanc et en couleurs, qui est publié chaque année depuis 1993 : le cinquième de ces disques a été publié en mai. Des perfectionnements sont apportés au système ROMARIN pour en renforcer l’efficacité et l’adopter aux progrès en matière d’édition électronique.

814. *Disques compacts ROM de type ROMARIN.* A cours du premier semestre 1997, les discussions se sont poursuivies entre des fonctionnaires de l’OMPI et des représentants d’un certain nombre d’offices nationaux de propriété industrielle d’États membres de l’Union de Madrid, sur la demande de ces derniers, ainsi qu’avec des fonctionnaires du BBM et de l’OEB, afin d’aider lesdits offices à élaborer des disques compacts ROM de type ROMARIN (clones ROMARIN) destinés à contenir les marques nationales et régionales de certains pays et groupes de pays. Un certain nombre de ces clones ont été mis au point (notamment pour l’Allemagne, les pays d’Europe centrale et orientale et les pays baltes, ainsi que pour le Benelux), alors que les travaux sont encore en cours pour d’autres pays (pays membres de l’ANASE et pays d’Amérique latine).

815. *Accès aux bases de données électroniques.* Au cours de la période examinée, un accès en ligne, pour consultation uniquement, aux données textuelles contenues dans la base de données MAPS a été offert à l’Office italien des brevets et des marques par modem connecté par commutation.

816. *Internet.* Au cours du premier semestre 1997, un grand nombre d’informations concernant le système de Madrid (y compris des informations générales, le texte de l’Arrangement, du Protocole et du règlement d’exécution de Madrid, le *Guide pour l’enregistrement international des marques dans le cadre de l’Arrangement et du Protocole de Madrid*, des formulaires officiels et des mises à jour quotidiennes des données de type ROMARIN) ont été mises à disposition sur le site Web de l’OMPI.

#### *Formation et promotion*

817. En janvier, l’OMPI a organisé, à Genève, deux séminaires sur le *Protocole de Madrid et sur le règlement d’exécution commun à l’Arrangement de Madrid et au Protocole*. Le premier (en anglais) a été suivi par 43 personnes venant de l’ALLEMAGNE, de la CROATIE, du DANEMARK, de la FINLANDE, de la FRANCE, de la HONGRIE, de l’ISLANDE, de l’ITALIE, du KIRGHIZISTAN, du LIECHTENSTEIN, de la LITUANIE, de la NORVÈGE, des PAYS-BAS, de la POLOGNE, du PORTUGAL, de la ROUMANIE, du ROYAUME-UNI, de la SLOVÉNIE, de la SUÈDE et de la SUISSE. Des exposés ont été présentés par un consultant de l’OMPI ressortissant du Royaume-Uni et par deux fonctionnaires de l’Organisation. Le second séminaire (en français) a réuni 43 participants venant de l’ALLEMAGNE, de la BELGIQUE, de la FRANCE, de l’ITALIE, de la LETTONIE, des PAYS-BAS, du PORTUGAL, de la SLOVAQUIE et de la SUISSE. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l’OMPI et trois fonctionnaires de l’Organisation. Les participants des deux séminaires venaient d’offices de propriété industrielle et du secteur privé.

818. En avril, l'OMPI a organisé à Genève des *journées d'étude sur le refus de la protection des enregistrements internationaux dans le cadre de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le protocole relatif à cet arrangement*. Elles ont été suivies par 44 participants de 32 offices des Parties contractantes à l'Arrangement de Madrid ou au protocole suivantes : ALLEMAGNE, ARMÉNIE, AUTRICHE, BÉLARUS, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BULGARIE, CHINE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, KAZAKSTAN, LETTONIE, MONACO, NORVÈGE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, TADJIKISTAN, UKRAINE, VIET NAM. Au cours de ces journées d'étude, des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI sur les dispositions de l'arrangement et du protocole et celles du règlement d'exécution commun qui ont trait aux refus, et des questions pratiques relatives à ces refus ont été examinées de façon approfondie.

819. En juin, deux *séminaires sur le Protocole de Madrid et le règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid*, organisés par l'OMPI, se sont tenus à Genève. Le premier (en anglais) a été suivi par 33 participants des pays suivants : ALLEMAGNE, BELGIQUE, CHINE, HONGRIE, ITALIE, POLOGNE, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE et YOUGOSLAVIE. Des exposés ont été présentés par un consultant britannique de l'OMPI et par trois fonctionnaires de l'OMPI. Le second (en français) a été suivi par 27 participants des pays suivants : BELGIQUE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, ESPAGNE, FRANCE, ITALIE, POLOGNE, PORTUGAL, ROUMANIE et SUISSE. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI et par cinq fonctionnaires de l'OMPI. Dans les deux cas, les participants venaient d'offices de propriété industrielle et du secteur privé. Ces séminaires ont porté sur l'application concrète du système d'enregistrement international des marques (système de Madrid).

820. Au cours du premier semestre 1997, des séances d'information sur l'Arrangement de Madrid, le Protocole de Madrid et sur leur fonctionnement, ou une formation, ont été proposées (en ce qui concerne notamment l'utilisation des disques compacts ROMARIN) à des fonctionnaires des 42 pays ci-après au cours d'une visite qu'ils ont effectuée au siège de l'OMPI : ALLEMAGNE, ANDORRE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BOSNIE-HERZÉGOVINE, CHINE, CROATIE, CUBA, ÉGYPTE, ÉMIRATS ARABES UNIS, ESPAGNE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GAMBIE, GÉORGIE, HONGRIE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, LIBAN, LIBYE, MONACO, MONGOLIE, PARAGUAY, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINTE-LUCIE, SIERRA LEONE, SOUDAN, SUÈDE, SUISSE, SYRIE, TOGO, UKRAINE, VIET NAM, YÉMEN.

821. En outre, des fonctionnaires et des consultants de l'OMPI ont fourni à des fonctionnaires nationaux, ainsi qu'à des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, des informations ou des explications portant sur un ou plusieurs aspects du système de Madrid dans le cadre de réunions ou de séminaires qui se sont tenus en ANDORRE, aux ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, en FRANCE, en HONGRIE, en ITALIE, au ROYAUME-UNI et en SUÈDE.

*Développement du système de Madrid*

822. En juin, une *réunion informelle sur l'adaptation du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid à l'utilisation combinée du système de Madrid et du système de la marque communautaire*, organisée par l'OMPI, s'est tenue à Genève. Elle a été suivie par des participants des pays suivants : ALLEMAGNE, AUTRICHE, DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, ITALIE, LUXEMBOURG, PAYS-BAS, PORTUGAL et ROYAUME-UNI, ainsi que par des représentants du BBM, de la CCE, de l'AIM et de l'ECTA. Il s'agissait de procéder à un échange de vues préliminaire entre le Bureau international, la Commission européenne et les États membres de la Communauté européenne sur les modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au règlement d'exécution par suite de l'adhésion de la Communauté européenne au Protocole de Madrid. Des propositions de modification de cet ordre seront soumises à l'Assemblée de l'Union de Madrid à sa session de septembre-octobre 1997.

**Système de La Haye  
(Dépôt international des dessins et modèles industriels)**

*Nouveaux États contractants*

823. À la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion au cours du premier semestre 1997, les trois États suivants sont devenus liés par l'Arrangement de La Haye aux dates indiquées, ce qui porte à 29 le nombre des États contractants au 30 juin 1997 : EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, le 18 mars 1997; GRÈCE, le 18 avril 1997; MONGOLIE, le 12 avril 1997.

*Statistiques*

824. Au cours du premier semestre 1997, le nombre total des dépôts de dessins ou modèles industriels enregistrés par le Bureau international a été de 2051 et celui des renouvellements et prolongations de 1105, soit respectivement une augmentation de 13,44% et de 4,04% par rapport aux chiffres de la période correspondante de 1996 (1808 et 1062, respectivement).

825. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine, les dépôt internationaux et les renouvellements et prolongations enregistrés par le Bureau international au cours du premier semestre 1997.

Dépôts internationaux		Pays d'origine <sup>1</sup>	Renouvellements/ prolongations		Total	
Nombre	%		Nombre	%	Dép./ren./prol. Nombre	%
606	29,55	ALLEMAGNE	340	30,77	946	29,98
499	24,33	FRANCE	286	25,88	785	24,88
346	16,87	BENELUX	165	14,93	511	16,19
287	13,99	SUISSE	178	16,11	465	14,73
216	10,53	ITALIE	95	8,60	311	9,86
72	3,51	ESPAGNE	34	3,08	106	3,36
8	0,39	LIECHTENSTEIN	5	0,45	13	0,41
7	0,34	SLOVÉNIE	—	—	7	0,22
6	0,29	MONACO	—	—	6	0,19
1	0,05	MAROC	1	0,09	2	0,06
1	0,05	ÉGYPTE	—	—	1	0,03
1	0,05	GRÈCE	—	—	1	0,03
—	—	HONGRIE	1	0,09	1	0,03
1	0,05	YUGOSLAVIE	—	—	1	0,03
<hr/> 2 051	<hr/> 100,00		<hr/> 1 105	<hr/> 100,00	<hr/> 3 156	<hr/> 100,00
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

#### Automatisation

826. Au cours du premier semestre 1997, le Bureau international a étudié la possibilité de produire une version sur disque compact ROM du périodique bilingue (français/anglais) *Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin*, qui contenait des informations sur les dessins et modèles industriels déposés auprès de ses services, en vue de faire des propositions à l'Assemblée de l'Union de La Haye lors de sa session de septembre-octobre 1997.

#### Publications

827. Au cours du premier semestre 1997, le périodique susmentionné *Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin* a continué de paraître tous les mois.

828. *Internet.* Au cours du premier semestre 1997, des informations concernant le système de La Haye (y compris des formulaires et des documents d'information générale) ont été mises à disposition sur le site Web de l'OMPI.

---

<sup>1</sup> Pays dont le déposant initial est ressortissant ou dont le titulaire du dessin ou modèle, après une transmission, est ressortissant.

*Formation et promotion*

829. Au cours de la période examinée, plusieurs fonctionnaires nationaux qui participaient à des réunions et à des séminaires au siège de l'OMPI ont reçu des explications de la part de fonctionnaires de l'Organisation sur le système de La Haye et ses opérations.

830. En outre, des représentants du secteur privé ont reçu des explications de la part de fonctionnaires de l'OMPI sur plusieurs aspects du système de La Haye lors d'un séminaire qui a eu lieu en HONGRIE. Deux fonctionnaires de l'OMPI se sont également rendus à l'Organisation de la propriété industrielle de la GRÈCE où ils ont animé un séminaire sur les procédures applicables dans le cadre de l'Arrangement de La Haye et de son règlement d'exécution à l'intention des fonctionnaires de cette organisation.

*Développement du système de La Haye*

831. Au cours du premier semestre 1997, le Bureau international a poursuivi ses travaux préparatoires en vue de la septième session du Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye, qui doit se tenir en novembre 1997.

## CHAPITRE VI : ACTIVITÉS D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION

832. *OBJECTIF.* L'objectif est de fournir les services liés au règlement des litiges qui sont soumis au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (ci-après dénommé le "centre") pour être résolus conformément aux procédures (bons offices, médiation, arbitrage, arbitrage accéléré, etc.) administrées par le centre.

### *Arbitres et médiateurs*

833. Au cours du premier semestre 1997, le Bureau international a continué de recevoir des offres de spécialistes proposant leurs services en qualité d'arbitres ou de médiateurs de l'OMPI au centre. Sur les listes d'arbitres et de médiateurs de l'OMPI figuraient, au 30 juin, 667 personnes, de 63 pays, dont l'expérience professionnelle, les titres et la spécialisation ont été consignés dans une base de données.

### *Formation et promotion*

834. Le 21 mars, une *conférence sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle*, organisée par l'OMPI en collaboration avec la Parker School of Foreign and Comparative Law (Université de Columbia) ainsi qu'avec l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA) et la Licensing Executives Society (LES) (États-Unis d'Amérique et Canada), s'est tenue à New York. Elle a été suivie par une centaine de participants venant de 21 pays. Elle a servi de cadre à une analyse de l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle selon le règlement d'arbitrage et le règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI. Quinze rapporteurs et participants, professeurs de droit ou juristes du secteur privé, ainsi que deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés et conduit des débats sur différents éléments de ces règlements.

835. Les 13 et 14 mai et 15 et 16 mai, respectivement, deux *programmes de formation de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle* organisés par l'OMPI se sont déroulés à Genève.

836. Le premier cours a réuni 12 participants venant d'ALLEMAGNE, du CANADA, de FRANCE, du KENYA, du NIGÉRIA, des PAYS-BAS, du ROYAUME-UNI et de SUISSE, et le second huit participants venant d'ALLEMAGNE, d'ESPAGNE, de FINLANDE, de HONGRIE, d'INDE, d'ISRAËL, de SINGAPOUR et de SUISSE. Ces participants étaient des avocats, des conseils en brevets et en marques, des universitaires ou des personnes travaillant dans l'industrie. Les cours, fondés sur des exercices de simulation de médiation dans le domaine de la propriété intellectuelle, ont été assurés par deux consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique.

837. Les 29 et 30 mai, l'OMPI a organisé à Genève un *atelier de perfectionnement sur la médiation*. Cet atelier a réuni 14 participants venant d'ALLEMAGNE, de BELGIQUE, de FRANCE, d'ITALIE, du ROYAUME-UNI et de SUISSE. La plupart d'entre eux étaient des avocats qui avaient déjà participé à l'un des cours d'introduction à la médiation organisés par l'OMPI. L'atelier était dirigé par deux consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique.

838. Les 6 et 7 juin, des *journées d'étude de l'OMPI à l'intention d'arbitres*, organisées par l'OMPI, se sont tenues à Genève. Ces journées d'étude ont réuni 41 participants des 22 pays suivants : AUSTRALIE, BELGIQUE, BOTSWANA, BRÉSIL, CAMEROUN, CANADA, CHYPRE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, JAPON, MONACO, NIGÉRIA, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, SUISSE, TUNISIE, YOUGOSLAVIE. Les participants étaient pour l'essentiel des juristes pratiquant le droit de la propriété intellectuelle ou le droit commercial en général, dont plusieurs avaient déjà une expérience de l'arbitrage acquise en qualité de conseil ou d'arbitre.

839. Ces journées d'étude étaient destinées à familiariser les participants avec les principes et les pratiques de l'arbitrage, en huit sessions consacrées à des sujets différents couvrant toutes les étapes du processus arbitral. Chaque session, dirigée par un arbitre expérimenté, était suivie d'exercices pratiques en groupe et d'un débat entre participants et instructeurs. Les experts qui ont dirigé les sessions venaient des États-Unis d'Amérique, de France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

840. Au cours du premier semestre 1997, des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le centre lors d'autres réunions qui se sont tenues à Amsterdam (Pays-Bas), Bahreïn, Beyrouth, Chicago (États-Unis d'Amérique), Kuala Lumpur, Londres, Trévise (Italie), Tübingen (Allemagne) et Zurich (Suisse).

#### *Litiges concernant les noms de domaines de l'Internet*

841. Du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai, une séance d'information et une réunion des signataires et des signataires potentiels du Mémorandum d'accord sur les noms de domaines de l'Internet et sur les domaines génériques de premier niveau se sont tenues à Genève. Elles ont été suivies par 126 participants. Lors de la cérémonie de signature qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> mai, le mémorandum d'accord a été signé par 56 organismes et déposé à l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le directeur général a signé la déclaration suivante : "Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) déclare par le présent acte que le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI offre ses services pour administrer des procédures de règlement des litiges concernant les noms de domaine de deuxième niveau enregistrés dans les domaines génériques de premier niveau visés par le mémorandum d'accord sur les domaines génériques de premier niveau."

*Publications*

842. Les *Règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI*, déjà disponibles en anglais, en arabe, en espagnol et en français, sont parus en février en allemand.

843. *Internet.* Au cours du premier semestre 1997, des informations concernant le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (y compris les règlements susmentionnés, les clauses compromissoires et conventions ad hoc recommandées, des formulaires et autres informations sur les activités du centre) ont été mises à disposition sur le site Web de l'OMPI.



## **CHAPITRE VII : ACTIVITÉS VISANT À PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE ET LE RESPECT UNIVERSEL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

844. *OBJECTIFS.* L'objectif général est de favoriser la prise de conscience de l'importance et des avantages de la propriété intellectuelle – propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur – pour le progrès social, économique et culturel de tout pays, tant au niveau national que dans les relations internationales. Le meilleur moyen pour les pays de bénéficier de ces avantages consiste à adhérer aux traités administrés par l'OMPI, lorsqu'ils n'y sont pas encore parties, d'appliquer correctement ces derniers et de les faire respecter. Par conséquent, l'un des principaux objectifs est de favoriser l'adhésion à ces traités ainsi que leur application et leur respect.
845. L'autre objectif est de faire davantage et mieux connaître au public l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la législation, la fréquence d'utilisation et l'administration pratique de la propriété intellectuelle. Ces connaissances sont utiles, sinon indispensables, à tous ceux qui s'intéressent à la propriété intellectuelle.

### *Adhésions aux traités*

846. Au cours du premier semestre 1997, le Bureau international a continué à encourager les États à adhérer aux différents traités administrés par l'OMPI, notamment, en se rendant auprès des gouvernements dans leur capitale respective, en tenant des réunions avec des fonctionnaires nationaux venus à l'OMPI et avec les missions permanentes des États représentés à Genève, ainsi qu'en établissant des contacts avec les délégations d'États participant à des réunions intergouvernementales, à des séminaires ou à des cours. De nombreux mémorandums exposant les avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ont été rédigés et communiqués aux autorités compétentes.

847. Au cours du premier semestre 1997, les États ci-après ont déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion aux traités suivants :

- *Convention instituant l'OMPI* : Cap-Vert, Guinée équatoriale, Papouasie-Nouvelle-Guinée;
- *Convention de Paris*<sup>1</sup> : Guinée équatoriale, Indonésie (articles 1 à 12 de l'Acte de Stockholm (1967)), Sierra Leone;
- *Convention de Berne*<sup>2</sup> : Cap-Vert, Guatemala, Guinée équatoriale, Indonésie, Philippines (articles 1 à 21 et Appendice de l'Acte de Paris (1971));

---

<sup>1</sup> Le Gouvernement de la République populaire de CHINE a déclaré, dans une lettre datée du 6 juin 1997, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997, la Convention de Paris révisée en 1967, à laquelle la CHINE est partie depuis le 19 mars 1985, s'appliquera à la Région administrative spéciale de Hong Kong.

<sup>2</sup> Le Gouvernement de la République populaire de CHINE a déclaré, dans une lettre datée du 7 juillet 1997, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997, la Convention de Berne modifiée en 1979, à laquelle la CHINE est partie depuis le 15 octobre 1992, s'appliquera à la Région administrative spéciale de Hong Kong.

- *Traité de Budapest* : Afrique du Sud, Ukraine;
- *Convention de Genève (phonogrammes)*<sup>3</sup> : Lettonie;
- *Arrangement de La Haye* : Ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Mongolie;
- *Arrangement de Lisbonne* : Costa Rica;
- *Arrangement de Locarno* : République populaire démocratique de Corée;
- *Arrangement de Madrid*<sup>4</sup> : Sierra Leone;
- *Protocole de Madrid*<sup>4</sup> : Fédération de Russie, Islande, Slovaquie, Suisse;
- *Arrangement de Nice (classification des marques)* : République populaire démocratique de Corée;
- *Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*<sup>5</sup> : Indonésie, Sierra Leone, Zimbabwe (l'Espagne a retiré sa réserve concernant le chapitre II du PCT);
- *Convention de Rome* : Cap-Vert, Liban, Pologne;
- *Traité sur le droit des marques* : Burkina Faso<sup>6</sup>, Chypre, Indonésie, Japon, Slovaquie, Suisse;
- *Arrangement de Vienne* : Cuba;
- *Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur*<sup>7</sup> : Indonésie.

La liste mise à jour des États membres de ces traités et des autres traités administrés par l'OMPI est disponible sur demande auprès du Bureau international.

<sup>3</sup> Le Gouvernement de la République populaire de CHINE a déclaré, dans une lettre datée du 17 juin 1997, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997, la Convention sur les phonogrammes, à laquelle la CHINE est partie depuis le 30 avril 1993, s'appliquera à la Région administrative spéciale de Hong Kong.

<sup>4</sup> Le Gouvernement de la République populaire de CHINE a déclaré, dans une lettre datée du 6 juin 1997, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997, l'application de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid (auxquels la CHINE est partie depuis le 4 octobre 1989 et le 1<sup>er</sup> décembre 1995, respectivement) à la Région administrative spéciale de Hong Kong sera différée, et que les États membres seront informés en temps voulu de la date et des modalités d'application dudit arrangement et dudit protocole à la Région administrative spéciale de Hong Kong.

<sup>5</sup> Le Gouvernement de la République populaire de CHINE a déclaré, dans une lettre datée du 6 juin 1997, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997, le PCT, auquel la CHINE est partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, s'appliquera à la Région administrative spéciale de Hong Kong, que la désignation de la CHINE dans toute demande internationale déposée selon le PCT à partir de cette date couvrira aussi la Région administrative spéciale de Hong Kong, et que les modalités relatives à l'"ouverture de la phase nationale" en vertu des articles 22 et 39 du PCT en ce qui concerne les demandes internationales déposées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1997 et désignant la CHINE seront communiquées au directeur général de l'OMPI le 31 décembre 1997 au plus tard.

<sup>6</sup> Cet État deviendra lié par le traité trois mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

<sup>7</sup> Ce traité entrera en vigueur lorsque le nombre de ratifications ou d'adhésions requis sera atteint conformément à l'article 20 dudit Traité.

*Activités spécialement conçues pour les  
pays en transition vers l'économie de marché*

848. *Académie de l'OMPI.* En février, l'OMPI a organisé la première session de l'Académie de l'OMPI pour les pays de la Communauté des États indépendants (CEI), en russe et en anglais, avec interprétation simultanée, à Genève. Le programme, qui traitait aussi bien des questions de propriété industrielle que des questions de droit d'auteur, avait pour objectif de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité ayant trait à celle-ci, de mettre en évidence les considérations politiques sous-jacentes et de leur permettre ainsi, une fois de retour dans leurs pays respectifs, de mieux participer à la formulation des politiques gouvernementales sur les questions de propriété intellectuelle, et notamment d'évaluer les conséquences de ces questions sur le développement culturel, social, technique et économique. Cette session – qui a réuni 22 fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARMÉNIE, de l'AZERBAÏDJAN, du BÉLARUS, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de la GÉORGIE, du KAZAKSTAN, du KIRGHIZISTAN, de l'OUZBÉKISTAN, de la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, du TADJIKISTAN, du TURKMÉNISTAN et de l'UKRAINE, ainsi qu'un fonctionnaire de l'Office eurasien des brevets (OEAB) – avait pour coordonnateurs un ressortissant du Kazakstan et un représentant du Bureau international. Des exposés ont été présentés par huit conférenciers invités par l'OMPI qui venaient d'Allemagne, d'Autriche, de France, du Royaume-Uni, de l'OEAB, de l'OMC et de l'OMD, ainsi que par des fonctionnaires de l'OMPI et un fonctionnaire de l'UPOV.

*Contacts individuels avec les gouvernements de pays autres  
que les pays en développement<sup>2</sup>*

849. ANDORRE. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi andorrane sur le droit d'auteur.

850. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office des marques de la Principauté d'Andorre, qui a été récemment créé. Ils ont été reçus par le chef du Gouvernement qui a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour son aide dans l'élaboration de la nouvelle législation d'Andorre sur les marques et la mise en place de l'office, et ont eu des entretiens avec d'autres fonctionnaires nationaux et des membres de la magistrature sur cette législation.

851. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi sur les brevets de ce pays.

852. BÉLARUS. En janvier, un consultant autrichien de l'OMPI s'est rendu en mission au Comité national des brevets, à Minsk, pour donner des conseils sur la mise en place d'un système informatisé de gestion des droits de propriété industrielle.

---

<sup>2</sup> En ce qui concerne les contacts avec les pays en développement, voir le chapitre II.

853. En janvier également, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une note relative à l'application de l'article 18 de la Convention de Berne.

854. BULGARIE. En février, le Bureau international a communiqué aux autorités, sur leur demande, des observations sur le projet de loi sur les dessins et modèles industriels de la Bulgarie.

855. FINLANDE. En janvier, un fonctionnaire de l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel, notamment en ce qui concerne les signes distinctifs des entreprises.

856. GÉORGIE. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation, en particulier, de l'éventuelle adhésion de la Géorgie à l'Arrangement de Madrid et au Protocole y relatif et de l'élaboration d'une nouvelle législation nationale en matière de propriété intellectuelle.

857. En février également, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation de la législation nationale sur le droit d'auteur, compte tenu des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que de la coopération future entre la Géorgie et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

858. ALLEMAGNE. En juin, un *séminaire de l'OMPI sur la situation des offices de propriété industrielle dans les pays en transition*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office allemand des brevets, s'est tenu à Berlin. Les allocutions liminaires ont été prononcées par le président de l'office susmentionné et par le directeur général de l'OMPI. Un autre fonctionnaire de l'Organisation a animé le séminaire, auquel ont participé les offices des 24 pays suivants : ALBANIE, ARMÉNIE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BULGARIE, CROATIE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GÉORGIE, HONGRIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, LETTONIE, LITUANIE, POLOGNE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, TADJIKISTAN, TURKMÉNISTAN et UKRAINE. L'OEAB y assistait également. Ces pays et cette organisation étaient représentés par des fonctionnaires de haut rang qui ont présenté des exposés sur la situation actuelle de leurs offices respectifs et sur les projets de ceux-ci. Trois autres fonctionnaires de l'OMPI étaient également présents. À la suite du séminaire, la visite d'une usine de puces électroniques récemment établie à Dresde a été organisée à l'intention des participants.

859. HONGRIE. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Budapest, avec des fonctionnaires de l'Office hongrois des brevets de la nouvelle loi hongroise sur les marques, qui devrait être prochainement adoptée par le Parlement et entrer en vigueur dans les mois à venir.

860. ITALIE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé, à Rome, lors d'une réunion organisée par l'Office italien des brevets et des marques afin d'examiner le système de dépôt établi en vertu du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, compte tenu de l'acquisition imminente, par une deuxième institution italienne, du statut d'autorité de dépôt internationale.

861. JAPON. Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué d'appliquer deux accords relatifs à des fonds fiduciaires institués en faveur de pays en développement des régions Asie et Pacifique, qui ont été conclus entre le Gouvernement japonais et l'OMPI dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur, respectivement. Les activités menées par l'OMPI dans le cadre de ces accords sont décrites dans le chapitre consacré à la coopération pour le développement avec les pays en développement.

862. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office japonais des brevets (JPO), à Tokyo, pour donner des conseils sur l'utilisation de la Classification de Nice et a présenté un exposé devant une centaine de fonctionnaires de cet office.

863. KIRGHIZISTAN. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un avis concernant la compatibilité de la législation du Kirghizistan en matière de droit d'auteur avec la Convention de Berne et la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

864. LETTONIE. En mars, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle en Lettonie sur l'invitation du gouvernement de ce pays. À Riga, il a prononcé une allocution pendant une réunion sur la protection juridique de la propriété industrielle, organisée par le Ministère de la justice à l'occasion du cinquième anniversaire de la fondation du système letton de la propriété industrielle. Durant sa visite, le directeur général s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt mutuel, en particulier de l'administration de la loi sur le droit d'auteur et de l'adhésion à un plus grand nombre de traités administrés par l'OMPI, ainsi que d'une éventuelle collaboration en vue de l'organisation d'un séminaire pour les juges des pays baltes, qui se tiendrait à la fin de 1997. Il a aussi présenté un exposé devant des professeurs de l'Université de Riga sur l'importance de la propriété intellectuelle.

865. En avril un fonctionnaire de l'Office des brevets de la République de Lettonie s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération entre la Lettonie et l'OMPI, notamment de l'organisation du séminaire susmentionné à l'intention des juges, qui se tiendra à Riga en novembre 1997.

866. MALTE. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle assistance et de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, notamment en ce qui concerne les conseils en matière de législation et la formation.

867. MONACO. En février, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où on lui a fait un exposé général sur les traités administrés par l'OMPI et les activités de l'Organisation en matière de propriété industrielle concernant, en particulier, l'enregistrement international selon le PCT, les systèmes de Madrid et de La Haye, les classifications internationales des brevets et des marques (la CIB et la classification de Nice, respectivement), et l'information et la documentation en matière de propriété industrielle.

868. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA. En mai, un *séminaire régional de l'OMPI sur l'évaluation des actifs que représentent les titres de propriété industrielle*, organisé par l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (AGEPI) en collaboration avec l'OMPI, s'est tenu à Chisinau. Il a réuni environ 170 participants, pour la plupart fonctionnaires nationaux ou conseils en propriété industrielle, venant des pays suivants : BÉLARUS, BULGARIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GÉORGIE, HONGRIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, OUZBÉKISTAN, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, TADJIKISTAN, UKRAINE. Des exposés ont été présentés par deux conférenciers invités venant du Royaume-Uni et de Suisse, un fonctionnaire national de la République de Moldova et un fonctionnaire de l'OMPI. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a également assisté à ce séminaire.

869. En mai également, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, à Chisinau, d'un éventuel projet national financé par le PNUD destiné à renforcer le système de la propriété industrielle de ce pays. Ce projet serait exécuté par l'OMPI.

870. En mai encore, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération entre la République de Moldova et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

871. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (AGEPI), à Chisinau, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de cet office de questions de coopération, notamment de questions administratives et financières revêtant un intérêt particulier pour ce dernier.

872. FÉDÉRATION DE RUSSIE. En janvier, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur la compatibilité de certaines dispositions de la loi russe sur le droit d'auteur et les droits voisins avec la pratique internationale en matière de reproduction privée des œuvres et des objets de droits voisins.

873. SUÈDE. En janvier, le représentant permanent de la Suède auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales a décerné au directeur général, au nom du Roi Carl Gustaf, l'ordre du *Commander First Class of the Royal Order of the Polar Star of Sweden*. La cérémonie a eu lieu à Genève.

874. SUISSE. En mai, le directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont assisté, à Genève, à une cérémonie organisée par la *République et Canton de Genève* pour dédier la production du vignoble du canton à l'OMPI.

875. En mai également, un fonctionnaire de l'OMPI a fait, à Zurich, un exposé sur les activités de l'OMPI et le droit international des brevets, dans le cadre d'un programme sur la propriété intellectuelle organisé par l'École polytechnique fédérale à l'intention des étudiants de troisième cycle.

876. TADJIKISTAN. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une note portant sur la compatibilité du projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins du Tadjikistan avec les dispositions de la Convention de Berne.

877. TURQUIE. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Istanbul, un exposé sur l'Organisation et ses activités à la Conférence internationale sur la protection de la propriété industrielle en Turquie et dans le monde, qui était organisée par l'Institut turc des brevets.

878. UKRAINE. En janvier, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un avis sur l'insertion de dispositions relatives à la propriété intellectuelle dans le projet de code civil de l'Ukraine.

879. ROYAUME-UNI. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Newport, un exposé sur la structure et l'utilisation de la classification internationale pour les dessins et modèles industriels instituée par l'Arrangement de Locarno (classification de Locarno) à des membres du personnel de l'office des brevets.

880. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Washington, à un séminaire de formation sur une bibliothèque pour le dépôt des marques et des brevets organisé par l'Office américain des brevets et des marques, pendant lequel ils ont fait des démonstrations de l'utilisation de certains disques compacts ROM de l'OMPI.

881. En mars aussi, un consultant chilien de l'OMPI spécialiste de l'automatisation s'est rendu en mission à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Washington, pour s'entretenir de l'assistance à apporter dans les domaines de l'informatisation et de l'information en matière de brevets et de la création de pages électroniques sur l'Internet pour les offices de la propriété industrielle d'Amérique latine.

882. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Washington, à un colloque sur la gestion de la propriété intellectuelle fondée sur l'utilisation de la technique intitulé "Electronic Commerce for Content II", parrainé par le Bureau du droit d'auteur américain et quatre autres organismes.

883. OUZBÉKISTAN. En mai, un *séminaire de l'OMPI sur l'informatique et la propriété intellectuelle à l'intention des pays d'Asie centrale*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office d'État des brevets de la République d'Ouzbékistan, a eu lieu à Tachkent. Il a été suivi par 11 participants venant du KAZAKSTAN, du KIRGHIZISTAN, du TADJIKISTAN et du TURKMÉNISTAN et quelque 90 participants ouzbeks venant de l'administration publique ou du secteur privé (juristes, conseils en brevets et chercheurs). Des exposés ont été présentés par six fonctionnaires nationaux venant du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan (deux), deux experts de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni et trois fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets abordés figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

*Coopération avec les organisations du système des Nations Unies*

884. NATIONS UNIES. Au cours de la période examinée, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats des organisations du système des Nations Unies destinés à faciliter la coordination des politiques et des activités desdites organisations. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat des institutions spécialisées et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Genève en avril; son Comité interorganisations sur le développement durable, qui s'est réuni à New York en février; son Comité d'organisation, qui s'est réuni à Genève en mars et en avril; le Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA), qui s'est réuni à New York en avril; le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), qui s'est réuni à Paris en juin; le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) (CCQA(FB)), qui s'est réuni à Vienne en février; le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCQPO), qui s'est réuni à Genève en mars; et le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, qui s'est réuni à New York en mai.

885. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission sur le développement durable à New York.

886. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à New York, à une réunion organisée à l'occasion de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

887. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la XIX<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est tenue à New York. La réunion avait pour objet d'examiner et d'évaluer de façon globale la mise en œuvre d'Action 21 (cinq ans après le sommet de Rio).

888. COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à une réunion technique sur la protection du patrimoine des populations autochtones organisée par le haut commissaire aux droits de l'homme.

889. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Nairobi, à la 19<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du PNUE.

890. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Accra, à une réunion du Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation de l'Afrique. L'un des fonctionnaires de l'OMPI a également assisté à une réunion de la conférence des ministres africains de l'industrie qui l'a suivie. Les deux réunions ont été organisées conjointement par l'ONUDI, l'OUA et la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

891. ÉCOLE DES CADRES DES NATIONS UNIES. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Turin (Italie), à un atelier de formation sur la conception, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de coopération technique.

892. RÉUNION DES CONSEILLERS JURIDIQUES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à une réunion des conseillers juridiques convoquée par le secrétaire général adjoint et conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies.

893. ASSOCIATION GENEVOISE DES JOURNALISTES ACCRÉDITÉS AUPRÈS DE L'ONU. En février, une trentaine de journalistes de cette association se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont participé à une réunion d'information sur l'Organisation et ses activités spécialement organisée à leur intention. Des exposés ont été présentés par cinq fonctionnaires de l'OMPI.

894. CENTRE INTERNATIONAL DE CALCUL (CIC). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion du Groupe technique d'utilisateurs du CIC qui s'est tenue à Genève.

895. CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI). Au cours de la période examinée, l'OMPI a reçu du CCI le rapport suivant intéressant, entre autres organisations, l'OMPI et intitulé "Strengthening Field Representation of the United Nations System" (JIU/REP/97/1). Ce rapport a été diffusé par l'ONU auprès de tous les États membres de l'OMPI et des unions administrées par celle-ci et peut être consulté au Bureau international.

896. Au cours de la période examinée, l'OMPI a aussi fourni des renseignements au CCI dans le cadre de travaux que celui-ci effectue sur un tour d'horizon de toutes les publications du système des Nations Unies, sur la coordination et l'harmonisation des mécanismes de surveillance au sein du système des Nations Unies, sur les programmes et activités en matière de formation de ce dernier, sur les bourses d'étude accordées dans le cadre de ce système ainsi que sur les services communs à Genève. L'OMPI a également fourni des observations au CCI sur un projet de rapport du CCI intitulé "United Nations Publications: Enhancing Cost-effectiveness in Implementing Legislative Mandates" et a communiqué au secrétariat du CCI une documentation très importante que celle-ci lui avait demandée.

897. UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT). En janvier un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la troisième réunion du Projet interorganisations de l'UIT relatif à l'accès universel aux services de communication et d'information de base.

898. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité d'observateur, à une séance d'information sur le mémorandum d'accord sur les domaines génériques de premier niveau, qui s'est tenue à Genève en parallèle avec la session du Conseil de l'UIT.

899. BANQUE MONDIALE. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en tant que conférencier au forum mondial "Global Knowledge 1997", qui s'est tenu à Toronto.

*Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)*

900. Au cours de la période examinée, en vertu de l'Accord OMPI-OMC qui prévoit une coopération entre les deux organisations, le Bureau international a continué d'exécuter un programme complet de coopération pour le développement en faveur des pays en développement ainsi que d'autres activités de coopération ayant trait à l'Accord sur les ADPIC. Les activités ont été organisées en réponse aux demandes et aux vœux des pays en développement intéressés et il a été tenu compte des délais qui leur sont impartis pour satisfaire aux obligations qui découlent pour eux de l'accord. Bon nombre des activités en question portaient uniquement, soit sur l'accord dans son intégralité, soit sur l'un ou plusieurs aspects de celui-ci examinés séparément. Les travaux qui ont été menés sont décrits en détail dans le chapitre II du présent document et il a été indiqué pour chaque activité si elle portait entièrement ou en partie sur les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

901. Au total, 111 pays en développement et trois territoires ont bénéficié des activités de coopération pour le développement de l'OMPI qui avaient trait entièrement à l'Accord sur les ADPIC ou comportaient un élément lié à celui-ci; il s'agit des pays suivants : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ANGOLA, ANTIGUA-ET-BARBUDA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, BAHAMAS, BAHREÏN, BANGLADESH, BARBADE, BELIZE, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMBODGE, CAMEROUN, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DJIBOUTI, DOMINIQUE, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, GABON, GHANA, GRENADE, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUYANA, HAÏTI, HONDURAS, ÎLES SALOMON, INDE, INDONÉSIE, JAMAÏQUE, JORDANIE, KENYA, KOWEÏT, LAOS, LESOTHO, LIBAN, LIBÉRIA, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALDIVES, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE), MONGOLIE, MOZAMBIQUE, MYANMAR, NAMIBIE, NÉPAL, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, OMAN, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, PARAGUAY, PÉROU, PHILIPPINES, QATAR, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, SAINT-KITTS-ET-NÉVIS, SAINTE-LUCIE, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SAMOA, SÉNÉGAL, SEYCHELLES, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SOUDAN, SRI LANKA, SURINAME, SWAZILAND, SYRIE, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, TONGA, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VANUATU, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, ZAMBIE, ZIMBABWE, AUTORITÉ NATIONALE PALESTINIENNE, HONG KONG, MACAO.

902. Au cours de la période examinée, l'OMPI a fourni une aide juridique concernant les incidences de l'Accord sur les ADPIC à 28 pays en développement et un groupe sous-régional de pays en développement. Pour huit de ces pays en développement et pour le groupe sous-régional, l'OMPI avait élaboré un ou plusieurs projets de lois, ou projets de révision de lois, dans divers domaines de la propriété intellectuelle, à la demande desdits pays, en tenant compte des dispositions de l'Accord sur les ADPIC. L'Organisation a également envoyé à 14 pays en développement, sur leur demande, des observations écrites concernant la compatibilité de la législation nationale existante avec l'Accord sur les ADPIC. En outre, le programme de 51 séminaires ou cours était entièrement consacré à l'accord ou traitait de certains aspects de celui-ci. Au total, environ 3800 ressortissants de pays en développement ont pris connaissance de l'Accord sur les ADPIC lors de ces séminaires et cours. Les frais de voyage et de séjour de 580 d'entre eux ont été pris en charge par l'OMPI.

903. Au cours de la période examinée, l'OMPI a organisé cinq réunions régionales consacrées aux incidences de l'Accord sur les ADPIC : en mars, à Arusha (République-Unie de Tanzanie), à l'intention des pays africains anglophones, à Cartagena (Colombie), à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et à Kuala Lumpur, à l'intention des pays de l'Asie et du Pacifique; en avril, à Cotonou, à l'intention des pays africains francophones; et en juin, à Amman, à l'intention des pays arabes. Ces cinq réunions se sont tenues sous la forme de discussions de groupe. Des membres en développement de l'OMC ont été invités aux cinq réunions.

904. Par ailleurs, l'OMPI a organisé un forum international et une table ronde, entièrement consacrés aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui se sont tenus à Daeduk (République de Corée) et à Singapour, respectivement, à l'intention des pays de la région Asie-Pacifique.

905. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération OMPI-OMC dans le domaine de la coopération pour le développement, les membres du personnel du secrétariat de l'OMC ont été invités au cours de la période examinée aux séminaires et aux autres réunions organisées par l'OMPI et consacrées, entièrement ou principalement, à l'Accord sur les ADPIC. Leurs frais de voyage et de séjour ont été pris en charge par l'OMPI si les activités en question ont eu lieu à l'extérieur de Genève. Ainsi, par exemple, des fonctionnaires de l'OMC ont participé en qualité de conférenciers à six des sept réunions régionales susmentionnées au cours du premier semestre 1997.

906. S'agissant des notifications de lois et de règlements, l'OMPI a fait parvenir, au cours de la période examinée, au secrétariat de l'OMC, à la demande de ce dernier, le texte de lois et règlements sur la propriété intellectuelle ou de leurs traductions, lorsqu'un membre de l'OMC avait indiqué que les textes existaient dans la collection de l'OMPI suite à une notification effectuée au titre du paragraphe 2 de l'article 63 de l'Accord sur les ADPIC.

907. Au cours de la même période, l'OMPI a reçu du secrétariat de l'OMC (essentiellement sous la forme de documents de l'OMC de la série IP/N) le texte de plus de 200 lois et règlements sur la propriété intellectuelle qui avaient été notifiés au secrétariat par des membres de l'OMC conformément au paragraphe 2 de l'article 63 de l'Accord sur les ADPIC, et les a ajoutés à sa collection.

908. Toujours au cours de ladite période, l'OMPI a continué de recueillir des données bibliographiques sur les lois et règlements de propriété intellectuelle et leurs traductions, et de les introduire dans la base de données bibliographiques informatisée de l'OMPI contenant des textes législatifs relatifs à la propriété intellectuelle. Cette base de données a été conçue et mise au point par l'OMPI en 1996. Au 30 juin 1997, elle contenait des données bibliographiques sur plus de 900 textes notifiés par 21 membres de l'OMC. Des données bibliographiques sur 200 autres textes notifiés par six membres de l'OMC étaient actuellement collectées. L'OMPI doit mettre cette base de données à la disposition du public au moyen du réseau Internet d'ici à la fin de 1997, puis, par la suite, sur des disques compacts ROM. Elle couvrira la totalité des lois et règlements sur la propriété intellectuelle qui existent dans la collection de l'OMPI, qu'ils aient été notifiés par l'OMC ou non.

909. Par ailleurs, l'OMPI a poursuivi les travaux concernant la mise au point d'une base de données informatisée de l'OMPI contenant le texte intégral des lois et règlements de propriété intellectuelle qui, conformément à l'Accord OMPI-OMC, doit être accessible aux membres de l'OMC et à leurs ressortissants, dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux États membres de l'OMPI et à leurs ressortissants.

910. Dans le cadre de ce travail, l'OMPI a signé en février un contrat avec une entreprise privée pour la saisie informatique des lois et règlements susmentionnés et de leurs traductions (lorsqu'elles existent en anglais, en français ou en espagnol) et la création simultanée de liens hypertextes au sein de ces documents et entre eux. Au 30 juin, l'OMPI avait transmis au sous-traitant, pour saisie dans la base de données intégrale précitée, plus de 750 textes provenant de 21 membres de l'OMC (correspondant à plus de 6 500 pages imprimées). L'OMPI prévoit de mettre cette base de données à la disposition du public par l'intermédiaire d'Internet avant la fin de 1997 et, plus tard, sur disques compacts ROM. À terme, cette base englobera tous les règlements et lois de propriété intellectuelle disponibles dans la collection de l'OMPI, qu'ils aient été ou non notifiés à l'OMC.

911. L'OMPI continue à établir des traductions de nombreux textes législatifs portant sur la propriété intellectuelle, principalement en vue de leur publication sur papier (encarts de la revue mensuelle *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur/Industrial Property and Copyright*) et sur support électronique (disque compact ROM IPLEX).

912. Pour ce qui est des emblèmes d'États, au cours du premier semestre 1997, l'OMPI a fait parvenir aux États qui ne sont pas parties à la Convention de Paris et qui sont membres de l'OMC cinq nouvelles communications qui avaient été faites pendant ladite période aux pays parties à la convention conformément à l'article 6ter de cette dernière.

913. Enfin, tout au long de la période considérée, le Bureau international et le secrétariat de l'OMC ont eu des contacts fréquents au sujet des activités de coopération entre les deux organisations.

914. S'agissant de la représentation de l'OMPI aux réunions organisées par l'OMC, il y a lieu de noter que :

- i) en février, avril et juin, l'OMPI a été représentée aux réunions du Conseil général de l'OMC qui se sont tenues à Genève;
- ii) en février et mai, l'OMPI a été représentée aux réunions du Conseil des ADPIC de l'OMC, qui se sont tenues à Genève;
- iii) en mars, 25 fonctionnaires nationaux, inscrits au stage de politique commerciale de l'OMC, se sont rendus au siège de l'OMPI où des fonctionnaires de l'Organisation leur ont fourni des renseignements sur les activités de celle-ci et la propriété intellectuelle en général;
- iv) en juin, 25 fonctionnaires nationaux inscrits au cours de politique commerciale de l'OMC réservé aux pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont reçu des informations sur les activités de l'Organisation et sur la propriété intellectuelle en général;

v) en juin également, trois fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés lors de journées d'étude consacrées à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des fonctionnaires des pays les moins développés et d'autres pays en développement d'Afrique sub-saharienne.

915. Au cours de la période examinée, des fonctionnaires de l'OMC ont assisté, à Genève, à des réunions organisées par l'OMPI, notamment aux sessions des organes directeurs de l'Organisation et à des réunions du Comité d'experts sur le Traité sur le droit des brevets.

*Coopération avec d'autres organisations intergouvernementales*

916. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI). Voir au chapitre II.

917. ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ARIPO). Voir au chapitre II.

918. ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST (ANASE). Voir au chapitre II.

919. SECRÉTARIAT DU COMMONWEALTH. En avril, un représentant du Secrétariat du Commonwealth s'est rendu à l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre l'OMPI et son organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle pour les pays en développement des régions du Pacifique Sud et des Caraïbes.

920. CONSEIL DE L'EUROPE (CE). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion du groupe d'experts sur le droit d'auteur du Conseil de l'Europe.

921. ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB). En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à Moscou, en qualité de conseillers, à la quatrième session du Conseil d'administration de l'OEAB et à une réunion préalable du groupe de travail de celui-ci. Ont participé aux réunions des fonctionnaires de sept États contractants de la Convention sur le brevet eurasien (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Turkménistan) et des observateurs venant de la Géorgie, de l'Ouzbékistan, de l'Ukraine et de l'OEB. Les débats ont porté, en particulier, sur des propositions de modification de certaines règles du règlement relatif à la Convention sur le brevet eurasien et sur un projet d'accord de coopération entre l'OMPI et l'OEAB qui a été approuvé par le conseil. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité d'observateur à une session du Conseil d'administration de l'OEAB, qui s'est tenue au siège de l'OMPI. La session a été suivie par des fonctionnaires des pays suivants : Arménie, Bélarus, Kazakstan, Kirghizistan, République de Moldova et Turkménistan. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Moscou, avec des fonctionnaires de l'OEAB de la coopération dans le domaine du règlement eurasien sur les brevets et de la mise en œuvre des procédures relatives à l'obtention de brevets eurasiens par la voie du PCT.

922. COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (CE). Au cours du premier semestre 1997, l'OMPI a poursuivi sa coopération avec les Communautés européennes et, en particulier, avec deux de ses institutions, à savoir la Commission des Communautés européennes (CCE) et l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI). Cette coopération a porté en particulier sur les activités suivantes :

i) Assistance aux pays en développement, notamment dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques actuellement exécuté par l'OMPI et l'OEB dans les pays membres de l'ANASE, avec le concours financier de la CCE. Au titre de ce programme, l'OMPI a procédé à la modernisation de l'administration des marques et a mené des activités juridiques, de développement et de promotion dans le domaine de la propriété intellectuelle.

ii) Activités de coopération spécifiques concernant les deux systèmes d'enregistrement international des marques, à savoir le système de Madrid et le système de la marque communautaire, administrés respectivement par l'OMPI et l'OHMI. Étant donné que ces deux systèmes sont entrés en vigueur à la même date (1<sup>er</sup> avril 1996) et qu'un grand nombre d'États membres du système de Madrid sont également membres du système de la marque communautaire, l'OMPI et l'OHMI avaient de toute évidence un intérêt mutuel à engager et développer une coopération et à établir des corrélations entre la marque communautaire et le Protocole de Madrid. À cette fin, les contacts suivants se sont poursuivis entre des fonctionnaires de l'Organisation et des CE au cours de la période examinée : en janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Bruxelles, à une réunion du groupe de travail du Conseil européen qui a examiné des propositions d'amendement du règlement du Conseil sur la marque communautaire à l'effet d'établir un lien avec le système institué en vertu du Protocole de Madrid. En février, un fonctionnaire de l'Organisation a assisté à une session du conseil d'administration de l'OHMI, qui s'est tenue à Alicante.

923. Au cours de la période examinée, des fonctionnaires des CE ont participé à plusieurs réunions (comités d'experts, colloques, etc.) organisées par l'OMPI. Ces réunions ainsi que d'autres activités de coopération menées avec les CE sont décrites au chapitre II (Activités de coopération pour le développement) et au chapitre III (Activités normatives et autres visant à améliorer la protection juridique de la propriété intellectuelle).

924. S'agissant des autres activités de coopération entre les deux organisations qui ne sont pas décrites dans les chapitres susmentionnés, il convient de noter les points suivants : en janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, à Bruxelles, lors d'une réunion des CE organisée pour examiner différents aspects du projet de conclusions établi par le Comité international ad hoc de la Société Internet au sujet du système de noms de domaine d'Internet. En janvier aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à Londres, en qualité d'observateur, à une réunion organisée par l'Office des brevets du Royaume-Uni pour examiner l'état d'avancement du projet MIPEX (*Message-based Industrial Property Information EXchange*), qui entre dans le cadre du programme de la CCE intitulé "Applications de la télématique" pour l'échange électronique d'informations entre les offices de propriété industrielle. En janvier encore, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à une réunion de coordination du Programme régional de propriété industrielle pour l'Europe centrale et orientale de la CCE, programme exécuté par l'OEB.

925. OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB). Au cours du premier semestre 1997, l'OMPI a poursuivi sa coopération avec l'OEB qui a porté sur plusieurs domaines d'activité en matière de propriété industrielle. Les quatre principaux domaines peuvent être résumés comme suit :

- i) Assistance à des pays en développement et à des pays en transition vers une économie de marché en ce qui concerne notamment l'organisation conjointe de cours de formation et de réunions, ainsi que de missions consultatives d'experts.
- ii) Traité de coopération en matière de brevets (PCT) : à cet égard, la coopération entre les deux organisations s'est traduite notamment par la mise au point de disques compacts ROM destinés à diverses publications et par l'introduction imminente d'un système de dépôt et de traitement, sans papier, des demandes de brevet déposées selon le PCT.
- iii) Travaux menés, dans le domaine des brevets, par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle, notamment en vue d'informatiser les offices régionaux et nationaux des brevets des pays en développement et des pays en transition, et de leur fournir des outils d'information sur les brevets.
- iv) Activités normatives internationales dans le domaine des brevets, notamment en rapport avec le projet de Traité sur le droit des brevets (PLT).

926. Les détails concernant ces activités figurent aux chapitres II à V et au chapitre VII. Au cours de la période examinée, des fonctionnaires de l'OEB ont aussi participé à plusieurs réunions organisées par l'OMPI (comités d'experts, colloques, etc.). Ces réunions sont présentées dans les mêmes chapitres.

927. S'agissant des autres activités de coopération bilatérale OMPI/OEB qui ne sont pas décrites dans les chapitres susmentionnés, il convient de noter les points suivants : en janvier, trois fonctionnaires de l'OEB se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération à entreprendre en 1997 dans les pays arabes, en Amérique latine et dans les pays des Caraïbes, respectivement. En janvier aussi, un fonctionnaire de l'OEB a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI pour coordonner les activités menées par les deux organisations dans le cadre du Programme CE-ANASE pour les brevets et les marques. En février, un fonctionnaire de l'OEB s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle collaboration à l'organisation de plusieurs séminaires sur la propriété industrielle qui se tiendraient dans des pays de la CEI au cours du second semestre 1997. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à la réunion annuelle de l'OEB sur les opinions des utilisateurs de l'information en matière de brevets, tenue en vue d'élaborer la future politique de l'OEB en ce qui concerne la diffusion de cette information. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique tenue à La Haye. En avril aussi, trois fonctionnaires de l'OMPI ont représenté l'Organisation au stand de l'OEB à la Foire de Hanovre (Allemagne). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Munich, à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques. En mai également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Monaco, au colloque PATLIB '97 organisé par l'OEB, au cours duquel ils ont présenté certains disques compact ROM de l'OMPI. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion du conseil d'administration de l'OEB, qui s'est tenue à Helsinki.

928. ORGANISATION ISLAMIQUE POUR L'ÉDUCATION, LES SCIENCES ET LA CULTURE (ISESCO). Voir au chapitre II.

929. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion du Groupe de travail de l'OCDE sur la biotechnologie et le commerce, qui portait principalement sur les pratiques en matière de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité d'observateur à une réunion d'un groupe d'experts sur certains aspects d'un projet d'accord multilatéral sur l'investissement qui doit être adopté sous l'égide de l'OCDE, qui s'est tenue à Paris.

930. ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur la mise en place d'une protection juridique de la propriété industrielle dans les pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale lors du cinquième forum économique de l'OSCE, qui s'est tenu à Prague. Soixante-trois pays et 23 organisations internationales étaient représentés.

931. ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE (OUA). Voir au chapitre II.

932. SECRÉTARIAT PERMANENT DU TRAITÉ GÉNÉRAL D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE (SIECA). Voir au chapitre II.

933. COMMUNAUTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE. Voir au chapitre II.

934. ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (OMD). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une session du Groupe de travail commun douane-entreprises sur la protection des droits de propriété intellectuelle.

935. Au cours de la période examinée, des fonctionnaires de l'OMD ont également été invités à participer en tant qu'orateurs à certains séminaires de l'OMPI et à d'autres réunions organisées dans des pays en développement (ces séminaires et réunions sont décrits au chapitre II du présent document).

*Coopération avec des organisations non gouvernementales  
et des universités<sup>3</sup>*

936. ALL-CHINA WOMEN'S FEDERATION. En mai, 32 femmes chinoises responsables de la fédération se sont rendues au siège de l'OMPI, où des séances d'information sur les activités de l'Organisation et la propriété intellectuelle en général ont été organisées à leur intention par des fonctionnaires de l'OMPI.

---

<sup>3</sup> Un grand nombre de ces organisations non gouvernementales ont participé à des réunions organisées par l'OMPI. Leur participation est mentionnée dans les chapitres consacrés à ces réunions.

937. ASSOCIATION AMÉRICAINE DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (AIPLA)/CHARTERED INSTITUTE OF PATENT AGENTS (CIPA). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à un colloque international sur la réduction des coûts en matière de brevets, organisé conjointement par l'AIPLA et le CIPA, a fait un exposé sur le Traité sur le droit des brevets et a présenté une proposition dans le sens d'une réduction de certaines taxes perçues au titre du PCT.

938. ASSOCIATION DES ORGANISATIONS EUROPÉENNES D'ARTISTES INTERPRÈTES (AEPO). En janvier, le secrétaire général de l'AEPO s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération pour le développement menées conjointement par les deux organisations dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

939. ASSOCIATION OF INTERNATIONAL LIBRARIANS AND INFORMATION SPECIALISTS (AILIS). En février, en mai et en juin, des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à des réunions du Comité exécutif de l'AILIS, qui se sont tenues à Genève.

940. ASSOCIATION AUSTRALASIENNE POUR LES DROITS DE PRÉSENTATION ET D'EXÉCUTION (APRA). En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'APRA, à Sydney, où il s'est entretenu avec des représentants de l'association d'éventuelles activités de coopération pour le développement pour les pays du Pacifique Sud dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

941. ÉCOLE D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES (UNIVERSITÉ DE LIÈGE, BELGIQUE). En février, 35 étudiants de cette école se sont rendus au siège de l'OMPI où un fonctionnaire de l'Organisation leur a présenté un exposé sur les activités de l'OMPI.

942. CENTRE D'ÉTUDES INTERNATIONALES DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (CEIPI). En mai, le directeur général a participé, à Paris, à une réunion du conseil d'administration du CEIPI.

943. SOCIÉTÉ DE PERCEPTION ET DE DISTRIBUTION DES DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE (SPEDIDAM). En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à la SPEDIDAM, à Paris, où ils ont examiné la question de la coopération future entre les deux organisations dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins au profit des pays en développement.

944. UNIVERSITÉ DE COLUMBIA. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur "Le droit d'auteur à l'ère du numérique : les nouveaux traités de l'OMPI, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes", lors d'une réunion organisée par l'Université de Columbia à New York, à laquelle ont participé quelque 200 professeurs, étudiants, avocats, représentants de sociétés d'auteurs et d'industries liées au droit d'auteur.

945. COPYRIGHT AGENCY LIMITED (CAL). En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la CAL, à Sydney, où il s'est entretenu avec des dirigeants de la CAL des activités de coopération pour le développement pour les pays du Pacifique Sud dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, au profit des pays en développement.

946. ASSOCIATION IRLANDAISE DE DROIT D'AUTEUR. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire sur le droit d'auteur et les droits voisins au XXI<sup>e</sup> siècle, organisé par cette association et tenu à Dublin.

947. UNIVERSITÉ DANUBE DE KREMS (AUTRICHE). En mai, 14 étudiants venant d'Autriche, de Belgique, de Croatie et de Slovénie et suivant le programme d'études européennes de troisième cycle de cette université se sont rendus au siège de l'OMPI, où des exposés leur ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'Organisation et la propriété intellectuelle en général.

948. FÉDÉRATION BELGE DES EMPLOYEURS. En mai, le secrétaire général de cette fédération et cinq directeurs des principales organisations belges d'employeurs affiliées se sont rendus au siège de l'OMPI, où des exposés leur ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'Organisation, notamment celles qui présentent un intérêt direct pour les entreprises.

949. UNION EUROPÉENNE DE RADIODIFFUSION (UER). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à une réunion du conseil d'administration de l'UER.

950. CONSEIL EUROPÉEN DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE (CEFIC). En mai, le directeur général a prononcé une allocution lors de l'ouverture d'une conférence organisée par la CEFIC, au siège de l'OMPI, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du conseil sur le thème "Les brevets : La clef de l'innovation". Plusieurs autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé à cette conférence, l'un d'entre eux comme intervenant.

951. ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DU DROIT DES MARQUES (ECTA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion annuelle de l'ECTA, qui s'est tenue à Stockholm.

952. UNIVERSITÉ DE FORDHAM. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé en qualité de conférenciers à la conférence annuelle tenue à New York sur le droit de la propriété intellectuelle au niveau international et la politique en la matière, organisée par la faculté de droit de cette université.

953. ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION (AFNOR). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à un séminaire sur l'identification des œuvres dans les réseaux numériques, organisé par l'AFNOR en collaboration avec le Ministère français de la culture et le Conseil de l'Europe.

954. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES AUTEURS ET ÉDITEURS D'ESPAGNE (SGAE). En janvier, un représentant de la SGAE s'est rendu au siège de l'OMPI où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet du Forum international de l'OMPI sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins face aux défis de la technique numérique, qui doit se tenir à Séville (Espagne) en mai 1997.

955. ASSOCIATION ALLEMANDE POUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LE DROIT D'AUTEUR (DVGR). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Berlin, à la réunion annuelle de la DVGR.

956. UNIVERSITÉ HARVARD. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion sur le thème “Internet Publishing and Beyond : The Economics of Digital Information and Intellectual Property”, organisée par cette université à Cambridge dans le Massachusetts (États-Unis d'Amérique).

957. AUTORITÉ INDÉPENDANTE SUD-AFRICAINE DE RADIODIFFUSION. En mars, trois représentants de cette autorité ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes et des travaux de l'Organisation relatifs aux droits des organismes de radiodiffusion.

958. INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES (IUHEI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur l'OMPI et la propriété intellectuelle en général devant 20 diplomates venant du Bhoutan, du Cambodge, de la Colombie, de l'Équateur, de l'Éthiopie, de la Jamaïque, du Kenya, du Laos, du Malawi, de la Mongolie, de la Namibie, de l'Ouganda, du Pérou, de la République-Unie de Tanzanie et du Soudan, qui suivaient le programme d'études diplomatiques de l'institut.

959. INSTITUTE FOR INTERNATIONAL RESEARCH (IIR) LTD. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la conférence sur le thème “Telecoms @ the Internet III” qui était organisée par cet institut à Londres.

960. INSTITUT DES AGENTS DE MARQUES (ITMA). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités actuelles et futures de l'OMPI dans le domaine des marques, axé en particulier sur le Protocole de Madrid et le Traité sur le droit des marques, lors de la conférence internationale annuelle de l'ITMA qui s'est tenue à Londres. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a présenté certains disques compacts ROM de l'OMPI lors d'une exposition qui a réuni des fournisseurs de services informatiques et d'information en matière de marques, organisée dans le cadre de la même conférence.

961. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (AIPPI). En janvier, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, au siège de l'Organisation à Genève, avec le secrétaire général de l'AIPPI et trois autres fonctionnaires de l'association au sujet de la coopération future entre l'OMPI et l'association et, notamment, des célébrations du centenaire de l'AIPPI qui auront lieu à Vienne et à Budapest en avril 1997. En avril, le directeur général accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Comité exécutif de l'AIPPI à Vienne. Il a prononcé deux allocutions à l'occasion du centenaire de cette association célébré respectivement à Vienne et à Budapest. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé à cette célébration en Autriche. En avril également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion et à une cérémonie organisées par le groupe belge de l'AIPPI pour célébrer, à Bruxelles, le centième anniversaire de l'AIPPI.

962. CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE (CCI). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI, qui s'est tenue à Shanghai (Chine) à l'occasion du congrès triennal de la CCI, ainsi qu'à un atelier sur la propriété intellectuelle organisé dans le cadre de ce congrès.

963. CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET COMPOSITEURS (CISAC). En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à la CISAC, à Paris, où ils ont examiné la question de la coopération future entre les deux organisations dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, au profit des pays en développement. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion annuelle de la Commission juridique et de législation de la CISAC, qui s'est tenue à Séville (Espagne).

964. SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LE DROIT D'AUTEUR (INTERGU). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au treizième congrès de l'INTERGU sur la protection de la culture et la propriété intellectuelle dans la société de l'information, qui s'est tenu à Vienne.

965. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (FICPI). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Comité exécutif de la FICPI, qui s'est tenue à Hong Kong.

966. ASSOCIATION DU DROIT INTERNATIONAL (ILA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'une réunion de la Commission du droit commercial international de l'ILA, qui s'est tenue à Genève.

967. ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE (ALAI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion du Comité exécutif de l'ALAI. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et sur le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes au cours d'une réunion organisée par l'ALAI tenue à Montréal. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du bureau de l'ALAI, qui s'est tenue à Paris.

968. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LES MARQUES (INTA). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion annuelle de l'INTA, qui s'est tenue à San Antonio (États-Unis d'Amérique). Lors de la cérémonie d'ouverture, un représentant de l'INTA a fait un exposé au sujet du directeur général de l'OMPI et a rendu hommage à son action, notamment dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine des marques.

969. INTERNET SOCIETY (ISOC). En janvier, le président de l'ISOC s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel, notamment celles relatives aux noms de domaine et à la protection des droits existant sur les œuvres protégées par le droit d'auteur et sur les marques, lorsqu'elles sont utilisées sur Internet. En janvier également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion de la Commission spéciale internationale de l'ISOC qui s'est réunie pour examiner le rapport final contenant des recommandations relatives à l'administration et à la gestion des noms de domaine de premier niveau. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Washington et à New York à une série de réunions avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de l'industrie en vue de fournir des explications sur le projet de système des noms de domaine de l'Internet dans le cadre de la proposition de mémorandum d'accord sur les domaines génériques de premier niveau, qui donnerait effet au rapport final de la Commission spéciale internationale de l'ISOC. En avril également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont donné une conférence sur la solution des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet au cours d'une réunion d'information de l'ISOC, qui s'est tenue à Genève au siège de l'OMPI. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la conférence annuelle de cette société, "iNET '97", qui s'est tenue à Kuala Lumpur. Ils ont présenté des exposés consacrés

l'un au mémorandum d'accord sur les domaines génériques de premier niveau et aux procédures des commissions des contestations administratives que le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI devrait administrer, et l'autre aux résultats de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui s'est tenue en décembre 1996.

970. MARQUES. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé expliquant le système de noms de domaine prévu dans le mémorandum d'accord susmentionné, lors d'une réunion sur le thème "Protéger votre domaine" qui était organisée à Amsterdam par MARQUES, une organisation représentant les intérêts des propriétaires de marques européens.

971. INSTITUT MAX PLANCK DE DROIT ÉTRANGER ET INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE BREVETS, DE DROIT D'AUTEUR ET DE CONCURRENCE (MPI). En avril, le directeur général a participé à la réunion annuelle du conseil d'administration de l'institut qui s'est tenue à Munich.

972. MEDIA AND ENTERTAINMENT INTERNATIONAL (MEI). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les incidences de la numérisation sur les droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la radiodiffusion à la conférence des syndicats internationaux de radiodiffusion qui était organisée par MEI à Genève.

973. COMPAGNIE NATIONALE DES CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (CNCPI). En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole, à Paris, lors d'une réunion de conseils en marques organisée par le CNCPI dans le cadre de l'examen de questions visant l'application et l'utilisation, par différents offices de propriété industrielle, de la classification de Nice. La réunion a été suivie par des fonctionnaires de l'Institut national français de la propriété industrielle et par plus d'une vingtaine de conseils en marques français.

974. NEUVIÈME COLLOQUE NORDIQUE. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les faits nouveaux intervenus au niveau international sous les auspices de l'OMPI à l'occasion de ce colloque, qui s'est tenu à Trondheim (Norvège).

975. GROUPE DE DOCUMENTATION SUR LES BREVETS (PDG). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du groupe de travail du PDG sur l'incidence des lois relatives aux brevets sur la documentation, qui s'est tenue à Bruxelles.

976. SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES (SACD). En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à la SACD, à Paris, où ils ont examiné la question de la coopération future entre les deux organisations dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, au profit des pays en développement.

977. ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE LOGICIELS (SPA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et sur le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, lors du séminaire consacré à des questions politiques et juridiques qui s'est tenu à l'occasion de la conférence annuelle de la SPA à Cannes (France).

978. UNION DES FABRICANTS POUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET ARTISTIQUE (UNIFAB). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a

participé, en tant que conférencier, à un forum européen sur la propriété intellectuelle, organisé par l'UNIFAB, qui s'est tenu à Paris.

979. UNIVERSITÉ DE GENÈVE. En mai, 40 étudiants en droit de cette université se sont rendus au siège de l'OMPI, où des exposés leur ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'Organisation.

980. UNIVERSITÉ DE LEYDE (PAYS-BAS). En février, un groupe de 20 étudiants en droit du troisième cycle se sont rendus au siège de l'OMPI où un fonctionnaire de l'Organisation leur a donné des informations sur l'OMPI et ses activités.

981. UNIVERSITÉ DE LJUBLJANA. En avril, 50 étudiants de cette université se sont rendus à l'OMPI où ils ont suivi une séance d'information donnée par des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'Organisation et la propriété intellectuelle en général.

982. UNIVERSITÉ DE VALENCE (ESPAGNE). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le thème "La réponse de la communauté internationale au problème de la protection des droits de propriété intellectuelle dans la société de l'information : conséquences particulières pour les nouvelles formes de communication", lors du séminaire sur la communication au XXI<sup>e</sup> siècle et la propriété intellectuelle, qui était organisé par cette université à Valence.

#### *Visites du directeur général*

983. Au cours du premier semestre 1997, le directeur général s'est rendu en mission ou a pris part à des réunions en ALLEMAGNE, en ARGENTINE, en AUTRICHE, en FRANCE, en HONGRIE, en INDONÉSIE, en LETTONIE, à SINGAPOUR et en CHINE, dans la Région administrative spéciale de Hong Kong.

#### *Missions du personnel de l'OMPI*

984. Au cours du premier semestre 1997, des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les 102 pays ci-après dans le cadre de missions consultatives ou pour participer à des réunions : ALLEMAGNE, ANDORRE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHAMAS, BAHREÏN, BANGLADESH, BARBADE, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, DANEMARK, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GABON, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE ÉQUATORIALE, HAÏTI, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MAROC, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NAMIBIE, NÉPAL, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, OMAN, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL,

SINGAPOUR, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TOGO, TONGA, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, YOUGOSLAVIE et ZIMBABWE.

*Publications*

985. Au cours du premier semestre 1997, l'OMPI a continué à publier, vendre ou distribuer gratuitement : i) des périodiques; ii) des publications sur papier (y compris des réimpressions ou des mises à jour de publications existantes en différentes langues); et iii) des publications sur support électronique (disques compacts ROM). Sans compter les périodiques et les disques compacts ROM, plus de 138 titres en anglais ont été mis en vente ou distribués par la Section de la vente et de la distribution des publications durant la période examinée. La section s'est occupée de plus de 10 300 envois postaux. Les publications sur papier comprennent toujours la brochure *OMPI-Information générales* (voir ci-dessous) et d'autres brochures d'information, le texte des conventions, traités et accords, les classifications internationales (y compris la septième édition de la *Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques* publiée dans plusieurs langues), les guides et les manuels, les comptes rendus de cours, de séminaires et de certains colloques, en particulier ceux présentant un intérêt pour les pays en développement et les pays en transition vers une économie de marché, des répertoires (y compris les répertoires bilingues français/anglais de l'OMPI intitulés *Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle/Directory of National and Regional Industrial Property Offices* et *Répertoire d'adresses d'administrations nationales du droit d'auteur/Directory of National Copyright Administrations*, respectivement) et des statistiques. La plupart des publications susmentionnées sont disponibles dans l'une ou plusieurs des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, italien, portugais et russe. Au cours du premier semestre 1997, 13 nouveaux titres ont été publiés. On trouvera à l'annexe C une liste des publications de l'OMPI parues pendant cette période.

986. Au cours de cette période, l'OMPI a aussi publié une version mise à jour (1997) de son Catalogue des publications, en anglais et en français.

987. Les publications (périodiques et disques compacts ROM) relatives au PCT et aux systèmes de Madrid et de La Haye sont mentionnées dans le chapitre V du présent document. Les publications portant spécifiquement sur l'information et la documentation en matière de brevets et sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI sont mentionnées dans les chapitres IV et VI, respectivement. Les faits nouveaux concernant les revues mensuelles, la collection de lois et de traités ainsi que la brochure d'informations générales, le texte des traités et les autres publications spéciales publiées par l'OMPI sont indiqués ci-après.

988. *Revues mensuelles.* Au cours du premier semestre 1997, la revue mensuelle officielle de l'OMPI, *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur et Industrial Property and Copyright*, a été publiée régulièrement en français et en anglais tout comme l'édition bimestrielle en espagnol de la même revue, intitulée *Propiedad Industrial y Derecho de Autor*. Ces revues ont été publiées pour la première fois grâce aux techniques d'édition électronique.

989. Ces revues mensuelles ont été envoyées aux États parties aux traités administrés par l'OMPI à titre officiel. Elles ont été également envoyées aux organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales intéressées et vendues par abonnement aux particuliers. Elles contiennent toujours les annonces d'agents et de conseils dans le domaine de la propriété intellectuelle provenant du monde entier, ainsi que, sous forme d'encarts, le texte de nouvelles lois de propriété intellectuelle et de lois modificatives, notamment celles communiquées par l'OMC conformément à l'Accord OMPI-OMC. Le texte des lois, nouvelles et modificatives, a continué à être publié en français et en anglais ou, lorsque le texte original n'était dans aucune de ces deux langues, dans une traduction en français ou en anglais mise au point par l'OMPI. Au cours de la période examinée, plus de 52 textes nouveaux ou modifiés ont été publiés en français et en anglais, ce qui équivaut respectivement à 881 et 753 pages imprimées.

990. *Collections de lois et de traités.* Les encarts susmentionnés ont continué à être ajoutés aux quatre collections de lois et de traités de l'OMPI intitulées *Lois et traités de propriété industrielle/Industrial Property Laws and Treaties* et *Lois et traités de droit d'auteur et de droits voisins/Copyright and Neighboring Rights Laws and Treaties*, respectivement. Au total, les quatre collections représentaient, fin juin 1997, 27 classeurs à feuillets mobiles.

991. Par ailleurs, les encarts en question ont été régulièrement téléchargés sur le disque compact ROM de l'OMPI *IPLEX*.

992. *Brochure OMPI-Informations générales.* Au cours de la période examinée, l'édition 1997 de la brochure d'information générale intitulée *Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : informations générales* a été publiée en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français, en japonais, en portugais et en russe.

993. *Textes des traités.* Au cours du premier semestre 1997, l'OMPI a publié une brochure contenant le texte du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (1996), assorti des déclarations communes de la Conférence diplomatique qui a adopté le traité et des dispositions de la Convention de Berne (1971) auxquelles il est fait référence, ainsi qu'une brochure contenant le texte du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (1996), assorti des déclarations communes de la Conférence diplomatique qui a adopté le traité et des dispositions de la Convention de Berne (1971) et de la Convention de Rome (1961) auxquelles il est fait référence.

994. *Autres publications.* En février, l'OMPI a publié une brochure contenant une nouvelle série de directives, intitulée *Services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement*, en français, en anglais et en espagnol. Une version en arabe est parue en avril. En avril aussi, l'OMPI a publié le compte rendu du séminaire régional OMPI-OEB sur le régime des licences, qui s'est tenu à Achgabat en 1996.

995. *Internet.* Le texte de la brochure d'information générale et du catalogue des publications susmentionnés a été mis à disposition sur le site Web de l'OMPI tout comme, notamment, le texte des traités administrés par l'OMPI et l'état des ratifications de ces traités.

*Information*

996. Au cours du premier semestre 1997, l'OMPI a continué de fournir toute une gamme de services d'information aux membres intéressés du public et aux médias.

997. Ces informations ont été communiquées par téléphone (100 demandes de renseignements en moyenne ont été traitées chaque mois par téléphone), dans le cadre de réunions d'information individuelles et par correspondance (plus de 750 envois ont été effectués au cours de la période examinée). La rapide évolution du courrier électronique a été dûment mise à profit.

998. Au cours de la période examinée, des fonctionnaires de l'OMPI ont fait 18 exposés, suivis par 410 participants au total, sur l'Organisation et ses activités, en général ou en relation avec un sujet particulier, à l'occasion de visites de groupes organisées au siège de l'OMPI et auprès d'autres organisations internationales à Genève –notamment des groupes de diplomates et d'autres fonctionnaires nationaux, d'étudiants et de représentants du secteur industriel de divers pays. De la documentation sur l'OMPI, générale ou spécialisée, a été également fournie aux particuliers et aux organisations et institutions intéressées, soit sur demande, soit au cours de réunions ou de manifestations d'information auxquelles assistaient des fonctionnaires de l'OMPI.

999. Les contacts de l'OMPI avec les médias se sont intensifiés grâce à la participation régulière d'un fonctionnaire de l'OMPI aux conférences de presse organisées toutes les deux semaines par le Service de l'information de l'ONU à Genève, qui rassemblent à l'Office des Nations Unies à Genève des représentants d'organisations intergouvernementales responsables de l'information et quelque 200 journalistes accrédités. L'OMPI a également établi une coopération régulière avec l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU, à Genève, et a organisé en février, à la demande de cette association, une visite d'une demi-journée à son siège à l'intention d'une trentaine de journalistes. Des entretiens individuels ont également été accordés aux journalistes qui en avaient fait la demande sur un certain nombre de sujets.

1000. *Internet.* Les médias ont pu bénéficier d'un accès plus large et plus rapide à des informations sur l'OMPI grâce au site Web de l'OMPI, sur lequel on continue de trouver des communiqués de presse et d'autres renseignements sur les réunions et activités de l'Organisation.



## DEUXIÈME PARTIE : RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR 1996

1001. Le tableau qui suit donne les montants des recettes et des dépenses à la date du 31 décembre 1996, pour le budget approuvé de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI. Il y a lieu de noter que ces montants sont provisoires puisqu'ils n'ont pas encore été vérifiés.

<b>Recettes</b>	<b>Francs suisses</b>
Contributions (selon le budget)	21 737 981,00
Taxes	152 404 402,05
Location de locaux OMPI	569 952,95
Publications	4 746 400,03
Recettes diverses	<u>8 428 883,71</u>
<b>Total des recettes :</b>	<b><u>187 887 619,74</u></b>
<b>Dépenses</b>	
Dépenses de personnel	82 498 637,30
Missions	2 674 772,80
Voyages de tiers	4 324 686,17
Conférences	2 147 383,26
Consultants	2 364 426,15
Impressions	5 036 436,75
Autres services contractuels	6 613 004,62
Location de locaux	3 085 600,30
Entretien des locaux	2 955 414,95
Location et entretien du matériel et du mobilier	3 084 529,20
Communications et autres dépenses générales de fonctionnement	5 811 488,47
Fournitures	2 108 618,79
Acquisition de mobilier et de matériel	2 890 073,40
Amélioration des locaux	1 050 359,35
Amortissement des emprunts (FIPOI)	1 358 200,00
Bourses	1 382 351,61
Autres dépenses	<u>500 292,35</u>
<b>Total des dépenses :</b>	<b><u>129 886 275,47</u></b>



**TROISIÈME PARTIE : SITUATION DU PAIEMENT  
DES CONTRIBUTIONS AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1997**

*Arriérés de contributions annuelles  
(sauf les arriérés des pays les moins avancés,  
placés sur le compte spécial (gelé),  
relatifs aux années antérieures à 1990)*

1002. Le tableau ci-après indique le montant des arriérés de contributions à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1997 dans le cadre du système de contribution unique qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, et dans le cadre des systèmes de contribution qui étaient auparavant applicables, en ce qui concerne les six unions financées par des contributions (Paris, Berne, IPC, Nice, Locarno, Vienne) et l'OMPI (dans le cas des États membres de l'Organisation qui ne sont membres d'aucune union), sauf le montant des arriérés de contributions des pays les moins avancés (PMA) relatif aux années antérieures à 1990, placé sur un compte spécial (gelé), qui est indiqué non pas dans ce tableau mais, plus loin, dans celui qui figure au paragraphe 1006. (Les États sont indiqués dans l'ordre alphabétique de leurs noms anglais.)

État	Unique/ Union/ OMPI	Aucun arriéré; Année(s) d'arriérés	Montant des arriérés (francs suisses)	Pourcentage du total des arriérés
		(un paiement partiel est signalé par un astérisque)		
ALBANIE	Unique	95*+96+97	37 058	0,26
ALGÉRIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ANDORRE	Unique	97	14 080	0,10
ANGOLA	Unique OMPI	94+95+96+97 93	8 828 <u>2 225</u>	
			Total	11 053
ARGENTINE	Unique	94*+95+96+97	448 216	3,14
ARMÉNIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
AUSTRALIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
AUTRICHE		PAS D'ARRIÉRÉS		
AZERBAÏDJAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
BAHAMAS		PAS D'ARRIÉRÉS		
BAHREÏN		PAS D'ARRIÉRÉS		
BANGLADESH	Unique	97	1 760	0,01
BARBADE		PAS D'ARRIÉRÉS		

État	Unique/ Union/ OMPI	Aucun arriéré; Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)	Montant des arriérés (francs suisses)	Pourcentage du total des arriérés
BÉLARUS		PAS D'ARRIÉRÉS		
BELGIQUE		PAS D'ARRIÉRÉS		
BÉNIN		PAS D'ARRIÉRÉS		
BHOUTAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
BOLIVIE	Unique	94+95+96+97	14 109	0,10
BOSNIE-HERZÉGOVINE		PAS D'ARRIÉRÉS		
BRÉSIL	Unique	95*+96+97	337 006	2,36
BRUNÉI DARUSSALAM		PAS D'ARRIÉRÉS		
BULGARIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
BURKINA FASO		PAS D'ARRIÉRÉS		
BURUNDI	Unique Paris	94+95+96+97 90+91+92+93	7 055 <u>13 276</u> 20 331	0,14
CAMBODGE	Unique	97	1 760	0,01
CAMEROUN	Unique Paris Berne	94+95+96+97 89*+90+91+92+93 89*+90+91+92+93	14 109 68 645 <u>106 456</u> 189 210	1,33
CANADA		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉP. CENTRAFRICAINE	Unique Paris Berne	94+95+96+97 90+91+92+93 90+91+92+93	7 055 13 276 <u>7 460</u> 27 791	0,19
TCHAD	Unique Paris Berne	94+95+96+97 90+91+92+93 90+91+92+93	7 055 13 276 <u>7 460</u> 27 791	0,19
CHILI		PAS D'ARRIÉRÉS		
CHINE	Unique	97	422 405	2,96
COLOMBIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
CONGO	Unique Paris	94+95+96+97 84*+85+86+87+88+ 89+90+91+92+93	14 109 195 840	

État	Unique/ Union/ OMPI	Aucun arriéré; Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)	Montant des arriérés (francs suisses)	Pourcentage du total des arriérés
État	Berne	86*+87+88+89+90+ 91+92+93	<u>87 409</u> Total 297 358	2,08
COSTA RICA	Unique	94+95+96+97	14 109	
	Berne	89*+90+91+92+93	<u>45 239</u> Total 59 348	0,42
CÔTE D'IVOIRE	Unique	94+95+96+97	17 655	
	Paris	89*+90+91+92+93	92,266	
	Berne	88*+89+90+91+92+ 93	<u>154 097</u> Total 264 018	1,85
CROATIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
CUBA	Unique	96+97	14 079	0,10
CHYPRE		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉP. POP. DÉM. DE CORÉE		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Unique	94+95+96+97	7 055	
	Paris	90+91+92+93	159 959	
	Berne	90+91+92+93	<u>90 326</u> Total 257 340	1,80
DANEMARK		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Unique	94+95+96+97	17 655	
	Paris	63+64+65+66+67+ 68+69+70+71+72+ 73+74+75+76+77+ 78+79+ 80+81+82+ 83+84+86+87+88+ 89+90+91+ 92+93	<u>969 910</u> Total 987 565	6,91
ÉQUATEUR	Unique	95*+96+97	15 539	0,11
ÉGYPTE		PAS D'ARRIÉRÉS		
EL SALVADOR	Unique	94+95+96+97	14 109	
	OMPI	82*+83+84+85+86+ 87+88+89+90+91+ 92+93	<u>83 183</u> Total 97 292	0,68
ESTONIE		PAS D'ARRIÉRÉS		

État	Unique/ Union/ OMPI	Aucun arriéré; Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)	Montant des arriérés (francs suisses)	Pourcentage du total des arriérés
FIDJI	Unique	97	3 520	0,02
FINLANDE		PAS D'ARRIÉRÉS		
FRANCE	Unique	97*	370 131	2,59
GABON	Unique Paris	94+95+96+97 82*+83+84+85+86+ 87+88+89+90+91+ 92+93	17 655	
	Berne	82+83+84+85+86+ 87+88+89+90+91+ 92+93	231 813	
			Total <u>141 822</u> 391 290	2,74
GAMBIE	Unique Paris	94+95+96+97 93*	7 055 <u>466</u>	
			Total                    7 521	0,05
GÉORGIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ALLEMAGNE	Unique	97*	206 516	1,45
GHANA	Unique Paris	94+95+96+97 78*+79+80+81+82+ 83+84+85+86+87+ 88+ 89+90+91+92+ 93	14 109	
	Berne	93	272 443 <u>3 823</u>	
			Total                    290 375	2,03
GRÈCE	Unique	97*	41 341	0,29
GUATEMALA	Unique OMPI	94+95+96+97 88*+89+90+91+92+ 93	28 219 <u>38 618</u>	
			Total                    66 837	0,47
GUINÉE	Unique Paris	94+95+96+97 90+91+92+93	7 055 13 276	
	Berne	90+91+92+93	<u>7 460</u>	
			Total                    27 791	0,19
GUINÉE-BISSAU	Unique Paris	94+95+96+97 90+91+92+93	7 055 13 276	
	Berne	92+93	<u>3 858</u>	
			Total                    24 189	0,17
GUYANA	Unique	96*+97	3 686	0,03
HAÏTI	Unique	94+95+96+97	7 055	

<b>État</b>	<b>Unique/ Union/ OMPI</b>	<b>Aucun arriéré; Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)</b>	<b>Montant des arriérés (francs suisses)</b>	<b>Pourcentage du total des arriérés</b>
	Paris	90+91+92+93	Total	<u>13 276</u> 20 331      0,14
SAINT-SIÈGE		PAS D'ARRIÉRÉS		
HONDURAS	Unique	96*+97		6 099      0,04
HONGRIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ISLANDE		PAS D'ARRIÉRÉS		
INDE	Unique	97		112 641      0,79
INDONÉSIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
IRAN (RÉP. ISLAMIQUE D')	Unique	96*+97		104 492      0,73
IRAQ	Unique	94+95+96+97		56 441
	Paris	84+85+86+87+88+ 89+90+91+92+93	Total	<u>410 582</u> 467 023      3,27
IRLANDE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ISRAËL	IPC	90*+91+92+93		117 940
	Nice	90+91+92+93	Total	<u>25 994</u> 143 934      1,01
ITALIE	Unique	97*		609 276      4,26
JAMAÏQUE		PAS D'ARRIÉRÉS		
JAPON	Unique	97*		374 532      2,62
JORDANIE	Unique	97		3 520      0,02
KAZAKSTAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
KENYA	Unique	94+95+96+97		14 109
	Paris	88*+89+90+91+ 92+93	Total	<u>277 712</u> 291 821      2,04
KIRGHIZISTAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
LAOS		PAS D'ARRIÉRÉS		
LETONIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
LIBAN	Unique	94+95+96+97		14 109
	Paris	85+86+87+88+89+ 90+91+92+93		262 873

<b>État</b>	<b>Unique/ Union/ OMPI</b>	<b>Aucun arriéré; Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)</b>	<b>Montant des arriérés (francs suisses)</b>	<b>Pourcentage du total des arriérés</b>
État	Berne	85+86+87+88+89+ 90+91+92+93	294 361	4,20
	Nice	84*+85+86+87+88+ 89+90+91+92+93		
			Total <u>28 235</u> 599 578	
LESOTHO		PAS D'ARRIÉRÉS		
LIBÉRIA	Unique	94+95+96+97	7 055 <u>32 681</u> 39 736	0,28
	Berne	90+91+92+93		
			Total	
LIBYE	Unique	94+95+96+97	451 526 594 582 <u>391 079</u> 1 437 187	10,06
	Paris	85*+86+87+88+89+ 90+91+92+93		
	Berne	84*+85+86+87+88+ 89+90+91+92+93		
			Total	
LIECHTENSTEIN		PAS D'ARRIÉRÉS		
LITUANIE	Unique	97*	336	0,00
LUXEMBOURG		PAS D'ARRIÉRÉS		
MADAGASCAR	Unique	96*+97	2 913	0,02
MALAWI		PAS D'ARRIÉRÉS		
MALAISIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
MALI	Unique	94+95+96+97	7 055 13 276 <u>7 460</u> 27 791	0,19
	Paris	90+91+92+93		
	Berne	90+91+92+93		
MALTE		PAS D'ARRIÉRÉS		
MAURITANIE	Unique	94+95+96+97	7 055 13 276 <u>7 460</u> 27 791	0,19
	Paris	90+91+92+93		
	Berne	90+91+92+93		
MAURICE		PAS D'ARRIÉRÉS		
MEXIQUE		PAS D'ARRIÉRÉS		
MONACO		PAS D'ARRIÉRÉS		
MONGOLIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
MAROC		PAS D'ARRIÉRÉS		



État	Unique/ Union/ OMPI	Aucun arriéré; Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)	Montant des arriérés (francs suisses)	Pourcentage du total des arriérés
FÉDÉRATION DE RUSSIE	Unique	96*+97	1 057 179	7,40
RWANDA	Unique	94+95+96+97	7 055	
	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Berne	90+91+92+93	<u>7 460</u>	
			Total 27 791	0,19
SAINT-KITTS-ET-NÉVIS		PAS D'ARRIÉRÉS		
SAINTE-LUCIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADES	Unique	96+97	7 039	0,05
SAINT-MARIN		PAS D'ARRIÉRÉS		
ARABIE SAOUDITE		PAS D'ARRIÉRÉS		
SÉNÉGAL	Unique	94+95+96+97	14 109	
	Paris	89*+90+91+92+93	75 898	
	Berne	89+90+91+92+93	<u>135 635</u>	
			Total 225 642	1,58
SIERRA LEONE	Unique	94+95+96+97	7 055	0,05
SINGAPOUR		PAS D'ARRIÉRÉS		
SLOVAQUIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
SLOVÉNIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
SOMALIE	Unique	94+95+96+97	7 055	
	OMPI	90+91+92+93	<u>4 452</u>	
			Total 11 507	0,08
AFRIQUE DU SUD		PAS D'ARRIÉRÉS		
ESPAGNE		PAS D'ARRIÉRÉS		
SRI LANKA		PAS D'ARRIÉRÉS		
SOUDAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
SURINAME	Unique	94+95+96+97	14 109	
	Paris	88+89+90+91+		
		92+93	111 201	
	Berne	87*+88+89+90+91+		
		92+93	71 602	
	IPC	87+88+89+90+91+		
		92+93	63 327	
	Nice	87+88+89+90+91+		

<b>État</b>	<b>Unique/ Union/ OMPI</b>	<b>Aucun arriéré; Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)</b>	<b>Montant des arriérés (francs suisses)</b>	<b>Pourcentage du total des arriérés</b>
		92+93	Total <u>11 720</u> 271 959	1,90
SWAZILAND	Unique	97	3 520	0,02
SUÈDE		PAS D'ARRIÉRÉS		
SUISSE		PAS D'ARRIÉRÉS		
SYRIE	Unique Paris	94+95+96+97 90*+91+92+93	Total      28 219 <u>154 652</u> 182 871	1,28
TADJIKISTAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
THAÏLANDE		PAS D'ARRIÉRÉS		
EX-RÉP. YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE		PAS D'ARRIÉRÉS		
TOGO	Unique Paris Berne	94+95+96+97 92+93 92+93	Total      7 055 6 899 <u>3 858</u> 17 812	0,13
TRINITÉ-ET-TOBAGO		PAS D'ARRIÉRÉS		
TUNISIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
TURQUIE	Unique	97*	40 231	0,28
TURKMÉNISTAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
OUGANDA	Unique Paris	94+95+96+97 90+91+92+93	Total      7 055 <u>13 276</u> 20 331	0,14
UKRAINE	Unique	97	14 080	0,10
ÉMIRATS ARABES UNIS	Unique	97	14 080	0,10
ROYAUME-UNI		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉP.-UNIE DE TANZANIE	Unique	97	1 760	0,01
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Unique	96*+97	1 646 270	11,52
URUGUAY	Unique	96+97	14 079	0,10
OUZBÉKISTAN		PAS D'ARRIÉRÉS		

État	Unique/ Union/ OMPI	Aucun arriéré; Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)	Montant des arriérés (francs suisses)	Pourcentage du total des arriérés	
VENEZUELA		PAS D'ARRIÉRÉS			
VIET NAM		PAS D'ARRIÉRÉS			
YÉMEN	Unique	95*+96+97	5 257	0,04	
YOUGOSLAVIE	Unique	94+95+96+97	451 526		
	Paris	93*	79 996		
	Berne	91+92+93	135 984		
	Nice	93	6 447		
	Locarno	93	<u>2 247</u>		
		Total	676 200	4,73	
ZAMBIE		PAS D'ARRIÉRÉS			
ZIMBABWE		PAS D'ARRIÉRÉS			
TOTAL DES ARRIÉRÉS					
	Unique	7 705 037			
	Paris	4 348 929			
	Berne	1 758 096			
	IPC	181 267			
	Nice	72 396			
	Locarno	2 247			
	OMPI	<u>221 942</u>			
	Total	14 289 914			100,00

*Observations*

1003. Le montant total des arriérés de contributions était, au 1<sup>er</sup> juillet 1997, d'environ 14,3 millions de francs, dont 7,7 millions au titre du système de contribution unique, et 6,6 millions au titre des contributions antérieures à 1994 pour les unions financées par des contributions et l'OMPI. Le total des arriérés représente 66% du montant des contributions à verser pour 1997, soit 21,7 millions de francs.

1004. Tout montant reçu par le Bureau international entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 22 septembre 1997 sera signalé aux organes directeurs lorsqu'ils examineront le présent document.

1005. La liste des États qui perdront leur droit de vote dans un ou plusieurs organes directeurs à compter du 22 septembre 1997 sera communiquée sur demande.

*Montant des arriérés de contributions annuelles  
des pays les moins avancés relatif aux années antérieures à 1990  
placé sur un compte spécial (gelé)*

1006. Il est rappelé que, conformément à la décision prise par la Conférence de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris, de Berne et de Nice à leurs sessions ordinaires de 1991, le montant des arriérés de contributions de tout pays de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) relatif aux années antérieures à 1990 a été placé sur un compte spécial dont le montant est gelé à compter du 31 décembre 1989 (voir le document AB/XXII/20 et le paragraphe 127 du document AB/XXII/22). Le montant de ces arriérés de contributions à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1997, en ce qui concerne les unions de Paris, de Berne et de Nice et l'OMPI, est indiqué dans le tableau suivant. (Les États sont indiqués dans l'ordre alphabétique de leurs noms anglais.)

État	Union/ OMPI	Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)	Montant des arriérés (francs suisses)	Pourcentage du total des arriérés
BURKINA FASO	Paris	74*+75+76+77+78+ 79+80+81+82+83+84+ 85+86+87+88+89	238 676	7,98
	Berne	77+78+79+80+81+82+ 83+84+85+86+87+88+89		
		Total	137 566	
BURUNDI	Paris	78+79+80+81+82+83+ 84+85+86+87+88+89	376 242	4,55

<b>État</b>	<b>Union/ OMPI</b>	<b>Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)</b>	<b>Montant des arriérés</b>	<b>Pourcentage du total des (francs suisses) arriérés</b>
RÉP. CENTRAFRICAINE	Paris	76*+77+78+79+80+ 81+82+83+84+85+86+ 87+88+89	273 509	8,24
	Berne	80*+81+82+83+84+ 85+86+87+88+89		
TCHAD	Paris	71+72+73+74+75+76+ 77+78+79+80+81+82+ 83+84+85+86+87+88+89	250 957	8,64
	Berne	72+73+74+75+76+77+ 78+79+80+81+82+83+ 84+85+86+87+88+89		
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Paris	81*+82+83+84+85+ 86+87+88+89	500 200	16,99
	Berne	81*+82+83+84+85+ 86+87+88+89		
GAMBIE	OMPI	83+84+85+86+87+88+89	55 250	1,17
GUINÉE	Paris	83+84+85+86+87+88+89	148 779	4,88
	Berne	83*+84+85+86+87+88+ 89		
GUINÉE-BISSAU	Paris	89	23 213	0,49
HAÏTI	Paris	79*+80+81+82+83+84+ 85+86+87+88+89	347 037	7,36
MADAGASCAR	Paris	89*	15 226	1,20
	Berne	89		
MALI	Paris	84+85+86+87+88+89	132 377	6,91
	Berne	73*+74+75+76+77+78+ 79+80+81+82+83+84+ 85+86+87+88+89		
MAURITANIE	Paris	77*+78+79+80+81+82+ 83+84+85+86+87+88+89+	219 120	7,84
	Berne	74+75+76+77+78+79+ 80+81+82+83+84+85+ 86+87+88+89		
	Total		193 547	
			325 924	
	Total		150 618	
			369 738	

<b>État</b>	<b>Union/ OMPI</b>	<b>Année(s) d'arriérés (un paiement partiel est signalé par un astérisque)</b>	<b>Montant des arriérés (francs suisses)</b>	<b>Pourcentage du total des arriérés</b>
NIGER	Paris	81+82+83+84+85+86+ 87+88+89	179 097	6,13
	Berne	80*+81+82+83+84+85+ 86+87+88+89		
			Total 289 166	
RWANDA	Paris	89	23 213	
	Berne	89	<u>13 816</u>	
			Total 37 029	0,79
SIERRA LEONE	OMPI	87*+88+89	20 445	0,43
SOMALIE	OMPI	83+84+85+86+87+88+89	55 250	1,17
TOGO	Paris	84+85+86+87+88+89	132 377	4,67
	Berne	83*+84+85+86+87+88+ 89		
			Total 220 162	
OUGANDA	Paris	73*+74+75+76+77+78+ 79+80+81+82+83+84+ 85+86+87+88+89	245 171	5,20
RÉP.-UNIE DE TANZANIE	Paris	81*+82+83+84+85+86+ 87+88+89	233 380	4,95
YÉMEN	OMPI	87*+88+89	19 142	0,41
TOTAL DES ARRIÉRÉS				
	Paris		3 177 070	
	Berne		1 388 404	
	OMPI		<u>150 087</u>	
		Total	4 715 561	

*Montant des arriérés aux fonds de roulement*

1007. Le tableau ci-après indique, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1997, le montant des arriérés des États aux fonds de roulement constitués, c'est-à-dire ceux de deux unions financées par des contributions (Paris, Berne) et celui d'une union financée par des taxes (PCT). Tout montant reçu par le Bureau international entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 22 septembre 1997 sera signalé aux organes directeurs lorsqu'ils examineront le présent document. (Les États sont indiqués dans l'ordre alphabétique de leurs noms anglais.)

<b>État</b>	<b>Union</b>	<b>Montant dû (francs suisses)</b>
BURUNDI	Paris	7 508
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Paris	943
TCHAD	Paris	6 377
	Berne	<u>1 980</u>
		Total
		8 357
CONGO	Paris	3 158
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Paris	14 057
	Berne	<u>1 727</u>
		Total
		15 784
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Paris	19 142
GUINÉE	Paris	7 508
	Berne	<u>2 915</u>
		Total
		10 423
IRAQ	Paris	12 362
LIBAN	Paris	3 763
LIBYE	Paris	5 650
MALI	Paris	2 849
MAURITANIE	Paris	5 813
	Berne	1 980
	PCT	<u>50</u>
		Total
		7 843
NIGER	Paris	4 121
	Berne	<u>104</u>
		Total
		4 225
OUGANDA	Paris	317
TOTAUX :		
	Paris	93 568
	Berne	8 706
	PCT	<u>50</u>
		Total
		102 324

## DÉCISIONS DEMANDÉES

*1008. Les organes directeurs sont invités, chacun pour ce qui le concerne, à examiner et à approuver les rapports présentés et les activités exposées dans le document AB/XXXI/4 et dans le présent document; à prendre note du rapport financier intermédiaire pour 1996 (voir le paragraphe 1001 du présent document); et à prendre note de la situation du paiement des contributions au 1<sup>er</sup> juillet 1997 (voir les paragraphes 1002 à 1007 du présent document).*

[Les annexes suivent]

## ANNEXE A

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT  
MENÉES PAR L'OMPI ENTRE LE 1<sup>er</sup> JANVIER ET LE 30 JUIN 1997 :  
PAYS ET ORGANISATIONS BÉNÉFICIAIRES ET PARTICIPANTS**

La présente annexe contient deux tableaux récapitulant les principales activités de coopération pour le développement que l'OMPI a menées au cours de la période considérée dans les domaines de la propriété industrielle ainsi que du droit d'auteur et des droits voisins.

Le tableau I donne, par région, la liste des pays en développement, des territoires et des organisations de ces pays qui ont bénéficié de ces activités au cours de la période considérée et indique, pour chacun, la ou les formes de coopération.

Le tableau II donne la liste des pays et des organisations internationales qui ont participé, au cours de cette période, aux activités de coopération pour le développement en fournissant des crédits, des locaux de réunion, des experts ou d'autres services d'appui.

TABLEAU I

**PAYS EN DÉVELOPPEMENT,  
TERRITOIRES ET ORGANISATIONS BÉNÉFICIAIRES  
(1<sup>er</sup> JANVIER - 30 JUIN 1997)**

<i>Pays, organisation</i>	<i>Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée</i>	<i>Réunions et cours internationaux</i>	<i>Projets nationaux de l'OMPI(*);  Autres projets nationaux/ régionaux/ interrégionaux (**)</i>	<i>Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions</i>	<i>Services de documentation et d'information en matière de propriété industrielle, matériel de bureau (informatique et autre)</i>
<b>AFRIQUE (SAUF PAYS ARABES)</b>					
Afrique du Sud		*		*	
Angola		*		*	
Bénin		*		*	
Botswana	*	*	**	*	
Burkina Faso		*	*	*	*

TABLEAU I (suite)

<i>Pays, organisation</i>	<i>Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée</i>	<i>Réunions et cours internationaux</i>	<i>Projets nationaux de l'OMPI(*);  Autres projets nationaux/ régionaux/ interrégionaux (**)</i>	<i>Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions</i>	<i>Services de documentation et d'information en matière de propriété industrielle, matériel de bureau (informatique et autre)</i>
Burundi Cameroun Cap-Vert Congo Côte d'Ivoire		*		*	*
Érythrée Éthiopie Gabon Gambie Ghana	*	*		*	*
Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Kenya Lesotho	*	*	*	*	*
Libéria Madagascar Malawi Mali Maurice	*	*	** * *	*	*
Mauritanie Mozambique Namibie Niger Nigéria	*	*	*	*	*
Ouganda République centrafricaine Sao Tomé-et- Principe Sénégal Seychelles	*	*	*	*	*

TABLEAU I (suite)

<i>Pays, organisation</i>	<i>Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée</i>	<i>Réunions et cours internationaux</i>	<i>Projets nationaux de l'OMPI(*);  Autres projets nationaux/ régionaux/ interrégionaux (**)</i>	<i>Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions</i>	<i>Services de documentation et d'information en matière de propriété industrielle, matériel de bureau (informatique et autre)</i>
Sierra Leone	*	*		*	*
Swaziland		*			
Tchad	*	*	*	*	*
Togo	*	*	*		*
Zambie		*			*
Zimbabwe		*			*
ARIPO		*			*
OAPI		*		*	
OUA		*		*	
SADC		*		*	
Total	12	38	14	31	25
<b>PAYS ARABES</b>					
Algérie		*	*	*	*
Arabie saoudite		*		*	
Bahreïn	*	*	*	*	*
Djibouti		*			
Égypte		*	*	*	*
Émirats arabes unis	*	*		*	
Jordanie	*	*	** **	*	*
Koweït		*		*	
Liban	*	*	** **	*	*
Libye	*	*	**	*	*
Maroc	*	*		*	*
Oman		*		*	
Qatar	*	*		*	*
Soudan	*	*	** **	*	*
Syrie	*	*	** **	*	*
Tunisie	*	*	*	*	*
Yémen	*	*	** **	*	*

TABLEAU I (suite)

<i>Pays, organisation</i>	<i>Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée</i>	<i>Réunions et cours internationaux</i>	<i>Projets nationaux de l'OMPI(*);  Autres projets nationaux/ régionaux/ interrégionaux (**)</i>	<i>Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions</i>	<i>Services de documentation et d'information en matière de propriété industrielle, matériel de bureau (informatique et autre)</i>
ISESCO Autorité palestinienne				*	*
Total	11	17	15	18	12
<b>ASIE ET PACIFIQUE</b>					
Bangladesh	*	*	*	*	*
Bhoutan	*	*	*	*	*
Brunéi Darussalam	*	*		*	*
Cambodge		*			
Chine	*	*		*	*
Fidji		*		*	
Îles Salomon		*		*	
Inde	*	*	** * *	*	*
Indonésie	*	*	** *	*	*
Iran (République islamique d')		*	**	*	*
Kiribati		*			
Laos	*	*	*		*
Malaisie		*	**	*	*
Micronésie (États fédérés de)		*			
Mongolie	*	*	*	*	*
Myanmar		*			
Népal	*	*	*	*	*
Pakistan		*	*	*	*
Papouasie- Nouvelle-Guinée		*			
Philippines	*	*		*	
Rép. de Corée		*		*	
Rép. pop. dém. de Corée		*	** *	*	*
Samoa		*		*	
Singapour		*		*	
Sri Lanka	*	*	*	*	*

TABLEAU I (suite)

<i>Pays, organisation</i>	<i>Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée</i>	<i>Réunions et cours internationaux</i>	<i>Projets nationaux de l'OMPI(*);  Autres projets nationaux/ régionaux/ interrégionaux (**)</i>	<i>Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions</i>	<i>Services de documentation et d'information en matière de propriété industrielle, matériel de bureau (informatique et autre)</i>
Thaïlande		*		*	*
Tonga		*			
Tuvalu		*			
Vanuatu		*			
Viet Nam	*	*	**	*	*
Hong Kong		*			
Macao		*			
Total	12	32	16	20	16
<b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>					
Antigua-et-Barbuda		*			*
Argentine	*	*		*	*
Bahamas		*		*	
Barbade		*		*	
Belize		*			
Bolivie	*	*	*		
Brésil		*	**	*	*
Chili	*	*		*	*
Colombie	*	*	**	*	*
Costa Rica	*	*	**	*	*
Cuba	*	*	*	*	*
Dominique		*			
El Salvador	*	*		*	*
Équateur	*	*		*	*
Grenade		*			
Guatemala		*	*	*	*
Guyana		*	*		*
Haïti		*	*	*	*
Honduras		*			*
Jamaïque		*	*	*	*

TABLEAU I (suite)

<i>Pays, organisation</i>	<i>Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée</i>	<i>Réunions et cours internationaux</i>	<i>Projets nationaux de l'OMPI(*);  Autres projets nationaux/ régionaux/ interrégionaux (**)</i>	<i>Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions</i>	<i>Services de documentation et d'information en matière de propriété industrielle, matériel de bureau (informatique et autre)</i>
Mexique	*	*	**	*	*
Nicaragua	*	*	*	*	*
Panama		*	*	*	*
Paraguay		*	**	*	
Pérou	*	*		*	*
Rép. dominicaine		*	*	*	*
Sainte-Lucie		*		*	*
Saint-Kitts-et-Névis		*			
Saint-Vincent-et-les Grenadines		*			
Suriname		*			*
Trinité-et-Tobago		*	**	*	*
Uruguay		*	** *	*	*
Venezuela	*	*		*	*
Total	12	32	16	23	24
Total général	47	119	61	92	77

TABLEAU II

**PAYS ET ORGANISATIONS PARTICIPANTS**  
**(1<sup>er</sup> JANVIER - 30 JUIN 1997)**  
**(dans l'ordre alphabétique)**

<i>Pays, organisation</i>	<i>Contributions en espèces (*)<sup>1</sup>; contributions de contrepartie (**)<sup>2</sup></i>	<i>Dépenses ou locaux pour cours/réunions; formation</i>	<i>Experts, conférenciers</i>	<i>Programme de recherches sur l'état de la technique et services de documentation en matière de propriété industrielle</i>
Afrique du Sud Algérie Allemagne Arabie saoudite Argentine		*	*	*
Australie Autriche Bahreïn Bangladesh Belgique		*	*	*
Bénin Bhoutan Bolivie Botswana Brésil	*	*	*	*
Brunéi Darussalam Bulgarie Burkina Faso Cameroun Canada		*	*	*
Chili China Colombie Costa Rica Côte d'Ivoire	*	*	*	*

<sup>1</sup> “Contributions en espèces” s’entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues.

<sup>2</sup> “Contributions de contrepartie” s’entend des contributions en nature du pays bénéficiaire au titre de projets nationaux.

TABLEAU II (suite)

<i>Pays, organisation</i>	<i>Contributions en espèces (*)<sup>1</sup>; contributions de contrepartie (**)<sup>2</sup></i>	<i>Dépenses ou locaux pour cours/réunions; formation</i>	<i>Experts, conférenciers</i>	<i>Programme de recherches sur l'état de la technique et services de documentation en matière de propriété industrielle</i>
Cuba		*	*	
Danemark		*	*	
Égypte		*	*	
El Salvador		*		
Émirats arabes unis		*		
Équateur			*	
Espagne		*	*	*
États-Unis d'Amérique		*	*	*
Éthiopie		*		
Fédération de Russie				*
Fidji		*		
Finlande			*	*
France	*	*	*	*
Gabon		*		
Ghana		*	*	
Grèce			*	
Guinée		*		
Guinée équatoriale		*		
Inde		*	*	
Indonésie		*	*	
Iran (République islamique d')				
Jamaïque		*		
Japon	*	*	*	*
Jordanie		*	*	
Kenya			*	
Liban		*	*	
Libye		*	*	
Malaisie		*		
Malawi		*	*	
Maroc		*	*	
Maurice			*	
Mexique		*	*	
Mongolie		*	*	
Népal		*	*	
Nicaragua		*		

TABLEAU II (suite)

<i>Pays, organisation</i>	<i>Contributions en espèces (*)<sup>1</sup>; contributions de contrepartie (**)<sup>2</sup></i>	<i>Dépenses ou locaux pour cours/réunions; formation</i>	<i>Experts, conférenciers</i>	<i>Programme de recherches sur l'état de la technique et services de documentation en matière de propriété industrielle</i>
Nigéria Norvège Pakistan Paraguay Pays-Bas		*	*	*
Pérou Philippines Portugal République de Corée République tchèque		*	*	*
Rép.-Unie de Tanzanie Royaume-Uni Sainte-Lucie Sénégal Singapour		*	*	*
Slovénie Sri Lanka Suède Suisse Tchad		*	*	*
Thaïlande Togo Tonga Trinité-et-Tobago Uruguay	*	*	*	
Venezuela Zimbabwe		*	*	
ANASE BBM CCG CE CISAC	*	*	*	
IFPI IFRRO OAPI OEB OMC		*	*	*

TABLEAU II (suite)

<i>Pays, organisation</i>	<i>Contributions en espèces (*)<sup>1</sup>; contributions de contrepartie (**)<sup>2</sup></i>	<i>Dépenses ou locaux pour cours/réunions; formation</i>	<i>Experts, conférenciers</i>	<i>Programme de recherches sur l'état de la technique et services de documentation en matière de propriété industrielle</i>
OMD PNUD SELA SGAE	*	*	*	
Total	11	67	66	23

[L'annexe B suit]

## ANNEXE B

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 1997*(dans l'ordre chronologique)*

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie consacrée à la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC	janvier	Singapour	Gouvernements SINGAPOURIEN et JAPONAIS
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des professeurs d'université	janvier	Colima (Mexique)	Université de Colima (Mexique)
Séminaire de l'OMPI sur le Protocole de Madrid et sur le règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid (en anglais)	janvier	Genève	—
Séminaire de l'OMPI sur le Protocole de Madrid et sur le règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid (en français)	janvier	Genève	—
Cinquième réunion de haut niveau de l'OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud	janvier	Suva	Gouvernement des FIDJI
Séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays du Pacifique Sud	février	Nuku'alofa (Tonga)	Gouvernements TONGAN et JAPONAIS
Académie de l'OMPI pour les pays de la Communauté des États indépendants (CEI)	février	Genève	—
Comité d'experts de l'OMPI sur les licences de marques (première session)	février	Genève	—

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT (PCT/MIA) (sixième session)	février	Canberra	—
Séminaire national de l'OMPI sur l'Accord sur les ADPIC	février	Abu Dhabi	Gouvernement des ÉMIRATS ARABES UNIS
Journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel	février	Lomé	Gouvernement TOGOLAIS
Séminaire national de l'OMPI sur l'Accord sur les ADPIC	février	Manama	Gouvernement du BAHREÏN et Conseil de coopération du Golfe
Colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les ADPIC	mars	Arusha (RÉPUBLIQUE-UNIE DE Tanzanie)	Gouvernement de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation	mars	Ho Chi Minh-Ville	Gouvernements VIETNAMIEN et JAPONAIS
Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) (vingt-cinquième session)	mars	Genève	—
Séminaire interrégional de formation OMPI/OEB/Office allemand des brevets sur les nouvelles tendances dans les domaines de la recherche et de l'examen en matière de brevets	mars	Munich et Genève	Gouvernement ALLEMAND et OEB
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	mars	Malabo	Gouvernement de la GUINÉE ÉQUATORIALE
Séminaire national de l'OMPI sur le PCT	mars	Santa Fe de Bogota	Gouvernement COLOMBIEN

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC	mars	Kuala Lumpur	Gouvernement MALAISIEN
Colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC	mars	Cartagena (Colombie)	Gouvernement COLOMBIEN et SELA
Séminaire national de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété industrielle	mars	Casablanca (Maroc)	Gouvernement MAROCAIN et Université Hassan II
Comité de coordination de l'OMPI, trente-septième session (dixième session extraordinaire)	mars	Genève	—
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	mars	Katmandou	Gouvernement NÉPALAIS
Organes directeurs de l'OMPI (trentième série de réunions) :	mars	Genève	—
Assemblée générale de l'OMPI, vingtième session (8 <sup>e</sup> session extraordinaire)	mars	Genève	—
Comité de coordination de l'OMPI, trente-huitième session (11 <sup>e</sup> session extraordinaire)	mars	Genève	—
Assemblée de l'Union de Berne, vingt et unième session (9 <sup>e</sup> session extraordinaire)	mars	Genève	—
Conférence sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle	mars	New York	Parker School of Foreign and Comparative Law, AIPLA et LES (États-Unis d'Amérique et Canada)

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	mars	Bandar Seri Begawan (Brunéi Darussalam)	Gouvernement du BRUNÉI DARUSSALAM
Journées d'étude régionales de l'OMPI sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'OAPI	mars	Libreville	Gouvernement GABONAIS et OAPI
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des juges	mars	Dakar	Gouvernement SÉNÉGALAIS
Séminaire régional de l'OMPI sur la protection juridique des dessins et modèles industriels pour les pays du MERCOSUR	mars	Asuncion	Gouvernement PARAGUAYEN
Réunion de l'OMPI sur les dessins et modèles industriels à l'intention d'experts gouvernementaux du MERCOSUR	avril	Asuncion	Gouvernement PARAGUAYEN
Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) (dix-huitième session)	avril	Genève	—
Séminaire national de l'OMPI à l'intention des magistrats, avocats et auxiliaires de justice sur l'évolution internationale récente de la protection du droit d'auteur et des droits voisins	avril	Lomé	Gouvernement TOGOLAIS
Forum mondial UNESCO-OMPI sur la protection du folklore	avril	Phuket (Thaïlande)	UNESCO et Gouvernement THAÏLANDAIS
Séminaire national de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC	avril	Dacca	Gouvernement du BANGLADESH
Cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des fonctionnaires des douanes et de la police	avril	Caracas	Gouvernement VÉNÉZUÉLIEN

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Comité du budget de l'OMPI (seizième session) et Comité des locaux de l'OMPI (septième session) (sessions tenues conjointement)	avril	Genève	—
Comité du budget de l'OMPI (dix-septième session)	avril	Genève	—
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des procureurs péruviens	avril	Arequipa (Pérou)	Gouvernement PÉRUVIEN et Cour suprême et Académie judiciaire du Pérou
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des procureurs vénézuéliens	avril	Caracas	Gouvernement VÉNÉZUÉLIEN et École judiciaire du Conseil des juges du Venezuela
Journées d'étude nationales itinérantes de l'OMPI sur les brevets d'invention	avril	Pune, Bangalore et Hyderabad (Inde)	Gouvernement INDIEN
Colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique sur l'Accord sur les ADPIC	avril	Cotonou	Gouvernement BÉNINOIS
Séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	avril	Santa Fe de Bogota	CERLALC, IFRRO, CCL et CECOLDA
Séminaire national de l'OMPI sur l'Accord sur les ADPIC et la promotion de l'activité inventive et l'innovation	avril	Colombo	Gouvernement SRI-LANKAIS
Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine	avril	Santa Fe de Bogota	Gouvernement COLOMBIEN, CERLALC, Fondation Santillana pour l'Amérique latine, CCL et CECOLDA

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Journées d'étude de l'OMPI sur le refus de la protection des enregistrements internationaux dans le cadre de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et du Protocole relatif à cet arrangement	avril	Genève	—
Colloque mondial de l'OMPI sur la radiodiffusion, les nouvelles techniques de communication et la propriété intellectuelle	avril	Manille	Gouvernement PHILIPPIN et Association nationale des organismes de radiodiffusion des Philippines
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	avril	Ndjamena	Gouvernement TCHADIEN
Colloque national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges	avril	La Havane	Gouvernement CUBAIN
Journées d'étude nationales de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	avril	La Havane	Gouvernement CUBAIN
Journées d'étude nationales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des fonctionnaires des douanes et de la police	avril	La Havane	Gouvernement CUBAIN
Séminaire national de l'OMPI sur le cadre juridique international de la protection de la propriété industrielle : la Convention de Paris et l'Accord sur les ADPIC	avril	Managua	Gouvernement NICARAGUAYEN
Cours de formation spécialisé OMPI/BBM sur les aspects juridiques et administratifs des marques	avril	La Haye et Genève	BBM
Cours de formation OMPI/OEB/Institut fédéral de la propriété intellectuelle sur l'utilisation du disque compact ROM pour la recherche et l'examen en matière de brevets	avril	Vienne, Berne et Genève	Gouvernement SUISSE et OEB
Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice (dix-septième session)	avril-mai	Genève	—

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins	mai	Jakarta	Gouvernement INDONÉSIEN
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	mai	Gaborone	Gouvernement du BOTSWANA
Forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle	mai	Daeduk (République de Corée)	Gouvernement de la République de Corée et PNUD
Table ronde sous-régionale OMPI-ANASE consacrée aux incidences de la zone de libre échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle	mai	Jakarta	ANASE
Séminaire régional de l'OMPI sur l'évaluation des actifs que représentent les titres de propriété industrielle	mai	Chisinau (République de Moldova)	Gouvernement MOLDOVE
Forum international de l'OMPI sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins face aux défis de la technique numérique	mai	Séville (Espagne)	Gouvernement ESPAGNOL et SGAE
Programme de formation de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle (1)	mai	Genève	—
Programme de formation de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle (2)	mai	Genève	—
Journées d'étude régionales de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'OAPI	mai	Yaoundé	Gouvernement CAMEROUNAIS et OAPI
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	mai	San Salvador	Gouvernement SALVADORIEN
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des fonctionnaires de la police et des douanes	mai	Lagos	Gouvernement NIGÉRIAN

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	mai	San José	Gouvernement COSTA-RICIEN
Réunion de consultants sur les marques et les noms de domaine sur l'Internet (première session)	mai	Genève	—
Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC) (vingtième session)	mai	Genève	—
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (vingtième session)	mai	Genève	—
Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC) (dix-neuvième session)	mai	Genève	—
Journées d'étude nationales de l'OMPI à l'intention des conseils en brevets	mai	Addis-Abeba	Gouvernement ÉTHIOPIEN
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des organes chargés de faire respecter la loi	mai	Accra	Gouvernement GHANÉEN
Séminaire de l'OMPI sur l'informatique et la propriété intellectuelle à l'intention des pays d'Asie centrale	mai	Tachkent	Gouvernement OUZBEK
Atelier de perfectionnement sur la médiation OMPI	mai	Genève	—
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) (dix-neuvième session)	juin	Genève	—
Séminaire de formation OMPI/OEB/OEPM sur la recherche et l'examen en matière de brevets à l'intention des pays d'Amérique latine	juin	Madrid, Genève et Munich	Gouvernement ESPAGNOL et OEB

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Programme d'orientation et d'étude OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle à l'intention des hauts fonctionnaires des douanes	juin	Genève, Londres et Washington	—
Académie de l'OMPI pour les pays arabes et les pays d'Afrique et des Caraïbes (anglais)	juin	Genève	—
Séminaire de l'OMPI sur la situation des offices de propriété industrielle dans les pays en transition	juin	Berlin	Gouvernement ALLEMAND
Cours régional OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle	juin	Conakry	Gouvernement GUINÉEN
Séminaire national de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins	juin	Santa Cruz (Bolivie)	Gouvernement BOLIVIEN et Société bolivienne des auteurs et compositeurs
Journées d'étude de l'OMPI à l'intention des arbitres	juin	Genève	—
Séminaire régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des pays arables	juin	Casablanca (Maroc)	Gouvernement MAROCAIN et PNUD
Programme de formation OMPI/OPIC sur la gestion des opérations relatives aux marques et des services d'information en matière de marques à l'intention des fonctionnaires des pays en développement	juin	Hull (Canada)	Gouvernement CANADIEN
Séminaire de l'OMPI sur le Protocole de Madrid et le Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid (en anglais)	juin	Genève	—
Colloque régional de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC à l'intention des pays arabes	juin	Amman	Gouvernement JORDANIEN
Journées d'étude de l'OMPI sur les signes distinctifs et les appellations d'origine à l'intention des fonctionnaires des offices de propriété industrielle des pays andins	juin	Caracas	Gouvernement VÉNÉZUÉLIEN

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Séminaire national d'introduction au droit d'auteur et aux droits voisins de l'OMPI	juin	Buenos Aires	Gouvernement ARGENTIN
Réunion nationale OMPI d'experts gouvernementaux en droit d'auteur et en droits voisins des pays membres du MERCOSUR	juin	Buenos Aires	Gouvernement ARGENTIN
Séminaire de l'OMPI sur le Protocole de Madrid et le Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid (en français)	juin	Genève	—
Table ronde de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays des Caraïbes	juin	Kingston	Gouvernement JAMAÏQUAIN
Comité d'experts de l'OMPI concernant le Traité sur le droit des brevets (quatrième session)	juin	Genève	—
Académie de l'OMPI pour les pays arabes et les pays d'Afrique et des Caraïbes (français)	juin-juillet	Genève	—
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	juin	Oulan Bator	Gouvernement MONGOL
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	juin	Beyrouth	Gouvernement LIBANAIS
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des entrepreneurs et journée d'étude sur la gestion des marques	juin	Santiago	Gouvernement CHILIEN et Chambre de commerce de Santiago
Journées d'étude régionales de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine	juin	Rio de Janeiro	Gouvernement brésilien et Confédération nationale des industries du Brésil
Colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et les mesures à la frontière	juin-juillet	Phuket (Thaïlande)	Gouvernement THAÏLANDAIS

<i>Nom de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (vingt et unième session)	juin-juillet	Rio de Janeiro	—

---

Total : 101 réunions

---

[L'annexe C suit]

## ANNEXE C

PUBLICATIONS DE L'OMPI PARUES ENTRE LE 1<sup>er</sup> JANVIER ET LE 30 JUIN 1997

(dans l'ordre alphabétique)

<i>Titre de la publication</i>	<i>Mois de parution et langue(s)<sup>*</sup></i>
Activités du Bureau international en 1995 Publ. n° 425	janvier (F, A, E, R, S)
Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et règlement d'exécution commun (en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 1996) Publ. n° 204	janvier (I) juin (A)
Background Reading Material on the Intellectual Property System of the Republic of Korea Publ. n° 686/KR	janvier (E)
Brochures du PCT (demandes internationales de brevet publiées en vertu du PCT)	hebdomadaire ( F, E, G, J, R, S,)
Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin (publication officielle en vertu de l'Arrangement de La Haye) Publ. n° 104	mensuel bilingue (FE)
Catalogue des publications de l'OMPI, édition de 1997	mai (F, E)
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (Classification de Nice), septième édition Publ. n° 500	janvier (F/E, E/F) avril (F/D/E)

---

\* A pour l'arabe, C pour le chinois, D pour le néerlandais, DK pour le danois, E pour l'anglais, F pour le français, G pour l'allemand, I pour l'italien, J pour le japonais, N pour le norvégien, P pour le portugais, R pour le russe et S pour l'espagnol.

<i>Titre de la publication</i>	<i>Mois de parution et langue(s)<sup>*</sup></i>
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (Classification de Nice) septième édition : partie I : liste des produits et des services par ordre alphabétique Publ. n° 500.1 et partie II : liste des produits et des services par ordre de classe Publ. n° 500.2	mai (DK, N)
Dispositions types sur la protection contre la concurrence déloyale Publ. n° 832	mai (DK, N)
Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), édition de 1997 Publ. n° 433	avril (C) juin (R)
Feuillet d'information sur l'OMPI (1997)	juin (F, E)
Gazette du PCT/PCT Gazette (publication officielle en vertu du PCT) Publ. n° 108	mars (F, E, S)
Gazette OMPI des marques internationales/WIPO Gazette of International Marks (publication officielle en vertu du Système de Madrid) Publ. n° 103	hebdomadaire (F, E)
Guide du dépôt des micro-organismes selon le Traité de Budapest, édition de 1996 Publ. n° 661	revue bilingue paraissant toutes les deux semaines (FE)
Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid—mars 1997 Publ. n° 455	janvier (mises à jour) (E)
Incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les traités administrés par l'OMPI Publ. n° WO/INF/127 Rev. 2	juin (F, E)
Intellectual Property in Asia and the Pacific Publ. n° 435	janvier (A, C, R)
La propriété industrielle et le droit d'auteur/Industrial Property and Copyright/ Propiedad Industrial y Derecho de Autor Publ. n° 120	trimestriel (E)
	mensuel (F, E)
	bimestriel (S)

<i>Titre de la publication</i>	<i>Mois de parution et langue(s)*</i>
Manuel OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle—avril 1997 Publ. n° 208	avril (mises à jour) (F, E, S)
OMPI—Informations générales, édition de 1997 Publ. n° 400	février à juin (F, A, C, E, G, J, P, R,S)
Parties contractantes ou signataires des traités administrés par l'OMPI—Membres des organes directeurs et des comités de l'OMPI Publ. n° 423	février, mai (F, E)
PCT Guide du déposant—janvier 1997 Publ. n° 432	mars (mises à jour) (F, E)
PCT Newsletter Publ n° 115	mensuel (E)
Regional WIPO-EPO Seminar on Licensing, Ashgabat, Turkmenistan, May 1996 Publ. n° 752	avril (E/R)
Règlement de médiation, règlement d'arbitrage et règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI Publ. n° 446	février (G)
Répertoire d'administrations nationales du droit d'auteur Publ. n° 619	mis à jour tous les mois
Répertoire d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle Publ. n° 601	mis à jour tous les mois
Services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement Publ. n° 705	mars (F, A, E, S)
Statisques de propriété industrielle 1995 : Publication A (Supplément à <i>La propriété industrielle et le droit d'auteur</i> n° 3/97) Publ. n° IP/STAT/1995/A	mars (F/E)
Traité sur le droit des marques et règlement d'exécution Publ. n° 225	juin (I)

**Publications de l'OMPI sur disque compact ROM**

ESPACE-WORLD	Disques contenant toutes les demandes internationales de brevet publiées en vertu du PCT de 1978 à 1989; depuis 1990, les collections paraissent tous les ans.
ESPACE-WORLD	Disques contenant toutes les demandes internationales de brevet publiées en vertu du PCT depuis 1990; mise à jour annuelle.
IPLEX	Disque contenant les lois et traités de propriété intellectuelle; mise à jour trimestrielle.
JOPALROM	Disque contenant les informations publiées auparavant dans le périodique de l'OMPI <i>Journal of Patent Associated Literature</i> ( <i>JOPAL</i> ) (parution interrompue fin 1995) avec mises à jour et guide de l'utilisateur; mise à jour trimestrielle.
ROMARIN ( <u>ROM</u> <u>Officiel des</u> <u>Marques Actives du</u> <u>Registre International</u> <u>Numérisé</u> )	Disques contenant des informations sur toutes les marques internationales en vigueur enregistrées en vertu de l'Arrangement de Madrid et du protocole relatif à cet arrangement et inscrites au registre international des marques, avec le cas échéant leurs éléments figuratifs, ainsi que toutes les appellations d'origine enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne; disques contenant également le texte des classifications de Nice et de Vienne, en français et en anglais, avec guide de l'utilisateur; mise à jour mensuelle.

[L'annexe D suit]

# OMPI



ITIP/WG/I/2  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 6 juin 1997

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
**GENÈVE**

**GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMPI  
SUR LES TECHNIQUES DE L'INFORMATION  
AU SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Première session  
Genève, 14 - 18 juillet 1997**

**UTILISATION ACTUELLE DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION  
PAR LE BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI**

*Mémorandum du Bureau international*

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>
I. Rappel des faits	1 à 3
II. Introduction	4 à 6
III. Aperçu de la situation	7 à 15
IV. Utilisation des techniques de l'information par les fonctionnaires du Bureau international	16 à 18
V. Architecture informatique mise en place par le Bureau international	19 à 23
VI. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour l'administration du système du PCT	24 à 35
VII. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour l'administration du système de Madrid	36 à 46
VIII. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour l'administration du système de La Haye	47 à 49
IX. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour l'exécution d'autres activités opérationnelles de l'OMPI	50 à 58
X. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour la diffusion de l'information à l'extérieur de l'Organisation	59 à 65
XI. Politique du Bureau international en ce qui concerne la diffusion de l'information à l'extérieur de l'Organisation	66
XII. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour l'exécution de tâches administratives internes	67 à 78
XIII. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international dans le domaine de l'aide aux pays en développement	79 à 89
XIV. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international dans le domaine de l'aide aux pays en transition	90 et 91
XV. Activités du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIP) dans le domaine des techniques de l'information	92 à 99

I. Rappel des faits

1. Lors de sa session des 20 et 21 mars 1997, l'Assemblée générale de l'OMPI a examiné une proposition des États-Unis d'Amérique concernant la création d'un comité ad hoc des techniques de l'information et des décisions proposées quant au calendrier des réunions de ce comité et des comités apparentés.
2. À l'issue de cet examen, l'Assemblée générale de l'OMPI a pris la décision suivante (voir le paragraphe 7 du document WO/GA/XX/3) :

“a) Premièrement, un groupe de travail, qui sera ouvert à tous les États membres de l'OMPI sur un pied d'égalité ainsi qu'aux organisations qui participent habituellement aux réunions de l'Organisation, se réunira en juin ou juillet 1997. Trois contributions lui seront soumises et l'on compte qu'il obtienne trois résultats.

– La première contribution sera un document des États-Unis d'Amérique qui explicitera et précisera les propositions de ce pays.

– La seconde contribution recensera toutes les observations écrites qui pourront être faites au sujet de la proposition des États-Unis d'Amérique et toutes les idées nouvelles que pourront soumettre par écrit les États membres ou organisations composant le groupe de travail.

– La troisième contribution sera un document du Bureau international de l'OMPI qui exposera, à propos de l'utilisation des techniques de l'information, ce que fait déjà l'Organisation et ce qui est prévu à cet égard dans le projet de programme et de budget pour le prochain exercice biennal; ce document pourra aussi contenir toute autre observation.

“Pour rester dans l'esprit de la proposition des États-Unis d'Amérique, ces trois contributions devront être communiquées aussi sur l'Internet.

“Les trois résultats escomptés de la réunion du groupe de travail seraient les suivants :

– Le premier résultat serait une recommandation quant à la structure ou aux aspects institutionnels futurs, qui tendrait à déterminer s'il convient de créer un nouveau comité (et dans ce cas à en préciser le nom, la composition, etc.) ou de confier la tâche aux organes existants de l'OMPI.

– Le second résultat serait une recommandation quant à la teneur du programme dans ce domaine pour le reste de l'année 1997 et pour le prochain exercice biennal – dans la mesure où cela n'est pas déjà prévu dans le présent programme et dans le projet de programme.

– Le troisième résultat serait une recommandation quant aux objectifs généraux au-delà de 1999.

ITIP/WG/I/2

“b) Deuxièmement, le directeur général proposera, au besoin, des ajustements budgétaires pour 1997 et, en toute hypothèse, un budget additionnel pour l’exercice biennal 1998-1999.

“c) Troisièmement, si cela est jugé nécessaire, le Comité du budget sera appelé à tenir une session spéciale quelques jours avant les sessions ordinaires des organes directeurs de septembre-octobre 1997, pour étudier ces ajustements et ce budget additionnel.

“d) Quatrièmement, les organes directeurs seraient ensuite invités, au cours desdites sessions ordinaires, à approuver les modifications et adjonctions à apporter au programme et budget pour le reste de l’année 1997 et pour l’exercice biennal 1998-1999.”

3. Le présent document est la “troisième contribution” soumise à la réunion des 14-18 juillet 1997 du Groupe de travail sur les techniques de l’information au service de la propriété intellectuelle, qui décrit ce que le Bureau international de l’OMPI fait déjà en ce qui concerne l’utilisation des techniques de l’information. Il ne peut cependant pas indiquer ce qui est prévu à cet égard dans le projet de programme et de budget pour le prochain exercice biennal (1998-1999) car, suite à la recommandation formulée par le Comité du budget à sa session des 16 et 18 avril 1997, on compte maintenant que les organes directeurs décideront, lors de leurs sessions de septembre-octobre 1997, que le projet de programme et de budget pour l’exercice biennal 1998-1999 qu’ils examineront sera celui présenté par le nouveau directeur général. Ce projet sera présenté probablement quelques mois après la nomination (septembre 1997) et l’entrée en fonction du nouveau directeur général.

II. Introduction

4. Les techniques de l’information sont, à l’évidence, primordiales dans le domaine de la propriété intellectuelle, et ce pour plusieurs raisons. La “révolution de l’information” a fait ressortir l’importance des questions de propriété intellectuelle et surgir toute une série de problèmes nouveaux à résoudre en ce qui concerne la propriété intellectuelle. Parallèlement, avec la chute des coûts du traitement informatique, du stockage des données et des communications électroniques, les techniques de l’information ont offert de nombreuses possibilités nouvelles d’accroître l’efficacité et la rationalité des opérations et de rendre réalisables des activités qui jusqu’ici n’auraient pas pu être envisagées. C’est ainsi, notamment, que l’Internet et les techniques de télécommunication apparentées ont permis de lever, pour l’essentiel, l’obstacle de la longue distance.

ITIP/WG/I/2

5. Il y a de nombreuses années que le Bureau international fait appel aux techniques de l'information pour rendre plus efficace l'accomplissement des tâches, notamment dans le secteur des services fournis à l'industrie et au commerce, y compris la communication, dans le cadre des traités d'enregistrement international, d'informations aux États membres, aux déposants et au public. Il a été très fortement recouru aux techniques de l'information, dans tout le Bureau international, à mesure que de nombreux systèmes informatiques étaient mis en place pour assister et automatiser les activités opérationnelles (surtout en ce qui concerne les traités d'enregistrement international) et les activités administratives de l'Organisation. Ces systèmes ont par la suite été largement développés, modernisés et améliorés. Dans un premier temps, ils ont concerné des opérations dans lesquelles les données d'entrée parvenaient sur papier, le traitement était assisté par ordinateur et le produit résultant était lui-même sur papier. Ces dernières années, avec les progrès accomplis dans le domaine informatique, on est arrivé à un stade où une grande partie des données de sortie sont maintenant sous forme électronique, les données d'entrée parvenant elles-mêmes de plus en plus sous forme électronique; l'Organisation s'achemine donc vers une situation où une grande partie des données d'entrée seront électroniques, où le traitement sera facilité par les systèmes informatiques, et où la plupart des données de sortie se présenteront aussi sous forme électronique.

6. Outre le recours généralisé aux techniques de l'information dans ses activités opérationnelles et administratives, le Bureau international aide activement les pays en développement, et les pays en transition, à utiliser ces techniques pour moderniser et automatiser leurs offices de propriété industrielle et à faciliter la diffusion ainsi que l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle. Parallèlement, il s'emploie largement, avec les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle dans le cadre du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI), à déterminer de manière coordonnée le meilleur moyen pour que tous bénéficient de l'utilisation des nouvelles techniques de l'information, notamment pour ce qui est du passage du support papier au support électronique en ce qui concerne le dépôt et le traitement des demandes de titre de propriété industrielle, et l'échange d'information en matière de propriété industrielle.

### III. Aperçu de la situation

7. Les techniques de l'information intervenant maintenant dans chaque aspect ou presque des activités du Bureau international, la plupart des fonctionnaires utilisent des stations de travail à ordinateur individuel (PC) dans l'accomplissement de leurs tâches journalières. De plus, un certain nombre d'entre eux et de consultants entreprennent des développements et fournissent un appui et une formation (voir les paragraphes 16 à 18).

8. L'architecture du système informatique de l'OMPI comprend un réseau NOS (*Networked Office System*) composé de nombreuses stations de travail à ordinateur individuel et d'un certain nombre de serveurs décentralisés, reliés entre eux par un système de câblage et de réseautique couvrant les six bâtiments occupés par le personnel du Bureau international;

ITIP/WG/I/2

les installations destinées aux communications externes comprennent des liaisons avec les offices de propriété industrielle ainsi qu'avec le public par l'intermédiaire du site Web de l'OMPI sur l'Internet, comme décrit dans les paragraphes 19 à 23.

9. Deux des systèmes informatiques les plus importants sont ceux qui ont été mis au point pour traiter de manière efficace et rationnelle les demandes internationales et accomplir d'autres activités dans le cadre des systèmes du PCT et de Madrid, pour établir des communications électroniques entre le Bureau international et un certain nombre d'offices nationaux et régionaux de propriété industrielle, et pour diffuser efficacement l'information relative à ces systèmes ainsi qu'aux demandes de brevet publiées, aux demandes d'enregistrement international de marques publiées et aux enregistrements proprement dits. Un autre système informatique a été conçu pour assurer le traitement des dépôts internationaux dans le cadre du système de La Haye. L'utilisation actuelle des techniques de l'information en ce qui concerne le système du PCT est décrite dans les paragraphes 24 à 35; celle concernant le système de Madrid l'est dans les paragraphes 36 à 46 et celle concernant le système de La Haye l'est dans les paragraphes 47 à 49.

10. Outre les principaux systèmes informatiques utilisés pour les activités menées dans le cadre des systèmes du PCT et de Madrid, le Bureau international dispose d'un certain nombre de systèmes informatiques pour ses activités opérationnelles et tient notamment à jour des bases de données pour la collection des textes législatifs de propriété intellectuelle et pour la bibliothèque, pour l'établissement de statistiques annuelles, ainsi que des systèmes de gestion de bases de données relatifs aux classifications internationales. Des produits sur disques compacts ROM sont publiés pour la collection des lois (IPLEX), pour la CIB, pour les classifications de Nice, Vienne et Locarno, ainsi que pour les communications au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris. Le système informatique le plus récent, en cours de mise au point, est celui qui permettra au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI de fournir des services d'arbitrage en ligne pour le règlement des conflits entre noms de domaine de l'Internet et marques. Ces divers systèmes d'exploitation sont décrits dans les paragraphes 50 à 58.

11. La fourniture d'information est une fonction essentielle du Bureau international, qui est largement facilitée par divers systèmes permettant la communication d'une grande partie de cette information par des moyens électroniques. Cette information comprend celle relative aux systèmes informatiques susmentionnés et celle qui est générée par les systèmes de traitement de texte. Les anciens systèmes de traitement de texte ont été remplacés par un réseau d'ordinateurs individuels à l'échelle de l'Organisation, utilisés pour le traitement de texte, le calcul avec tableur, la publication et le courrier électroniques. Le site Web de l'Organisation sur l'Internet offre un important service d'information aux utilisateurs du monde entier et permettra bientôt de passer électroniquement des commandes de publications de l'OMPI. L'Organisation s'oriente de plus en plus vers une politique de diffusion la plus large possible de l'information, à titre gratuit (sauf pour les données à forte valeur ajoutée). Ces activités de diffusion de l'information sont décrites dans les paragraphes 59 à 65, et la politique du Bureau international en la matière dans le paragraphe 66.

ITIP/WG/I/2

12. Le Bureau international fait largement recours aux techniques de l'information pour ses diverses activités administratives : il dispose d'importants systèmes informatiques pour la gestion financière et la gestion du personnel, pour le contrôle des ventes et des stocks de publications, pour la tenue de listes d'adresses établies en vue des réunions et le contrôle des stocks de documents, pour la tenue de l'inventaire en général, ainsi que d'un Intranet permettant d'accéder, dans tout le Bureau international, à des bases de connaissances partagées mises au point par différents services de celui-ci. Ces systèmes administratifs sont décrits dans les paragraphes 67 à 78.

13. En se fondant sur sa propre expérience interne et ses propres compétences concernant l'utilisation de l'informatique, notamment pour traiter les demandes internationales de brevet et les enregistrements internationaux de marques ainsi que pour diverses activités administratives, et en faisant appel à l'expérience et aux compétences des offices nationaux et régionaux de propriété industrielle, le Bureau international aide activement les pays en développement à recourir à l'informatique pour moderniser et informatiser les opérations de leur office de propriété industrielle, de leur bureau du droit d'auteur et de leurs organismes de gestion collective, ainsi qu'à promouvoir la diffusion et l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle. Cette activité est décrite dans les paragraphes 79 à 89. Des activités parallèles d'assistance aux pays en transition (notamment en Europe centrale et orientale et en Asie centrale) sont décrites dans les paragraphes 90 et 91.

14. Le Bureau international encourage et instaure une coopération étroite entre les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle, et entre ces offices et lui-même, pour toutes les questions relatives à l'information et à la documentation en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels, en s'attachant notamment : à surveiller l'évolution et l'incidence des nouvelles techniques informatiques pour déterminer la pertinence de ces dernières dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle; à faire des recommandations correspondantes aux offices de propriété industrielle, notamment en ce qui concerne les normes que ces derniers doivent appliquer et les systèmes qu'ils doivent mettre en place pour la présentation, le stockage et la recherche de l'information en matière de propriété industrielle ainsi que pour le dépôt électronique des demandes de titre de propriété industrielle; et à formuler des suggestions quant aux moyens les plus efficaces de diffuser cette information aux autres offices de propriété industrielle et aux utilisateurs en général, en tenant compte des besoins d'information et de documentation en matière de propriété industrielle propres aux utilisateurs des pays en développement. Ces activités, qui sont planifiées et surveillées par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIP) sont décrites dans les paragraphes 92 à 99.

15. Le Bureau international a été, et continue d'être, actif dans un certain nombre d'activités normatives touchant aux techniques de l'information et à la propriété intellectuelle, notamment dans les travaux relatifs au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, et en ce qui concerne le traité de l'OMPI sur les bases de données qui est envisagé, la propriété intellectuelle et les réseaux numériques mondiaux (y compris l'Internet), ainsi que les effets juridiques de certaines communications électroniques. Ces activités normatives étant d'une nature très différente de celle des autres activités du Bureau international concernant les techniques de l'information et la propriété intellectuelle (qui comprennent les activités d'enregistrement et autres activités

opérationnelles, la diffusion de l'information, les activités d'administration, l'assistance aux pays en développement et aux pays en transition, ainsi que le travail du PCIPI), elles ne sont mentionnées ici que pour mémoire et ne seront pas évoquées de nouveau dans le présent document.

**IV. Utilisation des techniques de l'information par les fonctionnaires du Bureau international**

16. Pour la totalité ou presque de ses activités, le Bureau international fait largement, et de plus en plus, recours aux techniques de l'information. À preuve, on dénombre à l'heure actuelle 650 stations de travail (principalement des ordinateurs individuels, plus quelques stations UNIX) dans l'ensemble du Bureau international (soit, en moyenne, environ une station de travail par fonctionnaire), ainsi que 400 imprimantes installées. Ces stations de travail font appel, en fonction des applications, à la puissance de calcul des ordinateurs centraux du Centre international de calcul ou "CIC" (grand centre informatique situé à Genève et géré en tant que coopérative par l'ONU et un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies qui en partagent les coûts d'exploitation; le CIC rend compte à un Comité de direction, dont l'un des membres est désigné par l'OMPI) ou à l'un des 16 serveurs reliés au réseau général de l'Organisation. L'ampleur du recours aux techniques de l'information au sein du Bureau international se vérifie aussi dans le fait que l'OMPI est le quatrième plus grand utilisateur du CIC, avec 16% de l'utilisation globale, alors que l'Organisation est l'une des plus petites du système des Nations Unies. En termes d'utilisation du CIC par fonctionnaire, l'OMPI est de loin le plus grand utilisateur (avec trois fois plus d'utilisation par fonctionnaire que dans l'Organisation qui vient au second rang).

17. Outre le grand nombre des fonctionnaires du Bureau international qui recourent aux techniques de l'information dans leur travail quotidien, on compte un certain nombre de fonctionnaires et de consultants qui exercent des activités de développement et d'appui sous les formes suivantes : en étudiant les secteurs où une utilisation accrue des techniques de l'information paraît souhaitable; en réalisant des analyses fonctionnelles; en installant des progiciels standard, ou en écrivant et en mettant à l'essai des programmes informatiques; en concevant et en installant eux-mêmes les systèmes (y compris le matériel, le logiciel et les installations de réseau connexes) ou en supervisant des consultants et des sous-traitants qui s'adonnent à cette tâche; en fournissant en permanence des services de maintenance du matériel, du logiciel et du réseau (au besoin en les adaptant et en les perfectionnant); en exécutant des programmes et des procédures informatiques; en formant les utilisateurs aux applications sur ordinateur central, en environnement client/serveur et sur ordinateur individuel, et en maintenant un "groupe d'assistance"; en concevant des produits sur disque compact ROM et en gérant le site Web de l'OMPI sur l'Internet et, d'une manière générale, en accomplissant toutes les autres activités nécessaires pour que les opérations de l'Organisation soient efficaces et rationnelles en exploitant de manière optimale les techniques de

l'information existantes et nouvelles. Ces fonctionnaires chargés des techniques de l'information (actuellement au nombre de 38) et ces consultants (neuf à l'heure actuelle) travaillent principalement dans le Département de l'informatique, la Section informatique du PCT et la Section informatique des marques.

18. Une formation approfondie est dispensée aux fonctionnaires, qu'ils soient utilisateurs ou spécialistes des techniques de l'information. Les utilisateurs reçoivent une formation dans une salle spécialement équipée, à partir d'un guide de l'utilisateur conçu tout particulièrement par le Bureau international pour orienter les utilisateurs dans leur apprentissage du système de traitement de texte. Il est proposé des cours sur Windows, sur Word pour Windows (initiation et perfectionnement), sur Excel et sur le courrier électronique. Les fonctionnaires chargés des techniques de l'information se tiennent au courant des derniers progrès en la matière grâce à de nombreux contacts professionnels, notamment avec des entreprises de pointe dans le secteur; ils suivent aussi des cours de formation spécialisée offerts par des entreprises extérieures en ce qui concerne divers logiciels et systèmes.

#### V. Architecture informatique mise en place par le Bureau international

19. Jusqu'en 1992, les systèmes informatiques de l'OMPI consistaient en une série de systèmes indépendants répondant aux besoins particuliers de telle ou telle division ou de tel ou tel projet; ils étaient bâtis autour d'ordinateurs centraux IBM situés au CIC (qui utilisaient un système d'exploitation non standard) ou de mini-ordinateurs Wang; on comptait aussi un serveur UNIX et quelques ordinateurs individuels. Une nouvelle architecture de système, dénommée WIPO NOS (*Networked Office System*) a ensuite été progressivement mise en exploitation, et est maintenant en place, comme indiqué dans la figure 1, moyennant une architecture client/serveur unifiée par un réseau homogène. Le côté client se compose de stations de travail à ordinateur individuel utilisant une interface utilisateur graphique; équipées de processeurs Intel fonctionnant sous Windows 3.11 de Microsoft, ces stations donnent aux utilisateurs un accès à toute application sur le réseau sous réserve des autorisations nécessaires. Le côté serveur combine, quant à lui, la puissance et la souplesse de trois familles de serveurs complémentaires :

- i) des serveurs sous Novell NetWare 4.11 (Intranetware), opérant sur des plates-formes haut de gamme à processeur Intel pour les services de gestion des stations de travail et de bureautique (traitement de texte, tableurs, gestion des documents, publication électronique, accès partagé aux disques compacts ROM, courrier électronique et services connexes, services Internet/Intranet et bases de données et applications de moyenne dimension); on compte deux serveurs centraux NetFrame, huit serveurs SNX Olivetti et deux HP Net Servers;
- ii) un ordinateur central IBM, fonctionnant sous MVS/ESA et situé au CIC, pour exploiter les principaux systèmes informatiques concernant les opérations du PCT (systèmes CASPIA et CASPRO; voir les paragraphes 25 et 26), du système de Madrid (système MAPS; voir le paragraphe 38) et de la Division des finances (système FINAUT; voir les paragraphes 68 et 69), qui utilise le système de gestion de base de données (SGBD) ADABAS et NATURAL (langage de programmation de quatrième génération associé);

ITIP/WG/I/2

l'adaptation récente des systèmes à ordinateur central de l'OMPI aux systèmes d'exploitation standard IBM (MVS/ESA) maintenant mis en place par le CIC a conféré une sécurité et une fiabilité supplémentaires, mis en œuvre des techniques plus modernes et permis une utilisation plus efficace et rationnelle des outils de traitement électronique de l'information; et

iii) des serveurs UNIX pour exploiter des systèmes de pointe comme le système de publication du PCT (SPIDI) (voir le paragraphe 27), le système à disques optiques pour l'Union de Madrid (MINOS) (voir le paragraphe 38), le nouveau système de gestion des états de paie et du personnel (voir le paragraphe 71) et le système de gestion de l'horaire variable (voir le paragraphe 74).

20. Le système de câblage et de réseautique maintenant en place constitue l'élément central pour le partage des ressources et des serveurs entre les utilisateurs des six différents bâtiments occupés par le personnel du Bureau international. Dans chacun de ces bâtiments, il existe un ou plusieurs segments de réseau local (LAN) reliés entre eux par des routeurs et un câblage vertical à fibres optiques; l'interconnexion des bâtiments (au moyen de fibres optiques PTT à 2 Mbits/seconde) permet l'intégration de la série de réseaux locaux en un réseau à l'échelle de l'OMPI (WAN). Au total, plus de 2000 prises permettent la connexion de tout fonctionnaire de l'OMPI au NOS. Le système de câblage et de réseautique intègre une combinaison de techniques de pointe : câblage Systimax d'ATT pour une topologie de réseau à jeton de 16 Mbits/seconde; concentrateurs Bay Networks pour réseaux à jeton; routeurs Cisco pour réseaux à grande distance et gestionnaire de réseau SunNet Manager. Ce système performant étant en place, l'OMPI est en mesure de relier tout nouveau serveur au réseau de l'Organisation, de déplacer facilement les utilisateurs et le matériel selon les besoins, et d'offrir des performances supérieures avec une gestion électronique de réseau pour empêcher que les problèmes locaux ne viennent perturber l'ensemble du réseau.

21. La sécurité est une préoccupation majeure pour les concepteurs et les administrateurs de réseaux. De nombreux niveaux de contrôle de sécurité sont en place, l'un des éléments essentiels étant les Netware Directory Services (NDS) qui permettent la gestion centrale des droits et autorisations d'accès. D'autres techniques sont aussi mises en œuvre, notamment celles de filtrage du trafic et de la traduction des protocoles IP en IPX.

22. Des installations pour les communications externes sont ajoutées progressivement au NOS pour faciliter l'échange d'information avec les offices de propriété industrielle et le public dans le monde entier. Le CIC est la principale ressource externe possédant une interface avec le NOS, sous forme de liaisons à fibres optiques à 2 Mbits/seconde; un nœud de communication a été récemment installé dans les sous-sols du bâtiment central de l'OMPI et permet une liaison directe avec le CIC, tout en offrant une autre voie de connexion. Plus de 250 ordinateurs individuels utilisent deux passerelles Netware SAA Version 2, avec secours automatique; ces ordinateurs peuvent ainsi accéder à des applications de l'OMPI fonctionnant sur les ordinateurs centraux du CIC. Pour la communication électronique de données entre le Bureau international et les offices de propriété industrielle, plusieurs offices utilisent maintenant des lignes spécialisées et un accès commuté. En 1996, le logiciel de courrier électronique et de travail en groupe GroupWise5, de Novell, a été installé sur le NOS. Il permet l'accès au courrier électronique de l'Internet grâce à une passerelle SMTP/MIME, le CIC étant le fournisseur d'accès. Outre les adresses électroniques individuelles, un certain

nombre d'adresses électroniques générales pour les départements et services de l'OMPI ont été définies et publiées sur le site Web de l'OMPI afin de faciliter les communications.

23. Le site Web de l'OMPI sur l'Internet est actuellement géré par le CIC sur un serveur UNIX, sa maintenance et le chargement de nouvelles informations (à travers le système perfectionné de pare-feu du CIC) étant réalisés par l'intermédiaire du réseau central de l'OMPI, au moyen d'une liaison par fibres optiques à 2 Mbits/seconde avec le CIC.

**VI. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour l'administration du système du PCT**

24. Plusieurs systèmes informatiques permettent d'assurer de manière efficace et rationnelle les services du Bureau international dans le cadre du PCT, et cela pour pratiquement chaque aspect de l'instruction des demandes internationales; il s'agit des systèmes CASPIA (voir le paragraphe 25), CASPRO (voir le paragraphe 26) et SPIDI (voir le paragraphe 27) et du système de numérisation des brochures du PCT (voir le paragraphe 28) (voir la figure 2). Ces systèmes sont développés et perfectionnés au fur et à mesure des besoins. Les normes élevées de sécurité qu'exigent les opérations liées à l'administration du PCT ont conduit à l'installation d'un système de sécurité électronique Cerflex, qui contrôle et enregistre tout accès à chaque bureau affecté aux opérations du PCT au siège de l'OMPI à Genève. Des informations sur le système du PCT sont publiées sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet (ainsi que sur papier) (voir le paragraphe 29). Des informations concernant les demandes internationales et les documents qui s'y rapportent ont commencé à être communiquées électroniquement aux offices de propriété industrielle (voir le paragraphe 30). Enfin, des renseignements sur les demandes de brevet publiées sont largement diffusés sur disques compacts ROM, produits en collaboration avec l'Office européen des brevets, et par le biais des informations fournies sous forme électronique aux fournisseurs de services d'information en matière de brevets (voir les paragraphes 31 à 33). Outre les systèmes susmentionnés, le Bureau international s'emploie à mettre au point, avec les offices participant à la coopération trilatérale (l'Office européen des brevets, l'Office japonais des brevets et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique) le système EASY de dépôt électronique des demandes de brevet (voir le paragraphe 34) et étudie aussi plusieurs perfectionnements destinés à faciliter et rationaliser les opérations du PCT (voir le paragraphe 35).

25. Système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales (CASPIA). Le Bureau international a mis en oeuvre le système CASPIA pour l'exécution efficace des tâches liées à l'administration des demandes internationales; les principales fonctions de ce système sont les suivantes : i) réception, saisie des données et validation des données bibliographiques, examen quant à la forme et traitement ultérieur des exemplaires originaux, ii) réception et traitement des rapports de recherche internationale et des rapports d'examen préliminaire international, iii) établissement des 26 différents formulaires (sur papier et sous forme électronique) utilisés pour la correspondance avec les déposants et avec les offices, iv) surveillance des délais, v) liaison avec le système FINAUT pour ce qui concerne le paiement des taxes (voir le paragraphe 69), vi) liaison avec le système SPIDI (voir le paragraphe 27) pour la publication des versions française et anglaise de la *Gazette du PCT* et des pages de couverture des brochures du PCT, vii) liaison avec le système des publications

(voir le paragraphe 75) pour les commandes permanentes de brochures du PCT par classe de la CIB et viii) établissement d'index et de statistiques. Le système CASPIA compte actuellement plus de 135 utilisateurs qui ont accès au système central par l'intermédiaire de stations de travail à ordinateur individuel interconnectées. Le système CASPIA a permis de traiter plus de 50 000 nouvelles demandes internationales reçues au cours des 12 derniers mois.

26. Système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales par le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (CASPRO). Le système CASPRO a été mis au point selon les mêmes principes que le système CASPIA, mais en vue de renforcer les activités menées par le Bureau international en tant qu'office récepteur du PCT. Ses principales fonctions sont les suivantes : i) saisie des données et validation des données bibliographiques relatives aux nouvelles demandes internationales, ii) surveillance des délais, iii) établissement des 13 différents formulaires utilisés par l'office récepteur, iv) traitement des taxes et paiements en liaison avec le système FINAUT (voir le paragraphe 69). Le système CASPRO compte en moyenne cinq utilisateurs et a permis de traiter plus de 1700 nouvelles demandes internationales déposées auprès du Bureau international en tant qu'office récepteur au cours des 12 derniers mois.

27. Système de publication des données et images relatives aux demandes internationales (SPIDI). Le système SPIDI est destiné à offrir un moyen d'édition électronique très performant pour la préparation des pages de couverture des brochures du PCT ainsi que des versions française et anglaise de la Gazette. Ce système est hautement automatisé, les données bibliographiques pertinentes étant téléchargées du système CASPIA deux semaines seulement avant la date de publication finale. Ses principales fonctions sont les suivantes : i) édition en ligne des premières pages avec insertion des dessins numérisés (et, le cas échéant, des traductions d'éléments de texte), ii) formatage des données bibliographiques avec réduction automatique du dessin, iii) impression de copies prêtes à la reproduction des versions française et anglaise de la Gazette ainsi que des premières pages des brochures et iv) fourniture de données pour la production envisagée d'un nouveau disque compact ROM ESPACE-FIRST en mode mixte, ainsi qu'à l'intention d'autres fournisseurs de services d'information en matière de brevets qui sont intéressés par l'acquisition d'informations de première page en mode mixte balisé selon le SGML. Le système SPIDI, qui, pour des raisons de sécurité, est exploité sur un réseau distinct, compte actuellement 15 utilisateurs pour le traitement d'environ 950 nouvelles brochures, ainsi que des gazettes française et anglaise correspondantes, par cycle de publication hebdomadaire.

28. Numérisation des brochures du PCT. Pour renforcer l'efficacité globale de la production des brochures du PCT, le Bureau international a introduit un système de numérisation des copies originales de toutes les brochures du PCT avant publication, les images numérisées étant utilisées pour produire les brochures du PCT à l'aide d'imprimantes rapides. En utilisant les données du système CASPIA relatives aux destinataires de chaque brochure du PCT, il sera bientôt possible d'imprimer des séries de brochures triées par destination, ce qui évitera le tri manuel. Le fait de disposer des données images des brochures du PCT sous forme électronique offre en outre les avantages suivants : i) possibilité d'avancer la date de publication du disque compact ROM ESPACE-WORLD et ii) rationalisation du processus de réimpression des brochures à la demande. (Des exemplaires des brochures du PCT sont maintenant réimprimés à la demande à partir des disques compacts ROM ESPACE-WORLD

ITIP/WG/I/2

sur chargeurs automatiques, à l'aide d'un système mis au point par l'Office des brevets du Royaume-Uni; voir le paragraphe 75.)

29. Informations électroniques sur le système du PCT. Le Bureau international enrichit constamment le contenu de son site Web (voir le paragraphe 63) afin de pouvoir recourir à l'Internet pour fournir des informations actualisées aux utilisateurs du PCT, qui sont de plus en plus nombreux dans le monde. Les éléments suivants, qui présentent un intérêt particulier, sont désormais disponibles gratuitement sur le site Web : i) données essentielles concernant le PCT, ii) texte du PCT et de son règlement d'exécution, iii) communiqués de presse du PCT (y compris les activités du PCT en 1996, les nouvelles adhésions, etc.), iv) le bulletin mensuel *PCT Newsletters* (à partir de janvier 1997), v) le Guide du déposant du PCT (volumes IA, IB, IIA, IIB et IIC) et vi) plusieurs formulaires essentiels du PCT, notamment les formulaires de demande, en différentes langues, accompagnés, à titre d'exemple, de spécimens de formulaires déjà remplis. En outre, le Bureau international publie chaque trimestre le disque compact ROM JOPAL (*Journal Of Patent Associated Literature*), qui est mis gratuitement à la disposition des offices nationaux des États contractants du PCT.

30. Échange de données électroniques. Pour tenter de réduire les frais d'impression et de port et éviter toute inefficacité due à de multiples opérations de saisie des données, le Bureau international a progressivement renforcé ses activités de transfert électronique de données au cours des dernières années. À l'heure actuelle, plus de 20 partenaires externes (offices de propriété industrielle, serveurs commerciaux de bases de données) reçoivent divers types de données électroniques du PCT, et notamment i) les données bibliographiques des Gazettes du PCT, ii) divers formulaires du PCT et iii) des données balisées de la page de couverture produites par le système de publication électronique SPIDI. En outre, le Bureau international reçoit et traite électroniquement les données des offices relatives aux taxes. La plupart des données sont transférées à l'aide de bandes magnétiques mais de plus en plus d'informations font aussi l'objet d'échanges en ligne entre le Bureau international et l'Office européen des brevets. D'autres projets sont à l'étude, avec les offices participant à la coopération trilatérale, notamment l'échange de documents de priorité et de rapports de recherche internationale sous forme électronique.

31. Accès aux demandes internationales de brevet publiées sous forme électronique. Des informations relatives aux demandes PCT publiées sont depuis de nombreuses années disponibles sous forme électronique grâce à la série de disques compacts ROM ESPACE produits en collaboration avec l'Office européen des brevets, à savoir : i) les disques compacts ROM hebdomadaires ESPACE-WORLD, qui contiennent l'intégralité des brochures du PCT (texte complet et dessins) en fac-similé, ainsi que certaines données bibliographiques se prêtant à la recherche; toutes les demandes internationales publiées (depuis 1978) sont disponibles dans la série ESPACE-WORLD; ii) les disques SPACE-FIRST qui contiennent les informations de première page en fac-similé et sous forme de données bibliographiques se prêtant à la recherche; et iii) les disques SPACE-ACCESS, qui constituent une base de données de recherche cumulative contenant un résumé des données bibliographiques, les titres et les abréviés (en français et en anglais) de toutes les demandes internationales du PCT publiées par le passé. Un nouveau disque compact SPACE-FIRST en mode mixte est en préparation à l'aide des données électroniques du système SPIDI.

ITIP/WG/I/2

32. Conformément à une décision prise en 1990 par l'Assemblée de l'Union du PCT, pour favoriser l'utilisation de l'information en matière de brevets sous forme électronique plutôt que sur papier, le Bureau international a déjà fourni gratuitement à plus de 60 offices nationaux d'États contractants du PCT qui ont choisi de recevoir les brochures du PCT sur disques compacts ROM plutôt que sur papier des stations de travail à ordinateur individuel équipées de lecteurs de disques compacts ROM et d'imprimantes, et leur offre gratuitement un abonnement à divers disques compacts ROM contenant des informations en matière de brevets; le Bureau international a aussi fourni ces stations de travail et offert des abonnements à des disques compacts ROM contenant des informations sur le PCT à plusieurs pays en développement qui ne sont pas encore parties à ce traité.

33. En outre, les serveurs commerciaux de bases de données conserveront la possibilité de recevoir du Bureau international, sous forme électronique, l'information en matière de brevets publiée, ce qui leur permettra de fournir cette information en ligne aux abonnés et au public. Les données des pages de couverture et de la Gazette sont fournies à un coût marginal, sur bandes magnétiques, aux fournisseurs de services d'information en matière de brevet. Le Bureau international est en relation avec l'un de ces fournisseurs de services pour étudier la possibilité de mettre à disposition sur l'Internet les pages de couverture en mode mixte et la brochure du PCT en fac-similé.

34. Dépôt électronique des demandes du PCT. Reconnaissant combien il est important de rationaliser la circulation de l'information électronique tout au long du processus de dépôt des demandes de brevet, le Bureau international s'est activement employé, avec les offices participant à la coopération trilatérale, à mettre en œuvre le système EASY (*Electronic Application SYstem*) que les déposants utiliseront sur des ordinateurs individuels pour établir et déposer des demandes de brevet sous forme électronique. (Le système EASY permettra aux déposants d'introduire les diverses données qui doivent figurer dans la requête en bénéficiant de contrôles automatiques de validité de ces données et d'établir le reste de la demande internationale (description, revendications et abrégé) au moyen d'un logiciel de traitement de texte et sous forme d'images en fac-similé pour les dessins. La totalité de la demande peut être déposée sous la forme d'une disquette accompagnée d'un bordereau de dépôt signé par le déposant et, ultérieurement, le système EASY devrait permettre d'effectuer entièrement en ligne le dépôt électronique des demandes internationales, et aboutir à l'élimination des dépôts sur papier.) La première version du logiciel PCT/EASY, en cours de mise au point avec le concours de l'Office européen des brevets, devrait être publiée au cours du second semestre 1997. Ce logiciel a été conçu pour s'adapter à différentes langues, et notamment permettre l'emploi de langues n'utilisant pas l'alphabet latin. Les avantages escomptés de l'utilisation du logiciel EASY pour les déposants et les offices sont les suivants : i) préparation plus aisée des demandes de brevet, grâce à des écrans d'aide, ii) validation des données dès leur saisie, permettant la réduction des erreurs de dépôt initiales, iii) élimination des multiples opérations de saisie des données, pour le déposant aussi bien que pour les offices récepteurs et le Bureau international, iv) amélioration de la qualité de publication des demandes internationales et v) rationalisation du processus d'administration des brevets grâce au recours aux documents électroniques (au lieu du papier), ce qui conduira à des économies tout au long du traitement de la demande internationale.

35. Perspectives d'avenir. Le Bureau international a entrepris une étude globale axée sur le Département des opérations du PCT en vue i) de faire le point des méthodes et procédures en vigueur, ii) d'analyser les besoins futurs et les nouvelles possibilités compte tenu de l'incidence prévisible du dépôt électronique des demandes, appelé à remplacer les systèmes de dépôt sur papier, du recours accru aux échanges de données en ligne entre offices de propriété industrielle et de l'évolution vers l'édition électronique et iii) de faire des recommandations quant à la réorganisation des méthodes actuelles et la mise en œuvre de solutions et techniques appropriées pour la gestion de l'information et de la documentation au sein du Département des opérations du PCT du Bureau international. Compte tenu des liens étroits qui existent entre les travaux entrepris au sein de ce département, d'une part, et dans le cadre d'offices nationaux et régionaux de brevets s'intéressant à divers aspects du système du PCT (offices récepteurs, administrations chargées de la recherche internationale, administrations chargées de l'examen préliminaire international, offices désignés et élus), d'autre part, il est évident qu'il est nécessaire de progresser dans l'harmonisation des formats de données électroniques et des protocoles d'échange de données pouvant être utilisés tout au long du traitement des demandes internationales, afin de rationaliser le plus possible le traitement des demandes déposées sous forme électronique, tant au sein du Bureau international que dans les offices et administrations susmentionnés.

VII. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour l'administration du système de Madrid

36. Le système automatisé de gestion, d'enregistrement et de publication dénommé *Madrid Agreement and Protocol System* (MAPS) (voir la figure 3) permet d'assurer de manière efficace et rationnelle les services du Bureau international dans le cadre de l'Arrangement et du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Ce système s'est effectivement traduit par un office sans papier pour le traitement de toutes les transactions, le registre international se présentant sous forme électronique et tous les documents sur papier étant stockés sur disques optiques (voir les paragraphes 37 à 39). Il est développé et perfectionné au fur et à mesure des besoins. Tous les enregistrements internationaux en vigueur sont publiés sur les disques compacts ROM ROMARIN (voir les paragraphes 40 à 42). Les liaisons RNIS offrent un moyen de communication électronique sûr entre le Bureau international et les offices (voir le paragraphe 43); les services d'enregistrement des marques des Parties contractantes et le public ont accès aux bases de données électroniques (voir les paragraphes 44 et 45) et des informations concernant le système de Madrid sont publiées sous forme électronique sur l'Internet (voir le paragraphe 46).

37. Madrid Agreement and Protocol System (MAPS). Le système MAPS vise principalement :

- i) à supprimer (sauf pour la correspondance générale) la circulation de documents sur papier à l'intérieur du Bureau international, c'est-à-dire principalement au sein du Service d'enregistrement international des marques et entre ce service et la Division des finances, ce qui aura pour effet, notamment, d'accélérer le traitement des demandes internationales, des refus, des désignations postérieures et d'autres demandes de changement, ainsi que des renouvellements, en permettant le déroulement de plusieurs opérations en parallèle et en éliminant les opérations de dépôt et d'archivage manuels;
- ii) à rationaliser et à contrôler le traitement des demandes internationales, des refus, des désignations postérieures et d'autres demandes de changement, ainsi que des renouvellements, en répartissant les tâches entre les stations de travail du personnel intéressé, en surveillant les délais et en sollicitant des interventions de l'opérateur;
- iii) à faciliter l'examen quant à la forme des demandes internationales grâce à des contrôles automatiques de validité et de cohérence; à fournir un classement assisté par ordinateur de la liste des produits et des services, une traduction assistée par ordinateur de cette dernière et d'autres éléments à traduire dans les demandes internationales; à traiter les désignations postérieures, les limitations, les radiations partielles et les notifications de refus ou d'invalidation; et à automatiser dans une large mesure les sorties d'imprimante (les lettres signalant des irrégularités, les extraits, les certificats, les notifications et les publications, ainsi que les statistiques et l'information en matière de gestion);
- iv) à intégrer toutes les composantes du système informatique du service, y compris une base de données images, et à établir une interface électronique avec le système informatique des services financiers (FINAUT, voir le paragraphe 69);
- v) à établir des communications électroniques (sans papier) avec les services d'enregistrement intéressés des parties contractantes et à permettre à ces services, ainsi qu'au grand public, d'avoir accès au registre électronique.

38. Le système MAPS comprend les éléments suivants :

- i) un sous-système d'administration qui permet de gérer l'ensemble de la procédure d'enregistrement international et d'accéder aux données, aux images et aux documents stockés électroniquement dans les autres sous-systèmes; son module MATCHES (MAPS Assisted Translation and Classification (Help for Examiners) System) facilite le classement et la traduction (de français en anglais et d'anglais en français) des listes de produits et de services figurant dans les demandes internationales; le sous-système d'administration comporte aussi une interface avec le système informatique de la Division des finances, qui traite les taxes reçues par le Bureau international;

ITIP/WG/I/2

ii) une base de données électronique dans laquelle sont saisies et stockées toutes les données alphanumériques qui sont inscrites dans le registre international et utilisées aux fins des notifications et de la publication dans la revue bilingue (français-anglais) bimensuelle *Gazette OMPI des marques internationales/WIPO Gazette of International Marks*;

iii) une base de données images sur disque magnétique dans laquelle sont saisies les images numérisées des marques, ainsi que les images numérisées de tous les documents reçus par le Bureau international dans le cadre de la procédure d'enregistrement international; ces images sont stockées dans ce sous-système jusqu'à l'achèvement de la procédure d'enregistrement et de publication, après quoi elles sont archivées (voir le point iv));

iv) un sous-système d'archivage sur disque optique appelé MINOS (*Marks Information Optically Stored*) dans lequel les images numérisées de tous les documents reçus par le Bureau international sont stockées sur des disques WORM (non effaçables); le sous-système MINOS comprend maintenant environ 4,3 millions de pages, représentant quelque 360 000 dossiers d'enregistrements internationaux de marques;

v) un sous-système de publication, qui utilise la base de données électronique et les images numérisées des marques pour la composition et l'impression des notifications adressées aux services d'enregistrement des Parties contractantes et des certificats d'enregistrement et de renouvellement, et pour la composition de la revue *Gazette OMPI des marques internationales/WIPO Gazette of International Marks*;

vi) un module de communication, qui permet au Bureau international de recevoir des services d'enregistrement des Parties contractantes intéressées et de leur envoyer toutes les communications concernant la procédure d'enregistrement international sous forme électronique (sans papier).

39. S'agissant du contexte d'utilisation et du matériel, le système MAPS utilise le puissant ordinateur central du CIC et un superserveur du réseau interne NetFrame, avec environ 50 stations de travail à ordinateur individuel à double écran et trois imprimantes rapides reliées par le réseau de l'OMPI. Le sous-système MINOS comprend deux chargeurs automatiques avec deux serveurs. Les stations de travail permettent l'accès au système MAPS, à la base de données images sur disque (qui est dotée de son propre serveur) et à MINOS sur une unité à processeur Pentium fonctionnant sous Windows avec deux écrans de 17 pouces (l'un donnant accès à la base de données du CIC à l'aide du logiciel Netware pour SAA et IRMA, l'autre donnant accès aux images des marques et aux documents numérisés stockés soit sur disques magnétiques sous Netware et Wang Open Image, soit (lorsqu'ils sont archivés) sur disques optiques sous UNIX). Le système de publication fait appel à un serveur spécialisé et comprend deux imprimantes noir et blanc et une imprimante-photocopieuse couleur.

ITIP/WG/I/2

40. Le disque compact ROM du registre de Madrid (ROMARIN). Le Bureau international publie sur disques compacts ROM dénommés ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé) tous renseignements pertinents concernant tous les enregistrements internationaux de marques effectués en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid qui ont été inscrits au registre international des marques et qui sont en vigueur. Un disque ROMARIN "BIBLIO", qui est publié toutes les quatre semaines, contient les données bibliographiques complètes des quelque 320 000 enregistrements internationaux en vigueur (chaque nouveau disque remplaçant le précédent) et un disque ROMARIN "IMAGE", contenant un jeu complet des données images de quelque 120 000 images en noir et blanc et en couleurs de marques figuratives (représentant toutes les marques figuratives dont l'enregistrement international est en vigueur), est publié une fois par an. Les disques "BIBLIO" comprennent aussi le texte de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) et celui de la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne), en français et en anglais, sous forme affichable et se prêtant à la recherche par classe(s) et symbole(s) de classement. La plupart des données bibliographiques stockées sur les disques "BIBLIO" sont aussi disponibles sous forme d'index et se prêtent donc à la recherche à l'aide de différents paramètres. Les recherches sont aussi possibles sur chaque mot de la liste des produits et des services. Les disques compacts ROMARIN comprennent par ailleurs toutes les appellations d'origine enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. Des perfectionnements sont apportés au système ROMARIN pour en renforcer l'efficacité et l'adapter aux progrès en matière d'édition électronique; en particulier, ROMARIN est désormais publié à l'aide de la nouvelle plate-forme GTI/TM avec un logiciel qui autorise la recherche parallèle dans les fichiers du disque compact ROM et dans les fichiers des mises à jour quotidiennes que l'utilisateur peut télécharger du site Web de l'OMPI sur l'Internet (voir le paragraphe 63), et qui permet aussi la recherche parallèle dans les divers clones ROMARIN (voir le paragraphe 42).

41. Le Bureau international met gratuitement à la disposition des services nationaux d'enregistrement de chacun des États membres de l'Union de Madrid une station de travail dotée d'une imprimante couleur à jet d'encre et de deux lecteurs de disques compacts ROM adaptés aux disques compacts ROM ROMARIN, qui sont eux aussi fournis gratuitement.

42. Le Bureau international fournit conseils et assistance aux services nationaux et régionaux d'enregistrement qui souhaitent produire des disques compacts ROM de type ROMARIN (clones ROMARIN) comprenant les marques nationales et régionales de certains pays et groupes de pays. Plusieurs de ces clones existent déjà (en particulier pour l'Allemagne, les pays d'Europe centrale et orientale et les États baltes et le Benelux) et sont en cours de mise au point pour d'autres pays (pays de l'ANASE et pays latino-américains).

43. Communication électronique de données. S'agissant de la communication électronique de données entre le Bureau international et les services nationaux et régionaux d'enregistrement des marques dans le cadre du système de Madrid, le Bureau international a établi des liens sûrs avec le Bureau Benelux des marques et les services d'enregistrement de la Suède et du Royaume-Uni en vue de l'échange de données électroniques (à savoir les données relatives aux notifications faites par le Bureau international en vertu de l'Arrangement et du

ITIP/WG/I/2

Protocole de Madrid); le même dispositif est en cours d'extension aux services d'enregistrement finlandais et suisse. Ce système d'échange de données électroniques, qui utilise les liaisons RNIS (réseau numérique à intégration de services) des PTT, est dénommé MECA (Madrid Electronic CommunicAtions). (Il y a lieu de noter que le projet RESMA des Communautés européennes, qui tend à relier au sein d'un seul réseau l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) et les services d'enregistrement des marques des pays de l'Union européenne, repose pour l'essentiel sur les mêmes spécifications techniques que celles qui ont été mises au point pour le système MECA et sera compatible avec les formats de données du MECA.)

44. L'accès aux bases de données électroniques des enregistrements internationaux est possible par plusieurs moyens. Les services nationaux et régionaux d'enregistrement des marques des membres de l'Union de Madrid peuvent avoir accès en ligne et en temps réel, pour consultation uniquement, par modem connecté par ligne spécialisée ou par commutation, aux données textuelles enregistrées ou en attente dans le sous-système d'administration du MAPS; les services d'enregistrement des marques de la Suisse et de l'Italie font usage de cette possibilité, offerte gratuitement par l'OMPI. Plusieurs autres services d'enregistrement des marques et plusieurs serveurs commerciaux d'informations en matière de marques reçoivent tous les 15 jours des bandes magnétiques contenant les données publiées dans la *Gazette OMPI des marques internationales/WIPO Gazette of International Marks*; ces services ne paient que le coût de production, de conditionnement et d'expédition des bandes tandis que le prix demandé aux serveurs commerciaux est un peu plus élevé. Pour remplacer les bandes, ces fichiers de photocomposition seront bientôt mis à disposition sur le serveur du CIC, et le Bureau international a l'intention de demander à l'Assemblée de l'Union de Madrid, lors de sa session de septembre-octobre 1997, l'autorisation de les rendre accessibles à quiconque, gratuitement. Plusieurs services d'enregistrement de marques et plusieurs serveurs commerciaux d'informations en matière de marques ont obtenu le fichier rétrospectif de la base de données ROMARIN (données bibliographiques et images des marques figuratives) et reçoivent chaque mois des mises à jour sur bandes magnétiques; le prix demandé pour le fichier rétrospectif et les mises à jour ainsi que les redevances (en cas d'usage commercial) par enregistrement cité varient selon le type d'utilisateur et l'usage envisagé (interne ou commercial). Ces services sont aussi appelés à disparaître, les mises à jour mensuelles de ROMARIN devant être mises à disposition sur le serveur du CIC, comme les fichiers de photocomposition, et le Bureau international a l'intention de demander à l'Assemblée de l'Union de Madrid, à sa prochaine session, l'autorisation de mettre à disposition ces mises à jour mensuelles totalement gratuitement, quel que soit l'utilisateur ou l'usage envisagé (une somme forfaitaire continuerait cependant d'être demandée aux serveurs d'informations qui souhaitent recevoir le fichier rétrospectif). Les disques compacts ROM ROMARIN et les fichiers des mises à jour quotidiennes qui sont mis à disposition gratuitement sur l'Internet permettent au grand public d'avoir accès aux données enregistrées et aux données relatives aux demandes en instance (y compris les images).

ITIP/WG/I/2

45. La politique découlant des propositions que le Bureau international soumettra à l'approbation de l'Assemblée de l'Union de Madrid en septembre-octobre 1997 au sujet de la diffusion d'informations sur les enregistrements internationaux sous forme électronique consisterait à mettre gratuitement à la disposition de tous les utilisateurs (services d'enregistrement des marques, serveurs commerciaux ou autres), quel que soit l'usage envisagé (interne ou commercial), les données "brutes" sur les enregistrements internationaux, étant entendu que les données représentant une "valeur ajoutée" non négligeable (à savoir, le fichier rétrospectif ROMARIN et les disques compacts ROM ROMARIN) continueraient quant à elles à être fournies à titre onéreux. Cette politique corroborerait pleinement un fait admis, à savoir qu'il est important de diffuser le plus largement possible et au plus bas prix possible l'information relative aux enregistrements internationaux.

46. Informations électroniques sur le système de Madrid. Des informations sur le système de Madrid, s'adressant aux déposants actuels ou potentiels, sont diffusées sur l'Internet, où figurent, outre des informations générales sur le système de Madrid, le texte de l'Arrangement, du Protocole et du règlement d'exécution de Madrid, le *Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid* et tous les formulaires officiels.

**VIII. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour l'administration du système de La Haye**

47. Un système informatique a été mis au point pour les opérations du Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Arrangement de La Haye. Les données bibliographiques concernant les dépôts internationaux et les renouvellements sont saisies, vérifiées et utilisées pour la préparation de la publication de la revue mensuelle bilingue (français-anglais) *Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin* et la compilation annuelle des tables de titulaires (de dépôts de dessins ou modèles industriels) ainsi que pour la production des communications (lettres types). Ce système informatique est actuellement mis en œuvre sous le système d'exploitation Netware sur le même superserveur NetFrame que celui qui est utilisé pour le système MAPS (voir le paragraphe 39), avec 10 ordinateurs individuels et quatre imprimantes laser entièrement intégrés sous Windows. Il est prévu de développer le système informatique de La Haye en intégrant les données concernant les dépôts internationaux de dessins et modèles industriels dans le système MAPS.

48. Le Bureau international a produit en 1996 un prototype de disque compact ROM intitulé SARINDI (*System for Archiving and Retrieving INdustrial Design Information*) contenant les données bibliographiques et les reproductions de dessins et modèles enregistrés, en vue d'étudier la possibilité, notamment, de remplacer, au moins pour ce qui concerne les reproductions, la publication traditionnelle sur papier de la revue *Bulletin des dessins et modèles internationaux* par une publication sur disque compact ROM. Des propositions seront présentées à cet égard à l'Assemblée de l'Union de La Haye lors de sa session de septembre-octobre 1997.

ITIP/WG/I/2

49. Les formulaires officiels et d'autres documents d'information sur le système de dépôt international des dessins et modèles industriels sont en cours de chargement sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet.

**IX. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour l'exécution d'autres activités opérationnelles de l'OMPI**

50. Plusieurs systèmes informatiques permettent d'assurer d'autres activités opérationnelles du Bureau international; tel est le cas pour l'établissement des bases de données bibliographiques et des bases de textes complets pour la collection des textes législatifs de propriété intellectuelle et la publication du disque compact ROM IPLEX (voir les paragraphes 51 et 52), l'indexation et le contrôle de l'accès aux collections de la bibliothèque du Bureau international (voir le paragraphe 53), l'établissement des statistiques annuelles mondiales concernant les demandes de titres de propriété industrielle et les titres délivrés (voir le paragraphe 54), les systèmes de gestion de bases de données pour la classification internationale des brevets (CIB) et pour les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno (voir les paragraphes 55 et 56), la publication des communications selon l'article 6ter sur disque compact ROM (voir le paragraphe 57) et le système en cours de création destiné à assurer un arbitrage en ligne pour le règlement des conflits entre les noms de domaines de l'Internet et les marques (voir le paragraphe 58).

51. Collection des lois. Le Bureau international a entrepris la création d'une base de données bibliographiques informatisée et d'une base de textes complets informatisée des textes législatifs de propriété intellectuelle, cette dernière étant mise au point à l'aide du SGBD Folio Views. Les données bibliographiques et les textes législatifs et réglementaires que les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) notifient à cette organisation figurent dans ces bases de données. Le Bureau international a passé un contrat pour la conversion sous forme déchiffrable par machine des textes législatifs sur papier, avec la création simultanée de liens d'hypertexte dans et parmi ces textes, ce qui permettra de procéder à des recherches poussées dans la base de textes complets. Il est prévu de donner accès à ces bases de données en ligne et via l'Internet dans le courant de 1997, ainsi que sur disques compacts ROM.

52. IPLEX. Les plus importants textes législatifs de propriété intellectuelle continuent d'être publiés dans la série IPLEX sur disques compacts ROM qui paraissent quatre fois par an, chaque nouveau disque remplaçant le précédent. IPLEX contient les textes de traités internationaux et de lois et règlements nationaux et régionaux en vigueur dans le domaine de la propriété intellectuelle à la date de publication. Les textes figurant sur le disque compact ROM sont en français et en anglais; certains sont en espagnol et en allemand. IPLEX contient un fichier "Traités et législation", un fichier "État des ratifications" et un fichier "Glossaire" et est assorti d'un logiciel de recherche qui permet l'affichage simultané de textes en deux langues sur l'écran.

ITIP/WG/I/2

53. Bibliothèque. Le nouveau système de gestion informatisé de la bibliothèque, installé à la fin de 1996, est dénommé GLAS (*Graphical Library Automation System*) pour Windows, est exploité sur le réseau de l'OMPI (NOS Netware) et est doté de cinq stations de travail, dont trois à la bibliothèque et deux dans la salle de lecture. Ce nouveau système comprend huit modules, à savoir catalogue, circulation, contrôle des périodiques, acquisitions, catalogue accessible en ligne au public, NetPac (permettant l'accès aux bases de données compatibles Z39.50), WorldPac (qui permettrait à l'avenir la publication du catalogue de la bibliothèque sur l'Internet) et Databridge (permettant l'importation ou l'exportation de fichiers MARC). Le système GLAS et l'accès à l'Internet (assurés sur une station de travail distincte dans la salle de lecture) permettent aux usagers de la bibliothèque d'effectuer dans les publications et documents des recherches complexes sur divers sujets dans l'ensemble du domaine de la propriété intellectuelle. Les listes bibliographiques bimestrielles de la bibliothèque, qui rendent compte des nouvelles acquisitions, sont distribuées gratuitement sur disquette (et sous forme imprimée) à plus de 230 personnes et institutions dans le monde entier.

54. Statistiques. Le Bureau international recueille auprès de tous les offices de propriété industrielle du monde des statistiques concernant le nombre de demandes de brevet déposées et de brevets délivrés et le nombre de demandes d'enregistrement, et d'enregistrements, de marques, de dessins et modèles industriels et d'autres objets de propriété industrielle. Les données ainsi recueillies, ainsi que les données du Bureau international concernant l'utilisation des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, sont reprises dans la base de données statistiques. Une partie de celle-ci est accessible sous Excel sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet et la base de textes complets (comprenant les statistiques publiées les années précédentes) sera publiée sur disque compact ROM. Des études sont en cours pour permettre aux offices de propriété industrielle de présenter leurs statistiques sous forme électronique.

55. Classification internationale des brevets. Le système de gestion de base de données IPCIS (*International Patent Classification Information System*) contient l'édition en cours (sixième édition) de la CIB en français et en anglais ainsi que les modifications apportées à cette édition par le Comité d'experts IPC. Il constitue le principal instrument de travail du Bureau international pour la révision en cours de la CIB et des index des mots clés, offre une base de données en ligne accessible aux offices nationaux de propriété industrielle et fournit les fichiers de données pour l'impression de la CIB. Le système IPCIS facilite donc le travail des offices qui participent activement à la révision de la CIB ou établissent des traductions de cette classification. Le disque compact ROM IPC:CLASS (*IPC Cumulative and Linguistic Advanced Search*), qui a été produit par l'OMPI en collaboration avec l'Office allemand des brevets et l'Office espagnol des brevets et des marques, contient les six premières éditions de la CIB en français et en anglais et diverses éditions en allemand, espagnol, hongrois et russe, des index des mots clés en français, anglais et espagnol, un index des mots clés bilingue (allemand-anglais), des tables de concordance depuis la seconde jusqu'à la sixième édition de la CIB et des données relatives aux symboles de la CIB. Le logiciel de recherche rend possible la recherche à l'aide de mots clés ou de symboles de la CIB dans n'importe quel fichier de données figurant sur le disque compact ROM et permet de passer d'une version linguistique et d'une édition à l'autre, avec affichage simultané de deux fichiers de données ou plus sur l'écran. L'IPC:CLASS existe en version MS-DOS et en version Windows. Plus de 100 exemplaires ont été mis gratuitement à la disposition des États membres de l'Union IPC, des pays en développement et des pays en transition. Des informations concernant la CIB sont

ITIP/WG/I/2

en cours de chargement sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet. Il est prévu de diffuser gratuitement les versions française et anglaise de la CIB sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet au cours du premier semestre de 1998 et de mettre gratuitement les versions anglaises et française de la CIB à la disposition de tous les intéressés, sous forme électronique, une proposition en ce sens sera présentée à l'Assemblée de l'Union IPC à sa session de septembre-octobre 1997.

56. Classifications de Nice, de Vienne et de Locarno. Le système de gestion de base de données NIVLIS (*Nice, Vienna and Locarno Information System*), semblable à IPCIS, est mis en œuvre pour faciliter la révision et la publication de nouvelles éditions de la classification de Nice des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, de la classification de Vienne des éléments figuratifs des marques et de la classification de Locarno pour les dessins et modèles industriels. Les versions française et anglaise de ces classifications seront publiées sur disques compacts ROM au cours du second semestre de 1997 et il est aussi prévu de les publier sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet, où elles seront accessibles gratuitement, ainsi que de mettre gratuitement ces classifications, qui existent sous forme électronique, à la disposition de tous les intéressés; une proposition en ce sens sera présentée aux assemblées des unions de Nice, de Vienne et de Locarno à leurs sessions de septembre-octobre 1997.

57. Communications selon l'article 6ter. En ce qui concerne les emblèmes d'État, les poinçons officiels et les emblèmes d'organisations internationales communiqués au Bureau international en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, un disque compact ROM utilisant le logiciel GTI/TMI et contenant ces notifications a été publié et distribué gratuitement à tous les États membres de l'OMPI ainsi qu'aux entités qui ne sont pas membres de l'OMPI mais qui sont membres de l'Organisation mondiale du commerce.

58. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI dispose d'une base de données comprenant les noms d'environ 10 000 personnes et sociétés qui ont manifesté un intérêt pour les activités menées par l'OMPI dans ce domaine et de quelque 700 arbitres et médiateurs. Des informations sont diffusées sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet au sujet des services proposés par le centre, des règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI, des clauses compromissoires et conventions ad hoc recommandées et de questions connexes. Le Bureau international installe actuellement un serveur Web, relié à l'Internet par le CIC, pour le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, qui administrera les recours administratifs et autres procédures de règlement des litiges concernant les noms de domaine de deuxième niveau enregistrés dans l'espace réservé aux noms de domaine génériques de premier niveau que prévoit le Mémorandum d'accord sur l'espace réservé aux noms de domaine génériques de premier niveau dans le système des noms de domaine de l'Internet, qui a été ouvert à la signature le 1<sup>er</sup> mai 1997. Les procédures se dérouleront en ligne et

ITIP/WG/I/2

permettront notamment au titulaire d'un droit de propriété intellectuelle d'obtenir une décision sur le point de savoir si un nom de domaine de deuxième niveau enfreint le principe selon lequel un nom de domaine ne doit pas porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle connu à l'échelle internationale.

X. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour la diffusion de l'information à l'extérieur de l'Organisation

59. La diffusion de l'information est une fonction majeure du Bureau international, qui est grandement facilitée par divers systèmes informatiques. Des informations sont fournies par divers moyens électroniques au sujet des traités internationaux d'enregistrement (PCT, Madrid et La Haye) administrés par l'OMPI ainsi qu'en ce qui concerne d'autres activités opérationnelles (voir le paragraphe 60). Le Bureau international dispose désormais d'un réseau interne d'ordinateurs individuels et d'unités de traitement de texte utilisés pour diverses fonctions (voir le paragraphe 61), y compris l'édition électronique (voir le paragraphe 62). L'Internet est l'un des principaux moyens de diffuser des informations à jour à l'intention des personnes intéressées dans le monde entier (voir les paragraphes 63 et 64) et la "librairie électronique" qui y est rattachée facilitera la commande de publications (voir le paragraphe 65). La politique de l'OMPI concernant la diffusion, sous forme électronique, de l'information relative à la propriété intellectuelle devrait grandement profiter aux utilisateurs de cette information dans le monde entier (voir le paragraphe 66).

60. Activités opérationnelles. Comme il ressort des précédentes sections, la diffusion de l'information est une composante majeure des activités opérationnelles du Bureau international, qui se développe rapidement. Plus particulièrement, en ce qui concerne les systèmes du PCT et de Madrid, des guides du déposant, des formulaires de demande et d'autres éléments d'information pertinents concernant ces systèmes sont mis à disposition sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet, de sorte que ces informations, complètes et à jour, sont facilement accessibles dans le monde entier. Des données sont échangées électroniquement avec des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux, notamment par télécommunications. En même temps, des informations concernant les demandes de brevet publiées du PCT sont disponibles sur une série de disques compacts ROM et par l'intermédiaire des serveurs commerciaux de données qui reçoivent des données sous forme électronique du Bureau international; des informations sur les enregistrements de marques sont disponibles sur disques compacts ROM, assortis de mises à jour téléchargeables via l'Internet, ainsi que par l'intermédiaire de serveurs commerciaux de données qui reçoivent des données sous forme électronique du Bureau international. L'accès en ligne et via l'Internet à la collection de textes législatifs est prévu pour le courant de 1997. D'autres informations résultant des activités opérationnelles du Bureau international sont aussi diffusées sous forme électronique, notamment sur les disques compacts ROM pour IPLEX, JOPAL, IPC:CLASS et sur le disque compact ROM pour les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno. Le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* sera bientôt publié sur disque compact ROM (en français, anglais et espagnol).

61. Traitement de texte. Les premiers systèmes de traitement de texte qui ont été installés au Bureau international à partir de 1980 ont maintenant été entièrement remplacés par le réseau interne d'ordinateurs individuels utilisés pour le traitement de texte et le traitement d'images pour produire des communications internes, lettres, fac-similés, documents destinés aux États membres, rapports, exposés, publications et documents connexes; ce réseau est aussi utilisé pour le courrier électronique, l'édition électronique, les tableurs, les bases de données et les applications connexes. Ces fonctions sont opérées à l'aide des plus récents logiciels de traitement de texte et de bureautique, en particulier Microsoft Office (Word pour Windows, Excel, Powerpoint, Access). Le système permet de traiter des textes en français, anglais et espagnol ainsi qu'en arabe, chinois et russe.

62. Édition électronique. La technique de reconnaissance optique des caractères (ROC) a été largement utilisée pour la saisie de textes et de graphiques et le formatage de documents en différentes langues. Le Bureau international a aussi eu largement recours au logiciel de publication assistée par ordinateur (PAO) spécialement conçu pour la production des originaux utilisés pour l'édition électronique et l'impression des revues (y compris *La Propriété intellectuelle et le Droit d'auteur/Industrial Property and Copyright/La Propiedad industrial y el Derecho de Autor*), de la brochure *Informations générales* de l'OMPI et de nombreuses autres publications de l'organisation. Une puissante imprimante laser issue de la technique la plus récente, analogue à celles qui sont maintenant utilisées pour l'impression des brochures du PCT à partir des images numérisées (voir le paragraphe 28), sert à la production interne de certaines publications et de la plupart des documents de réunions de l'OMPI; une interface avec le réseau interne permettra bientôt l'impression à la demande (ne nécessitant pas d'original sur papier).

63. Internet. Le site Web de l'OMPI sur l'Internet a été créé en septembre 1996 et sert à fournir aux intéressés, dans le monde entier, les informations les plus récentes, de sorte que la distance ne constitue plus un obstacle. De très nombreuses informations, représentant l'équivalent d'environ 10 000 pages dactylographiées (et qui sont constamment complétées par de nouveaux éléments) ont déjà été téléchargées; parmi celles-ci figurent notamment les suivantes :

- i) des informations générales concernant l'OMPI (y compris la *brochure d'Informations générales de l'OMPI*, le catalogue des publications, l'état des ratifications des traités administrés par l'OMPI et les textes de ces traités);
- ii) des documents concernant les réunions d'intérêt général de l'OMPI (par exemple les documents de la conférence diplomatique de décembre 1996 sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, les documents des réunions des organes directeurs (sessions du 18 au 21 mars 1997 et du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1997)); les documents ainsi mis à disposition sont immédiatement accessibles dans les États membres du monde entier, ce qui élimine les délais inhérents aux services postaux;
- iii) des documents, dossiers de projet et circulaires concernant les réunions du PCIP, pour lesquels l'accès est restreint et nécessite un mot de passe;

ITIP/WG/I/2

- iv) des documents concernant le système du PCT (y compris les données essentielles, le texte du PCT et de son règlement d'exécution, les communiqués de presse du PCT, les *Newsletters* du PCT, le guide du déposant du PCT et des formulaires, y compris des spécimens de formulaires déjà remplis);
- v) des documents concernant le système de Madrid (informations générales, texte de l'Arrangement, du Protocole et du règlement d'exécution de Madrid, guide pour l'enregistrement international des marques, formulaires, mises à jour quotidiennes des données de type ROMARIN);
- vi) des documents concernant l'Union de La Haye (y compris des formulaires et autres documents d'information);
- vii) des documents concernant la CIB (y compris des informations générales et le manuel d'introduction à la CIB);
- viii) des documents concernant le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (y compris les règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI, les clauses compromissoires et conventions ad hoc recommandées et des formulaires);
- ix) des documents concernant les marques et les noms de domaine de l'Internet;
- x) des renseignements sur divers réunions et séminaires de l'OMPI (liste de réunions; informations, documents et formules d'enregistrement pour certaines réunions et certains séminaires et journées d'étude);
- xi) des statistiques concernant les droits de propriété industrielle;
- xii) certaines normes de l'OMPI;
- xiii) des communiqués de presse; et
- xiv) les adresses du site Web d'autres offices de propriété industrielle (et les liaisons avec ces sites).

Parmi les informations qu'il est prévu d'ajouter sur le site Web de l'OMPI figurent des bases de données bibliographiques et de textes complets pour la collection de textes législatifs de propriété intellectuelle ainsi que la CIB et les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno.

64. Les informations figurant sur le site Web de l'Internet sont données en français, anglais ou espagnol ou dans plusieurs de ces langues et sont fournies sous l'un ou plusieurs des formats HTML (*Hypertext Markup Language*), Adobe PDF (*Portable Document Format*) et

ITIP/WG/I/2

Microsoft Word. Les informations fournies présentent manifestement un grand intérêt pour de nombreuses personnes dans le monde entier, si l'on en juge par les quelque 160 000 demandes de consultation de pages ("accès") qui sont actuellement faites chaque mois sur le site Web de l'OMPI.

65. "Librairie électronique". Il est prévu d'offrir un moyen électronique de commander des publications de l'OMPI. Grâce au catalogue des publications figurant sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet et au bon de commande qui y sera ajouté, chacun pourra remplir ce bon en ligne (en donnant des renseignements sur sa carte de crédit), passer sa commande électroniquement, le montant à acquitter étant débité en ligne par la banque de l'OMPI; les publications commandées seront ensuite envoyées immédiatement. Ce système simplifiera, rationalisera et accélérera énormément la procédure de commande de publications.

XI. Politique du Bureau international en ce qui concerne la diffusion de l'information à l'extérieur de l'Organisation

66. En ce qui concerne la diffusion de l'information sous forme électronique, la politique de l'OMPI est qu'il faut promouvoir la forme électronique (au lieu du support papier) et l'utiliser partout où cela est possible. De plus, on s'oriente vers l'idée que sauf les données à forte "valeur ajoutée" (ce sont d'une manière générale celles qui figurent sur les disques compacts ROM, en raison de la restructuration dont elles ont fait l'objet, de l'ajout de différentes informations associées et de la fourniture d'outils de recherche puissants), toutes les informations sous forme électronique produites par le Bureau international (qu'il s'agisse des documents, des renseignements ou guides du déposant concernant les systèmes d'enregistrement international, des produits de ces systèmes (demandes internationales PCT publiées et enregistrements internationaux de marques en particulier), des textes de lois de propriété intellectuelle, des classifications internationales ou d'autres informations) devraient être mises *gratuitement*, par l'intermédiaire du site Web de l'OMPI sur l'Internet et des fichiers figurant sur le serveur du CIC, à la disposition des offices, des fournisseurs commerciaux et du public, indépendamment du mode d'exploitation prévu (commercial ou interne); des propositions en ce sens seront présentées aux organes directeurs intéressés lors de leurs sessions de septembre-octobre 1997 (voir les paragraphes 44, 45, 55 et 56).

XII. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international pour l'exécution de tâches administratives internes

67. C'est dans le secteur de l'administration qu'ont été installés les premiers systèmes informatiques (en 1976 pour certaines opérations concernant les états de paie et la comptabilité), auxquels se sont ajoutés à partir de 1980 des systèmes de traitement de texte (voir le paragraphe 61); pour mener les tâches administratives par les moyens les plus efficaces et performants, on y a largement recours à l'informatique. Un système principal de gestion financière gère la comptabilité, les paiements (y compris les états de paie), les recettes (y compris les taxes et les contributions) et les fonctions de contrôle (voir les paragraphes 68 à 72). Les systèmes de gestion du personnel aident à traiter les dossiers de candidature et les mouvements du personnel, à tenir l'inventaire des postes et les dossiers du personnel et à administrer la présence au travail et les congés (voir les paragraphes 69 à 74). Des systèmes

ITIP/WG/I/2

informatiques sont utilisés pour la facturation et l'expédition des publications aux abonnés, pour les achats ainsi que pour la gestion des stocks (voir le paragraphe 75), pour la tenue des listes d'adresses établies en vue des réunions et la gestion des stocks de documents (voir le paragraphe 76), ainsi que pour l'achat et l'inventaire du matériel et des fournitures (voir le paragraphe 77). Un Intranet est en outre en cours d'élaboration, grâce auquel le Bureau international dans son ensemble aura accès aux bases de connaissances partagées constituées par ses différents services et aux informations qui figurent sur le site Web de l'OMPI (voir le paragraphe 78).

68. Gestion des finances et du personnel. Le système informatique central FINAUT (voir la figure 4), progressivement mis en place depuis 1986, assure toutes les opérations comptables de l'Organisation : traitement des factures et des demandes d'autorisation de voyage, gestion des états de paie des fonctionnaires en poste fixe et du personnel engagé pour des contrats de courte durée et traitement automatique des paiements, internes ou externes. Il est aussi capable de facturer aux États membres leurs contributions, d'accuser réception des paiements effectués et de produire à tout moment un état des arriérés de contributions pays par pays. Le système FINAUT reçoit la majorité des paiements dus à l'OMPI par sa connexion avec les principales banques de l'Organisation, ce qui évite un gros travail de saisie manuelle de données et facilite la vérification en permettant le rapprochement automatique des écritures bancaires; en outre les paiements peuvent ainsi être répartis dans un délai minimum entre les secteurs du PCT, de Madrid, de La Haye, des publications, etc. Ce système offre aux utilisateurs réguliers des services de l'OMPI la possibilité d'ouvrir un compte client auprès de l'Organisation; le système FINAUT gère actuellement environ 725 comptes de ce type, pour lesquels il envoie des états mensuels, des avertissements lorsque le solde est trop faible et des rappels si besoin est.

69. Le système offre tout l'éventail des fonctions de contrôle, d'analyse financière et de statistique nécessaires à la gestion de l'OMPI. Principal support informatisé de la base de données concernant le personnel, il comporte différents outils de gestion des ressources humaines notamment le suivi des postes et de la situation du personnel, ainsi que toute une série de listes et de données statistiques. Il comporte en outre des interfaces avec d'autres systèmes pour les activités impliquant des taxes ou des paiements. Le système FINAUT est connecté au système MAPS (voir le paragraphe 38) de telle sorte que toute transaction sur marque ayant une incidence financière génère une opération comptable qui est validée par la Division des finances par rapport à la somme reçue; en outre, les rapprochements d'écritures et les répartitions de taxes se font automatiquement. Des interfaces similaires ont été aménagées avec le système des publications (voir le paragraphe 75) et avec le système CASPRO (voir le paragraphe 26) et sont en cours d'installation pour les opérations de La Haye (voir le paragraphe 47). Une interface améliorée entre les systèmes FINAUT et CASPIA (voir le paragraphe 25) est en cours d'élaboration. Le système FINAUT utilise le SGBD ADABAS et le langage de programmation NATURAL et fonctionne sur les serveurs centraux du CIC. On explore actuellement des techniques avancées d'échange de données informatisé (EDI) en vue d'améliorer les flux financiers entre l'OMPI et le système bancaire. Environ 60 ordinateurs individuels ont accès à FINAUT via NOS.

ITIP/WG/I/2

70. Le système connexe d'information budgétaire est employé pour effectuer les calculs détaillés que nécessite la préparation du projet de budget de l'OMPI pour chaque exercice biennal et produire un certain nombre de tableaux qui figureront dans le document exposant le projet de programme et de budget.

71. Pour la gestion des états de paie et du personnel, un nouveau système en est au stade final de l'expérimentation. Ce nouveau système, qui fonctionne dans l'environnement client/serveur UNIX/Oracle, est fondé sur le logiciel de gestion des ressources humaines (HR Access) d'IBM, anciennement appelé SIGAGIP/CS (qui est également employé, à Genève, par l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation mondiale du commerce, pour la gestion des états de paie et du personnel). Grâce à lui la gestion des ressources humaines du Bureau international gagnera en souplesse et en transparence, pour une meilleure efficacité. Intégrant les informations relatives au personnel (y compris les personnes engagées pour de courtes durées et les consultants) et aux éléments constitutifs du salaire, ainsi que les informations provenant du système de gestion de l'horaire de travail variable (voir le paragraphe 74), il saura s'adapter à l'augmentation constante des effectifs de l'Organisation et aux nécessaires modifications structurelles de celle-ci. La combinaison d'un système de gestion de base de données relationnelles et d'un système de questions-réponses, associée aux outils Microsoft Office, facilitera les procédures administratives périodiques concernant les individus, fournira des données statistiques et permettra une meilleure information en matière de gestion.

72. Le logiciel HR Access est aussi un système pilote pour évoluer vers une nouvelle classe de systèmes informatiques exploitant les techniques client/serveur de pointe actuelles. L'étape suivante, qui démarre actuellement, consiste à remanier FINAUT : le nouveau système, appelé FINAUT 2000, communiquera facilement avec le nouveau système de gestion des états de paie et du personnel, les coûts de développement et d'entretien se trouvant réduit par l'utilisation de techniques communes avec HR Access.

73. En ce qui concerne le recrutement du personnel, un système informatique fourni par la société ADP-GSI aide au traitement des nombreuses candidatures reçues par le Bureau international. Ce système a été conçu pour enregistrer les candidats, produire une correspondance individualisée avec chacun d'entre eux et faciliter la sélection. Pour ce qui est de l'information relative aux pensions, il existe un lien, établi par l'intermédiaire du CIC, avec la base de données centrale de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui permet la transmission de données et de rapports périodiques entre l'OMPI et cette caisse de pensions ainsi que le calcul du montant estimatif des prestations.

74. Horaire variable et enregistrement des congés. En 1994 a été adopté un système de gestion de l'horaire de travail variable mis au point par la société Advanco. Grâce à un réseau comptant actuellement 25 horloges pointeuses desservant les six bâtiments différents occupés par le personnel du Bureau international, ce système enregistre automatiquement les temps de présence et les absences des fonctionnaires, y compris le motif de l'absence (différentes catégories de congé ou de mission, rendez-vous médical, etc.). Il fournit aussi des outils de

ITIP/WG/I/2

gestion du personnel, par exemple des statistiques sur le temps de travail effectif, heures supplémentaires comprises, par unité administrative, sur les congés annuels, les congés de maladie, etc. Ce système utilise un serveur UNIX; son entretien est assuré à distance depuis Bruxelles.

75. Vente des publications et gestion des stocks. La Section de la vente et de la diffusion des publications fait un usage intensif de deux systèmes intégrés fonctionnant sur le système NOS de l'OMPI. Le premier est employé pour l'impression automatique des brochures du PCT à partir des disques compacts ROM ESPACE-WORLD qui sont conservés dans un ensemble de trois grands chargeurs automatiques de disques compacts; l'impression, qui s'effectue sur trois imprimantes de réseau très performantes, est déclenchée par l'enregistrement de la commande. Un deuxième système, récemment mis en fonction pour remplacer le précédent système à ordinateur central, gère l'ensemble des activités liées à la vente et à la diffusion des publications. Ce système utilise le gestionnaire de bases de données Access de Microsoft. Il est employé pour traiter les opérations relatives aux abonnements et les ventes de publications isolées, ainsi que pour la gestion des stocks. Il contient les fichiers clients et toutes les publications, y compris les périodiques et les disques compacts ROM. Il produit les factures correspondant aux abonnements annuels et aux commandes isolées, ainsi que les rappels de paiement à effectuer. Il tient aussi les listes de diffusion et d'expédition et imprime les étiquettes adresses. Il est connecté au système CASPIA du PCT (voir le paragraphe 25) pour traiter les commandes permanentes de brochures du PCT par classe de la CIB, et avec le système FINAUT (voir le paragraphe 69) pour la facturation et le renouvellement des abonnements aux périodiques, lorsqu'ils sont payés.

76. Réunions et documents. Un nouveau système fondé sur Access est en cours d'élaboration, dans l'environnement NOS, pour assister dans ses travaux le Service des réunions et des documents. Une base de donnée comportant les noms et adresses d'administrations (ministères, missions permanentes, etc.) et de personnes a été créée pour permettre d'envoyer à ces entités des courriers concernant les réunions organisées par l'OMPI et des documents d'information générale. Les renseignements concernant les réunions proprement dites (lieu, dates, participants) et les documents en rapport avec celles-ci sont également saisis et structurés dans la base de donnée. Ce système servira également pour la gestion des stocks de documents.

77. Tenue des inventaires. En 1996, les anciens inventaires de tout le matériel du Bureau international établis sur le système Wang ont été progressivement remplacés par un système unifié fondé sur le système NOS et utilisant une base de données Access. Y sont enregistrés les caractéristiques et l'emplacement du mobilier et du matériel (y compris informatique), ainsi que des renseignements d'ordre financier. Les utilisateurs de ce système sont principalement les fonctionnaires de la Division des bâtiments, du Département de l'informatique et de la Division des finances.

ITIP/WG/I/2

78. Intranet. Avec l'un de ses superserveurs qui exploite le logiciel IntraNetware 4.11, et avec des stations de travail équipées d'ordinateurs individuels utilisant le logiciel de navigation Netscape pour le Web, le Bureau international dispose d'une infrastructure-réseau devant lui permettre de tirer profit de l'utilisation d'un Intranet : on en met un en place, grâce auquel progressivement toute l'Organisation aura accès aux bases de connaissances partagées constituées par différents départements et divisions (calendrier des réunions et des missions, plan de travail interne, répertoires des offices de propriété industrielle et des administrations du droit d'auteur, fiches documentaires sur les pays, fichiers d'adresses, répertoire téléphonique interne et différents outils de gestion), ainsi qu'aux informations figurant sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet. Il est en outre prévu de donner aux fonctionnaires en mission la possibilité de se connecter à l'Intranet par l'intermédiaire d'un prestataire de services mondial.

**XIII. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international dans le domaine de l'aide aux pays en développement**

79. L'exploitation des techniques informatiques est un aspect qui prend une part croissante dans l'aide que l'OMPI apporte aux pays en développement en ce qui concerne le renforcement de leurs institutions. Le Bureau international est toujours plus présent sur le front de l'assistance technique et financière visant la modernisation et l'informatisation des offices nationaux ou régionaux de propriété industrielle (voir les paragraphes 80 à 86) ainsi que des offices du droit d'auteur et des organisations de gestion collective des droits d'auteur (voir les paragraphes 87 et 88). Les activités qu'il mène, à la demande de gouvernements ou de groupes de gouvernements de pays en développement, ne concernent pas uniquement la modernisation et l'informatisation des offices; elles visent également à promouvoir la diffusion et l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle. La gamme de ces activités est très étendue, depuis la conceptualisation et la planification initiales, en passant par la formulation de plans d'exécution, le lancement d'appels d'offres et l'évaluation des entreprises et de leurs soumissions pour le développement du matériel et des logiciels, la mise au point de logiciels spéciaux et l'exploitation de la technologie du disque compact ROM, jusqu'à l'établissement de liens de communication électronique avec le monde extérieur (courrier électronique et Internet). Concurremment, le Bureau international utilise sur le plan interne différents systèmes informatiques pour assurer le suivi de projets qui relèvent la coopération pour le développement, y compris les services d'information en matière de brevets assurés par l'OMPI, et pour tenir les listes de consultants et d'experts (voir le paragraphe 89).

80. Offices de propriété industrielle. La modernisation des offices de propriété industrielle passe principalement par la simplification ou la rationalisation des procédures et, chaque fois que cela est possible, l'informatisation des opérations qu'impliquent la délivrance des titres de propriété industrielle et la prestation de services d'information en matière de propriété industrielle. Le concours apporté par les fonctionnaires du Bureau international et les consultants de l'OMPI, qui travaillent en étroite consultation et collaboration avec les fonctionnaires des offices ou institutions concernés, consiste d'une manière générale à

ITIP/WG/I/2

i) formuler des plans d'informatisation, après avoir étudié les besoins et les demandes des utilisateurs, simplifier et rationaliser les procédures dans un environnement informatisé et déterminer le matériel informatique, les logiciels et la formation appropriés, ainsi que les besoins administratifs et budgétaires à prendre en compte pour le court et le moyen termes;

ii) contribuer à la mise en œuvre du projet d'informatisation, en aidant notamment à formuler et à appliquer les procédures d'appels d'offres en ce qui concerne l'identification, l'évaluation et la sélection des entreprises; planifier les projets, en établir le calendrier et en assurer le suivi; superviser le travail des entreprises et en contrôler l'état d'avancement; mettre en place des mécanismes appropriés pour la gestion ultérieure et l'entretien des systèmes nouvellement mis en place, enfin procéder à une évaluation globale du projet.

81. Pour ce qui est de la formulation de plans, le concours apporté par le Bureau international consiste à formuler des propositions de projet concernant les activités d'informatisation à mener dans les offices de propriété industrielle, pour soumission au ministère des finances et aux autres ministères intéressés du pays ainsi qu'aux organismes de financement extérieurs. À l'évidence, l'envergure de chaque projet dépend de la situation dans le pays considéré, en particulier du degré de conscience (au sein des instances dirigeantes et parmi les utilisateurs) de l'importance que revêt la modernisation de l'office de propriété industrielle, de l'ampleur de la modernisation nécessaire, de l'existence d'un appui technique local de la part des entreprises productrices de matériel et de logiciels, de l'infrastructure locale des télécommunications et des ressources disponibles (allouées par le pays lui-même ou provenant de l'OMPI, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou d'autres sources d'aide multilatérale ou bilatérale). Constatant que de nombreux offices de propriété industrielle ont des besoins communs ou à tout le moins similaires, le Bureau international a publié des Principes directeurs pour la définition de plans d'automatisation des opérations relatives aux marques et aux brevets dans les offices de propriété industrielle des pays en développement et a contribué à la mise au point de logiciels de base communs fonctionnant sur des plates-formes standard, d'emploi courant; pour obtenir des approches parallèles dans toute la mesure du possible, le Bureau international s'attache à faire utiliser par des groupes de pays, dans chaque région, le logiciel commun et des produits informatiques comparables (compte tenu des contraintes financières et des considérations techniques).

82. L'exécution des projets suppose en règle générale les apports suivants :

i) la *formation* des administrateurs et du personnel de l'office de propriété industrielle (comportant d'une part des voyages d'étude, des séminaires et des journées d'étude et d'autre part une formation en cours d'emploi) en ce qui concerne la planification et la conception de projets d'informatisation, la familiarisation avec les produits et services informatiques les plus récents, la gestion d'un projet, y compris la supervision des activités données en sous-traitance, un entraînement pratique pour les utilisateurs et les administrateurs du système, ainsi qu'une formation de la direction et du personnel concernant l'entretien du système;

ITIP/WG/I/2

ii) l'acquisition (ou le développement) et l'installation de *logiciels* appropriés pour l'exécution des tâches administratives qu'implique le traitement des demandes de brevet ou d'enregistrement de marques, la tenue des registres officiels des brevets et des marques, l'informatisation des services d'information en matière de brevets offerts aux utilisateurs et l'informatisation des services de recherche en matière de marques – ce qui suppose l'élaboration des bases de données nécessaires ainsi que de systèmes de recherche et de consultation, de systèmes de publication assistée par ordinateur ou mettant en œuvre d'autres techniques, l'établissement de réseaux et de moyens de communication, en fonction des besoins propres des offices de propriété industrielle des pays en développement, et

iii) un *matériel informatique* configuré pour un fonctionnement autonome ou en réseau, ou pour ces deux modes de fonctionnement, comportant serveurs (avec logiciel d'exploitation), ordinateurs individuels, imprimantes, modems, lecteurs de disques compacts ROM, régulateurs de tension, câblage et accessoires de réseau et autres équipements périphériques.

83. Compte tenu de la généralisation de l'accès à l'Internet, tout projet comporte désormais normalement un volet consistant à encourager les offices nationaux de propriété industrielle à avoir recours aux techniques mondiales de communication et aux services de l'Internet, indispensables éléments d'une administration moderne de la propriété industrielle, et à encourager les offices à créer leur propre site Web aux fins de la diffusion d'informations. Toujours plus nombreux sont les offices de propriété industrielle des pays en développement qui se mettent à utiliser le courrier électronique via l'Internet pour communiquer avec le Bureau international et avec leurs homologues d'autres pays, en complément à d'autres systèmes de communication électronique des PTT nationales ou aux communications par satellite; un nombre croissant d'offices ont également créé leur propre site Web sur l'Internet. La possibilité de mettre au point des systèmes "Intranet" plus sûrs, par exemple pour l'OAPI et l'ARIPO ou pour les pays de l'ANASE, est une voie prometteuse que le Bureau international est en train d'explorer.

84. À l'heure actuelle, au titre de son programme d'aide à l'informatisation et à l'utilisation des techniques de l'information dans l'administration du système de propriété industrielle, l'OMPI coopère, à des degrés divers, avec 15 pays de la région Asie et Pacifique, 20 pays d'Amérique latine ou des Caraïbes, neuf pays et les deux organisations régionales de la propriété industrielle (OAPI et ARIPO) d'Afrique et six pays de la région arabe. Dans la quasi-totalité des cas, l'aide à l'informatisation s'inscrit dans un projet national d'assistance technique de l'OMPI, qui permet au Bureau international d'accompagner la mise en place des plans d'informatisation et d'en suivre l'exécution sur plusieurs années. Pour le développement des logiciels et de leurs applications, il est fait appel, avec de bons résultats, à des experts extérieurs venant généralement du secteur privé, qui sont employés en qualité de consultants de l'OMPI. Dans le cas particulier de la région Amérique latine et Caraïbes, on a recours à cet effet à un groupe d'experts en poste dans la région, ce qui est un gage de continuité et de cohérence dans les avis et favorise une certaine harmonisation dans l'informatisation des tâches administratives et techniques entre les offices de propriété industrielle des pays concernés de cette région.

ITIP/WG/I/2

85. Outre les activités précitées qui visent la modernisation des offices de propriété industrielle, le Bureau international encourage depuis plusieurs années la diffusion et l'exploitation de l'information en matière de propriété industrielle, au moyen du disque compact ROM, en particulier à des fins de transfert des techniques et de développement technologique. Au total, 84 pays en développement et deux organisations régionales de la propriété industrielle ont reçu ou reçoivent actuellement des stations de travail comportant ordinateur individuel, lecteur de disques compacts ROM et imprimante et bénéficient d'abonnements gratuits à différentes séries de disques compacts ROM qui contiennent les informations en matière de brevets et en matière de marques. Dans certains cas, les activités en question sont menées en coopération avec le PNUD, l'Office européen des brevets (OEB) et les offices de brevets de certains États membres.

86. Le Bureau international continue en outre à aider les pays à élaborer des disques compacts ROM pour la documentation relevant de l'information en matière de propriété industrielle, l'échange d'informations et la diffusion de l'information aux entreprises et autres parties intéressées. Exemples de telles réalisations, le disque compact ROM DOPALES contient les premières pages des brevets de 19 pays de la région Amérique latine et Caraïbes (il est produit en coopération avec l'Office espagnol des brevets et des marques et l'OEB), et des disques compacts ROM en cours d'élaboration (qui sont des clones de ROMARIN, voir le paragraphe 42) contiennent les informations relatives aux marques (y compris leurs éléments figuratifs) pour quatre pays d'Amérique latine (prototype CLARO) et pour les États membres de l'ANASE. De son côté, le Bureau international étudie la possibilité de mettre cette information en matière de propriété intellectuelle sur différents sites Web de l'Internet afin de la rendre plus largement accessible (voir le paragraphe 83).

87. Offices du droit d'auteur et organisations de gestion collective des droits. Le Bureau international exécute dans un certain nombre de pays en développement des projets d'assistance technique qui impliquent le recours aux techniques de l'information pour la création, ou le renforcement et la modernisation des opérations, d'offices du droit d'auteur et d'organisations de gestions collective des droits. Il va s'agir à ce titre, notamment, de constituer des bases de données concernant les œuvres littéraires et artistiques et autres productions protégées; de concevoir, de mettre au point et de réaliser des logiciels à l'intention des organisations de gestion collective, de fournir et d'installer le matériel informatique approprié et de dispenser une formation à l'utilisation de l'informatique dans les opérations de gestion collective. De tels projets ont été exécutés ou sont en cours d'exécution dans quatre pays d'Afrique, un pays arabe, trois pays de la région Asie et Pacifique et trois pays de la région Amérique latine et Caraïbes. Au total, 35 administrations du droit d'auteur ont reçu ou sont en train de recevoir de l'OMPI des stations de travail à ordinateur individuel équipées d'imprimantes.

88. Le Bureau international a contribué à la mise au point et à l'installation d'un logiciel de base commun qui est employé pour exécuter les tâches administratives et de gestion qu'implique le traitement des œuvres littéraires et artistiques et autres productions protégées et la tenue des registres ou répertoires nationaux d'œuvres. Ce logiciel, appelé COSIS – acronyme de *Copyright Offices and Societies Information System* – facilite l'administration

ITIP/WG/I/2

collective du droit d'auteur tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, et constitue pour les sociétés qui perçoivent les redevances et pour les offices du droit d'auteur une source d'information moderne sur les œuvres protégées des titulaires de droits en exploitant les disques compacts ROM et peut-être, dans l'avenir, des réseaux fonctionnant sur l'Internet.

89. Suivi des activités de coopération pour le développement. Plusieurs systèmes sont à disposition sur le réseau interne de l'OMPI pour suivre l'état d'avancement et l'exécution des projets et des activités de coopération pour le développement : données budgétaires, prévisions de dépenses et engagements concernant les réunions, administration des programmes de bourse, liste de consultants et d'experts, ainsi que d'intervenants pouvant être invités à donner des cours ou à faire des exposés sur des questions de propriété intellectuelle. Le système concernant les bourses, en particulier, conserve en mémoire les informations requises pour permettre l'organisation et le suivi des cours et produire le courrier destiné aux participants. Les statistiques relatives aux activités que mène le Bureau international dans ou pour les pays en développement sont disponibles à tout moment. Un remaniement des systèmes existants a été entrepris dans le but d'en étendre les fonctions et d'en élargir l'accès, ainsi que pour réaliser une meilleure intégration des différents modules. Le nouveau système fonctionnera sur la plate-forme UNIX/Oracle, permettant une intégration étroite avec le nouveau système de gestion des finances (voir le paragraphe 72). Un autre système informatique encore est employé pour assurer le suivi des services d'information en matière de brevets que l'OMPI assure aux pays en développement.

**XIV. Utilisation des techniques de l'information par le Bureau international dans le domaine de l'aide aux pays en transition**

90. Le Bureau international mène en faveur des pays en transition (ceux d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale en particulier) des activités similaires à celles qu'il mène en faveur des pays en développement. L'aide apportée à l'échelon national prend différentes formes : elle s'est notamment traduite par la fourniture de stations de travail à disques compacts ROM accompagnées des disques des séries ROMARIN et ESPACE, avec une formation à l'utilisation de ces outils. Des conseils techniques visant l'informatisation des offices de brevets ont été dispensés à 11 pays sous forme d'observations relatives aux plans d'informatisation, de missions consultatives auprès des offices de brevets et de voyages d'étude effectués par des fonctionnaires de ces offices. Des projets du PNUD sont en cours d'exécution en ce qui concerne trois pays dont il s'agit de moderniser l'office de propriété industrielle; à ce titre sont prévus l'achat de matériel informatique et de logiciels et la mise au point de systèmes d'administration automatisés pour les marques et les dessins et modèles industriels; des projets similaires du PNUD sont en préparation pour trois autres pays.

91. À l'échelon régional, le Bureau international a apporté son concours à la création de l'Organisation eurasienne des brevets et fait don à cette organisation de stations de travail à disque compact ROM, accompagnées des disques de la série ESPACE-WORLD; une proposition d'activités futures de coopération avec l'OMPI faisant appel aux techniques informatiques est en cours d'élaboration. Des séminaires régionaux sur l'information et la

ITIP/WG/I/2

recherche en matière de brevets ont été organisés. Enfin, le Bureau international a participé, dans le cadre du projet régional de l'Office européen des brevets en matière de propriété industrielle (projet RIPP), à la mise au point d'un disque compact ROM commun (appelé "TRACES"), destiné à contenir les marques des pays d'Europe centrale.

**XV. Activités du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) dans le domaine des techniques de l'information**

92. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) a pour objectif d'encourager et d'instituer une coopération entre les offices de propriété industrielle nationaux et régionaux, ainsi qu'entre ces offices et le Bureau international, pour toutes les questions d'information et de documentation en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels, et en particulier pour la normalisation de la forme des données et des supports de données (papier et moyens électroniques) et en ce qui concerne l'indexage et le classement des documents de brevet, tout ceci afin de faciliter l'échange d'informations en matière de propriété industrielle, la recherche de l'information contenue dans les supports de données, l'établissement de l'état de la technique, la recherche aux fins de l'examen en matière de brevets et l'utilisation effective de l'information par le public. La vaste gamme d'activités du PCIPI devrait être d'une utilité certaine pour un grand nombre d'États membres.

93. Le PCIPI a été créé en 1987 (en tant que successeur de l'ancien Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)) par les assemblées des unions de Paris, du PCT et de l'IPC, et il est ouvert aux États membres de ces unions. Actuellement 116 pays et cinq organisations internationales en sont membres.

94. Le Comité permanent détermine la ligne générale d'action du PCIPI, sa stratégie et ses priorités, dont le Comité exécutif de coordination (EXEC) tient compte lorsqu'il établit le programme de travail biennal pour lui-même et pour les groupes de travail du PCIPI. L'EXEC coordonne les différentes activités menées par les groupes de travail et une heureuse synergie s'est instaurée entre tous les organes du PCIPI. L'EXEC se réunit normalement deux fois par an; outre les tâches ci-dessus, il est chargé d'examiner et d'adopter les recommandations des groupes de travail. Actuellement existent les quatre groupes de travail suivants, qui en règle générale sont convoqués chacun une ou deux fois par an :

- i) le Groupe de travail sur l'information générale (PCIPI/GI), qui étudie les questions de normalisation, l'échange de documents de propriété industrielle et la réalisation d'enquêtes;
- ii) le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI), qui étudie la préparation de la révision de la classification internationale des brevets (CIB), l'évolution et l'utilisation de la CIB et les systèmes de recherche fondés sur cette classification;

ITIP/WG/I/2

iii) le Groupe de travail ad hoc sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI), qui est chargé de certaines tâches concernant spécifiquement la gestion, en particulier de celles dont découlent directement des modifications de procédures dans les offices de propriété industrielle;

iv) le Groupe de travail ad hoc sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI), qui est chargé d'étudier les questions touchant spécifiquement l'information en matière de marques et d'élaborer des normes appropriées.

95. La ligne générale d'action du PCIPI pour la période biennale en cours (1996-1997), déterminée par le Comité permanent puis approuvée par les organes directeurs à leurs sessions de septembre-octobre 1995, est la suivante :

- a) faciliter la transmission, la diffusion et l'échange internationaux, sous forme électronique, de l'information en matière de propriété industrielle (texte et image) et l'élaboration de méthodes harmonisées de recherche électronique;
- b) continuer de s'employer activement à harmoniser les pratiques de tous les offices de propriété industrielle en ce qui concerne l'application des normes relatives au traitement électronique des données, pour ce qui est des procédures de dépôt, d'examen, de publication et d'enregistrement des titres de propriété industrielle, c'est-à-dire non seulement des brevets mais aussi des marques et des dessins et modèles industriels;
- c) encourager les offices de propriété industrielle qui effectuent leurs publications sur des supports électroniques à investir dans la mise au point de nouveaux logiciels pour perfectionner certaines fonctions, par exemple la recherche et l'impression des documents;
- d) perfectionner la CIB, à la fois comme système de classement méthodique des documents de brevet et comme outil de recherche informatisée;
- e) accorder l'attention voulue aux problèmes que pose la généralisation de l'informatique;
- f) accorder l'attention voulue aux problèmes particuliers des pays en développement formulés par le Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle.

96. Le PCIPI suit avec une attention toute particulière l'évolution des techniques de l'information afin de pouvoir tenir ses pays membres au courant des nouvelles possibilités qu'offre l'informatique, car avec l'utilisation de moyens nouveaux apparaît souvent un besoin de normalisation internationale. Au cours de l'exercice biennal actuel, les efforts de normalisation dans le domaine des techniques de l'information ont principalement porté sur la révision et la mise à jour des normes existantes de l'OMPI, en préparation de l'an 2000 et de l'arrivée de systèmes plus performants pour le traitement électronique des données dans le domaine de l'information en matière de propriété industrielle. Parmi les travaux de normalisation récemment menés à bien, il convient de citer l'achèvement et l'actualisation de deux normes fondamentales (les normes ST.32 et ST.35 de l'OMPI) qui devraient faciliter les

ITIP/WG/I/2

échanges internationaux de fichiers électroniques. L’élaboration d’une nouvelle norme de l’OMPI et l’actualisation ou la révision des normes existantes non seulement donnent d’utiles repères aux offices de propriété industrielle pour la planification de leur informatisation, mais aussi rendent possible l’échange de fichiers électroniques ou de données entre offices.

97. Eu égard à l’intérêt croissant que suscite l’Internet et au fait que son usage se répand, un débat animé avec échange d’expériences s’est instauré concernant les nouvelles possibilités offertes par l’Internet, qui a contribué notamment à intensifier le degré d’activité des offices de propriété industrielle dans ce domaine en termes de création ou d’amélioration de leurs sites Web. Une vingtaine d’offices ont participé en 1996 à un essai d’utilisation du courrier électronique qui a consisté à diffuser les documents du PCIPI par voie électronique et à formuler des observations au Bureau international; certains dossiers de projet ont été établis par traitement électronique des observations que différents offices avaient communiquées sous forme électronique. Dans le secteur du PCIPI sur le site Web de l’OMPI (voir le paragraphe 63), les membres trouvent sur l’Internet les documents de réunions du PCIPI, des informations concernant celles-ci, certaines normes de l’OMPI et des statistiques de propriété industrielle. Ces activités encouragent tous les membres du PCIPI à déployer des efforts pour promouvoir la diffusion et l’exploitation de l’information en matière de propriété intellectuelle.

98. Le PCIPI poursuit ses travaux sur un certain nombre de projets inscrits au programme de travail de l’exercice en cours. Ses projets qui touchent le plus directement les techniques de l’information consistent à :

- i) organiser l’échange de données d’expérience sur l’automatisation de l’information en matière de propriété industrielle, les offices de propriété industrielle exposant leurs réalisations récentes;
- ii) suivre l’évolution des demandes de brevet déposées sous forme déchiffrable par machine;
- iii) examiner les possibilités qu’offre l’Internet pour la communication électronique, entre les offices de propriété industrielle et le Bureau international, d’informations relatives aux questions intéressant le PCIPI;
- iv) mettre à jour l’étude concernant le site Web des offices de propriété industrielle et réaliser une enquête sur les intentions des offices pour ce qui est de permettre les recherches dans l’information en matière de propriété industrielle disponible sur l’Internet;
- v) élaborer une norme de l’OMPI concernant le format à utiliser pour l’échange de données bibliographiques relatives aux demandes d’enregistrement de marques sur bande magnétique;

ITIP/WG/I/2

vi) réaliser une enquête visant à recenser les problèmes actuels et futurs dus au passage aux supports électroniques de données en ce qui concerne l'information et la documentation en matière de propriété industrielle et proposer des solutions permettant de définir la ligne générale d'action à long terme du PCIPI pour l'ère électronique (pour examen lors de la session du PCIPI/MI qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) du 30 juin au 4 juillet 1997).

99. Le PCIPI joue également un rôle central de promotion et de coordination auprès des différents offices de propriété industrielle en ce qui concerne le passage à l'utilisation des supports électroniques de données, car il ne fait aucun doute que divers problèmes résultant de ce changement se posent pour tous les offices qui se lancent dans l'informatisation de leurs procédures. Le PCIPI a adopté la Déclaration de principes concernant le passage aux supports électroniques de données pour l'échange de documents de brevet, à titre de première étape, mise en œuvre depuis le début de 1996, de la manifestation d'une volonté d'action concertée et synchronisée vers l'objectif commun que constitue l'acceptation générale du recours aux supports électroniques de données pour l'échange de documents de brevet d'ici à l'an 2000 au plus tard.

*100. Le Groupe de travail sur les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle est invité à noter, avec les observations qu'il pourra souhaiter formuler, le contenu du présent document.*

[Les figures suivent]

## ANNEXE E

## SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ABA	Association des avocats américains
ABPI	Association brésilienne de la propriété industrielle
ADAMI	Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes
ADPIC	[Accord sur les] aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AEIC	Administration d'État pour l'industrie et le commerce (Chine)
AEPO	Association des organisations européennes d'artistes interprètes
AFNOR	Association française de normalisation
AGEPI	Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (République de Moldova)
AIDV	Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin
AILIS	Association of International Librarians and Information Specialists
AIM	Association des industries de marque
AIPLA	Association américaine du droit de la propriété intellectuelle
AIPO	Organisation australienne de la propriété industrielle
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle
AIR	Association internationale de radiodiffusion
ALAI	Association littéraire et artistique internationale
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche (France)
APAA	Association asiatique d'experts juridiques en brevets
APNIC	Asia-Pacific Network Information Center
APRA	Association australasienne pour les droits de représentation et d'exécution
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété industrielle
ASE	Agence spatiale européenne
ASPIP	Société arabe pour la protection de la propriété industrielle
BBDM	Bureau Benelux des dessins ou modèles
BBM	Bureau Benelux des marques
BDI	Fédération de l'industrie allemande
BID	Banque interaméricaine de développement
BPTT	Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (Philippines)
BSA	Business Software Alliance (États-Unis d'Amérique)
BUBEDRA	Bureau béninois du droit d'auteur
BUMDA	Bureau malien du droit d'auteur
CAC	Comité administratif de coordination (ONU)
CAL	Copyright Agency Limited (Australie)
CANCOPY	Canadian Copyright Organization
CASIE	Coalition for Advertising Supported Information and Entertainment

CCE	Commission des Communautés européennes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCI	Chambre de commerce internationale
CCI	Corps commun d'inspection (ONU)
CCL	Chambre colombienne du livre
CCPQA	Comité consultatif pour les questions d'ajustements (ONU)
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives (ONU)
CCQA(FB)	Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) (ONU)
CCQPO	Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (ONU)
CE	Communautés européennes
CECOLDA	Centre colombien du droit d'auteur
CEFIC	Conseil européen de l'industrie chimique
CEI	Communauté des États indépendants
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété industrielle (France)
CERLALC	Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes
CIC	Centre international de calcul (ONU)
CII	Confédération des industries indiennes
CIPA	Chartered Institute of Patent Agents (Royaume-Uni)
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CNCPI	Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (France)
CNIPA	Comité des instituts nationaux d'agents de brevets
COSOMA	Société malawienne du droit d'auteur
DVGR	Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur
ECTA	Association communautaire du droit des marques
EPI	Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets
ETNO	European Public Telecommunications Network Operators Association
FICPI	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle
FLAPF	Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes
GETIT	Global Empowerment Through Information Technology
IFI	Fédération internationale des associations d'inventeurs
IFPI	Fédération internationale de l'industrie phonographique
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IIPTI	Institut international de formation en propriété intellectuelle (Rép. de Corée)
IIR	Institute for International Research Ltd. (Royaume-Uni)
ILA	Association du droit international
IMPI	Institut mexicain de la propriété industrielle
INDECOP	Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (Pérou)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (Argentine)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (Brésil)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (France)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (Portugal)
INTA	Association internationale pour les marques

INTERGU	Société internationale pour le droit d'auteur [Munich]
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
ISOC	Internet Society
ITAA	Association américaine pour l'informatique
ITMA	Institut des agents de marques (Royaume-Uni)
JIII	Institut japonais de l'invention et de l'innovation
JIPA	Association japonaise pour la propriété intellectuelle
JPAA	Association japonaise des conseils en brevets
JPO	Office japonais des brevets
JTA	Association japonaise pour les marques
KIPO	Office coréen de la propriété industrielle (Rép. de Corée)
KOPINOR	Organisation norvégienne pour les droits de reprographie
KPAA	Association coréenne des agents de brevets
LES	Licensing Executives Society
LIDC	Ligue internationale du droit de la concurrence
MEI	Internationale des médias et du spectacle
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MPA	Motion Picture Association (États-Unis d'Amérique)
MPI	Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (Allemagne)
NASA	Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (États-Unis d'Amérique)
NASDA	Agence nationale de la mise en valeur de l'espace (Japon)
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEAB	Organisation eurasienne des brevets/Office eurasien des brevets
OEB	Organisation européenne des brevets/Office européen des brevets
OEPM	Office espagnol des brevets et des marques
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisations des Nations Unies pour le développement industriel
OPIC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAK	Chambre fédérale des conseils en brevets (Allemagne)
PDG	Groupe de documentation sur les brevets
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RITSEC	Centre régional d'informatique et de génie logiciel (Égypte)
SACD	Société des auteurs et compositeurs dramatiques (France)
SACVEN	Société des auteurs et compositeurs du Venezuela
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SELA	Système économique latino-américain

SGAE	Société générale des auteurs et éditeurs (Espagne)
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale
SOFTIC	Centre d'information sur les logiciels (Japon)
SPA	Association des éditeurs de logiciel
SPEDIDAM	Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse
SUISA	Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales
TMPDF	Fédération pour les marques, les brevets et les dessins et modèles (Royaume-Uni)
UER	Union européenne de radio-télévision
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
UNIDROIT	Institut international pour l'unification du droit privé
UNIFAB	Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique (France)
UPEPI	Union des praticiens européens en propriété industrielle
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales

[L'annexe F suit]

## ANNEXE F

**INDEX DES PAYS ET TERRITOIRES  
ET DE CERTAINES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

<i>Pays</i>	<i>Paragraphes</i>
Afrique du Sud	1, 6, 12, 14, 112, 122, 479, 697, 704, 705, 724, 730, 735, 743, 847, 901, 957, 1002
Albanie	743, 779, 804, 858, 1002
Algérie	6, 12, 14, 76, 126, 130 à 132, 141, 151, 487, 488, 697, 730, 735, 743, 804, 807, 901, 1002
Allemagne	1, 6, 12, 14, 696 à 698, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 764, 769, 777, 779, 794, 795, 799, 804, 807, 817 à 820, 822, 825, 836, 837, 840, 858, 924, 927, 955, 971, 983, 984, 1002
Andorre	6, 735, 820, 821, 849 à 851, 984, 1002
Angola	1, 21, 26, 29, 430, 901, 1002
Antigua-et-Barbuda	306, 335, 901
Arabie saoudite	6, 141, 156, 519, 520, 735, 901, 1002
Argentine	1, 6, 12, 14, 299, 301, 303, 304, 307 à 314, 329, 335, 337, 338, 384, 386, 627 à 631, 696, 697, 703, 724, 730, 735, 743, 794, 901, 983, 984, 1002
Arménie	743, 777, 779, 804, 818, 848, 858, 1002
Australie	1, 6, 12, 14, 697, 709, 724, 735, 743, 777, 779, 781, 838, 940, 945, 984, 1002
Autriche	1, 6, 696, 697, 699, 724, 735, 743, 746, 752, 777, 779, 781, 799, 804, 807, 818, 820, 822, 947, 961, 964, 983, 984, 1002
Azerbaïdjan	730, 743, 779, 804, 820, 848, 858, 1002
Bahamas	315, 338, 632, 901, 984, 1002
Bahreïn	133 à 135, 141, 151, 489, 490, 735, 840, 901, 984, 1002
Bangladesh	12, 14, 173 à 178, 209, 221, 259, 262, 292, 543, 544, 730, 901, 984, 1002
Barbade	302, 316 à 318, 335, 338, 372, 633, 634, 743, 777, 779, 901, 984, 1002
Bélarus	730, 743, 777, 779, 804, 807, 818, 820, 848, 852, 853, 858, 868, 984, 1002

<i>Pays</i>	<i>Paragraphes</i>
Belgique	1, 6, 12, 14, 697, 724, 743, 777, 779, 804, 807, 817, 819, 825, 837, 838, 924, 934, 941, 948, 961, 975, 984, 1002
Belize	302, 319, 320, 335, 372, 724, 901
Bénin	6, 12, 14, 21, 27 à 30, 42, 66, 115, 431 à 434, 469, 743, 901, 903, 984, 1002
Bhoutan	179, 180, 259, 262, 545 à 551, 901, 984, 1002
Bolivie	321 à 324, 335, 337, 338, 418, 743, 901, 984, 1002
Bosnie-Herzégovine	743, 779, 795, 804, 818 à 820, 858, 1002
Botswana	23, 31, 32, 122, 435, 436, 694, 838, 901, 984
Brésil	1, 6, 12, 14, 299 à 301, 303, 304, 309, 313, 314, 325 à 329, 335, 337, 338, 384, 386, 635 à 640, 697, 709, 724, 730, 735, 743, 746, 752, 760, 777, 779, 799, 838, 901, 984, 1002
Brunéi Darussalam	1, 6, 14, 172, 181 à 187, 209, 210, 221, 259, 262, 284, 552, 553, 901, 984, 1002
Bulgarie	6, 12, 14, 696, 743, 746, 752, 777, 779, 799, 804, 807, 818, 854, 858, 868, 1002
Burkina Faso	1, 6, 21, 24, 29, 33 à 37, 42, 66, 76, 115, 437, 438, 724, 743, 847, 901, 1002, 1006
Burundi	29, 38, 901, 1002, 1006, 1007
Cambodge	188 à 191, 259, 262, 284, 901, 1002
Cameroun	1, 6, 14, 24, 29, 39 à 43, 66, 76, 115, 696, 730, 743, 838, 901, 984, 1002
Canada	1, 6, 12, 14, 304, 696 à 698, 709, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 760, 764, 777, 779, 799, 834, 836, 838, 967, 984, 1002
Cap-Vert	439, 724, 847
Chili	1, 6, 12, 14, 299, 303, 304, 329 à 335, 337, 338, 641, 642, 696, 697, 724, 743, 746, 752, 799, 901, 984, 1002
Chine	1, 6, 12, 14, 171, 192 à 195, 209, 259, 262, 292, 554 à 561, 697, 709, 724, 730, 743, 769, 773, 777, 779, 781, 795, 804, 805, 807, 818 à 820, 847, 901, 936, 962, 983, 984, 1002
Chypre	6, 743, 838, 847, 1002
Colombie	1, 6, 12, 14, 299, 300, 303, 335 à 338, 418, 643, 644, 651, 696, 697, 724, 743, 760, 794, 901, 903, 984, 1002

<i>Pays</i>	<i>Paragraphes</i>
Congo	54 à 56, 66, 76, 115, 743, 901, 1002, 1007
Costa Rica	6, 335, 337 à 342, 626, 645 à 647, 696, 730, 735, 847, 901, 984, 1002
Côte d'Ivoire	1, 6, 12, 14, 29, 42, 57 à 60, 66, 76, 115, 709, 724, 730, 735, 743, 760, 901, 1002
Croatie	6, 724, 730, 743, 755, 760, 769, 804, 807, 817, 820, 858, 1002
Cuba	1, 6, 299 à 301, 303, 304, 329, 335, 337, 338, 343 à 349, 648 à 652, 696, 697, 730, 735, 743, 746, 752, 760, 777, 779, 799, 804, 807, 818, 820, 847, 901, 984, 1002
Danemark	1, 6, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 760, 764, 769, 777, 779, 794, 799, 804, 807, 817, 818, 822, 984, 1002
Djibouti	66, 136, 901
Dominique	335, 350, 901
Égypte	1, 6, 12, 14, 125, 137, 138, 141, 151, 491 à 493, 696, 697, 730, 735, 743, 760, 764, 804, 807, 820, 825, 901, 1002
El Salvador	1, 6, 303, 329, 335, 338, 357 à 359, 657 à 660, 730, 735, 901, 984, 1002
Émirats arabes unis	6, 141, 151, 164 à 166, 535 à 537, 724, 820, 901, 984
Équateur	6, 12, 14, 303, 335, 337, 338, 354 à 356, 418, 654 à 656, 730, 901, 984, 1002
Érythrée	6, 23, 441
Espagne	1, 6, 12, 14, 697, 709, 716, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 760, 764, 769, 772, 777, 779, 799, 804, 807, 818 à 820, 822, 825, 836, 838, 847, 922, 954, 963, 984, 1002
Estonie	743, 777, 779, 1002
États-Unis d'Amérique	1, 6, 8, 12, 14, 141, 697, 709, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 747, 750, 752, 754, 755, 760, 764, 769, 777, 779, 781, 794, 799, 821, 834, 838 à 840, 880 à 882, 937, 944, 952, 956, 968, 969, 984, 1002
Éthiopie	64, 442, 443, 697, 984
Ex-République yougoslave de Macédoine	6, 730, 735, 743, 777, 779, 804, 818, 823, 838, 847, 858, 1002

<i>Pays</i>	<i>Paragraphes</i>
Fédération de Russie	1, 6, 10, 12, 14, 696, 697, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 760, 764, 769, 777, 779, 781, 795, 799, 803, 804, 807, 818, 820, 847, 848, 858, 868, 872, 984, 1002
Fidji	196 à 199, 259, 262, 286, 563, 984, 1002
Finlande	1, 6, 696, 724, 735, 743, 744, 746, 752, 760, 764, 777, 779, 799, 804, 807, 810, 817, 818, 822, 836, 855, 984, 1002
France	1, 6, 12, 14, 696, 697, 709, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 760, 764, 769, 777, 779, 794, 799, 804, 807, 817 à 822, 825, 836 à 839, 929, 942, 943, 953, 963, 967, 973, 976 à 978, 983, 984, 1002
Gabon	6, 29, 65 à 68, 76, 115, 743, 901, 984, 1002
Gambie	444, 743, 795, 820, 1002, 1006
Géorgie	724, 730, 743, 746, 752, 760, 777, 779, 795, 799, 820, 848, 856 à 858, 868, 984, 1002
Ghana	1, 6, 12, 14, 20, 22, 69 à 71, 122, 445, 459, 696, 697, 709, 735, 743, 779, 795, 901, 984, 1002
Grèce	1, 6, 735, 743, 777, 779, 822, 823, 825, 830, 847, 984, 1002
Grenade	335, 360, 901
Guatemala	1, 335, 337, 338, 361 à 363, 661, 724, 847, 901, 984, 1002
Guinée	21, 29, 42, 66, 72 à 76, 115, 446, 447, 696, 735, 743, 847, 901, 984, 1002, 1006, 1007
Guinée-Bissau	21, 24, 29, 76 à 78, 448, 449, 901, 1002, 1006
Guinée équatoriale	63, 847, 984
Guyana	335, 338, 364, 365, 901, 1002
Haïti	300, 305, 335, 366, 662, 663, 730, 735, 901, 984, 1002, 1006
Honduras	335, 337, 338, 367 à 369, 696, 743, 901, 1002
Hongrie	1, 6, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 760, 769, 777, 779, 799, 804, 807, 817 à 821, 825, 830, 836, 838, 858, 859, 868, 983, 984, 1002
Îles Salomon	196, 221, 269 à 271, 286, 901
Inde	1, 6, 12, 14, 169, 200 à 205, 209, 221, 259, 262, 292, 564 à 570, 615, 694, 696, 697, 709, 724, 836, 901, 984, 1002

<i>Pays</i>	<i>Paragraphes</i>
Indonésie	1, 6, 12, 14, 169, 171, 172, 206 à 212, 221, 259, 262, 284, 292, 541, 571 à 576, 697, 724, 730, 735, 743, 760, 772, 840, 847, 901, 903, 969, 983, 984, 1002
Iran (République islamique d’)	213, 214, 259, 262, 577 à 584, 724, 743, 984, 1002
Iraq	1002, 1007
Irlande	1, 6, 724, 743, 746, 752, 755, 764, 777, 779, 799, 946, 984, 1002
Islande	735, 743, 777, 779, 803, 804, 817, 847, 1002
Israël	6, 743, 777, 779, 836, 1002
Italie	1, 6, 12, 14, 724, 730, 735, 743, 769, 777, 779, 804, 807, 817, 819, 821, 822, 825, 837, 838, 840, 860, 891, 984, 1002
Jamaïque	6, 12, 14, 335, 338, 370 à 372, 664, 901, 984, 1002
Japon	1, 6, 12, 14, 259, 540, 554, 565, 572, 588, 604, 622, 696, 697, 702, 709, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 747, 752, 755, 760, 769, 777, 779, 781, 794, 795, 799, 820, 838, 847, 861, 984, 1002
Jordanie	127, 128, 139 à 141, 151, 494 à 497, 820, 901, 903, 984, 1002
Kazakstan	1, 12, 14, 724, 730, 743, 777, 779, 804, 807, 818, 820, 848, 858, 868, 883, 1002
Kenya	1, 6, 12, 14, 20, 79, 122, 450, 451, 697, 724, 743, 777, 779, 836, 901, 984, 1002
Kirghizistan	6, 735, 743, 779, 804, 817, 820, 848, 858, 863, 868, 883, 1002
Kiribati	215, 286
Koweït	142, 151, 498, 499, 724, 901
Laos	216 à 219, 259, 262, 284, 585, 901, 1002
Lesotho	6, 23, 80, 122, 452 à 454, 694, 724, 730, 743, 746, 752, 779, 799, 901, 984, 1002
Lettonie	6, 12, 14, 724, 730, 735, 743, 777, 779, 804, 807, 817, 818, 847, 858, 864, 865, 983, 984, 1002
Liban	128, 143 à 145, 151, 500 à 504, 696, 697, 735, 746, 752, 799, 820, 840, 847, 901, 984, 1002, 1007
Libéria	455, 743, 779, 804, 901, 1002

<i>Pays</i>	<i>Paragraphes</i>
Libye	6, 127, 146, 147, 151, 505 à 507, 730, 820, 901, 984, 1002, 1007
Liechtenstein	743, 804, 807, 817, 825, 1002
Lituanie	6, 12, 14, 730, 743, 744, 769, 777, 779, 817, 858, 1002
Luxembourg	6, 12, 735, 743, 777, 779, 804, 807, 822, 825, 1002
Madagascar	21, 24, 29, 76, 82, 83, 457, 458, 694, 696, 743, 746, 752, 779, 799, 901, 984, 1002, 1006
Malaisie	6, 169, 172, 209, 210, 220 à 225, 262, 284, 292, 586 à 593, 615, 696, 697, 743, 901, 984, 1002
Malawi	6, 22, 23, 84, 122, 459, 460, 743, 779, 901, 1002
Maldives	221, 226, 901
Mali	6, 24, 29, 42, 66, 76, 85 à 89, 115, 724, 743, 901, 1002, 1006, 1007
Malte	6, 724, 866, 1002
Maroc	1, 6, 12, 14, 76, 126, 127, 129, 141, 148 à 151, 508, 509, 696, 697, 699, 704, 724, 730, 743, 804, 807, 825, 901, 984, 1002
Maurice	23, 93, 122, 461, 730, 901, 1002
Mauritanie	21, 29, 66, 76, 90 à 92, 743, 901, 1002, 1006, 1007
Mexique	1, 6, 12, 14, 301, 303, 304, 329, 335, 337, 338, 373 à 377, 665 à 670, 696, 724, 730, 735, 743, 760, 777, 779, 794, 901, 984, 1002
Micronésie (États fédérés de)	196, 227, 901
Monaco	743, 777, 779, 795, 804, 807, 818, 820, 825, 838, 867, 927, 984, 1002
Mongolie	209, 221, 228 à 233, 259, 262, 292, 593 à 596, 730, 743, 779, 804, 820, 823, 847, 901, 984, 1002
Mozambique	23, 29, 95, 96, 122, 463, 464, 901, 1002
Myanmar	221, 234 à 237, 259, 284, 901
Namibie	23, 97, 122, 465, 466, 694, 901, 984, 1002
Népal	209, 238 à 240, 259, 597, 598, 901, 984
Nicaragua	303, 335, 378, 379, 671, 672, 901, 984, 1002
Niger	29, 42, 66, 76, 98 à 102, 115, 467 à 470, 743, 901, 984, 1002, 1006, 1007

<i>Pays</i>	<i>Paragraphes</i>
Nigéria	1, 6, 12, 23, 103, 104, 122, 471, 735, 836, 838, 901, 984, 1002
Norvège	1, 6, 696, 724, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 760, 769, 777, 779, 799, 804, 807, 817, 818, 974, 984, 1002
Nouvelle-Zélande	1, 724, 743, 777, 779, 1002
Oman	6, 128, 141, 151 à 153, 510 à 516, 901, 984
Ouganda	121, 122, 743, 779, 901, 1002, 1006, 1007
Ouzbékistan	743, 777, 779, 804, 838, 848, 868, 883, 984, 1002
Pakistan	1, 6, 12, 14, 169, 209, 221, 241 à 244, 259, 262, 599 à 603, 697, 730, 735, 746, 752, 901, 984, 1002
Panama	1, 6, 12, 14, 303, 329, 335, 337, 338, 380 à 383, 673, 730, 743, 901, 984, 1002
Papouasie-Nouvelle-Guinée	196, 221, 245 à 248, 259, 286, 847, 901
Paraguay	1, 6, 12, 14, 303, 313, 314, 329, 335, 337, 338, 384 à 389, 674 à 677, 743, 795, 820, 901, 984, 1002
Pays-Bas	1, 6, 12, 14, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 760, 764, 769, 777, 779, 799, 804, 807, 817, 822, 825, 836, 838 à 840, 927, 970, 984, 1002
Pérou	1, 6, 301, 303, 304, 329, 335, 337, 338, 390 à 394, 418, 678, 679, 696, 697, 724, 730, 743, 901, 984, 1002
Philippines	1, 6, 12, 14, 169, 172, 209, 210, 221, 249 à 255, 259, 262, 284, 292, 604 à 608, 711, 724, 735, 743, 760, 820, 847, 901, 984, 1002
Pologne	6, 743, 744, 746, 747, 752, 777, 779, 799, 804, 807, 817, 819, 847, 858, 1002
Portugal	1, 6, 12, 697, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 760, 764, 769, 777, 779, 799, 804, 807, 817 à 820, 822, 1002
Qatar	141, 151, 154, 155, 517, 518, 901, 1002
République centrafricaine	29, 42, 44 à 48, 66, 76, 115, 743, 901, 1002, 1006, 1007
République de Corée	1, 6, 12, 209, 221, 256 à 260, 262, 292, 609, 610, 724, 730, 743, 744, 746, 747, 752, 755, 777, 779, 795, 799, 901, 904, 984, 1002
République démocratique du Congo	1002, 1006, 1007
République de Moldova	6, 724, 730, 735, 743, 746, 752, 779, 799, 804, 807, 818, 820, 848, 858, 868 à 871, 984, 1002

<i>Pays</i>	<i>Paragraphes</i>
République dominicaine	6, 335, 337, 338, 351 à 353, 653, 743, 901, 984, 1002, 1007
République populaire démocratique de Corée	6, 562, 696, 697, 743, 779, 804, 818, 820, 847, 1002, 1006
République tchèque	1, 6, 730, 735, 743, 760, 769, 777, 779, 804, 807, 818, 838, 858, 984, 1002
République-Unie de Tanzanie	12, 122, 427, 743, 903, 984, 1002, 1006
Roumanie	1, 6, 724, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 769, 777, 779, 799, 804, 807, 817 à 820, 858, 868, 1002
Royaume-Uni	1, 6, 12, 14, 141, 696, 697, 709, 724, 730, 735, 743, 744, 755, 760, 764, 769, 777, 779, 794, 804, 807, 810, 817, 818 à 822, 836, 837, 839, 840, 879, 924, 959, 984, 1002
Rwanda	743, 1002, 1006
Sainte-Lucie	304, 335, 338, 372, 396 à 399, 680, 743, 779, 795, 820, 901, 1002
Saint-Kitts-et-Névis	335, 395, 901, 1002
Saint-Marin	804, 807, 1002
Saint-Siège	6, 1002
Saint-Vincent-et-les Grenadines	335, 400, 901, 1002
Samoa	196, 261, 286, 611, 901
Sao Tomé-et-Principe	24, 472, 795
Sénégal	14, 29, 42, 66, 76, 105 à 110, 115, 473, 724, 730, 743, 901, 984, 1002
Seychelles	474, 475, 901
Sierra Leone	111, 122, 476 à 478, 743, 772, 779, 795, 803, 804, 820, 847, 901, 1002, 1006
Singapour	1, 6, 171, 172, 209, 210, 221, 259, 262 à 268, 284, 292, 585, 593, 612 à 615, 743, 777, 779, 836, 901, 904, 983, 984, 1002
Slovaquie	6, 724, 730, 743, 769, 777, 779, 803, 804, 807, 817, 818, 847, 858, 1002
Slovénie	1, 6, 724, 730, 735, 743, 746, 752, 755, 760, 769, 777, 779, 799, 804, 807, 817 à 819, 825, 858, 1002
Somalie	1002, 1006
Soudan	1, 4, 6, 128, 141, 151, 157 à 159, 521 à 525, 694, 743, 779, 795, 804, 820, 901, 984, 1002

<i>Pays</i>	<i>Paragraphes</i>
Sri Lanka	1, 6, 12, 14, 209, 221, 259, 262, 272 à 277, 292, 541, 615 à 618, 743, 777, 779, 901, 984, 1002
Suède	1, 6, 696, 709, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 760, 764, 769, 777, 779, 781, 799, 804, 807, 810, 817 à 821, 873, 984, 1002
Suisse	1, 6, 12, 14, 696, 697, 724, 730, 735, 743, 744, 746, 752, 755, 760, 764, 769, 777, 779, 794, 799, 803, 804, 807, 810, 817 à 820, 825, 836 à 838, 840, 847, 874, 875, 984, 1002
Suriname	335, 338, 372, 401 à 403, 743, 901, 1002
Swaziland	1, 6, 114, 122, 724, 730, 743, 779, 901, 1002
Syrie	127, 151, 160, 161, 526 à 528, 730, 820, 901, 1002
Tadjikistan	706, 743, 779, 804, 818, 848, 858, 868, 876, 883, 1002
Tchad	21, 24, 29, 49 à 53, 66, 76, 115, 743, 901, 984, 1002, 1006, 1007
Thaïlande	1, 6, 169, 172, 209, 210, 221, 259, 262, 278 à 284, 292, 619, 696, 697, 708, 709, 724, 730, 735, 795, 901, 984, 1002
Togo	24, 29, 42, 66, 115 à 119, 480, 743, 820, 901, 984, 1002, 1006
Tonga	196, 259, 285 à 287, 901, 984
Trinité-et-Tobago	1, 6, 302, 304, 335, 338, 372, 404 à 406, 681 à 685, 696, 697, 735, 743, 779, 901, 984, 1002
Tunisie	1, 6, 12, 14, 141, 151, 162, 163, 529 à 534, 730, 743, 838, 901, 984, 1002
Turkménistan	743, 779, 794, 848, 858, 883, 984, 1002
Turquie	697, 743, 746, 752, 764, 769, 777, 779, 799, 877, 984, 1002
Tuvalu	286, 288
Ukraine	1, 6, 14, 724, 730, 735, 743, 746, 752, 755, 760, 777, 779, 799, 804, 818, 820, 847, 848, 858, 868, 878, 1002
Uruguay	1, 6, 12, 14, 303, 304, 309, 313, 314, 329, 335, 337, 338, 384, 386, 407 à 411, 686 à 690, 696, 697, 743, 760, 901, 984, 1002
Vanuatu	196, 286, 289, 290, 901
Venezuela	1, 6, 299, 303, 329, 335, 337, 338, 412 à 418, 691 à 693, 730, 743, 901, 984, 1002

<i>Pays</i>	<i>Paragraphes</i>
Viet Nam	6, 12, 14, 169 à 172, 210, 259, 262, 284, 291 à 296, 541, 620 à 623, 696, 697, 701, 724, 730, 743, 779, 804, 807, 818, 820, 901, 984, 1002
Yémen	6, 151, 167, 168, 538, 820, 901, 1002, 1006
Yougoslavie	697, 743, 777, 779, 794, 795, 804, 807, 819, 825, 838, 984, 1002
Zambie	1, 122, 123, 696, 743, 901, 1002
Zimbabwe	122, 124, 128, 426, 705, 730, 743, 772, 779, 847, 901, 984, 1002
Hong Kong	297, 556, 559, 773, 805, 901, 965
Macao	221, 298, 901
Pacifique Sud	624
Banque mondiale	542, 573, 899
Office européen des brevets (OEB)	20, 22, 76, 125, 127, 169, 171, 299, 301, 303, 534, 628, 629, 638, 691, 697, 724, 742 à 744, 746, 752, 753, 755, 760, 764, 778, 779, 781, 784, 792, 795, 796, 799, 814, 921, 922, 924 à 927, 994
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	139, 143, 146, 151, 157, 160, 167, 259, 428, 431, 482, 484 à 486, 506, 541, 577, 578, 580, 582, 586, 592, 601, 602, 616, 621, 694, 869

[Fin de l'annexe F et du document]